

**PARTIE 2**

**FORMATION DE L'UEFA (1949-1960)**



## CHAPITRE 3

# La continentalisation de la FIFA (1949-1953)

### Introduction du chapitre

Ce chapitre, qui couvre la période de 1949 à 1953, a pour but d'étudier la manière dont s'effectue la régionalisation de la FIFA. Car le Groupement des associations européennes de football de la FIFA – renommé UEFA en octobre 1954 – est directement créé après une décision de recomposer le comité exécutif de la FIFA prise lors d'un congrès extraordinaire de la FIFA organisé à Paris en novembre 1953.

Premièrement, nous soulignons qu'au début des années 1950, le contexte du football européen paraît plus favorable que par le passé à la création d'un organisme gérant spécifiquement le football continental. En effet, en dépit d'un arrêt des rencontres entre l'Est et l'Ouest entre 1949 et 1951 à cause de la Guerre froide, le football européen connaît une nouvelle phase de développement. Des projets de compétitions supranationales plus ambitieux pour les clubs sont élaborés, comme celui de la Coupe des Grasshopper de 1952. Par ailleurs, de nouveaux dirigeants d'associations nationales du football européen, dont certains prennent de l'importance au sein de la FIFA (particulièrement Ottorino Barassi, Stanley Rous et Ernst Thommen), estiment qu'il serait bénéfique de discuter de manière commune sur différents sujets (par exemple en vue d'établir un calendrier annuel des matchs de football international). À ce titre, la création d'une organisation continentale pourrait s'avérer opportune et des premières discussions ont lieu à ce sujet au printemps 1952.

Deuxièmement, nous nous focalisons sur la manière dont les délégués présents lors du congrès de la FIFA de 1950 s'accordent pour débiter le travail de réorganisation. Dans cette perspective, nous étudions les différentes positions qui existent au sein de la FIFA sur cette question. Face à cette situation – complexifiée par le contexte tendu de la Guerre froide –, les dirigeants du comité exécutif doivent s'employer, une fois encore, à minimiser l'impact de ces positionnements car ils pourraient venir troubler la bonne conduite de la politique de la FIFA.

Troisièmement, nous revenons plus précisément sur l'influence des associations sud-américaines dans la réforme de la FIFA. En effet, celles-ci sont à la base de la discussion sur la réorganisation de l'organisation et, tout au long des trois ans que dure le travail sur sa réforme, leurs délégués dans la commission d'étude mise sur pied pour discuter de celle-ci défendent l'idée de créer des groupements continentaux. Finalement, une entente (« le compromis Thommen ») est trouvée avec les associations de l'Europe de l'Ouest lors d'un congrès extraordinaire de la FIFA organisé à Paris en 1953.

### 3.1. Réorganiser le football européen ?

Dans la première partie des années 1950, les échanges entre les pays européens connaissent un nouveau développement, suivant en cela les initiatives prises dans d'autres sports comme le cyclisme, où l'idée d'un tour cycliste européen est évoquée<sup>1</sup>, ou le judo, qui voit la création d'une organisation européenne en 1948.

#### 3.1.1. Une nouvelle phase de l'europanisation<sup>3</sup> du jeu

Au début des années 1950, le football européen semble en ébullition, de nombreux projets de compétitions étant lancés. Pour le football des équipes nationales, nous pouvons mentionner la Coupe de la Méditerranée qui, dans le sillage des premiers Jeux méditerranéens de 1951, propose des rencontres entre les équipes nationales B françaises et italiennes et les équipes nationales égyptienne, grecque et turque<sup>2</sup>. Par ailleurs, il semble que les Britanniques envisagent d'ouvrir le championnat qu'ils disputent entre eux à d'autres associations nationales européennes<sup>3</sup>.

Au sujet des épreuves pour les clubs, de nouvelles compétitions sont également créées, comme la Coupe latine. Lancée à la fin des années 1940, celle-ci réunit chaque année, dans un mini-championnat disputé pendant une semaine en été, un club espagnol, français, italien et portugais<sup>4</sup>. En

<sup>1</sup> « Le Tour d'Europe empêche l'élaboration définitive du calendrier routier français », *L'Équipe*, 18 novembre 1953.

<sup>2</sup> Des extensions sont envisagées vers d'autres pays bordés par la Méditerranée comme l'Espagne. « L'Italie sur la voie de la conquête de la suprématie européenne », *France football*, 3 mai 1949.

<sup>3</sup> « Ainsi tourne la boule », *France football*, 28 août 1951,

<sup>4</sup> Mourlane S., « A Brief Moment of Latinity? France, Italy and the Latin Cup 1949-1957 », *Sport in History*, 35, n° 4, 2015, pp. 580-590.

outre, de nombreux matchs amicaux internationaux sont organisés, en particulier durant la période estivale. En 1951, l'association anglaise invente le « British festival », joutes qui durent plusieurs jours et qui voient de nombreuses équipes britanniques de tous niveaux s'opposer à des formations issues de plusieurs pays continentaux. Dans ce cadre, il est à relever que des équipes britanniques jouent contre des formations allemandes. En effet, dès la fin des années 1940, s'opère la réincorporation de l'Allemagne de l'Ouest – dont l'État est créé en mai 1949 – dans le giron des relations internationales footballistiques. Il faut dire que, depuis octobre 1948 et les matchs disputés entre trois sélections de villes allemandes (se trouvant dans la zone d'occupation américaine) et suisses<sup>5</sup>, le comité exécutif de la FIFA est mis sous pression et de plus en plus d'associations nationales militent pour le retour de l'Allemagne au sein de la FIFA. Si le sujet reste sensible, dans les premiers mois de l'année 1949 l'élite de la Fédération internationale commence à sérieusement envisager la réacceptation de la Fédération allemande. Ainsi, le 8 mars, Marc Hauguet, envoyé spécial de *France football* à Hambourg, relate les propos d'une haute personnalité du football de Hambourg, dont il ne donne pas le nom : « La création d'une Fédération de l'Allemagne de l'Ouest, que nous espérons, pour l'an prochain, sera un premier pas vers la reprise des relations internationales, notre vœu le plus immédiat et le plus cher<sup>6</sup> ! » Deux mois plus tard, en date du 6 mai 1949 – soit une vingtaine de jours avant la création formelle de la République fédérale d'Allemagne (RFA) –, le comité exécutif de la FIFA accepte que les associations membres de l'organisation rejouent contre des clubs allemands à la condition d'obtenir l'accord des autorités d'occupation. Cette décision légitime les actions de dirigeants comme Peco Bauwens qui s'attellent, depuis 1948, à recréer une fédération allemande dans les territoires occupés par les Américains, les Anglais et les Français<sup>7</sup>. Formellement créée en 1950, celle-ci se construit en fait sur les ruines de l'ancienne fédération allemande. Elle en reprend d'ailleurs le nom et Bauwens, dirigeant phare du football allemand de l'entre-deux-guerres, en devient le premier président. Rapidement, plusieurs associations nationales font part à la FIFA de leur souhait de rejouer contre l'équipe

<sup>5</sup> Dichter H., « Kiking around international sport », *op. cit.*

<sup>6</sup> « Popularité, stades vétustes mais en reconstruction, jeu excellent, proches perspectives d'une Fédération et de la reprise des relations internationales », *France football*, 8 mars 1949.

<sup>7</sup> Un « comité de coordination du football » est mis en place dès 1948 et doit préparer la refondation du DFB. Anonyme, Procès-verbal de la réunion de fondation du comité de coordination du 10 avril 1948, n.d. FIFA, correspondance avec les associations nationales : Allemagne (1938-1950), dossier : 1949-31.12.1950.

nationale allemande et une mention en vue de la réintégration du pays est officiellement déposée pour le congrès de 1950 qui doit se dérouler au Brésil. C'est l'association suisse qui soutient cette requête, que les délégués acceptent à une très grande majorité<sup>8</sup>. Parallèlement, une autre association est admise comme membre de la FIFA : la Sarre. Territoire allemand administré par les forces françaises d'occupation, il dispose d'une certaine autonomie et souhaite donc jouir de la possibilité de présenter une équipe sur la scène internationale<sup>9</sup>. À noter que la non-présence des pays de l'Est, qui n'ont pas fait le déplacement – suivant en cela la position de l'URSS qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Brésil –, facilite le vote puisque, sur la scène internationale, le bloc communiste s'oppose vigoureusement à la division de l'Allemagne<sup>10</sup>. En novembre de la même année, l'équipe nationale suisse officialise l'incorporation de l'Allemagne de l'Ouest au sein de la FIFA en effectuant le court déplacement jusqu'à Stuttgart, une démarche poursuivie ensuite par d'autres fédérations et notamment par la France, qui reçoit la RFA en 1952.

Cette réintégration des clubs de l'Allemagne de l'Ouest dans les échanges footballistiques internationaux est rapide. Elle constitue un fait important car les acteurs du ballon rond allemand comptent parmi les plus actifs d'Europe depuis l'entre-deux-guerres, ce qui se perçoit notamment au travers de l'ambitieux projet de compétition de clubs présenté par l'entraîneur allemand des Grasshopper Zurich, Willy Treml. Il s'agit de réunir des clubs provenant d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse qui se rencontreraient en matchs aller-retour, sur une durée de deux saisons. Le tournoi comprend un volet financier détaillé, qui permettrait aux participants de rentrer dans leurs frais, voire d'espérer un gain financier sur les matchs disputés à l'extérieur qui s'additionnerait aux recettes des rencontres à domicile<sup>11</sup>. L'aspect financier du tournoi est très

<sup>8</sup> Anonyme, Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA des 22-23 juin 1950, n.d. FIFA, XXV-XXXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).

<sup>9</sup> Sur l'indépendance prise par les dirigeants du football sarrois vis-à-vis de la France, voir : Lanfranchi P., « Le football sarrois de 1947 à 1952. Un contre-pied aux actions diplomatiques », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 26, 1990, pp. 59-66. Et pour davantage de détails sur le football sarrois : Reichelt B., *Fußball im Deutschfranzösischen Grenzraum Saarland/Moselle 1900-1952. Eine transnationale Geschichte politischer Inszenierung und sportlicher Emanzipation*, Stuttgart, Franz Steiner, 2014.

<sup>10</sup> Filitov A., « Germany as a European problem in Soviet and French views (1940s-1950s years) », dans Soutou G.-H., Robin-Hivert E. (dir.), *L'URSS et l'Europe : de 1941 à 1957*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2007, pp. 311-331.

<sup>11</sup> « La Coupe internationale des Grasshopper amorce d'un championnat d'Europe », *France Football*, 5 février 1952.

important pour les clubs et intéresse particulièrement leurs dirigeants, qui sont à la recherche de fonds supplémentaires. En effet, dans ces premières années de la décennie 1950, le professionnalisme connaît un nouvel essor dans plusieurs pays et les footballeurs espagnols et italiens – pays où le professionnalisme est le plus développé – gagnent désormais d'importantes sommes d'argent. Sous cet angle, la Coupe des Grasshopper répond donc à cette demande. Cette compétition est officiellement lancée en juin 1952 et peut être considérée comme la propédeutique à une future compétition européenne de clubs. Cependant, aucune équipe du bloc de l'Est n'y participe et alors même que, au regard de la composition géographique de l'épreuve et de la mémoire de la Mitropa Cup, nous aurions pu imaginer que des clubs hongrois et tchécoslovaques y prennent part. Cette absence doit se comprendre en raison des tensions dues à la Guerre froide sur la scène internationale. En effet, à la suite du blocus de Berlin de 1948-1949, puis du déclenchement de la Guerre de Corée en 1950, l'opposition entre les deux blocs est extrême. Ce contexte influence directement la conclusion de rencontres entre les pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest.

Ainsi, la Coupe internationale, qui avait été relancée en 1946, est arrêtée trois ans plus tard car, comme le note un journaliste de *France football* en octobre 1950, il est devenu impossible pour les associations d'Europe de l'Ouest d'avoir des contacts assurés avec leurs homologues hongrois et tchécoslovaques<sup>12</sup>. En fait, si nous exceptons l'équipe yougoslave, dont le pays occupe toujours une position à part dans le bloc des pays communistes, quasiment aucun match Est-Ouest n'est organisé lors des années 1950 et 1951. Un changement commence néanmoins à se produire à partir de l'année 1952. En février, des discussions reprennent au sujet d'une possible relance de la Coupe internationale – décision effective quelques mois plus tard –, les dirigeants hongrois et tchécoslovaques souhaitant à nouveau participer à la joute<sup>13</sup>. De même, lors du congrès de la FIFA qui se déroule à Helsinki, les congressistes approuvent quasiment à l'unanimité (seuls les délégués de l'Allemagne de l'Ouest s'abstiennent), l'adhésion de l'Allemagne de l'Est à la FIFA. Une année plus tard, la mort de Staline puis la fin de la Guerre de Corée favorisent ce que les historiens ont appelé le « Dégel »<sup>14</sup>, à savoir l'amélioration progressive des relations Est-Ouest.

<sup>12</sup> « Ainsi tourne la boule », *France football*, 3 octobre 1950.

<sup>13</sup> « Ainsi tourne la boule », *France football*, 13 février 1952.

<sup>14</sup> Sur le Dégel, voir notamment le numéro spécial de la revue *Cahiers du Monde russe* « Repenser le Dégel », coordonné par Eleonory Gilburd et Larissa Zakharova en 2006. Voir également des contributions dans le numéro spécial de la revue *Vingtième Siècle*.

Le football anticipe, certes de manière encore timide, ce renouveau, comme l'illustre le match de la FIFA de 1953. Cette rencontre, mise sur pied sur le modèle des rencontres de 1938 et 1948, oppose l'Europe et l'Angleterre afin de commémorer les quatre-vingt-dix ans de la Football Association. La sélection de l'équipe continentale est confiée à Karel Lotsy, accompagné de deux conseillers techniques, le Français Gaston Barreau et l'Autrichien Walter Neusch, qui choisissent des joueurs provenant uniquement des pays du bloc de l'Ouest. Le comité exécutif de la FIFA les charge de sélectionner les meilleurs joueurs possible<sup>15</sup>. Cependant, ils vont devoir faire avec certaines réticences, comme celle de la Fédération hongroise qui refuse de mettre à disposition ses meilleurs éléments. Malgré ces désagréments, et comme les précédents matchs de 1938 et 1948, cette rencontre se veut un appel à une réunion des associations européennes. Sous cet angle, la présence de l'exilé hongrois László Kubala dans l'équipe du « Reste de l'Europe », entouré de coéquipiers provenant d'Allemagne de l'Ouest, d'Autriche, d'Espagne, d'Italie, de Suède et de Yougoslavie, ne peut-elle pas être perçue comme un appel à une réunification footballistique Est-Ouest ? Selon Jacques Ferran, le match dépasse d'ailleurs la solennité des rencontres précédentes<sup>16</sup>. Comme ses devancières, la partie permet à une grande partie de la communauté du football européen de se retrouver. Pas moins de deux cents journalistes font le déplacement à Londres.

Cependant, cette rencontre est quelque peu occultée par la venue dans la capitale anglaise, un mois plus tard, de l'équipe nationale hongroise. Le match entre « l'équipe d'or »<sup>17</sup>, comme la surnomment de nombreux journalistes, et l'Angleterre constitue assurément le plus haut fait footballistique de l'année 1953. Outre le niveau de jeu des Hongrois (invaincus depuis plus d'une année), c'est aussi le caractère

---

*Revue d'histoire* intitulé « Le bloc de l'Est en question », coordonné par Sandrine Kott et Justine Faure en 2011. Enfin, pour une discussion sur le début du dégel, voir : Lipkin M., « Avril 1952, la conférence économique de Moscou : changement de tactique ou innovation dans la politique extérieure stalinienne ? », *Relations internationales*, vol. 147, n° 3, 2011, pp. 19-33.

<sup>15</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 27-28 mars 1953. Procès-verbal, 21 avril 1953, FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>16</sup> « Angleterre contre reste du monde : une grande parade à valeur symbolique et commémorative », *France football*, 20 octobre 1953.

<sup>17</sup> Hadas M., « Stratégie politique et tactique sportive : esquisse d'une analyse socio-historique du style de jeu de "l'équipe d'or" hongroise des années cinquante », dans Héral H., Mignon P. (dir.), *Football : Jeu et Société*, Paris, Institut national du sport et de l'éducation physique, 1999, pp. 85-99.



politique de la rencontre qui est à souligner. Véritable ambassadrice de son État à l'étranger<sup>18</sup>, à partir de septembre 1952, l'équipe hongroise effectue de nombreux déplacements par-delà le Rideau de fer et se déplace respectivement en Suède, en Suisse, en Italie et en Autriche. En Angleterre, elle choque le monde du football en devenant la première équipe étrangère à s'imposer contre l'équipe nationale anglaise dans son antre de Wembley<sup>19</sup>. Au travers de ses nombreux matches, l'équipe hongroise maintient donc les liens entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, d'autant plus qu'en raison de la qualité de ses joueurs, ses performances sont largement suivies dans la presse spécialisée de nombreux pays européens d'Europe de l'Ouest. La Hongrie est effectivement à la pointe de ces échanges Est-Ouest, comme le souligne également sa participation au tournoi international des juniors.

Créée en 1948 à l'initiative de Stanley Rous, la joute révèle le développement progressif des rencontres internationales pour les jeunes footballeurs. Après une première joute réussie, à laquelle participent huit associations nationales (Angleterre, Autriche, Belgique, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Pays-Bas et Pays de Galles), l'organisation du tournoi est reprise par la FIFA, selon le souhait émis par Rous<sup>20</sup>. L'épreuve reçoit notamment le soutien du président de la FIFA, Jules Rimet. Ce dernier y perçoit tout l'intérêt éducatif mais aussi la possibilité de réunir au travers du football une jeunesse européenne meurtrie par la guerre. Cet objectif est d'ailleurs clairement poursuivi par Rous, comme l'a bien expliqué Kevin Tallec Marston<sup>21</sup>. Avec sa reprise par la FIFA, la joute connaît une officialisation qui permet d'assurer son développement. Ainsi, au fil des années, de plus en plus de pays européens y participent et le tournoi connaît un fort engouement populaire, les parties étant parfois suivies par des milliers de spectateurs.

<sup>18</sup> Pour un aperçu de l'utilisation du football hongrois par le gouvernement, voir : Majtényi G., « Football et pouvoir dans la Hongrie communiste », dans Archambault F., Beaud S., Gasparini W., *Le football des nations, op. cit.*, pp. 109-120.

<sup>19</sup> Kowalski R., Porter D., « England's world turned upside down? Magical Magyars and British football », *Sport in History*, vol. 23, n° 2, 2003, pp. 27-46.

<sup>20</sup> Lettre de R.W. Seeldrayers à I. Schricker, 30 novembre 1948, FIFA, membres du comité exécutif, dossier individuel : correspondance R.W. Seeldrayers (1939-1950), dossier : 1<sup>er</sup> janvier 1947 au 31 décembre 1949.

<sup>21</sup> Marston K.T., « "Sincère camaraderie" », *op. cit.*

**Tableau 10. Pays européens aux tournois internationaux des juniors de 1949 à 1954 (par ordre alphabétique)**

Pays	1949	1950	1951	1952	1953
Allemagne de l'Ouest					X
Allemagne de l'Est					
Angleterre	X	X	X	X	X
Autriche	X	X	X	X	X
Belgique	X		X	X	X
Bulgarie					
Espagne				X	X
France	X	X	X	X	X
Hongrie					X
Irlande					X
Irlande du Nord	X		X		X
Italie					X
Luxembourg		X			X
Pays-Bas	X	X	X		X
Pologne					
Portugal					
Roumanie					
Sarre					X
Suisse		X	X	X	X
Tchécoslovaquie					
Turquie					X
Yougoslavie					X
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>16</b>

Légende : X = participation au tournoi.

Excepté le cas de la Hongrie, constatons néanmoins que les pays de l'Est – tout comme les pays scandinaves, où le football des jeunes est moins développé – restent encore en marge de la compétition.

Le développement du tournoi international des juniors n'est pas seulement le révélateur de cette nouvelle phase de développement du football européen, il est aussi le témoin du fait que la FIFA n'est sans doute

plus forcément l'instance adéquate pour assurer la bonne marche du football continental. En effet, il n'existe pas de commission spécifique devant statuer sur le tournoi des juniors au sein de l'organisme international et, à plusieurs reprises, son secrétaire se plaint des difficultés en termes d'organisation que constitue l'épreuve. Durant l'un des entretiens que nous avons conduits avec lui, le journaliste Jacques Ferran nous a indiqué que la FIFA était « une association totalement sclérosée, qui ne demandait qu'à grandir, qu'à s'affirmer, à jouer un rôle et [qu'elle] ne le jouait pas »<sup>22</sup>. Au milieu des années 1950, Jacques Ferran est un journaliste dynamique d'une trentaine d'années qui, dans le sillage de ses aînés Jacques de Ryswick, Gabriel Hanot et Jacques Goddet, n'hésite pas à proposer de nouvelles idées dans les colonnes de *L'Équipe* ou de *France football* pour dynamiser les échanges footballistiques européens. *A contrario*, la FIFA est effectivement dirigée par des individus relativement âgés qui paraissent quelque peu essoufflés par leurs années à la tête de la Fédération internationale et qui semblent dépassés par les transformations que connaît alors le football. Hans Bangerter, engagé comme secrétaire adjoint de la FIFA en 1953, nous a signalé que, du haut de ses trente ans, il se sentait à son arrivée dans l'organisation comme un « junior »<sup>23</sup> en comparaison avec les autres membres du comité exécutif.

En fait, la Fédération internationale connaît une période de transition et son élite dirigeante commence à se renouveler. Cette transformation favorise une réforme de ses statuts ainsi qu'une réflexion sur la structure de l'organisation, les nouveaux dirigeants ayant en tête de l'adapter au nouveau développement que connaît le football mondial.

### **3.1.2. La prise d'importance du trio Barassi, Rous, Thommen**

Au début de l'année 1950, un changement de taille se produit à la tête de la FIFA puisque le secrétaire Ivo Schricker remet sa démission. À plus de septante ans, il semble fatigué de ses vingt années de travail au sein de la Fédération internationale. Dans un article de *France football* traitant de la succession du secrétaire général de la FIFA, le journaliste Maurice Pefferkorn se questionne sur son futur remplaçant. Il indique qu'Ottorino Barassi et Stanley Rous, deux dirigeants disposant déjà d'une certaine influence au sein de la FIFA durant l'entre-deux-guerres, pourraient être des candidats palpables en raison de leur forte personnalité et du rôle qu'ils

<sup>22</sup> Entretien avec Jacques Ferran, réalisé le 19 septembre 2012 à Paris.

<sup>23</sup> Entretien avec Hans Bangerter, réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à Bollingen.

jouent dans les différentes commissions de la FIFA depuis la seconde partie des années 1930. Mais, selon le journaliste, aucun des deux hommes n'est vraiment bien positionné pour reprendre le secrétariat de la FIFA : Rous a trop de travail au secrétariat de la Football Association pour pouvoir cumuler les deux fonctions et Barassi n'a pas vraiment le profil du poste étant « un homme d'action et un lutteur »<sup>24</sup>. Or, ainsi que nous l'avons déjà évoqué, le secrétaire doit être un fin diplomate. Dans son autobiographie, Stanley Rous revient brièvement sur ce moment et indique qu'il discute effectivement avec Arthur Drewry, président de la Football Association et vice-président de la FIFA, en vue d'une éventuelle reprise du poste de Schricker. Toutefois, selon ses dires, il renonce car il devrait quitter ses fonctions de secrétaire de la fédération anglaise en raison de la charge de travail que ce poste implique<sup>25</sup>. En fait, il semble qu'un certain flou règne autour de la succession de Schricker, comme en témoigne une lettre de Karel Lotsy au futur ex-secrétaire de la FIFA. Hospitalisé durant plusieurs semaines, le dirigeant néerlandais ne peut suivre que de loin les affaires de la Fédération internationale et s'interroge sur la succession de l'Allemand. Si lui non plus n'exclut pas que Barassi ou Rous reprennent le poste, il envoie tout de même la candidature de l'une de ses connaissances, Herman Wilhelm Glerum<sup>26</sup>. Par ailleurs, cette démarche montre aussi que la succession du secrétaire général est l'occasion pour les dirigeants du comité exécutif de la FIFA de se positionner, notamment pour les plus jeunes membres comme Karel Lotsy et les nouveaux arrivants, tel le Suisse Ernst Thommen, qui seront appelés à gérer les affaires de la FIFA dans le futur. Car les derniers membres de ce que nous pouvons nommer la vieille garde du comité exécutif, incarnée par Jules Rimet et Rodolphe Seeldrayers, sont en fin de carrière.

Or, pour qui souhaite jouer un rôle au sein du comité exécutif de la FIFA, être proche du secrétaire général est une condition *sine qua non*. Si Barassi et Rous ne se proposent finalement pas pour le poste, la succession de Schricker révèle néanmoins la prise d'importance progressive sur la gouvernance de la FIFA du trio qu'ils forment avec Ernst Thommen. Président de l'association suisse de football, ce dernier prend progressivement de l'importance au sein du football européen depuis la

<sup>24</sup> « Qui succédera au docteur Schricker au poste de secrétaire général de la FIFA ? », *France football*, 12 juillet 1950.

<sup>25</sup> Rous S., *Football worlds*, op. cit., pp. 128-129.

<sup>26</sup> Lettre de K. Lotsy à I. Schricker, 9 novembre 1950. FIFA, membres du comité exécutif, dossier individuel : correspondance K. Lotsy (1.1.49-31.12.50). Lotsy joint à ce courrier la lettre de motivation du candidat, M. Glerum.

fin de la Deuxième Guerre mondiale et joue un rôle non négligeable dans l'affiliation de l'Allemagne de l'Ouest – à ce titre, il est d'ailleurs le premier étranger à recevoir le titre de membre d'honneur du DFB<sup>27</sup>. Cette position est confirmée par son élection au comité exécutif de la FIFA lors du congrès de Rio de 1950.

Durant plusieurs mois, les trois dirigeants forment un petit comité (nommé « délégation du bureau de la FIFA ») qui agit en parallèle au comité exécutif et qui s'attelle spécifiquement à la gestion administrative de la FIFA. Cette position leur donne des entrées aux réunions de l'élite de la FIFA et ce pour plusieurs années. Signe de leur position privilégiée, un journaliste de *France football* note en mars 1952 :

« On a été un peu étonnés d'apprendre qu'à la réunion du comité exécutif de la FIFA tenue récemment à Londres, assistaient deux personnalités, certes très importantes du football international, sir Stanley Rous et M. Barassi, qui ne sont cependant pas membres du comité. Ils étaient là comme conseillers. En fait, l'on doit considérer que l'influence qu'ils exercent dans les milieux du football international fait d'eux des membres officieux du comité exécutif. On ne peut négliger leur expérience et leur savoir quand se débattent des questions importantes de la FIFA ».

Afin d'assurer le fonctionnement du secrétariat, et en attendant la nomination d'un futur secrétaire général, les trois dirigeants se répartissent les tâches comme suit : Barassi et Rous se chargent du travail administratif alors que Thommen s'occupera plutôt de trouver le nouveau secrétaire général, choix qui devra ensuite être ratifié par le comité exécutif<sup>28</sup>.

Plus que sélectionner quelqu'un pour le poste, les trois hommes vont en fait redéfinir les tâches de la fonction et, plus largement, revoir le fonctionnement du secrétariat de la FIFA. Pour eux, le futur secrétaire général devra non seulement assumer toute la responsabilité de la gestion de la Fédération internationale, mais aussi « proposer des idées [et] étudier les questions soumises au comité »<sup>29</sup>. Barassi propose même que, dans le futur, le secrétaire s'occupe de réaliser des enquêtes auprès des associations sur différents sujets (technique de jeu, professionnalisme, expérience des

<sup>27</sup> « M. Thommen. Membre d'honneur du DFB », *La Semaine sportive*, 23 novembre 1950.

<sup>28</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion de la délégation du bureau de la FIFA du 29 décembre 1950, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

<sup>29</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion entre E. Thommen, O. Barassi, S. Rous, I. Schricker et Mme Kurmann du 11 octobre 1950, 16 octobre 1950. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

associations). De plus, ils envisagent également l'engagement d'un chef de bureau capable d'épauler le secrétaire. Cette personne devra assurer le suivi des dossiers et, en conséquence, elle se doit de maîtriser les principales langues utilisées au sein de la FIFA (anglais, français et espagnol). Par ces mesures, il s'agit de professionnaliser le secrétariat de l'organisation afin qu'il puisse gérer au mieux le développement croissant du football à l'échelle géographique internationale ainsi que les transformations – notamment médiatiques et commerciales – qui commencent à toucher la Coupe du monde.

En décembre 1950, et en attendant de trouver la personne adéquate, Ernst Thommen propose de placer quelqu'un au poste de secrétaire général de manière provisoire. Il faut dire que le travail est fastidieux et que les trois hommes, en raison de leurs occupations professionnelles respectives, ne peuvent lui consacrer qu'un temps partiel. Comme il le note à ses collègues, Ernst Thommen souhaiterait disposer des « services d'un personnage connaissant à fond le football et les travaux dans un secrétariat pareil »<sup>30</sup>. C'est pourquoi il a songé à Kurt Gassmann, qu'il a déjà rencontré à ce sujet et qui pourrait travailler en collaboration avec les deux autres employés du secrétariat. Gassmann est effectivement un secrétaire expérimenté qui connaît bien les affaires footballistiques. De plus, il a côtoyé de nombreux dirigeants du football européen puisqu'il a officié, de 1916 à 1942, en tant que secrétaire général de l'association suisse de football, ce qui lui a permis de participer à de nombreux congrès de la FIFA. C'est pendant cette période qu'il semble avoir tissé des liens étroits avec Ernst Thommen<sup>31</sup>. Sa compétence en matière d'administration est reconnue en dehors des cercles du football, car au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, lorsque le CIO cherche à engager un nouveau chancelier (secrétaire général), il lance une enquête pour savoir si Gassmann pourrait être un bon candidat. Les conclusions de celle-ci soulignent son profil international ainsi que son honnêteté et son sérieux ; il est ajouté que c'est un administrateur digne de confiance<sup>32</sup>. Gassmann dispose donc d'un profil proche de celui de Schricker et s'inscrit dans une certaine

<sup>30</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion de la délégation du bureau de la FIFA du 29 décembre 1950, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

<sup>31</sup> Dans un livre à caractère hagiographique réalisé par le journaliste Daniel Schaub sur la vie du dirigeant bâlois, Kurt Gassmann est présenté avec quelques autres dirigeants, sous la rubrique « amis et bienfaiteurs ». Schaub D., *Ernst B. Thommen. Das bewegte Leben des grossen Schweizer Sportförderers*, Basel, Rotweiss, 2013, p. 143.

<sup>32</sup> Anonyme, « Renseignement confidentiel », 6 mai 1946. Archives du Comité international olympique (CIO), correspondance du CNO de la Suisse, dossier : D-RM01-SUISS/006. Merci à Quentin Tonnerre pour cette information.

continuité avec l'ancien secrétaire général. Barassi et Rous se montrent très satisfaits avec la proposition de Ernst Thommen, en indiquant toutefois qu'il leur paraît « utile et nécessaire que M. Gassmann [soit] présent tous les jours au bureau »<sup>33</sup>. Finalement, après quelques mois de discussions et malgré les dizaines d'offres reçues pour le poste de secrétaire général, les trois hommes décident de continuer de collaborer avec le Suisse et de le proposer comme secrétaire général de la FIFA au comité exécutif. Cette solution est ratifiée par l'élite dirigeante de la Fédération internationale, qui accueille la proposition avec satisfaction<sup>34</sup>.

Avec la nomination de Kurt Gassmann, le trio Barassi-Rous-Thommen réussit à placer une personne de confiance à un poste clé de la Fédération internationale. De plus, les trois hommes sont certains d'avoir sa loyauté car cette nomination à la FIFA permet à Gassmann de reprendre une place dans le football international après une période relativement longue d'inactivité. En effet, durant la décennie précédente, Gassmann avait été mis sur la touche par les autorités du football suisse. En conséquence, la fonction de secrétaire général de la FIFA est pour lui une occasion de revenir sur le devant de la scène et de finir sa carrière d'administrateur sportif en beauté. Sous l'impulsion du nouveau secrétaire général, et comme l'avait souhaité le trio Barassi, Rous, Thommen, le secrétariat de la FIFA va se professionnaliser. Désormais, les documents officiels (les procès-verbaux des commissions et congrès ainsi que les circulaires) sont plus standardisés et précis, les dates de rédaction et le nom de l'auteur étant par exemple le plus souvent indiqués. De même, une modernisation de l'équipement intervient puisque, dès sa prise de fonction, Gassmann demande à acquérir du matériel neuf et en phase avec l'époque (machines à écrire et meubles de bureau). Il s'agit également de transmettre davantage d'informations aux associations nationales et l'idée de relancer un bulletin officiel ressurgit. Le but de cette publication, qui se concrétise quelques mois plus tard sous le titre de *Bulletin de la FIFA*, consiste à « publier toutes les décisions importantes et d'un caractère général, ainsi [qu'à] renseigner les associations sur le travail et les intentions des organes de la FIFA »<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 2 décembre 1950, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

<sup>34</sup> Dans un courrier, Seeldrayers indique à Gassmann : « Je saisis cette occasion, mon cher Gassmann, pour vous dire combien je suis heureux de votre bonne collaboration à la FIFA ». Lettre de R.W. Seeldrayers à K. Gassmann, 15 janvier 1951. FIFA, réorganisation 50-53, 1. Commission d'étude et bureau, dossier : réorganisation séance des 29-30 mars.

<sup>35</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion de la délégation du bureau de la FIFA des 16-17 août 1951, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).

Autre changement de taille, Gassmann et Thommen s'attellent à trouver un siège pour la FIFA. En effet, le nouveau secrétaire général se plaint rapidement de l'étroitesse des bureaux de la Bahnhofstrasse<sup>36</sup>. Dès lors, au regard de l'activité croissante de l'organisation, les locaux existants commencent à devenir exigus, en particulier en matière de classement de documents. Si le sujet est discuté à plusieurs reprises au sein du comité exécutif, il semble difficile de trouver un lieu approprié (notamment en raison des coûts élevés de l'achat d'un immeuble). Des visites sont organisées dans la région zurichoise, mais également dans d'autres villes suisses comme Berne et Genève. En date du 25 septembre 1954, alors que la situation n'a pas évolué, Gassmann rappelle aux membres du comité d'urgence « l'état décidément insuffisant des bureaux actuels »<sup>37</sup>. Quelques semaines plus tard, suite à une proposition d'Ernst Thommen et du secrétaire, le comité exécutif « décide à l'unanimité d'acheter la propriété Hitzigweg 11 à Zurich »<sup>38</sup>. Après plus de trois ans de discussion, la FIFA s'apprête donc à disposer d'un siège, qui devient opérationnel dans le courant de l'année 1955.

Enfin, dernier volet, l'engagement d'un secrétaire adjoint. Comme le note Kurt Gassmann dès sa prise de fonction, il faut que le travail puisse continuer en cas de maladie ou de vacances du secrétaire général. Ainsi, avant le congrès d'Helsinki de 1952, Thommen répond aux appels répétés du secrétaire en lui déléguant momentanément un employé du Sport Toto – l'organisme officiel de paris sportifs en Suisse – où il officie comme directeur, afin de l'aider à répondre à la charge de travail. Le dirigeant helvétique joue ensuite à nouveau les hommes providentiels puisqu'il « signale qu'une personne qualifiée serait disponible »<sup>39</sup>. Cet adjoint sera Hans Bangerter. Le Bernois, interrogé par nos soins, ne s'est pas montré très précis sur les raisons de son arrivée à la Fédération internationale, et a simplement indiqué : « J'avais travaillé à l'école fédérale de sport à Macolin, je me suis occupé des relations internationales surtout. Et j'ai

<sup>36</sup> Lettre de K. Gassmann à J. Rimet, O. Barassi, S. Rous et E. Thommen, 18 mai 1951. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952). Depuis 1931, la Fédération internationale ne dispose que de quelques bureaux situés sur la Bahnhofstrasse de Zurich.

<sup>37</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 25 septembre 1954, 5 octobre 1954. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>38</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 18 novembre 1954, 29 novembre 1954. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>39</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 8-9 septembre, 17 septembre 1952. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).



reçu évidemment les personnalités étrangères pour visiter Macolin et c'est là où j'ai fait la connaissance de dirigeants, notamment du foot et de la FIFA, et ils m'ont demandé de [venir] à la FIFA. C'est comme ça que j'ai commencé<sup>40</sup>. »

Tous ces éléments indiquent que le trio Barassi, Rous et Thommen, accompagné de Kurt Gassmann, tente de moderniser la FIFA pour que sa structure soit adéquate au développement croissant du football mondial. En fait, la prise d'importance des trois dirigeants révèle plus globalement qu'une transition générationnelle est en train de se produire à la tête de la Fédération internationale. En effet, les dirigeants qui officiaient dans le comité exécutif durant les années 1930 se font de plus en plus rares et renoncent progressivement à leur fonction.

Le président Jules Rimet, par exemple, voit son aura au sein de la FIFA diminuer. En 1949, un « Hiroshima du football »<sup>41</sup> s'est déjà produit lorsqu'il perd le poste de président de la Fédération française qu'il occupait depuis trente ans. Dans la première partie des années 1950, il connaît de sérieux problèmes de santé. Dès lors, s'il est tout de même reconduit pour un énième mandat pendant le congrès de 1952, à quatre-vingts ans, il est de plus en plus distant des travaux du secrétariat et informe d'emblée l'assemblée qu'il cessera ses activités en 1954. À ses côtés, Seeldrayers semble, lui, harassé tant par son travail professionnel que par la position qu'il occupe au Comité olympique depuis 1945, comme il l'indique dans plusieurs correspondances à Kurt Gassmann. De plus, il est plongé dans une affaire qui l'oppose à l'Union belge<sup>42</sup> et qui nuit sans aucun doute à sa crédibilité. Enfin, lors du congrès de 1952, Barassi remplace son compatriote Giovanni Mauro, qui renonce à ses activités au sein du comité exécutif pour cause de maladie. Désormais, seul Karel Lotsy y a officié durant l'entre-deux-guerres. Une page semble donc progressivement se tourner au sein de l'élite de la FIFA.

Mais l'idée des nouveaux hommes forts n'est pas de tout révolutionner. D'ailleurs, ils entretiennent une certaine proximité avec plusieurs de leurs aînés qu'ils côtoient depuis les années 1930. Ainsi, Barassi et Mauro sont des amis proches. De même, Thommen semble bien s'entendre avec Seeldrayers, comme le montre une lettre de 1955 où le dirigeant belge

<sup>40</sup> Entretien avec Hans Bangerter réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à Bollingen.

<sup>41</sup> « Hiroshima du football », *France football*, 26 juillet 1949.

<sup>42</sup> Alfred Verdyck, secrétaire de l'Union belge durant près de trente ans, semble-t-il, détourné de l'argent à son propre compte, ce qui l'oblige à démissionner en 1949. Il reçoit néanmoins le soutien de Seeldrayers, position qui lui vaut de nombreuses critiques au sein de l'Union belge de football.

mentionne : « Quel dommage que tu n'aies pas pu venir à Londres. Tu aurais vu le vendredi soir au terrain de l'Arsenal une fantastique exhibition de Stanley Matthews<sup>43</sup>. » De plus, sociologiquement parlant, les nouveaux dirigeants ressemblent sous plusieurs aspects à leurs prédécesseurs. Premièrement, comme eux, ils disposent d'un important capital footballistique puisqu'ils bénéficient d'une longue trajectoire dans le domaine footballistique, comme joueurs (pour Thommen) et arbitres (pour Barassi et Rous). En outre, ils ont une trajectoire institutionnelle analogue puisqu'ils occupent préalablement des fonctions de direction au sein de leur fédération nationale respective pendant de nombreuses années. Barassi est secrétaire général de la Fédération italienne et participe activement à l'organisation de la Coupe du monde de 1934. C'est un des plus importants dirigeants du football italien sous le fascisme. Après la chute de Mussolini, il va œuvrer à remettre en place une fédération italienne de football, dont il devient le président. Comme nous l'avons déjà indiqué, Rous est le secrétaire général de la puissante Football Association depuis 1934 et s'active en vue du retour des associations britanniques dans le giron de la FIFA après la Deuxième Guerre mondiale. Thommen quant à lui est délégué puis président de la puissante branche des ligues inférieures au sein de l'association suisse de football. À ce titre, il élabore, à la fin des années 1930 le « Plan Thommen », qui consiste à réorganiser les échelons inférieurs du football helvétique. Durant les années 1940, il prend du grade et, après y avoir officié en tant que vice-président, il accède au poste de président de l'association suisse de football en 1947.

Deuxièmement, des dirigeants comme le trio Barassi, Rous et Thommen ont aussi un capital cosmopolite bien développé. Tout d'abord, par l'entremise du ballon rond, ils ont eu l'occasion d'effectuer de nombreux voyages et sont rôdés aux us et coutumes du football international. Si Rous ne maîtrise que l'anglais, Barassi peut jongler avec l'italien, le français et l'anglais. Outre l'allemand qui est sa langue maternelle, Thommen peut également s'exprimer aisément dans la langue de Shakespeare et en français. Il y a indéniablement chez eux une posture transnationale qui se développe au fil des années avec leur investissement dans le jeu. C'est après la Deuxième Guerre mondiale, dans le contexte de relance des activités du football européen, qu'ils se montrent très actifs. Barassi prend par exemple part à la création et au développement de différentes épreuves

<sup>43</sup> Lettre de R.W. Seeldrayers à E. Thommen, le 10 mai 1955. FIFA, membres du comité exécutif, dossier individuel : correspondance R.W. Seeldrayers (1939-1950), dossier : 1951-1955.

supranationales<sup>44</sup>. Comme nous l'avons indiqué, Stanley Rous joue un rôle important dans la mise en place du tournoi international des juniors. Dans un texte publié en 2007 sur Ernst Thommen, Heidrun Homburg a décrit le dirigeant helvétique comme un acteur mû par la volonté de développer le football à l'échelle internationale<sup>45</sup>. Dans son papier, elle insiste en particulier sur ses actions en vue d'organiser la Coupe du monde de 1954 en Suisse ainsi que sur les fonctions que le dirigeant bâlois prend au sein du comité exécutif de la FIFA au début des années 1950.

Troisièmement, Barassi, Rous et Thommen évoluent également dans des milieux libéraux. L'Italien et le Suisse font des études d'ingénieur, le premier dirigeant ensuite une société industrielle de sidérurgie alors que le second travaille au département de construction de la ville de Bâle de 1921 à la fin des années 1930, avant de prendre la direction du Sport Toto. Quant à Rous, il suit une formation d'enseignant, puis professe durant quelques années avant d'entrer à la Football Association comme secrétaire général.

Si les différents éléments avancés ci-dessus montrent une certaine continuité avec leurs aînés, les trois dirigeants se démarquent néanmoins de leurs prédécesseurs sur quelques points. Tout d'abord, ils sont plus ouverts à la commercialisation du football. Il ne s'agit certes pas de laisser ce sport aux mains des industriels, mais plutôt de davantage coopérer avec eux afin de développer le jeu. Par exemple, ils estiment que les paris sportifs pourraient permettre de financer l'activité footballistique des associations et commencent à envisager la création de nouvelles épreuves. Par ailleurs, ils soutiennent l'idée qu'il faut faire une distinction plus nette entre le football amateur et le football professionnel. Si le premier doit retenir l'attention des fédérations nationales au détriment du second, il s'agit néanmoins de s'assurer d'un haut niveau de jeu dans les compétitions, et ce dans le but d'attirer du public. En ce sens, il est nécessaire que ce soit surtout les meilleures équipes qui participent aux épreuves, vision qui va à l'encontre de celle universaliste qu'a toujours prônée Jules Rimet. Or, lors de la Coupe du monde jouée au Brésil en 1950, Rous n'hésite pas à indiquer au journaliste Jacques De Ryswick qu'il faut revoir la formule du tournoi car « faire accomplir 20 000 kilomètres à une équipe comme celle de la Suisse pour jouer deux matches et s'en retourner chez elle,

<sup>44</sup> Il est notamment délégué de la Fédération italienne au sein du comité exécutif de la Coupe internationale puis il participe à la création de la Coupe latine et œuvre à la mise en place de la Coupe de la Méditerranée.

<sup>45</sup> Homburg H., « Ernst Thommen, die Schweiz und der Weltfussball, 1946-1962 », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, vol. 107, 2007, pp. 69-102.

c'est absolument illogique »<sup>46</sup>. Il préconise ainsi des éliminatoires dans chaque continent ainsi qu'une réduction du nombre de matchs dans la phase finale. C'est notamment ce qui est envisagé pour la Coupe du monde de 1954 pour laquelle Ernst Thommen officie en qualité de président du comité d'organisation. En effet, un journaliste de *France football* note que « l'épreuve de qualification semble devoir être très vaste, sinon décourageante pour quelques-uns. Mais l'on serait assuré ainsi de n'avoir en Suisse que l'élite du football mondial »<sup>47</sup>. De par leurs actions, les trois dirigeants accompagnent et encouragent la nouvelle étape de professionnalisation du jeu qui se produit dans les années 1950.

Enfin, ils se démarquent de leurs aînés, et notamment de Rimet et Seeldrayers, par leur vision de la structure de la FIFA. Dans l'édition du *Handbook* de l'UEFA de 1963, Stanley Rous revient sur cet aspect et indique que lui et plusieurs de ses collègues (il ne précise toutefois aucun nom) sont, au début des années 1950, « d'avis que des changements parmi les membres et dans la constitution du Comité exécutif de la FIFA [s'avèrent] nécessaires étant donné qu'un plus grand nombre de pays [sont devenus] indépendants et [ont quitté] par conséquent l'association nationale à laquelle ils appartenaient auparavant »<sup>48</sup>. Modifier la structure de la FIFA en créant des organismes continentaux permettrait de répondre aux revendications des dirigeants sud-américains, dont Barassi et Rous sont relativement proches. Mais ils souhaitent aussi réformer l'organisation afin de préserver l'hégémonie des Européens en son sein. Or leurs idées ont d'autant plus de chances d'être entendues que, au regard de leurs fonctions et actions de longue date dans le football européen, les trois hommes disposent d'un capital relationnel étendu<sup>49</sup>.

Nous pouvons donc considérer que le trio Barassi, Rous et Thommen se situe à la croisée entre deux générations de dirigeants du football européen. D'un côté celle des dirigeants plus âgés comme Mauro, Rimet et Seeldrayers, voire des acteurs encore actifs mais qui n'officent pas officiellement dans les arcanes du comité exécutif de la FIFA, comme Bauwens ou Delaunay. De l'autre côté, celle de dirigeants plus jeunes qui officient dans l'élite de la FIFA, comme Lotsy – et Andrejevic qui

<sup>46</sup> « Sir, Stanley Rous. "Sportivement et économiquement la formule actuelle de la Coupe du monde est périmée..." », *L'Équipe*, 21 juin 1950.

<sup>47</sup> « Pour la Coupe du monde, Jules Rimet de 1954 », *France football*, 10 juin 1952.

<sup>48</sup> Rous S., « Le rôle des confédérations », dans Bangertner H., *UEFA Handbook*, Berne, UEFA, 1963.

<sup>49</sup> Dans son autobiographie, Rous note qu'à la fin des années 1940, beaucoup de dirigeants du football européen le visitent régulièrement au siège de la FA

y reviendra en 1954 – et d'autres qui commencent à être actifs lors des assemblées générales de la Fédération internationale, à savoir les Belges François Meert et José Crahay, le Danois Ebbe Schwartz, le Grec Constantin Constantaras ou encore le Suisse Gustav Wiederkehr. Au regard de leur position d'agents de liaison, Barassi, Rous, Thommen vont notamment œuvrer, au printemps 1952, à créer de nouveaux rapprochements entre les dirigeants européens.

### **3.1.3. La mise sur pied d'un « petit Conseil de l'Europe du football »**

Dans un article de *France football* paru en avril 1949, Ottorino Barassi évoque l'idée de créer une « Confédération européenne »<sup>50</sup> qui pourrait, entre autres, gérer une épreuve continentale pour les sélections nationales. Cette idée semble s'inspirer du modèle sud-américain et germe sans doute dans la tête de Barassi en raison des nombreux voyages qu'il effectue pour son travail en Amérique du Sud<sup>51</sup>. Trois ans plus tard, le dirigeant va développer plus précisément son projet. Profitant des discussions autour de la réorganisation de la FIFA sur laquelle nous allons revenir ultérieurement, dans le courant de l'hiver, Barassi entretient des discussions informelles avec des collègues belges et français. En mars, ceux-ci décident de s'arrêter sur une attitude commune à adopter lors du congrès de la FIFA de 1952<sup>52</sup>. Par ailleurs, et au regard de l'importance du sujet, les associations nationales belge, française et italienne pensent qu'il faudrait organiser une discussion plus générale avec d'autres fédérations nationales européennes pour évoquer la possible réforme de la Fédération internationale. Pour ce faire, il est décidé qu'ils actionnent leur réseau. Ainsi, les Belges entreront, par exemple, en liaison avec leurs homologues néerlandais et luxembourgeois. À la suite de la réunion franco-italo-belge, le vice-président de l'Union belge, François Meert précise à ses collègues du comité exécutif que l'idée de créer une coalition

<sup>50</sup> « La Coupe internationale a-t-elle vécu ? L'Italie n'aura pas terminé son programme l'an prochain », *France football*, 19 avril 1949.

<sup>51</sup> Profitant de la présence de Barassi sur ce continent, le comité exécutif de la FIFA la charge souvent de discuter avec les dirigeants de la Confédération sud-américaine afin de régler certains problèmes. C'est par exemple le cas lorsque l'association brésilienne met du temps à régler la somme qu'elle doit à la FIFA pour la Coupe du monde de 1950.

<sup>52</sup> Anonyme, Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge du 1<sup>er</sup> mars 1952, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

supranationale « s'avère d'une grande utilité, tenant compte que les fédérations américaines se sont groupées en une entente semblable et forment un bloc homogène dont les délégués assistent au congrès avec mandat impératif »<sup>53</sup>.

C'est à la suite de ces discussions préliminaires qu'Ottorino Barassi prend l'initiative de convoquer une assemblée entre plusieurs fédérations européennes qui se tiendrait le 22 avril 1952 à Genève<sup>54</sup>. Fait important, le dossier présenté par le dirigeant italien à ses collègues européens ne contient pas seulement des informations sur la réforme de la FIFA mais également des éléments additionnels par rapport à ce qui avait préalablement été discuté avec les dirigeants belges et français. Ainsi, le bureau fédéral de la Fédération française note que la proposition de Barassi « diffère par son caractère et le nombre des pays invités à y participer de l'initiative qui avait été prise à Paris »<sup>55</sup>. L'Union belge mentionne aussi le changement au travers de son comité exécutif, qui souligne que l'objectif de la future réunion « a considérablement évolué depuis le moment où celle-ci fut envisagée »<sup>56</sup>. Barassi semble donc avoir profité des discussions sur la réforme de la FIFA pour lancer une concertation générale sur l'établissement d'une confédération européenne de football.

Sans doute en raison de l'ambition du projet, les différentes associations concernées décident d'ajourner la réunion préalablement prévue le 22 avril et de la reporter à la fin mai. Ce laps de temps doit permettre de mieux étudier les propositions de Barassi. Quelques jours avant la réunion, qui est finalement fixée à Zurich le 28 mai, l'Italien envoie un nouveau courrier dans lequel il précise ses idées. Dans sa lettre d'accompagnement, l'Italien mentionne les droits particuliers déjà reconnus à certains groupements au sein de la FIFA – notamment les places réservées de vice-présidents dans le comité exécutif pour les associations sud-américaines et britanniques ainsi que pour l'URSS. Par ailleurs, il note qu'il y a un risque que des groupements continentaux se développent à l'avenir dans d'autres continents (comme en Asie), ce qui entraînerait une position délicate pour les associations qui resteraient

<sup>53</sup> Anonyme, Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge du 29 mars 1952, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

<sup>54</sup> Anonyme, Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge du 19 avril 1952, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

<sup>55</sup> Delaunay H., Procès-verbal du bureau fédéral de la Fédération française du 25 avril 1952, n.d. Archives de la Fédération française de football (FFF), livre : procès-verbaux du Bureau fédéral n° 30 (08.51-05.52).

<sup>56</sup> Anonyme, Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge du 3 mai 1952, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

isolées. Il souligne que, parmi celles-ci, il y a celles de l'Europe « qui ont pratiquement fondé la FIFA, en lui donnant soit des moyens financiers soit une activité continue [et] finiront par rester sans autorité et sans droits si la tendance des autres à se grouper devait augmenter »<sup>57</sup>. Cette situation doit donc pousser les dirigeants européens à réagir et, peut-être, à créer un organisme défendant leurs intérêts au sein de la Fédération internationale. Enfin, il s'agit aussi de prendre en compte les récents développements du football international. La FIFA devenant une organisation mondiale<sup>58</sup>, il apparaît de plus en plus délicat qu'elle puisse traiter de sujets concernant le football au niveau européen. De plus, créer un groupement continental aurait donc comme avantage de régler des problèmes qui ne peuvent pas trouver une solution au sein de la FIFA mais qui, au contraire, pourraient « en trouver une satisfaisante dans un Groupement de fédérations géographiquement proches, avec une remarquable affinité de conditions de vie et mœurs »<sup>59</sup>. En outre, Barassi estime qu'une telle entité permettrait l'élaboration de projets communs du point de vue technique (arbitrage, entraînement), social (hygiène, santé), moral (amateurisme et professionnalisme) et organisationnel (calendrier international, tournoi européen). L'idée est ambitieuse et se calque assurément sur l'exemple de la Confédération sud-américaine, qui est alors la seule organisation qui ressemble au modèle proposé par le dirigeant italien. Ce dernier mentionne néanmoins que la future entité devra bien entendu collaborer avec la Fédération mondiale et qu'il s'agit de la placer sous l'égide de la FIFA.

Ottorino Barassi souligne la nécessité de coopérer avec la FIFA, il semble que des dirigeants majeurs de la Fédération internationale, comme le montre l'exemple de Rodolphe Seeldrayers, ne sont mis au courant que tardivement de cette réunion des associations européennes. En effet, dans une note adressée à Kurt Gassmann le 16 mai 1952, Seeldrayers indique qu'il ignorait que Barassi avait pris cette initiative à laquelle d'ailleurs il ne participera pas afin de garder la neutralité qui sied à sa fonction de président de la commission de réorganisation. Toutefois, il espère que d'autres dirigeants sauront modérer la teneur des débats. À ce titre, il note : « Je pense que Rous fera du bon travail dans la coulisse et [il] compte sur Crahay [le secrétaire de la Fédération belge] pour exercer une action

<sup>57</sup> Annexe d'une lettre d'O. Barassi à R.W. Seeldrayers, n.d. FIFA, réorganisation 50-53. 1. Commission d'étude et bureau, dossier : réorganisation 50/52.

<sup>58</sup> *Infra* 3.2.1.

<sup>59</sup> Annexe d'une lettre d'O. Barassi à R.W. Seeldrayers, n.d. FIFA, réorganisation 50-53. 1. Commission d'étude et bureau, dossier : réorganisation 50/52.

modératrice »<sup>60</sup>. Toutefois, à la vue des positions que vont occuper ces deux dirigeants dans les discussions, il semble que Seeldrayers n'est pas mis au courant de toutes les confidences sur le sujet.

Si Barassi semble notamment influencé dans ses démarches par le modèle de la Confédération sud-américaine, dans quelle mesure est-il aussi marqué par le contexte ambiant de la construction communautaire, qui prend une nouvelle tournure en ce printemps 1952 ? En effet depuis les années 1948-1949, des actes de coopération existent entre les pays de l'Europe de l'Ouest dans le domaine économique et militaire<sup>61</sup>. En 1949, celle-ci prend une nouvelle forme avec la mise en place du Conseil de l'Europe, qui a pour but premier « de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leurs progrès économiques et sociaux »<sup>62</sup>. Malgré des difficultés dans la mise en route de cette organisation – dues au fait que « le Conseil de l'Europe tel qu'il est né à Londres ne fait de loin pas l'unanimité des parlements nationaux des pays fondateurs »<sup>63</sup> –, d'autres actions sont entreprises par des promoteurs de l'Europe au début des années 1950. Il s'agit notamment du lancement d'un ambitieux projet visant à établir une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre l'Allemagne et la France, à laquelle participeraient également les pays du Benelux et l'Italie<sup>64</sup>.

Cette proximité entre les démarches visant à la mise sur pied d'une conférence européenne du football et la création de la CECA est soulignée par Jürgen Mittag, qui pointe par ailleurs le fait que ces deux projets sont portés par des acteurs provenant des mêmes pays<sup>65</sup>. En fait, les liens entre le domaine du football européen et la politique européenne

<sup>60</sup> Lettre de R.W. Seeldrayers à K. Gassmann, 16 mai 1952. FIFA, réorganisation 50-53. 1. Commission d'étude et bureau, dossier : réorganisation 50/52.

<sup>61</sup> Avec la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) en 1948, puis de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) une année plus tard. Pour une synthèse sur ce processus, voir : Bitsch M.-T., *Histoire de la construction européenne. De 1945 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 2012 [1996].

<sup>62</sup> Roussellier N., *L'Europe des traités. De Schuman à Delors*, Paris, CNRS Éditions, 2007, p. 34.

<sup>63</sup> Wassenberg B., *Histoire du Conseil de l'Europe (1949-2009)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2012, p. 57.

<sup>64</sup> Pour un aperçu de la création de la CECA voir : Bitsch M.-T., « La première institution supranationale. Du nouveau sur l'histoire de la Haute Autorité de la CECA », dans Bitsch M.-T., *La construction européenne. Enjeux politiques et choix institutionnels*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2007, pp. 97-113.

<sup>65</sup> Mittag J., « *Negotiating the Cold War?* », *op. cit.*



semblent plus étroits que nous pourrions le penser. Tout d'abord, la presse sportive se fait volontiers l'écho des projets européens en cours et avance même des idées de collaborations. En 1950, *France football* note ainsi que Strasbourg, en tant que ville d'accueil du siège du Conseil de l'Europe, pourrait être le lieu d'organisation d'un championnat d'Europe interclubs<sup>66</sup>. Parallèlement, des acteurs politiques envisagent d'utiliser le football comme un vecteur possible de propagande de leurs idées. Ainsi, à l'été 1952, le « Mouvement européen » pense à organiser des rencontres de football à l'échelle continentale<sup>67</sup>. Toutefois, de tels projets doivent trouver l'approbation des dirigeants des associations nationales de football. Or ceux-ci sont plutôt réticents à accepter de les cautionner car, comme l'argumente l'Union belge – qui refuse que ses clubs participent à des matchs patronnés par le « Mouvement européen » –, il n'est pas question de participer à des joutes organisées par une entité à « tendance politique »<sup>68</sup>. En ce sens, si ce contexte de coopération européenne a pu influencer l'action de Barassi, nous pouvons aussi émettre l'hypothèse que ces démarches en vue de rapprocher les associations nationales européennes de football n'ont pas uniquement comme but de développer les relations footballistiques continentales, mais qu'elles peuvent aussi avoir comme objectif de consolider le monopole des associations nationales en matière d'administration du jeu. Pour le dire autrement, l'existence d'un organisme footballistique européen aurait pour avantage de disposer d'un porte-parole du football continental vis-à-vis des autres organismes européens alors en construction.

La réunion entre les associations européennes se tient bien à la fin mai 1952 à Zurich et coïncide avec la rencontre qui se dispute entre la Suisse et

<sup>66</sup> « Vers un Championnat d'Europe disputé à Strasbourg, "capitale", *France football*, 22 août 1950. Selon ce journal, cette idée serait soutenue par le nouveau président du Conseil de l'Europe – et figure majeure de la construction européenne durant les années 1950 –, le Belge Paul-Henri Spaak, qui est décrit comme « un amateur éclairé de football ». Cet attrait de Spaak pour le football est confirmé par Michel Dumoulin : Dumoulin M., *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999.

<sup>67</sup> Anonyme, Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge du 21 juin 1952, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52). Parallèlement, Jean Monnet, alors président de la Haute Autorité gérant la CECA et jamais à court d'idées pour développer le projet européen, griffonne sur un bout de papier l'idée de mettre sur pied une équipe de football continentale « acier contre charbon ». Anonyme, Note de Jean Monnet, 4 février 1952. Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Document que nous a gentiment transmis par mail un des archivistes de la Fondation.

<sup>68</sup> Anonyme, Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge du 7 mars 1953, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

l'Angleterre, à laquelle les congressistes assistent et qui permet de continuer les discussions dans un cadre plus informel. Relevons que si le courrier d'invitation est écrit par Barassi, c'est Ernst Thommen qui se charge de la logistique de la réunion. Cette action révèle que ce projet est en fait pensé de manière simultanée par plusieurs dirigeants du football européen, et en premier lieu par le trio Barassi, Rous et Thommen. Quelques heures avant la première réunion, le journaliste français Maurice Pefferkorn mentionne que le but essentiel de celle-ci est « de créer un embryon de Fédération européenne destiné à faire front à la coalition des Fédérations américaines »<sup>69</sup>.

Si Pefferkorn parle de fédérations européennes – propos repris dans les différents livres commémoratifs de l'UEFA –, il s'agit en fait d'une réunion des associations de l'Ouest de l'Europe uniquement. En effet, sont présents sur les bords de la Limmat (par ordre alphabétique) : Angleterre, Autriche, Allemagne, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Italie, Luxembourg et Suisse<sup>70</sup>. À noter que le Danemark parle au nom des associations scandinaves (Suède, Norvège et Finlande) tandis que la Suisse représente également l'Écosse, l'Espagne, le Portugal et la Yougoslavie. Au stade de nos recherches, il est difficile de savoir pourquoi les associations d'Europe de l'Est ne prennent pas part aux discussions. Dans le *Handbook de l'UEFA* de 1963, José Crahay précise que les associations nationales invitées sont celles qui ont préalablement « donné leur accord de principe lors des conversations préliminaires [tenues] avec M. Barassi »<sup>71</sup>. Entre les lignes, le dirigeant belge donne un autre indice puisqu'il signale que c'est durant ses voyages avec l'équipe nationale italienne que Barassi a évoqué son projet à plusieurs de ses collègues européens. Or, depuis le début des années 1950, l'équipe d'Italie ne joue aucune rencontre contre une équipe de l'Europe de l'Est – hormis un match contre la Yougoslavie en 1951. De fait, les possibilités d'échanges autour du projet entre le dirigeant transalpin et des membres de ces pays semblent plutôt réduites. En conséquence, les discussions initiales entre les dirigeants du football européen suivent les lignes de fracture du contexte politique de la Guerre froide et concernent avant tout des pays de l'Europe de l'Ouest. Malgré l'absence des associations du bloc communiste, la réunion propose déjà une configuration européenne élargie, en comparaison avec les six pays qui forment la CECA. Les journalistes de *France football* ne s'y

<sup>69</sup> « Deux événements européens à Zurich : entretiens européens et Suisse-Angleterre », *L'Équipe*, 25 mai 1952.

<sup>70</sup> Lettre de H. Käser à K. Gassman, 7 janvier 1952. FIFA, Réorganisation 1950-1953, 1. Commission d'étude et bureau, dossier : conférence du 27 mai 1952 à Zurich.

<sup>71</sup> Crahay J., « Des origines de l'UEFA », dans Rothenbuehler R., *Les 25 ans de l'UEFA*, UEFA, 1979, p. 19.

trompent pas et décrivent d'ailleurs l'assemblée comme un « petit Conseil de l'Europe du football »<sup>72</sup>.

Durant le premier jour, les congressistes discutent avant tout de la réforme de la FIFA. Afin d'avancer sur le projet, une commission permanente est créée, composée de l'Italien Barassi, du Belge Crahay et du Français Delaunay. Celle-ci permet de pérenniser les échanges et implique qu'un travail de fond va être conduit dans les prochaines semaines vis-à-vis du nouveau projet de statuts présenté par le comité exécutif FIFA et devant être discuté lors du congrès de 1952. Ces trois dirigeants sont choisis car ils sont à la base du mouvement et ont, en outre, l'avantage d'avoir été – c'est le cas de Barassi – ou d'être encore – c'est le cas de Crahay et Delaunay – secrétaires de leur association nationale respective ; il s'agit donc de dirigeants aguerris à la rédaction de dossiers. Enfin, à eux trois, ils sont capables d'écrire dans plusieurs langues, en particulier l'anglais, l'allemand et le français, ce qui facilitera les échanges avec les associations nationales. Il est donné pour mission aux trois dirigeants de coucher sur papier les remarques des associations européennes sur le projet de statuts de la FIFA préparé par la commission de réorganisation. Sur ce sujet, l'assemblée zurichoise semble avoir été bénéfique puisque des accords sont trouvés entre les associations européennes participant au projet et qu'il est décidé de fixer une nouvelle réunion quelques jours avant le congrès d'Helsinki. Par contre, l'idée proposée par Barassi de créer une confédération européenne de football, qui est discutée dans la matinée du deuxième jour<sup>73</sup>, ne fait pas forcément consensus. Quelques jours après la réunion, le comité exécutif de l'Union belge constate que « le principe de la création d'une entente européenne (ou d'une amicale des fédérations européennes) n'est pas encore définitivement mis au point »<sup>74</sup>. L'idée de créer un organisme continental reste donc en latence. Sans doute que les dirigeants présents estiment qu'une telle démarche est prématurée et préfèrent donc attendre la tournure que prendra la réorganisation de la FIFA avant de se prononcer sur cette question.

L'éventualité de fonder un organisme européen du football est à nouveau discutée lors de la nouvelle assemblée qui se déroule en date du 27 juin 1952 à Paris. Ce sont cette fois dix-huit dirigeants qui sont présents dans la capitale française, représentant onze organisations

---

<sup>72</sup> « À Zurich, les représentants de 13 nations jettent les bases d'une entente européenne », *L'Équipe*, 28 mai 1952.

<sup>73</sup> « Les "treize" ont terminé leurs travaux et nommé leur Bureau », *L'Équipe*, 29 mai 1952.

<sup>74</sup> Anonyme, Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge du 7 juin 1952, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

nationales (Allemagne de l'Ouest, Belgique, Écosse, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Yougoslavie ; l'Angleterre et l'Autriche se sont excusées). Contrairement à la première réunion, la Yougoslavie est présente, ce qui rappelle sa position à part au sein du bloc communiste. La continuité avec la première assemblée est respectée et nous constatons que la grande majorité des dirigeants qui vont jouer un rôle majeur dans le football européen de la seconde partie des années 1950 sont là (par ordre alphabétique) : Andrejevic, Barassi, Crahay, Delaunay, Graham, Lotsy, Meert ou encore Wiederkehr. Ernst Thommen ne peut participer aux débats, mais il envoie un petit mot à l'assemblée en vue d'encourager la poursuite des discussions entamées à Zurich<sup>75</sup>. Par ailleurs, l'assemblée convoque aussi des dirigeants plus âgés que nous pouvons considérer comme des « revanchards », tels Bauwens ou Delaunay<sup>76</sup>. Si les associations du bloc de l'Est ne participent pas aux discussions, il n'est pas à exclure qu'elles n'aient tout simplement pas répondu à l'invitation envoyée puisque, dans le procès-verbal de la réunion rédigé par le délégué suisse, Helmut Käser, il est indiqué que plusieurs associations ne se sont pas manifestées suite au courrier envoyé le 20 juin par Ottorino Barassi.

Lors de l'assemblée, les dirigeants présents se mettent d'accord pour défendre une vision européenne du nouveau projet de statuts de la FIFA. C'est à la commission permanente, formée de Barassi, Crahay et Delaunay, qu'échoit la rédaction finale de ce texte, intitulé « Projets d'additifs ou d'amendements aux derniers projets de modifications aux statuts et règlements élaborés par la commission d'étude de la FIFA »<sup>77</sup>. Celui-ci est ratifié par les dix-huit associations européennes<sup>78</sup>.

<sup>75</sup> Käser, H., Bericht über die Tagung der Europäischen FIFA. Verband in Paris, Rue de Londres 22, 27. Juni 1952. FIFA, réorganisation 1950-1953. 1. Commission d'étude et bureau/révision, dossier : conférence du 27 mai 1952 à Zurich.

<sup>76</sup> Bauwens ambitionne, à terme, de pouvoir récupérer sa place au sein du comité exécutif de la FIFA. Quant à Delaunay, la position qu'il occupe depuis l'entre-deux-guerres en tant que secrétaire dans la commission des Lois du jeu est en effet mise en danger par le projet de réforme.

<sup>77</sup> Barassi O., Crahay J., Delaunay H., « Projets d'additifs ou d'amendements aux derniers projets de modifications aux statuts et règlements élaborés par la commission d'étude de la FIFA », 27 juin 1952. FIFA, réorganisation 1950-1953, 3. Propositions et projets, dossier : propositions.

<sup>78</sup> Par ordre alphabétique : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Écosse, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Sarre, Suède, Suisse et Yougoslavie.

Figure 2. Pays ayant ratifié la proposition de modification des statuts de la FIFA



Légende : en gris, pays co-signataires de la proposition européenne de modification des statuts.

Les actions entreprises entre la fin mai et la fin juin par les dix-huit associations européennes marque un changement dans la manière d'aborder les congrès de la FIFA, une voix européenne semblant désormais pouvoir se créer à cette occasion. Ce type d'action semble d'ailleurs amené à perdurer puisque dans la lettre qui accompagne le document écrit par la commission permanente, Barassi mentionne qu'une prochaine réunion est d'ores et

déjà fixée le 22 juillet suivant<sup>79</sup>, soit en marge des sessions du congrès de la FIFA. En mai-juin 1952, plusieurs associations européennes décident donc d'entamer une coopération. Par contre, leurs délégués présents aux réunions n'ont pas souhaité créer une organisation. Dans le petit mot qu'il adresse à ses collègues présents à Paris, Ernst Thommen résume bien le sentiment général. En effet, le dirigeant helvétique affirme son soutien à l'idée de former un groupement de fédérations européennes, afin de sauvegarder les intérêts des associations nationales du Vieux Continent. Il souligne néanmoins que la FIFA :

« Doit rester une entité regroupant des associations nationales et si une entente d'associations nationales continentales peut permettre de multiplier les échanges sur les discussions d'ordre interne, ce qui ne manquera pas de fortifier la FIFA, il ne faut pas se hâter sur la question, car le risque serait *in fine* de donner à cette entente un sens ou une direction qui ne serait pas voulue.<sup>80</sup> »

C'est pourquoi le dirigeant suisse préconise la création d'une « Entente », ce qui a pour avantage de permettre une réunion entre des associations ayant des intérêts communs, sans pour autant sceller une alliance trop ferme. Cette vision est finalement partagée par Barassi qui, quelques jours plus tard, écrit au secrétaire de l'association suisse que les deux réunions de Zurich et Paris ont eu un « caractère amical et pas du tout impératif »<sup>81</sup>.

Si les dirigeants d'Europe de l'Ouest n'entérinent donc pas l'idée de créer un groupement continental, les réunions de Zurich et Paris, puis d'Helsinki à la veille du congrès de la FIFA de 1952, sont cependant à souligner. En effet, elles engagent une nouvelle manière de procéder, à savoir la convocation d'une assemblée élargie entre les associations européennes d'Europe de l'Ouest afin de discuter des sujets relatifs aux congrès de la FIFA, et plus largement des problèmes du football européen. Comme nous allons le voir, ce procédé va se répéter dans le futur et notamment à la veille du congrès extraordinaire de la FIFA de 1953. Car le facteur décisif qui va finalement permettre à terme la création d'une

<sup>79</sup> Lettre de O. Barassi à H. Käser, 10 juillet 1952. FIFA, réorganisation 1950-1953, 4. Propositions et projets, dossier : propositions.

<sup>80</sup> Käser H., Bericht über die Tagung der Europäischen FIFA. Verband in Paris, Rue de Londres 22, 27. Juni 1952. FIFA, réorganisation 1950-1953. 1. Commission d'étude et bureau/révision, dossier : conférence du 27 mai 1952 à Zurich.

<sup>81</sup> Lettre de O. Barassi à H. Käser, 10 juillet 1952. FIFA, réorganisation 1950-1953, 4. Propositions et projets, dossier : propositions.

entité européenne va se jouer au sein de la Fédération internationale et doit être mis en perspective avec la réforme de sa structure.

### 3.2. Entre internationalisation et Guerre froide

La volonté de régionaliser—ou décentraliser—la Fédération internationale n'est pas nouvelle et nous avons déjà indiqué que les associations sud-américaines font part de ce souhait dès les années 1930<sup>82</sup>. La coalition entre les associations d'Amérique centrale et du Sud et l'ouverture progressive à une décentralisation de la FIFA chez des dirigeants comme Barassi, Rous et Thommen forment un contexte favorable pour débiter un travail en vue d'une réforme des statuts de l'organisation. S'ajoute à ces éléments l'internationalisation croissante que connaît la FIFA après la Deuxième Guerre mondiale, qui rend son administration plus délicate et plaide pour une adaptation de sa structure.

#### 3.2.1. Une deuxième phase de mondialisation

Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la FIFA connaît une nouvelle phase de mondialisation due en premier lieu à la décolonisation<sup>83</sup>. Les nouveaux pays indépendants souhaitent participer activement aux travaux des organisations internationales et l'une de leurs premières actions est de demander leur adhésion à l'Organisation des Nations unies. Dans la même perspective, et en raison de la place désormais incontournable prise par le sport sur la scène internationale, ils demandent à incorporer les organisations sportives internationales, et en premier lieu le CIO et la FIFA. Entre 1946 et 1950, cette dernière connaît une forte croissance de ses membres avec l'adhésion d'une vingtaine de nouvelles associations, dont seize sont extra-européennes<sup>84</sup>. Sur les quatorze associations extra-

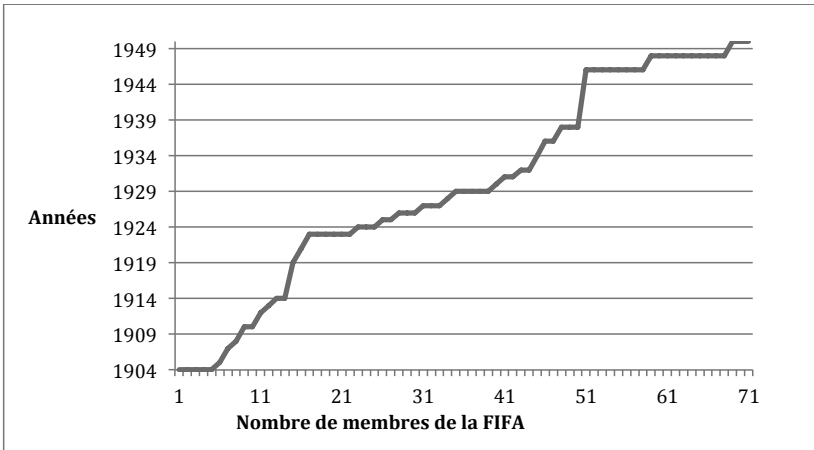
<sup>82</sup> *Supra* 1.3.2.

<sup>83</sup> Dès les années 1946-1947, les Britanniques et les Français se voient contraints de quitter leurs possessions – non sans violences – au Proche-Orient. La décolonisation de l'Inde en 1948 marque un premier tournant dans le processus et semble signifier la fin de l'Empire britannique. Pour un propos général, voir : Michel M., *Décolonisations et émergence du tiers monde*, Paris, Hachette, 1993.

<sup>84</sup> Par ordre d'arrivée et alphabétique : Guatemala et Syrie (1946) ; Afghanistan, Burma, Canada, Corée du Sud, Chypre, Gold Coast, Honduras, Iran, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays de Galles et Soudan (1948) ; Irak et Nicaragua (1950). Les six nouveaux arrivants européens sont les quatre associations britanniques et l'Union soviétique en 1946 ainsi que la Sarre en 1950.

européennes qui entrent à la FIFA, sept proviennent d'Asie – huit, si nous y intégrons, comme les dirigeants de l'époque, la Nouvelle-Zélande –, trois d'Amérique centrale, deux d'Afrique et une d'Amérique du Nord. En moins de cinq ans, le nombre d'associations membres de la FIFA augmente ainsi de près de 30 % pour se fixer au nombre de septante et un. Le territoire de l'organisation s'étend de plus en plus en dehors de l'Europe et, signe de cette extension géographique, un premier congrès est organisé hors du Vieux Continent. Il se tient à Rio de Janeiro au Brésil en 1950, durant la Coupe du monde. De même, l'idée de délocaliser hors d'Europe les réunions du comité exécutif commence à être sérieusement évoquée en son sein<sup>85</sup>.

Figure 3. Nombre d'associations membres de la FIFA de 1904 à 1950



Cette situation a plusieurs conséquences pour la FIFA. Premièrement, elle complique la tâche au comité exécutif et au secrétariat. En effet, les associations entrantes amènent avec elles de nouvelles problématiques à gérer, qui souvent sont connectées à des revendications d'ordre politique. Par exemple, en 1946, « la Fédération Libanaise de FA demande l'autorisation d'organiser un championnat du Proche et Moyen-Orient avec le concours

<sup>85</sup> Au début de l'année 1951, une réunion du comité exécutif à New York est envisagée. Cette idée n'est finalement pas réalisée en raison des coûts de transport qu'elle engendrerait, la plupart des membres provenant d'Europe. Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 6-7 octobre 1951, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).



des équipes arabes de Palestine »<sup>86</sup>. Le comité exécutif refuse d'entrer en matière, car la Fédération de la Palestine ne représente pas tout le territoire du pays, étant en concurrence avec un autre organisme regroupant les clubs juifs. De même, dès 1948, l'Égypte proteste ouvertement contre l'affiliation du Soudan car elle estime que certains des territoires soudanais lui appartiennent. À son habitude, l'élite de la FIFA décide de ne pas entrer en matière dans cette affaire qui concerne la politique interne des associations nationales.

Deuxièmement, les nouvelles associations membres issues de pays extra-européens sollicitent la FIFA afin qu'elle les aide à développer le football dans leur région. En effet, ces fédérations ne bénéficient pas des mêmes structures footballistiques que les associations européennes et les échanges avec leurs voisins restent peu développés. Il s'agit donc de tâches supplémentaires auxquelles l'élite de la FIFA doit faire face. Par ailleurs, quelques dirigeants de pays africains<sup>87</sup> imaginent la création d'une entité continentale dans le but de favoriser l'établissement de relations plus fortes au niveau supranational entre les associations nationales du continent. En 1945, l'association égyptienne, active au sein de la FIFA depuis les années 1930, transmet une demande à la Fédération internationale en vue d'obtenir « l'autorisation de constituer un groupe de la FIFA au Proche-Orient »<sup>88</sup>. Il ne s'agit pas d'aller contre son autorité puisque les dirigeants égyptiens indiquent que le groupement s'assurera que les règlements de la FIFA seront respectés. Ivo Schricker s'empresse de recueillir des informations sur les actions entreprises par les dirigeants égyptiens à ce sujet. Outre le côté informatif, cette démarche du secrétaire général de la FIFA peut aussi être interprétée comme un rappel de l'autorité de la Fédération internationale sur le football mondial. En effet, Schricker indique aux Égyptiens que l'organisation de rencontres contre des associations qui ne sont pas membres de la FIFA doit préalablement être approuvée par elle<sup>89</sup>. Finalement, le groupement ne voit pas le jour. Cependant, l'idée

<sup>86</sup> Schricker I., Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA des 25-26 juillet 1946, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1940-1946).

<sup>87</sup> Sur le développement du football en Afrique à cette période, voir : Dietschy P., « Le football africain, entre domination coloniale et émancipation », dans Singaravélou P., Sorez J. (dir.), *L'Empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*, Paris, Belin, 2010, pp. 53-69.

<sup>88</sup> Schricker I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 10-12 novembre 1945, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1940-1946).

<sup>89</sup> Lettre de I. Schricker à l'Egyptian Football Association, 4 décembre 1945. FIFA, correspondance avec les associations nationales : Égypte (1932-1994), dossier : 22 Egypt 1932-1950.

de fonder un tel organisme régional témoigne d'une volonté chez les nouveaux arrivants de rechercher de nouvelles manières de développer le jeu dans leur région par la création d'organismes supranationaux, procédé qui pourrait, à terme, déboucher sur une refonte de l'organisation même de la FIFA. À la fin des années 1940, alors que le contexte est de plus en plus favorable aux idées de réunir les peuples africains au sein d'organisation commune<sup>90</sup>, une proposition émane cette fois d'un groupe de pays d'Afrique subsaharienne. Soutenu devant le congrès de la FIFA de 1950 par l'association de la Gold Coast, le projet vise à la création d'une « United African Football Association » qui rassemblerait les associations d'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la Gold Coast, du Nigeria, de la Sierra Leone et du Togo. Le but de cette Union serait « de créer une liaison plus étroite entre les associations d'Afrique, d'échanger des vues, de régler les contributions financières, d'organiser régulièrement des matchs intercoloniaux et finalement d'instituer une compétition annuelle intercoloniale »<sup>91</sup>. Les dirigeants du comité exécutif de la FIFA refusent néanmoins d'entrer en matière sur la question, évoquant qu'« il est nécessaire que les organisations respectives soient affiliées à la FIFA »<sup>92</sup>, ce qui n'est pas le cas puisque la plupart de ces pays ont encore un statut de colonie. En conséquence, leurs activités footballistiques sont gérées par la fédération de la métropole. Signe tout de même d'une tendance à prendre davantage en compte les demandes des associations extra-européennes, le comité de la FIFA place la question à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se déroule les deux jours suivants. La proposition fait l'objet d'un débat entre plusieurs congressistes, mais aucun pays africain n'est présent pour la défendre, ce qui laisse le champ libre aux dirigeants des puissances coloniales pour faire entendre leurs voix. En fait, les déclarations des dirigeants qui interviennent sur la question révèlent bien la position de leur pays face à la situation coloniale. Ainsi, le Français Henri Delaunay souligne que deux organisations nommées par la Gold Coast dépendent de la Fédération française – aucun nom n'est mentionné dans le procès-verbal, mais nous pouvons en déduire qu'il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Togo, qui font alors partie du territoire de l'Afrique

<sup>90</sup> C'est en particulier la volonté du mouvement panafricaniste. Sur celui-ci, voir : Boukari-Yabara A., *Africa unite ! : une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2014.

<sup>91</sup> Anonyme, « Annexe à l'ordre du jour du XXVII congrès à tenir à Rio de Janeiro les 22 et 23 juin 1950 », n.d. FIFA, XXV-XXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).

<sup>92</sup> Schricker I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 21 juin 1950, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

occidentale française (AOF). Selon Delaunay, ces deux organisations ne demandent ni ne désirent se constituer en Union africaine. Au contraire du déni exprimé par le dirigeant français, qui rappelle bien les difficultés que connaît la métropole française à se séparer de ses colonies<sup>93</sup>, l'Anglais Arthur Drewry mentionne que les autres associations citées sont certes affiliées à la Football Association, mais qu'elles « sont en état de prendre les mesures et décisions à leur convenance »<sup>94</sup>. Cette position plus ouverte correspond à la politique anglaise en matière de décolonisation, qui tend à progressivement laisser de plus en plus de latitude à ses colonies, voire à les soutenir dans leur développement<sup>95</sup>. Cette stratégie vise en fait à conserver des liens étroits avec l'Empire, alors en dislocation, au sein d'un « nouveau Commonwealth ». Malgré les propos de Drewry, la discussion en reste là et le président Jules Rimet – français rappelons-le – conclut les débats en mentionnant qu'il faut suivre les recommandations du comité exécutif qui sont elles-mêmes basées sur les statuts de la FIFA<sup>96</sup>.

Les requêtes pour la création d'un groupement africain ou du Proche-Orient rappellent celles déjà proposées par les dirigeants sud-américains durant les années 1930. Or, en mai 1949, soit en marge de la Copa America, de nouvelles discussions ont lieu au sein de la Confédération sud-américaine en vue de proposer une décentralisation de la FIFA. Les neuf associations membres de l'organisme y envoient des représentants<sup>97</sup>, ce qui constitue la participation la plus élevée de l'histoire de l'organisation. Cette situation souligne l'importance des sujets que les congressistes vont avoir à traiter. Outre deux sujets d'actualité, à savoir la problématique des éliminatoires de la prochaine Coupe du monde de 1950 ainsi que la

<sup>93</sup> Sur le rapport entre la France et ses colonies en matière sportive, voir : Charitas P., « A More Flexible Domination. Franco-African Sport Diplomacy during Decolonization, 1945-1966 », dans Dichter H., John A. (eds.), *Diplomatic games. sport, statecraft, and international relations since 1945*, Kentucky, Kentucky University Press, 2014, pp. 183-214.

<sup>94</sup> Anonyme, Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA des 22-23 juin 1950, n.d. FIFA, XXV-XXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).

<sup>95</sup> Charitas P., « Imperialisms in the Olympics of the colonization in the postcolonization. Africa into the International olympic committee, 1910-1965 », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n° 7, 2015, pp. 909-922.

<sup>96</sup> « Les associations établies dans une Colonie ou un Dominion peuvent, en accord avec l'association nationale de leur métropole, rester un groupement subordonné à celle-ci ou s'affilier directement à la Fédération ». Anonyme, Statuts de la FIFA [édition de 1948], art. 1 [des statuts]. FIFA, statuts, 1904-1981.

<sup>97</sup> Caballero M., Correa Meyer R., Procès-verbal de l'assemblée générale de la Confédération sud-américaine de mars-mai 1949, n.d. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : CONMEBOL (1941-1961), dossier : 1941-31.12.1950.

situation du football en Colombie<sup>98</sup>, une longue discussion s'engage sur la réforme des statuts de la FIFA. À ce sujet, c'est notamment l'association d'Argentine, soutenue par son homologue uruguayenne, qui mène les débats.

Le but recherché par les dirigeants argentins est de convaincre la FIFA d'attribuer des places supplémentaires au sein de son comité exécutif aux dirigeants sud-américains. Mais des idées plus ambitieuses sont également formulées, en particulier une refonte générale de la structure de la FIFA. Les congressistes souhaitent porter la question devant le prochain congrès de la Fédération internationale et ils chargent une commission de rédiger un document de synthèse devant permettre d'arrêter une position commune à défendre au sein de la FIFA. Si les dirigeants présents au congrès de la Confédération sud-américaine s'attaquent toujours au monopole des Européens, il s'agit aussi pour eux de s'assurer désormais une place privilégiée au sein de l'organisation internationale. En effet, à la vue de l'extension du nombre de membres à la FIFA, la position des associations sud-américaines au sein de la Fédération internationale risque à terme d'être minimisée puisque, comme nous l'a rappelé en entretien Hans Bangerter, secrétaire adjoint de la FIFA dès 1953, « il ne faut pas oublier que la CONMEBOL compte [seulement] dix associations, dont certaines petites »<sup>99</sup>. En conséquence, l'idée de créer des organismes continentaux au sein de la FIFA dont l'une des tâches serait d'élire les dirigeants de son comité exécutif paraît être la solution à défendre dans le futur. Les dirigeants sud-américains sont néanmoins conscients que ces idées impliquent de revisiter l'architecture de la FIFA. De fait, afin d'éviter de possibles tensions au sein même de leur entité continentale, comme ce fut le cas dix ans plus tôt<sup>100</sup>, l'assemblée se donne un temps de réflexion de trente jours durant lequel les associations membres de la Confédération sud-américaine ont la possibilité de faire parvenir leurs commentaires sur le document de synthèse.

Dans les mois qui suivent, les associations sud-américaines transmettent deux propositions au secrétaire général de la FIFA, ce qui montre que si, dans l'esprit, elles s'accordent pour entreprendre des réformes de

<sup>98</sup> Le conflit consiste en une scission entre la fédération et la ligue professionnelle (ligue Dimayor). Il impacte tout le football sud-américain car la ligue Dimayor propose de hauts salaires aux joueurs. En raison de certaines décisions prises, comme le fait de ne verser aucune indemnité pour les transferts des joueurs et le refus de libérer les joueurs pour les rencontres des équipes nationales, elle se met en porte-à-faux par rapport aux autorités du football sud-américaine.

<sup>99</sup> Entretien avec Hans Bangerter réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à Bollingen.

<sup>100</sup> *Supra* 1.3.2.

l'architecture de la Fédération internationale, dans les faits, des divergences existent encore entre elles sur la manière de procéder. La première proposition émane de l'association d'Argentine, également soutenue par le Paraguay et l'Uruguay<sup>101</sup>. Ces fédérations proposent que le comité exécutif respecte davantage les représentations des différents continents au sein de la FIFA. Ainsi, le président de la FIFA serait toujours élu par le congrès, par contre chaque groupe continental aurait droit à un vice-président nommé pour quatre ans, qu'il élirait lui-même. Élément novateur, si le dirigeant choisi devait quitter son poste avant la fin de son mandat, il serait remplacé par un autre dirigeant issu de son groupe. De cette manière, la fonction deviendrait plus importante que le représentant. De plus, il s'agirait que la FIFA reconnaisse formellement, dans ses statuts, l'existence de confédérations continentales, ambition affichée par les dirigeants de la Confédération sud-américaine depuis les années 1920, mais qui a toujours été refusée par l'élite de la FIFA. Dans le projet présenté, une confédération n'existerait que si elle réussissait à réunir plus de « trois quarts des associations affiliées du continent en question »<sup>102</sup>. Cette mesure favoriserait indéniablement les Sud-Américains, car leur continent n'est composé que d'une dizaine de pays, qui sont alors déjà tous – hormis le Venezuela – affiliés à la Confédération. *A contrario*, ce procédé risquerait d'être très compliqué à réaliser pour les Européens, qui sont désormais divisés par la Guerre froide. La proposition de l'association argentine porte donc clairement une atteinte à leur hégémonie. Mais il s'agit là aussi pour leurs dirigeants de défendre au mieux leurs intérêts au sein de la FIFA, car cette mesure rend difficile la création de groupements continentaux en Asie et éventuellement en Afrique – encore sous le joug colonial –, deux continents immenses et qui risquent de compter à terme de très nombreuses fédérations. Enfin, un dernier souhait est émis, à savoir celui de changer l'article 22 des statuts de la FIFA qui préciserait dès lors que chaque confédération continentale aurait le droit et la compétence de régler les affaires footballistiques concernant les associations nationales de son continent. Certes, le pouvoir suprême de la FIFA n'est pas remis en question par la proposition argentine et, si son congrès le jugeait nécessaire, il aurait le droit de rejeter les décisions prises par les confédérations continentales. Cependant, il s'agit tout de même d'une transformation fondamentale de l'architecture et du mode de gouvernance de la FIFA

<sup>101</sup> Rappelons que, pour déposer une modification de statuts durant le congrès, il est nécessaire que la proposition soit émise par trois associations nationales.

<sup>102</sup> Anonyme, « Annexe à l'ordre du jour du XXVII congrès à tenir à Rio de Janeiro les 22 et 23 juin 1950 », n.d. FIFA, XXV-XXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).

qui est envisagé. De plus, il est possible d'y voir une manière de limiter l'influence des autres continents permettant ainsi de préserver une place plus importante aux Sud-Américains au sein de la FIFA.

Le second projet émane de l'association chilienne, à laquelle se joignent le Pérou et la Bolivie. Si ces fédérations soutiennent en partie les idées de leurs homologues liées au projet argentin, elles proposent une vision différente du comité exécutif de la Fédération internationale. Celui-ci serait composé d'un président, de cinq vice-présidents et de huit membres élus par le congrès. Toutefois, un « vice-président » serait élu par les quatre associations britanniques, un par l'Organisation centrale du sport en Russie (section football de l'URSS) et un par les associations d'Amérique du Sud. Le congrès ne garderait la main que sur les deux dernières places. De même, sur les huit membres restants à désigner, un serait élu par la Confédération sud-américaine et un autre par la Confédération de l'Amérique centrale et du Nord. Ce mode d'élection n'est pas très novateur et est similaire à celui qui existe déjà au sein de la FIFA. Le seul changement de taille est de conférer une place supplémentaire dans le comité exécutif aux Confédérations d'Amérique centrale et du Nord. En outre, il est aussi question dans ce projet de créer à terme des organismes continentaux – prenant le modèle sud-américain comme exemple – avec pour objectif de leur conférer la responsabilité de l'administration du football sur leur continent. Cette proposition vise clairement à la division de la FIFA en différents groupements, qui disposeraient d'une grande autonomie vis-à-vis de l'organisation centrale. En ce sens, elle est peut-être considérée comme plus ambitieuse que la proposition de l'association d'Argentine, ce qui peut s'expliquer par le fait que des pays comme le Chili et le Pérou remettent régulièrement en cause, depuis l'entre-deux-guerres, la position prééminente de la FIFA sur le football mondial.

À l'approche du congrès de Rio, les associations sud-américaines transmettent donc des propositions concrètes en vue de restructurer l'architecture de la FIFA. Premièrement, il s'agit de préserver, et d'étendre quelque peu, leur position au sein de la Fédération internationale. Deuxièmement, l'idée est aussi de continuer à discuter de l'hégémonie des Européens sur la FIFA. Si les souhaits des associations africaines n'ont pas été entendus durant le congrès de 1950, ceux des associations sud-américaines sont par contre objet d'attention. À cet égard, un journaliste de *L'Équipe* note, quelques heures avant le congrès, que les propositions faites par les dirigeants sud-américains peuvent « être le prélude à l'organisation

de confédérations continentales, ainsi que cela existe déjà en Amérique du Sud »<sup>103</sup>.

Le contexte semble donc propice à une discussion sur une réforme de la FIFA, et ce d'autant plus que les associations britanniques – comme nous le verrons plus loin – ont également comme idée de discuter de l'architecture de la FIFA et souhaitent en discuter avec leur homologue argentine<sup>104</sup>. Au passage, signalons qu'à l'occasion de la participation de l'équipe nationale anglaise à la Coupe du monde brésilienne, les deux dirigeants anglais Arthur Drewry et Stanley Rous font, au préalable, un détour par Buenos Aires afin de discuter avec leurs homologues argentins de la possible réforme des statuts de la FIFA. Le congrès de Rio s'annonce donc important car les délégués vont devoir décider s'ils entament des démarches à cet effet et, si c'est le cas, de quelle manière ils doivent s'y prendre.

### 3.2.2. *S'accorder sur une réorganisation*

À la veille de l'assemblée de 1950, Maurice Pfefferkorn, journaliste expérimenté, note que la FIFA « est à la veille de réformes de [sa] structure »<sup>105</sup>. Dans son allocution, le président Rimet confirme cette vision et n'hésite pas à souligner que les délégués présents font face à un tournant dans l'histoire du football. Il ajoute que son développement pose effectivement des problèmes qui doivent être discutés. Mais s'il reconnaît que des changements doivent être envisagés, en particulier dans la structure de la FIFA, il met en garde contre de trop grandes modifications des statuts :

« Est-ce à dire, *s'exclame-t-il*, que la FIFA doive rester figée dans le conformisme intangible au milieu d'un monde en continuelle évolution ? Assurément non. Mais il importe à sa mission que soit maintenue intégralement la notion de solidarité entre les associations nationales qui a inspiré ses fondateurs, que rien ne soit tenté pour diminuer son autorité faite de l'accord de tous et qui sera utile à la protection de chacun, qu'aucune modification ne soit apportée

<sup>103</sup> « 22 et 23 juin : congrès de la FIFA. La FIFA envisagera-t-elle aussi des réformes de structure ? », *L'Équipe*, 21 juin 1950.

<sup>104</sup> Anonyme, Procès-verbal de la commission de sélection de l'équipe nationale du 7 novembre 1949, n.d., Football Association, FA minutes 1949-1950. L'Association d'Argentine entretient une relation étroite avec la FA, puisque, dès sa création durant les années 1880, elle demande à être incorporée au sein de l'Association anglaise.

<sup>105</sup> « M. Pfefferkorn qui succédera au docteur Schricker au poste de secrétaire général de la FIFA ? », *France football*, 12 juillet 1950.

à sa structure ou à son fonctionnement qui n'ait été laborieusement étudiée et débattue. L'improvisation est la ressource des étourdis<sup>106</sup>. »

Par ces mots, Jules Rimet invite les délégués à ne pas entreprendre de réformes trop importantes, et lorsque la discussion sur la réorganisation s'apprête à commencer, il se permet de repréciser sa pensée en soulignant que la FIFA est l'unique organisation qui a réussi à grouper toutes les associations du monde. De fait, si une réforme est nécessaire, il faut l'entreprendre avec grande précaution afin de ne pas entraver des statuts qui ont fait leur preuve dans le temps et qui ont permis le succès de l'organisation. Le président indique donc qu'il ne souhaite pas que la structure de la FIFA soit modifiée et profite de son discours pour rappeler la position universaliste d'une organisation mondiale et indivisible qu'il a toujours défendue. En fait, la crainte de Rimet est que la Fédération internationale perde du pouvoir vis-à-vis d'organismes régionaux mais aussi qu'elle perde son rôle de garante « des intérêts supérieurs du football mondial »<sup>107</sup>. Signe que l'aura de Rimet est moindre au sein de la Fédération internationale, les congressistes ne vont néanmoins suivre que modérément les propositions du président. Il faut également signaler que des débats existent au sein du comité exécutif de la FIFA et que la position de Rimet n'est pas partagée par tous ses collègues. Comme signalé ci-dessus, l'élite de la FIFA est en plein renouvellement et certains de ses membres sont enclins à commencer un travail de réorganisation avec la création d'une commission *ad hoc*<sup>108</sup>.

Lors des discussions, il ressort tout d'abord qu'aucune réforme ne pourra être décidée à Rio de Janeiro car le quorum minimum pour modifier les statuts n'est pas atteint. En effet, pour réaliser ce travail, un congrès doit « réunir la moitié au moins des associations affiliées »<sup>109</sup>. Ce n'est pas le cas dans la ville carioca puisque trente-cinq associations sont présentes sur les près de soixante-dix membres que compte l'organisation. L'assemblée de 1950 n'a donc pas le pouvoir de modifier l'ensemble des statuts de la FIFA. La proposition du comité exécutif de créer une commission de réorganisation a pour avantage, en outre, de permettre des discussions

<sup>106</sup> Anonyme, Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA des 22-23 juin 1950, n.d. FIFA, XXV-XXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).

<sup>107</sup> Gassmann K., Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA du 21 juin 1954. FIFA, XXIX-XXX congrès ordinaires (1953-1959, rapport d'activité).

<sup>108</sup> Schricker I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 21 juin 1950, n.d., FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

<sup>109</sup> Anonyme, Statuts de la FIFA [édition de 1948], art. 11 [des statuts]. FIFA, statuts, 1904-1981.



entre toutes les forces de la Fédération internationale dans un petit comité. Ainsi, ce procédé pourra permettre de limiter les éventuels conflits. Arthur Drewry, président de la Football Association et vice-président de la FIFA, est l'un des principaux promoteurs de cette solution. Durant les débats, il réaffirme l'opportunité de créer une commission d'étude sur la réorganisation de la FIFA et propose à l'assemblée que le futur organe soit composé d'un représentant issu de : l'Europe du Nord, l'Espagne, la Yougoslavie, les associations britanniques, l'Argentine et le Chili, ainsi que d'un délégué du comité exécutif. Les congressistes vont finalement suivre cette proposition, discussion qui révèle qu'une majorité des associations nationales soutiennent une réforme des statuts de la FIFA.

**Tableau 11. Composition de la commission de réorganisation de la FIFA**

Nom	Fonction	Pays représenté	Bloc représenté
Seeldrayers R.	Président	Belgique	Aucun
Andrejevic M.	Membre	Yougoslavie	Aucun
Drewry A.	Membre	Angleterre	Britannique
Pujol A.	Membre	Espagne	Latin
Russo J./Ramirez A.	Membre	Argentine	Amérique du Sud
Schwartz E.	Membre	Danemark	Scandinavie
Valenzuela L./ Alveal E.	Membre	Chili	Amérique du Sud
Gassman K.	Secrétaire général*	Suisse	Aucun
Barassi O.	Secrétaire*	Italie	Aucun** (Latin)
Rous S.	Secrétaire*	Angleterre	Aucun** (Britannique)

Légende : \* : sans droit ; \*\* : du moins officiellement parlant.

Si la présence de délégués de l'Angleterre, de l'Argentine et du Chili dans la commission de réorganisation s'explique par le fait que ces associations ont proposé des modifications devant l'assemblée générale, comment expliquer par contre celle des autres associations ?

Le fait d'attribuer une place à la Yougoslavie dans cette commission présente plusieurs avantages. Tout d'abord, pour les congressistes, il s'agit de répondre aux possibles exigences des associations du bloc soviétique, les associations hongroises et tchèques ayant envoyé des propositions de modification des statuts, tout en limitant leurs capacités d'actions. À ce titre,

la Yougoslavie constitue une bonne alternative aux pays du bloc soviétique, car si un régime communiste y est en place, elle est toujours en conflit avec l'URSS. En ce sens, elle ne peut pas être considérée comme le véritable porte-parole du bloc soviétique, par contre elle défend des idées relativement proches de celle-ci. De plus, le délégué yougoslave Andrejevic, présent dans les arcanes de la FIFA depuis l'entre-deux-guerres, peut aussi être reconnu comme un interlocuteur privilégié par les pays ayant fait partie de l'Europe centrale footballistique durant l'entre-deux-guerres, comme l'Autriche ou l'Italie. C'est du moins ce que suggère l'Italien Mauro lors d'une séance du comité exécutif du mois de mars 1951, dans laquelle il note que l'absence du délégué yougoslave aux séances de la commission de réorganisation a eu pour conséquence que « les pays de l'Europe centrale n'ont pas pu faire valoir leur point de vue »<sup>110</sup>. La Fédération espagnole est également conviée à faire partie de la commission car il s'agit d'un pays pouvant faire le lien entre les pays d'Europe de l'Ouest et les pays latins<sup>111</sup> non seulement d'Europe mais éventuellement aussi d'Amérique du Sud. La représentation espagnole peut également être interprétée comme un contrepoids à la présence yougoslave, le régime de Franco étant résolument anticommuniste – les deux pays n'entretiennent d'ailleurs pas de relations diplomatiques. Enfin, la place réservée aux pays scandinaves – qui sera occupée par le Danois Ebbe Schwartz – s'explique par le fait que, depuis l'entre-deux-guerres, les pays du Nord ont toujours disposé d'un représentant au comité exécutif de la FIFA. Stanley Rous le rappellera d'ailleurs quelques mois plus tard lorsqu'il s'agira de déterminer les futures places au comité exécutif de l'organisation<sup>112</sup>.

La composition de la commission a donc pour avantage de représenter les différentes forces au sein de la FIFA, ce qui illustre le souci constant de l'élite de la FIFA de réunir tous les acteurs importants sur un sujet dans le but de limiter les possibles conflits à l'intérieur de l'organisation. La représentation est complétée par la présence du secrétaire général et de deux secrétaires adjoints, qui n'auront pas de droit de vote. Ce sont Ottorino Barrasi et Stanley Rous qui vont officier dans ces fonctions. Comme nous l'avons indiqué, ces deux dirigeants souhaitent mener des réformes structurelles au sein de la Fédération internationale. Leur présence dans la commission leur

<sup>110</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 31 mars et 2 avril 1951, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).

<sup>111</sup> Cavallaro M. E., « The Spanish European integration. The first steps of a long journey (1975-1976) », dans Affinito M., Migani G., Wenkel C. (dir.), *Les deux Europes. Actes du III<sup>e</sup> colloque international RICHIE*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2009, pp. 149-153.

<sup>112</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion de la commission d'étude pour la réorganisation de la FIFA des 29, 30-31 mars, n.d. FIFA, réorganisation 1950-1953, 1. Commission d'étude et bureau, dossier : procès-verbaux des séances.

permet dès lors assurément de jouer un grand rôle dans la réorganisation de la FIFA. En effet, ce sont eux, avec le concours du secrétaire général, qui vont réceptionner, trier, puis classer les propositions de modification des statuts transmises par les associations nationales.

Enfin, en décembre 1950, le comité exécutif de la FIFA discute de la nomination du président de la commission de réorganisation, qui doit être l'un de ses membres. Il est décidé que Rodolphe Seeldrayers dirigera les débats. S'il avait un temps espéré faire partie de la commission, le président Jules Rimet laisse la place à son homologue belge, car il ne peut contrer l'argument linguistique que lui oppose le Finlandais von Frenckell – il ne parle que le français. Ainsi, Rimet n'aura pas l'occasion de défendre sa position universaliste, qu'il avait rappelée dans son allocution du congrès de 1950 et qui entre en contradiction avec une refonte étendue des statuts de la FIFA, et en particulier la division de la Fédération en groupements continentaux. Lors de la séance du comité, il reconnaît que s'il avait été nommé président de la commission, il aurait essayé « d'empêcher que des modifications capitales soient apportées à la constitution de la FIFA, que celle-ci a montré l'excellence de son institution par cinquante années d'existence et de succès et qu'elle est le seul organisme international à avoir groupé dans une entente d'amitié toutes les Nations du monde »<sup>113</sup>. Seeldrayers fait certes, lui aussi, partie de la vieille garde de la FIFA. Cependant, contrairement à Jules Rimet, il se montre plus ouvert sur la question de la réorganisation. Durant les débats sur la nomination du président de la commission, il insiste d'ailleurs sur la question de la neutralité du représentant du comité exécutif, posture également relevée par le délégué finlandais von Frenckell qui note que le président de la commission ne devra pas venir dicter la conduite à adopter en son sein. Le choix de Seeldrayers paraît donc judicieux car, d'une part, le Belge est ouvert à des changements pour la Fédération ; d'autre part, il est aguerri aux travaux de la FIFA en raison de sa présence de longue date au sein de son comité exécutif. De fait, il saura sans doute également les limiter.

La commission *ad hoc* a devant elle une tâche fastidieuse. Il s'agit de revoir les 24 articles des statuts et les 39 articles du règlement de la FIFA, et ce dans un délai relativement court puisque le but est de présenter un projet devant la prochaine assemblée générale de la FIFA, en 1952. Dans le but de tenir ces délais, un calendrier précis est établi. Les associations nationales auront jusqu'en automne 1950 pour faire parvenir leurs propositions de modification des statuts. Puis il s'agira pour les membres

<sup>113</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 2 décembre 1950, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

de la commission de se réunir afin de discuter des propositions reçues et, enfin, d'établir un projet de nouveaux statuts qui sera soumis pour approbation au congrès de 1952 prévu à Helsinki.

Outre la charge de travail que cela représente, les dirigeants vont devoir s'accorder sur les réformes à entreprendre. Or une conciliation s'avère malaisée puisque différents positionnements sur la réorganisation existent au sein de la commission, et plus globalement dans la FIFA. C'est notamment le cas des associations du bloc soviétique qui, dans les mois qui suivent, vont essayer de faire entendre leur voix.

### 3.2.3. Les revendications du bloc soviétique

En ce début des années 1950, les associations du bloc de l'Est ont des difficultés à participer aux travaux de la FIFA, position illustrée par le fait que le vice-président soviétique n'est quasiment jamais présent aux réunions du comité exécutif. En effet, depuis son entrée officielle en 1947, Granatkin ne participe qu'aux séances des 15 et 16 avril 1948, où le président de la FIFA lui adresse une cordiale bienvenue<sup>114</sup>. Outre la situation politique qui pose des problèmes pour l'obtention de visas, dès 1949, il ne peut se rendre aux séances, pour des raisons de santé<sup>115</sup>. À une occasion, les Soviétiques tentent de le remplacer par le président de la Fédération soviétique de football, Konstantin Andrianov<sup>116</sup>. Cette solution est toutefois considérée comme non avenue par les membres du comité exécutif. Peut-être que les dirigeants se méfient d'Andrianov, car ce n'est pas lui qui avait été préalablement présenté comme le président de la section soviétique à Schricker, mais un dénommé Kozlov<sup>117</sup>. Cependant, c'est surtout la manière de procéder qui n'est pas compatible avec la vision défendue par l'élite de la FIFA en matière de conditions de participation à une réunion du comité exécutif. Pour des dirigeants comme Lotsy, Mauro, Rimet, Rous, Schricker ou encore Seeldrayers, la seule personne pouvant y siéger doit être celle

<sup>114</sup> Schricker I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 15-16 avril 1948, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

<sup>115</sup> Schricker I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 16 mai 1949, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1947-1950).

<sup>116</sup> Andrianov est un dirigeant très important du sport soviétique des années 1940 aux années 1980. Dufraisse S., « Konstantin Andrianov », papier présenté lors du congrès annuel « The President, the secretary and the minister. Biographies from international sports leaders », Musée olympique de Barcelone, 14-15 juillet 2016.

<sup>117</sup> Lettre de I Schricker au comité exécutif de la FIFA, 13 décembre 1946. FIFA, comité exécutif (circulaire aux membres 1946-1957).

qui a été élue lors de l'assemblée générale. En 1950, Granatkine est finalement remplacé par Sergei Savin<sup>118</sup>, qui connaît lui aussi de nombreux problèmes pour se déplacer dans les pays où se tiennent les réunions du comité exécutif, comme c'est le cas en mars 1951 à Madrid ou en mars 1953 à Copenhague. Cette situation limite fortement l'établissement de relations de confiance entre le dirigeant soviétique et ses collègues du comité exécutif. Plus largement, elle crée un décalage entre les associations nationales de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, ces dernières ne se sentant pas assez représentées au sein de l'élite de la FIFA

De plus, certains sujets mettent en opposition des associations de l'Est et de l'Ouest, tel celui des footballeurs ayant fui le bloc soviétique. Dès le début des années 1950, plusieurs athlètes des pays du bloc soviétique profitent de voyages à l'étranger pour quitter leur délégation et demander l'asile politique dans le pays dans lequel ils séjournent<sup>119</sup>. En football, c'est notamment le cas de plusieurs joueurs hongrois qui trouvent refuge en Espagne, pays qui se veut le chantre de l'anticommunisme. Là-bas, ils y forment une équipe nommée Hungaria qui dispute plusieurs rencontres, et ce malgré le fait que les joueurs la composant sont sous le coup d'une suspension par leur fédération d'origine. Le cas le plus connu de ces joueurs qui s'exilent, et sans doute aussi le plus discuté, est celui de László Kubala. Considéré comme l'un des meilleurs jeunes talents de l'équipe nationale hongroise, ce dernier va être l'objet d'un bras de fer entre la Fédération hongroise et l'association espagnole, Alors que le joueur a été suspendu par la FIFA durant une année pour avoir quitté son pays, la Fédération espagnole fait pression sur la Fédération internationale pour qu'elle accepte de lever sa suspension, en expliquant notamment que Kubala a quitté son pays pour éviter « une menace imminente de mort »<sup>120</sup>. Mais la Fédération hongroise ne l'entend pas de cette oreille et souhaite même suspendre Kubala de toute activité footballistique. Le cas de Kubala va mettre plusieurs années à se

<sup>118</sup> Il ne semble pas que ce remplacement constitue une éviction mais plutôt une situation de circonstance – pour cause de maladie principalement – car Granatkine reste le président de la section de football de l'URSS. Il reprendra son poste à la FIFA dès 1954.

<sup>119</sup> Rider T., « Eastern Europe's unwanted: exiles athletes and the Olympic games, 1948-1964 », *Journal of Sport History*, vol. 40, n° 3, 2013, p. 445.

<sup>120</sup> Propos de Manuel Valdes dans une lettre adressée à la FIFA le 24 septembre 1951 et qui est citée par Paul Dietschy, Dietschy P., *Histoire du football*, op. cit., p. 366. Kubala sert la propagande franquiste dans la lutte que le régime mène contre le communisme. En 1954, le Hongrois joue même son propre rôle au cinéma dans un film intitulé *Los Ases Buscan La Paz* (Les As cherchent la Paix). Pour un propos autour de ce film, voir : Simón J.A., « Fútbol y cine en el franquismo: la utilización política del héroe deportivo en la España de Franco », *Historia y comunicación social*, vol. 17, 2012, pp. 69-84.

régler et va nécessiter plusieurs tentatives de médiation de la part du comité exécutif de la FIFA (le joueur reviendra finalement sur le terrain, avec succès, sous les couleurs du FC Barcelone dans la seconde partie de la décennie).

Nous avons vu qu'un bloc soviétique se dessine au sein de la FIFA dès les années 1947-1948<sup>121</sup>. Comme dans d'autres organisations internationales, les tensions Est-Ouest qui s'opèrent sur la scène internationale au début des années 1950 marquent un renforcement des positionnements respectifs<sup>122</sup>. Cette posture est particulièrement visible lors du travail de réorganisation de la Fédération internationale. En effet, tout au long des discussions, les associations du bloc soviétique vont tenir une position ferme sur la manière de mener les réformes, posture qui les place en opposition avec la majorité des associations de l'Europe de l'Ouest.

Lors du congrès de 1950, la Fédération hongroise, soutenue par les associations de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, envoie plusieurs propositions en vue de modifier les statuts de la FIFA. Tout d'abord, ces associations souhaitent davantage de représentativité au sein du comité exécutif et proposent « d'élire une personne des trois Fédérations de Hongrie, de la Tchécoslovaquie ou de la Pologne qui ne sont pas représentées dans la direction actuelle de la FIFA »<sup>123</sup>. De même, elles considèrent que l'élite de la FIFA, hormis le président de l'organisation, ne devrait plus être composée de dirigeants spécifiques, mais de représentants d'une association nationale. Ainsi, c'est la fédération nationale qui devrait, à l'avenir, désigner le dirigeant qui la représenterait et qui pourrait, en tout temps, avoir « le droit de remplacer les titulaires durant leur mandat. Nous retrouvons ici l'idée défendue par les pays communistes au sein de la FIFA depuis quelques années selon laquelle la fonction dépasse l'individu. Ces propositions ne sont pas discutées par l'assemblée puisqu'aucun pays du bloc soviétique n'a fait le déplacement à Rio. En date du 5 décembre 1950, la Fédération hongroise s'offusque auprès du secrétariat de la FIFA de n'avoir pas été conviée à participer aux travaux de la commission de réorganisation. De

<sup>121</sup> Ce renforcement au sein des pays du bloc soviétique se matérialise notamment dans les nombreux échanges sportifs qui sont développés à cette période. Pour un aperçu de cette situation, voir : Dufraisse S., « The emergence of Europe-wide collaboration and competition: Soviet sports interactions in Europe. 1945 – mid-1960s », dans Vonnard P., Sbeti N., Quin G. (eds.), *Beyond Boycotts, op. cit.*, pp. 71-81.

<sup>122</sup> C'est notamment le cas au CIO : Charitas P., « La Commission d'Aide Internationale Olympique (CAIO) : un instrument de propagande soviétique ? (1951-1962) », *Sport History Review*, vol. 40, 2009, pp. 143-166.

<sup>123</sup> Anonyme, « Annexe à l'ordre du jour du XXVII congrès à tenir à Rio de Janeiro les 22 et 23 juin 1950 », n.d. FIFA, classeur : XXV-XXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).

plus, le courrier mentionne que les représentants élus dans la commission ne sont pas légitimes, car leurs associations sont représentées dans le comité exécutif de la FIFA. La rancœur est forte puisque la lettre mentionne encore :

« Nous trouvons [que le] traitement que nous devons subir dans ces derniers temps est d'autant plus inexplicable, parce que notre fédération qui est un membre notable de longue date de votre Association ne saurait souffrir encore davantage des pareilles relégations continuelles et tendancieuses au second plan et elle va chercher tous les moyens en son pouvoir pour faire changer l'attitude partielle de la direction actuelle de la FIFA que nous estimons nuisible à la cause commune du football universel<sup>124</sup>. »

En outre, l'association hongroise précise aussi qu'elle est fermement opposée à l'idée de régionaliser la FIFA par la création d'organismes continentaux, ce qui aurait pour conséquence de diminuer le pouvoir de l'organisation en faveur des différentes confédérations. Cette posture doit se comprendre car pour peser sur la gouvernance de la FIFA, il est plus aisé pour le bloc soviétique de créer des alliances avec des associations nationales, une tactique déjà utilisée au sein du CIO<sup>125</sup>. Il faut ajouter qu'en raison du contexte politique international, la création de groupements continentaux obligerait sans doute les pays du bloc soviétique à créer leur propre groupement. À cette même période, c'est d'ailleurs ce qui se produit dans certains domaines, tel celui des communications avec la création de l'Union européenne de radio (UER) par les pays du bloc de l'Ouest et l'Organisation internationale de radio (OIR) par les pays du bloc de l'Est<sup>126</sup>. Une telle décision ne serait pas sans conséquence sur la place du bloc soviétique au sein de la FIFA. En effet, en raison du petit nombre d'associations qui en font partie (une dizaine), celui-ci ne disposerait probablement pas de beaucoup de sièges au sein du comité exécutif et ne pourrait donc pas véritablement peser sur la gouvernance de la FIFA, voire risquerait d'être isolé.

---

<sup>124</sup> Lettre du secrétaire de la Fédération hongroise au secrétaire général de la FIFA, 5 décembre 1950. FIFA, Réorganisation 50-53, 3. Propositions et projets, dossier : correspondance générale.

<sup>125</sup> Parks J., « Welcoming the "Third World". Soviet sport diplomacy, developing nations and the Olympic games », dans Dichter H., John A., *Diplomatic games, op. cit.*, pp. 85-114.

<sup>126</sup> Heinrich Franke C., « Curtains in the European ether: broadcasting and the Cold War », dans Badenoch A., Fickers A., Heinrich-Franke C. (eds.), *Airy Curtains in the European Ether: broadcasting and the Cold War*, Baden-Baden, Nomos, 2013, pp. 183-219.

Dans sa stratégie visant à ne pas attiser les tensions au sein de la FIFA, le comité exécutif ne répond pas aux reproches de la Fédération hongroise et préfère laisser le temps agir. Cependant, la Guerre froide va directement impacter le travail de la commission de réorganisation. Lors de la première réunion qui se déroule en mars 1951 à Madrid, et alors que le Yougoslave Andrejevic est absent<sup>127</sup> en raison du refus de son gouvernement de lui délivrer l'autorisation de se rendre dans la capitale ibérique, l'Espagnol Augustin Pujol remet en question le poste de vice-président réservé à l'URSS. Selon lui, le peu de participation de l'Union soviétique aux travaux de la FIFA ne devrait pas permettre à cette association de disposer d'un poste privilégié au comité exécutif. Certes, à cette période, l'URSS reste effectivement en retrait en matière de gestion de l'organisation et le football soviétique n'est pas très actif au niveau international. Toutefois, plus que l'argument footballistique, le propos de Pujol ne peut être dissocié d'ambitions plus politiques et rappelle, une fois encore, les tensions qui existent entre l'Espagne franquiste et le bloc soviétique. Aucune décision n'est cependant prise sur le sujet, les autres délégués présents décidant de finalement botter en touche la proposition espagnole. Lors de la deuxième réunion de la commission de réorganisation qui se déroule en septembre 1951 à Londres, Pujol remet le sujet sur la table<sup>128</sup>. Malgré une intervention du président de la commission, Rodolphe Seeldrayers, qui rappelle que la discussion a déjà été préalablement traitée à Madrid, un long échange s'engage sur la question. Afin de régler le cas, le président est même obligé de déclarer un vote. Par trois voix contre deux et une abstention, la proposition de la Fédération espagnole est refusée de justesse, signe que, malgré la politique de neutralité menée par le comité exécutif de la FIFA depuis l'entre-deux-guerres, la politique n'est jamais très loin des discussions.

Ces échanges au sein de la commission de réorganisation sont exploités, quelques heures plus tard, par le vice-président soviétique, Sergueï Savin, lors d'une réunion du comité exécutif. Présent pour la première fois depuis sa nomination en 1950, il réagit aux propos qui ont été tenus contre son pays par le représentant espagnol. Il les critique vivement et estime que la proposition d'annuler le poste de vice-président dédié à

<sup>127</sup> Même s'il ne représente pas les intérêts du bloc soviétique en raison des tensions toujours fortes entre Belgrade et Moscou, Andrejevic défend tout de même des positions relativement proches de celle des pays du bloc de l'Est.

<sup>128</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion de la commission d'étude pour la réorganisation de la FIFA des 4-5 octobre 1951, n.d. FIFA, réorganisation 1950-1953, 1. Commission d'étude et bureau, dossier : procès-verbaux des séances.



l'Union soviétique ne rime pas avec les principes fédérateurs portés par la FIFA. De plus, il rappelle que s'il n'était pas présent au congrès de Rio de 1950 et lors de la dernière séance du comité exécutif qui a été organisée à Madrid, c'est en raison de l'absence de relations diplomatiques entre l'URSS et les pays d'accueil de ces assemblées (respectivement, le Brésil et l'Espagne). Au passage, il demande de tenir compte de cette situation à l'avenir afin de préserver « l'unité de la FIFA »<sup>129</sup>. Ce message s'inscrit dans la doctrine du régime soviétique sur la scène internationale, qui prône une rhétorique de paix, message devant permettre de répondre avantagement à ce qui est considéré comme une agressivité impérialiste du bloc capitaliste<sup>130</sup>. Seeldrayers tente alors une entreprise diplomatique et relativise le propos qu'a tenu le délégué espagnol lors des séances de la commission de réorganisation en indiquant que la discussion portait avant tout sur les groupements d'associations nationales qui pouvaient prétendre à un siège de vice-président. Il ajoute qu'il n'y avait aucune intention contre l'URSS de la part d'Augustin Pujol. Les autres dirigeants présents interviennent également dans ce sens, tentant de désamorcer une possible situation de crise. Sentant, peut-être, que les discussions risquent de se retourner contre son association nationale, le délégué espagnol Armando Munoz Calero – farouchement anticommuniste puisqu'il est membre de la Phalange, le parti de Franco, et ancien volontaire de la division bleue lors de la Deuxième Guerre mondiale<sup>131</sup> – essaie finalement de dédramatiser l'affaire et souhaite la bienvenue à Serguei Savin. En outre, il insiste sur le fait qu'il ne faut parler que de sport au sein de la Fédération internationale et que les propositions de Pujol devaient être considérées uniquement sous un angle sportif.

Ce cas rappelle, une fois encore, combien l'élite de la FIFA prône une politique visant à neutraliser les conflits au sein de la Fédération et surtout tente d'éluder les questions d'ordre politique qui pourraient créer de fortes tensions entre les associations nationales. Le dirigeant espagnol est donc obligé de se contraindre à cette manière de procéder et de revenir

<sup>129</sup> Gassmann K., Procès-verbal du comité exécutif de la FIFA des 6-7 octobre 1951, n.d. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).

<sup>130</sup> La rhétorique de la paix est une constante tout au long du récit de la thèse de Sylvain Dufraisse. Ce dernier note que le nom même des compétitions organisées entre les pays du bloc de l'Est doit servir cette politique (par exemple, il existe une « course cycliste de la paix »). Dufraisse S., *Les « Héros du sport »*, op. cit., p. 227.

<sup>131</sup> Division de volontaires espagnoles qui a combattu sur le front de l'Est en compagnie des Allemands. Viuda-Serrano A., « A diplomatic mission: Spain and the 1948 London Olympics », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 27, n° 6, 2010, p. 1085.

sur la posture défendue par son collègue Pujol. Finalement, la place de l'URSS n'est pas remise en cause dans le nouveau projet de statut préparé par la commission de réorganisation au printemps 1952. Cependant, les tensions Est-Ouest ne sont pas terminées et vont se prolonger dans les mois qui suivent.

Tout d'abord, le bloc soviétique se montre très critique face au projet qui est soumis en vue d'une discussion lors du congrès de la FIFA de 1952 à Helsinki. Dans un courrier daté du 31 mai 1952, Serguei Savin fustige le contenu du projet de réforme et note que celui-ci doit être nettement revu car « il est rédigé de telle façon que les droits des sportifs des pays coloniaux et dépendants sont blessés [puisqu'une situation a été créée qui privilégie les] sportifs de la Grande-Bretagne, des USA et de l'Amérique du Sud envers les autres pays »<sup>132</sup>. Savin souligne le manque de place laissé aux associations asiatiques et africaines dans le comité exécutif. Cette position confirme la volonté de l'URSS de s'attirer la sympathie des pays extra-européens afin de créer une alliance avec eux, tactique devant *in fine* de prendre le contrôle de l'organisation. En guise de conclusion, le dirigeant soviétique souhaite que le projet soit réexaminé et que la composition de la commission soit revue afin d'y inclure des représentants de pays coloniaux, mais aussi de la Chine populaire ou des pays de l'Est. Finalement, en raison d'autres critiques adressées par différentes associations (scandinaves<sup>133</sup> et sud-américaines<sup>134</sup>), les dirigeants du comité exécutif décident de repousser les discussions sur la réforme de la FIFA à une assemblée spécialement réunie pour l'occasion, ce qui est accepté par le congrès de 1952.

Cette décision n'empêche néanmoins pas de nouvelles discussions sur le sujet. Durant celles-ci, Serguei Savin soumet aux délégués la proposition que la commission de réorganisation soit élargie et comprenne des représentants des pays africains et asiatiques mais aussi ceux « des associations de l'Est et de la Chine »<sup>135</sup>. Si cette demande paraît excessive aux dirigeants du comité exécutif, un compromis se dessine par contre avec l'incorporation du vice-président soviétique dans la commission de réorganisation. Cette proposition est en particulier soutenue par le

<sup>132</sup> Anonyme, Traduction d'une lettre de S. Savin à K. Gassmann, 31 mai 1952. FIFA, Réorganisation 1950-1953, 3. Réorganisation 50-52, dossier : réorganisation et contre-projet.

<sup>133</sup> Lettre de E. Schwartz à K. Gassmann, 29 mai 1952. FIFA, Réorganisation 1950-1953, 3. Proposition et projets, dossier : réorganisation contre-proposition, etc.

<sup>134</sup> Voir *infra* 3.3.1.

<sup>135</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 20, 21, 22 et 23 juillet 1952, 1<sup>er</sup> juillet 1952. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).

président Jules Rimet et elle est acceptée par les congressistes qui élisent Savin à une bonne majorité (22 voix contre 11). La décision prise par les congressistes est importante, car elle permet au bloc soviétique de faire davantage entendre sa voix au sein de la commission de réorganisation. Lors de ce même congrès, un autre fait marquant va dans le sens d'une neutralisation des problèmes politiques issus de la Guerre froide : l'adhésion de la République démocratique allemande (RDA) à la FIFA. L'acceptation de la RDA, dont l'État a été créé quelques mois plus tôt, par une très grande majorité – seule l'Allemagne de l'Ouest s'abstient de voter – est à souligner car l'adhésion de ce pays est refusée dans beaucoup d'autres organisations sportives, comme la Fédération internationale de ski (FIS)<sup>136</sup> ou la Fédération internationale de gymnastique (FIG)<sup>137</sup>. De même, le CIO n'accepte pas la partition des deux Allemagnes et oblige la formation d'une délégation commune, ce qui est effectif à partir de 1956<sup>138</sup>. La FIFA prend ici une décision forte, car de nombreux pays ne reconnaissent pas l'existence de la RDA sur la scène diplomatique. L'adhésion de l'Allemagne de l'Est se fait dans un lieu symbolique puisqu'elle est acceptée lors du congrès qui se déroule à Helsinki, ville issue d'un pays à la croisée de l'Est et de l'Ouest, et qui se trouve alors être hôte de Jeux olympiques dont la principale attraction consiste en la première participation d'une importante délégation soviétique<sup>139</sup>.

Malgré ces décisions, les mois qui suivent sont encore marqués par le scea du conflit Est-Ouest. Tout d'abord, la présence de Savin dans la commission de réorganisation est remise en question, son élection lors du congrès d'Helsinki ne s'étant pas déroulée selon l'ordre préalablement établi par le président, ce qui l'annule *de facto*. En bon allié de la cause anticommuniste, c'est l'Espagnol Munoz Calero qui relève le vice de forme

<sup>136</sup> Dichter H., « "We have allowed our decisions to be determined by political considerations": the Cold War in the International Ski Federation », *Sport in History*, vol. 37, n° 3, pp. 290-308.

<sup>137</sup> Cervin G. *et al.*, « Gymnastics' centre of gravity. The Fédération internationale de Gymnastique, its governance and the Cold War 1956-1976 », *Sport in History*, vol. 37, n° 3, pp. 309-331.

<sup>138</sup> La première participation de la RDA et de la RFA aux Jeux olympiques date de 1968. Sur l'équipe unifiée qui a concouru de 1956 à 1964, voir : Lanz J., *Zwischen Politik, Protokoll und Pragmatismus. Die deutsche Olympiageschichte von 1952 bis 1972*, Berlin, wvb Wiss. Verlag, 2011.

<sup>139</sup> Dufraisse S., « Les Soviétiques, finalistes à Helsinki (1952). Anatomie et résonance d'une performance », dans Archambault F., Artiaga L., Bosc G. (dir.), *Le continent basket, op. cit.*, pp. 141-158.

au secrétaire général de la FIFA<sup>140</sup>. Après plusieurs échanges avec le comité d'urgence, ce dernier est obligé de reconnaître qu'il y a effectivement eu un problème. Finalement, Serge Savin n'est pas autorisé à participer aux séances<sup>141</sup>. Par contre, en raison des risques de conflit qu'engendre cette décision, le vice-président soviétique est invité par les dirigeants du comité exécutif à participer aux discussions informelles qui entoureront les séances. Le délégué soviétique n'accepte toutefois pas ce compromis et n'assiste dès lors pas aux discussions, situation qui renforce la position à la marge du bloc soviétique dans le cadre de la réorganisation de la FIFA. La non-participation de Savin paraît toutefois arranger les membres de la commission de réorganisation car le délégué soviétique se serait sans doute montré critique sur plusieurs points de la réforme et aurait probablement contesté l'idée de régionaliser la FIFA<sup>142</sup>.

Alors qu'un nouveau projet est finalement proposé pour être discuté lors d'un congrès extraordinaire à Paris, le bloc soviétique est toujours aussi hostile à tout changement de structure de la FIFA. Durant l'assemblée qui se déroule en novembre 1953 dans la capitale française, les délégués des associations du bloc soviétique reviennent à la charge contre le projet de réorganisation. Tout d'abord, le délégué yougoslave Pleic se permet de rappeler la nécessité de respecter l'égalité des droits entre les membres au sein de la FIFA. Il se réfère notamment à une étude effectuée par un professeur de l'école de droit de Limoges, le docteur Paroutaud, parue quelques mois plus tôt dans le *Bulletin MGO-ONG*, n<sup>os</sup> 8 et 9 (numéros d'août et septembre) et intitulée « Sport et droit international ». Ce juriste estime que la structure de la FIFA est « antidémocratique » car ses associations membres n'ont pas toutes les mêmes droits, citant par exemple le cas des fédérations de l'Amérique du Nord et de l'Asie qui ne disposent

<sup>140</sup> Lettre de A. Munoz Calero à K. Gassmann, 3 septembre 1952. FIFA, réorganisation 1950-1953, 2. Commission d'études et bureau, dossier : séance Paris.

<sup>141</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 8-9 septembre, 17 septembre 1952. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).

<sup>142</sup> Dans une lettre écrite en mars 1953, Seeldrayers se fend d'une confidence personnelle au secrétaire général Kurt Gassmann à propos du délégué yougoslave Andrejevic – qui, certes, tient des positions moins tranchées que son homologue soviétique, mais s'en approche par son idée de défendre une plus grande égalité entre les membres de la FIFA : « S'il continue [à procéder de la sorte], il se fera appeler Gromyko tant il s'entête à dire : "nier". » Lettre de R.W. Seeldrayers à K. Gassmann, 10 mars 1953. FIFA, Réorganisation 1950-1953, 2. Commission d'étude et bureau, dossier : séance du 6/7.3.1953 à Paris. Seeldrayers fait ici référence à Andrei Gromyko, diplomate russe, ambassadeur aux États-Unis de 1943 à 1946, puis vice-ministre des Affaires étrangères. Il fut baptisé « Monsieur Niet » en raison de sa capacité à tenir tête aux Occidentaux et à défendre la politique soviétique.

pas de représentants au sein du comité exécutif. Reprenant ce constat, le dirigeant yougoslave propose d'une part d'abolir tous les privilèges au sein de la Fédération internationale, notamment celui de disposer d'une place réservée au sein du comité exécutif ; d'autre part d'établir une nomination directe de tous les membres de ce comité par le congrès. Dans le même temps, il propose la création d'organes régionaux qui œuvreraient au développement du football dans leurs continents respectifs, mais en aucun cas ne les représenteraient dans le comité exécutif de la FIFA.

À la suite de Pleic, c'est le délégué soviétique Serge Savin qui prend la parole. Il se veut plus véhément que son collègue yougoslave. Pour lui, il est impératif que toutes les associations disposent des mêmes droits, ce que la proposition yougoslave ne garantit pas<sup>143</sup>. Au contraire, il affirme que ce sont les pouvoirs de l'assemblée générale qui doivent être renforcés. Le représentant tchécoslovaque, Joseph Vogl, insiste lui aussi sur l'aspect démocratique de la question. Il demande en particulier la nomination directe par le congrès du président, des vice-présidents et des membres du comité exécutif. Cependant, contrairement à Savin, il est prêt à faire quelques concessions puisqu'il accepte que les associations britanniques, sud-américaines et soviétiques puissent élire un vice-président. Pourquoi cette prise de parole diffère-t-elle de celle de son homologue soviétique ? Après le propos très ferme de Savin, comment celui un peu plus ouvert de Vogl peut-il être interprété ? S'agit-il d'une tactique visant à permettre des alliances avec d'autres associations ou y a-t-il quelques divergences au sein du bloc soviétique lui-même ? Cette dernière proposition va dans le sens de l'analyse de Xavier Breuil, qui souligne qu'en football, les pays satellites ne sont pas toujours en accord avec le « grand frère » soviétique<sup>144</sup>.

Si, à la vue de la documentation récoltée, il est difficile de répondre à ces questions, en tous les cas constatons que les prises de position du bloc soviétique ne sont pas très efficaces. En effet, dans la soirée qui suit le premier jour du congrès, les associations de l'Europe de l'Ouest et les

<sup>143</sup> Les deux pays sont toujours divisés sur la scène internationale. Sur les relations entre la Yougoslavie et l'Union soviétique à cette période, voir : Rajak S., *Yugoslavia and the Soviet Union in the early Cold War: reconciliation, comradeship, confrontation, 1953-1957*, London, Routledge, 2011.

<sup>144</sup> Breuil X., « Football and the construction of a European area in the East: Ruptures and Continuities after 1945 », dans Vonnard P., Quin G., Bancel N., *Building Europe with the ball, op. cit.*, pp. 121-136. Rappelons qu'en 1953, le bloc soviétique connaît un moment de trouble avec la révolte des ouvriers de Berlin-Est. De plus, les dirigeants à la tête de l'Union soviétique sont alors eux-mêmes en pleine « guerre politique », puisqu'il s'agit d'assurer la succession de Staline, décédé en mars de la même année.

Sud-Américains ont tenu une réunion qui a permis de créer une entente entre leurs associations nationales sur la question de la réorganisation. Ce consensus a été long à dessiner et, pour le comprendre, il s'agit de revenir sur les discussions qui ont lieu entre 1950 et 1953 entre les dirigeants de la Confédération sud-américaine et la nouvelle génération de dirigeants qui émergent dans plusieurs associations nationales européennes.

### **3.3. Suivre le modèle sud-américain**

Dès la fin des années 1940, le contexte de la Guerre froide fonde certes une opposition entre les pays d'Europe de l'Est et ceux d'Europe de l'Ouest au sein de la FIFA. Toutefois, depuis l'entre-deux-guerres, ce sont surtout les divergences qui existent entre les associations européennes et leurs homologues sud-américaines qui sont l'objet de vifs débats au sein de la FIFA. La période qui va de 1950 à 1953 va encore les amplifier, en particulier parce que les associations sud-américaines militent ouvertement en vue d'une décentralisation de la FIFA. C'est la position que vont défendre leurs deux représentants qui siègent dans la commission de réorganisation.

#### **3.2.1. Un match Europe-Amérique du Sud**

Lors de la première séance qui se déroule à Madrid en mars 1951, le Chilien Luis Valenzuela mentionne, dès le début des discussions, qu'il y a eu une confusion dans les documents présentés aux délégués car une proposition de la Confédération sud-américaine est mentionnée comme étant celle de l'Uruguay<sup>145</sup>. Par ce commentaire, il souligne que les deux délégués représentent la voix de l'Amérique latine dans son entier au sein de la commission et espèrent que celle-ci sera entendue par leurs collègues. À ce titre, les deux Sud-Américains proposent rapidement de fixer statutairement les sièges qu'occupent déjà l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud au sein du comité exécutif. L'Argentin Juan Russo justifie cette proposition en relevant qu'il est nécessaire « d'assurer la participation de toutes les associations, en proportion de leur importance

<sup>145</sup> Lettre de R.W. Seeldrayers à K. Gassmann, 3 mars 1951. FIFA, réorganisation 1950-1953, 1. Commission d'étude et bureau, dossier : réorganisation séance 29/30.03.

et de leur activité, au pouvoir directeur de la FIFA »<sup>146</sup>. Il montre ainsi que les associations sud-américaines sont en faveur d'une ouverture du comité exécutif de la FIFA aux associations des pays extra-européens, mais pas forcément à n'importe quelles conditions. En effet, l'idée de conférer des places en fonction de la force des associations nationales favorise les Sud-Américains au détriment des autres associations extra-européennes car ce procédé ne correspond pas au système selon lequel un pays est égal à une voix en vigueur lors des congrès de la FIFA.

Malgré un fort activisme, la position des deux Sud-Américains reste cependant minoritaire car ils font face à cinq dirigeants européens qui sont globalement opposés à leur proposition. En effet, les délégués qui proviennent du Vieux Continent ne souhaitent pas pour l'heure décentraliser la FIFA. Ils préfèrent défendre le *statu quo* ou alors, comme le Yougoslave Andrejevic, prônent une vision qui se rapproche sous certaines formes du bloc soviétique<sup>147</sup>. Deux raisons principales expliquent cette volonté de ne pas trop réformer la structure de la FIFA, qui sera à nouveau exprimée à plusieurs reprises tout au long de la réforme. La première est que les associations européennes ne souhaitent pas conférer des places au sein du comité exécutif aux associations d'Afrique, d'Amérique centrale et d'Asie, estimant que le football n'a pas encore atteint assez de maturité dans ces régions. Dès lors, ils pensent qu'il faut tout d'abord que les associations nationales de ces continents se développent avant que leurs dirigeants puissent intégrer le comité exécutif de la FIFA. La deuxième doit être reliée au contexte de la Guerre froide. En effet, il paraît difficilement envisageable de créer une entité européenne qui réunirait en son sein les pays des deux blocs.

Ces deux aspects se retrouvent dans la proposition de réforme des statuts présentée au congrès de 1950 par les associations britanniques, qui propose de diviser la FIFA en huit groupes géographiques déléguant chacun un représentant au comité exécutif<sup>148</sup>. Relevons que si les petites nations sont effectivement davantage représentées dans le projet britannique, il n'est cependant pas question d'égalité entre tous les membres. En effet, l'Europe se taille toujours la part du lion puisque sa trentaine de fédérations est

---

<sup>146</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion de la commission d'étude pour la réorganisation de la FIFA des 29, 30 et 31 mars 1951, n.d. FIFA, réorganisation 1950-1953, 1. Commission d'étude et bureau, dossier : procès-verbaux des séances.

<sup>147</sup> À savoir, renforcer le pouvoir des associations nationales au sein de la FIFA.

<sup>148</sup> Anonyme, « Annexe à l'ordre du jour du XXVII congrès à tenir à Rio de Janeiro les 22 et 23 juin 1950 », n.d. FIFA, XXV-XXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).

répartie en cinq groupes. Par ailleurs, trois autres groupes réunissent celles d'Amérique centrale, du Nord et du Sud. Par contre, les autres continents ne sont que peu pris en compte puisque le dernier groupement convoque les dix-sept associations restantes, soit celles provenant d'Afrique et d'Asie<sup>149</sup>. Outre cet européocentrisme, la proposition anglaise reste globalement conservatrice car les groupements continentaux préconisés n'auront pas vraiment de pouvoir, hormis celui d'élire leur représentant à la FIFA. Enfin, le projet tient compte du contexte politique international, l'Europe étant divisée en cinq entités géographiques :

- Europe orientale (Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Russie) ;
- Europe méridionale (Autriche, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Portugal et Yougoslavie) ;
- Europe septentrionale (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) ;
- Europe de l'Ouest (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, voire l'Allemagne pour autant que sa réaffiliation soit confirmée par le congrès) ;
- un dernier groupe composé des quatre associations britanniques.

Drewry et Rous font partie de la commission de réorganisation et, en raison de leur écoute auprès des autres dirigeants des associations nationales d'Europe de l'Ouest, nous pouvons penser que les idées qu'ils défendent sont écoutées par leurs collègues.

À la suite des discussions des deux séances de la commission, respectivement organisées à Madrid en mars 1951, puis à Londres en octobre de la même année, le bureau de la commission élabore un projet de nouveau statut qui est présenté au comité exécutif en mars 1952. Celui-ci ne prône pas de régionaliser la FIFA. En fait, comme le souligne le président de la commission de réorganisation Rodolphe Seeldrayers, le seul changement important dans les statuts concerne la représentation au comité exécutif<sup>150</sup>. Le projet de nouveaux statuts prévoit, en effet, d'augmenter de trois le nombre de « membres » dans le comité. Sur ces

<sup>149</sup> Anonyme, « Mémoire. Propositions soumises par la "Football Association" (anglaise) à la Fédération internationale de Football Association visant à modifier les articles 8 et 36 et le Statut 10 », n.d. FIFA, réorganisation 1950-1953, 3. Propositions et projets, dossier : réorganisation 1950/52.

<sup>150</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 9-10 mars 1952, 3 avril 1952. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).



places, des postes fixes seront attribués à l'Amérique centrale, du Nord et du Sud ainsi qu'aux associations africaines et asiatiques<sup>151</sup>.

**Tableau 12. Composition du comité exécutif selon le nouveau projet de statuts de la FIFA**

Fonctions au sein du comité	Actuel (nombre)	Actuel (Organe électeur)	Projet	Organe (Organe électeur)
Président	1	Congrès	1	Congrès
Vice-présidents	5	Confédération d'Amérique du Sud (1)*, Associations britanniques (1), Union soviétique (1), Congrès (2)	5	Confédération d'Amérique du Sud (1), Associations britanniques (1), Union soviétique (1), Congrès (2)
Membres	6	Congrès	9	Confédération d'Amérique du Sud (1), Confédération d'Amérique centrale (1), Confédération d'Amérique du Nord (1), Associations des pays africains (1), Associations des pays asiatiques (1), Congrès (4)

Légende : \* nombre de places attribuées.

Les membres européens de la commission ont donc été d'accord de faire quelques concessions et de conférer une place dans le comité exécutif respectivement aux associations africaines et asiatiques. Mais cette proposition ne satisfait pas les fédérations sud-américaines qui souhaitent renforcer les prérogatives de leur entité continentale. En conséquence, elles militent en faveur d'une décentralisation de la FIFA, avec la création d'organismes continentaux (sur le modèle des confédérations existant dans les Amériques). Dès lors, celles-ci décident d'envoyer de nouvelles propositions au secrétaire général de la FIFA en vue d'une discussion lors du congrès ordinaire de l'été

<sup>151</sup> Anonyme, « Projet pour les statuts, le règlement et le règlement du congrès de la FIFA », Article 17 (des statuts), 1952. FIFA, 3. Réorganisation 1950-1953, 3. Proposition et projets, dossier : 80 réorganisation 1950-1952. 80.8 projets pour les statuts et règlement.

1952<sup>152</sup>. Lors de l'assemblée générale qui se tient à Helsinki, les délégués sud-américains vont se montrer particulièrement offensifs et se confronter aux dirigeants européens. Il s'agit autant de manifester leur mécontentement sur la façon dont s'élabore la réforme de la FIFA que d'allonger les débats, en vue de ne pas statuer sur la réforme lors de ce congrès.

Dès son ouverture, un dirigeant uruguayen, Celestino Mibelli, donne le ton. « Au nom des associations de l'Amérique du Sud », ce dernier attaque le Finlandais von Frenckell qui, dans son discours inaugural, aurait rappelé un incident survenu à Helsinki en 1927, lorsque les associations britanniques ont quitté la FIFA. Se sentant comparé aux Britanniques, Mibelli indique que les Sud-Américains sont venus dans un esprit de bonne entente. Malgré les tentatives d'apaisement de Jules Rimet et un déni de von Frenckell, les débats débudent dans un climat pour le moins houleux. Cette pique constitue une sorte de mise en bouche qui sert à montrer le mécontentement des Sud-Américains. Elle va être suivie de plusieurs autres. Mibelli s'en prend ensuite au secrétaire général de la FIFA, Kurt Gassmann, mentionnant qu'aucun délégué sud-américain n'a été convié aux discussions sur la future Coupe du monde et pose d'autres questions diverses (par exemple sur la manière de se procurer les procès-verbaux des réunions des organes de la FIFA). Finalement, leur stratégie fonctionne puisque les congressistes décident de ne pas statuer sur la question et d'organiser un congrès extraordinaire l'année suivante, qui aura pour unique but de traiter de cette question. Malgré tout, un débat s'engage sur la composition de la commission de réorganisation. En effet, comme le bloc soviétique, les Sud-américains souhaiteraient que des représentants des continents africains, arabes et asiatiques soient élus dans cette commission et leur requête vise sans doute à fortifier des alliances chez d'autres associations extra-européennes, ce qui permettrait de contrebalancer les rapports de force au sein de la commission de réorganisation. Cette demande fait réagir plusieurs dirigeants européens des associations d'Europe de l'Ouest – qui ont tenu une réunion la veille du congrès<sup>153</sup> –, dont Stanley Rous, qui trouve que la « discussion devient ridicule, car des heures ont déjà été passées à discuter »<sup>154</sup>, propos soutenus ensuite par Ernst Thommen. Un vote est malgré tout effectué quant à l'inclusion de représentants des autres

<sup>152</sup> Anonyme, « Asociación Uruguaya de Fútbol, Montevideo. Contre-proposition aux projets des Statuts, du Règlement et du Règlement du congrès de la FIFA », 18 juin 1952. FIFA, 3. Réorganisation 1950-1953, 3. Proposition et projets, dossier : réorganisation, contre-proposition, etc.

<sup>153</sup> *Supra* 3.1.3.

<sup>154</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 20-23 juillet 1952. Commentaire concernant l'ordre du jour, 12 août 1952. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1951-1952).

continents (Asie, Afrique). Nous ne disposons pas du détail des suffrages. Néanmoins, au regard des différents positionnements et des quelques suffrages explicités, nous pouvons imaginer que les associations d'Amérique du Sud et celles du bloc de l'Est ont voté en faveur de la proposition, au contraire des associations de l'Europe de l'Ouest et du bloc britannique. Malgré un vote favorable avec 23 voix pour la proposition sud-américaine et 21 voix contre, la requête est repoussée car, pour ce type de décision, il est nécessaire d'obtenir trois quarts des votes.

N'ayant pas réussi à modifier la composition de la commission de réorganisation, les associations d'Amérique du Sud lancent un nouveau défi aux associations européennes, qui va encore accroître la tension dans la salle. Alors que Rimet a été réélu sans encombre pour un dernier mandat de président, il s'agit désormais de statuer sur le cas des vice-présidents sortants, et en particulier pour le Belge Rodolphe Seeldrayers. Il devrait s'agir d'une formalité pour ce dirigeant qui officie à ce poste depuis plus de vingt ans, et ce d'autant plus que, par le passé, il a toujours été élu « par acclamation ». Mais les Sud-Américains, appuyés par leurs collègues d'Amérique centrale, ne l'entendent pas ainsi et opposent au Belge la candidature de l'Argentin Domingo Peluffo. Comme le souligne un dirigeant du Guatemala, ce procédé vise à ce que les pays d'Amérique latine soient davantage représentés au sein du comité exécutif. Ces propos confirment que, sur certaines questions, il existe bien un front panaméricain au sein de la FIFA. Ce procédé est très mal reçu par plusieurs dirigeants du Vieux Continent (excepté, là encore, les associations du bloc soviétique). Ainsi, Ernst Thommen rappelle qu'il est antistatutaire, l'Amérique du Sud ayant déjà désigné son représentant dans le comité exécutif. Ce point est aussi souligné par le Belge François Meert, qui demande aux délégués sud-américains d'abandonner leur proposition. Mais ces remarques ne font pas reculer les Sud-Américains qui, au contraire, persistent dans leur démarche. La tension monte et le Danois, Ebbe Schwartz, souligne que la discussion est « scandaleuse » tandis qu'Eric von Frenckell prédit un éventuel « scandale international » pour la FIFA si Seeldrayers n'est pas réélu. Au final, le vice-président sortant est tout de même reconduit dans ses fonctions à une forte majorité.

Quelques jours après la fin de ce congrès, un journaliste de *France football* indique que celui-ci a été le théâtre d'un « différend Europe-Amérique du Sud »<sup>155</sup>. Cet affrontement n'est pas sans conséquence et va avoir un effet quasiment décisif sur la réorganisation de la FIFA. En

---

<sup>155</sup> « M. Jules Rimet réélu président de la FIFA », *L'Équipe*, 28 juillet 1952.

fait, deux constats généraux peuvent être portés sur les discussions lors du congrès d'Helsinki. Premièrement, si, comme le rapporte quelques jours après l'événement le Belge José Crahay à ses collègues du comité exécutif de l'Union belge, la « réunion s'est caractérisée par son désordre et par son manque total de travail constructif »<sup>156</sup>, les congressistes n'ont toutefois pas remis en question la poursuite de l'étude de la réorganisation. Au contraire même, en décidant de l'organisation d'un futur congrès extraordinaire, ils soulignent bien qu'un consensus règne au sein de la FIFA sur le besoin de réformer la structure de l'organisation. Deuxièmement, Crahay relève aussi *a posteriori* dans le livre des vingt-cinq ans de l'UEFA que l'unité sud-américaine semble avoir été une source d'inspiration pour les dirigeants du football européen, car « sur chacun des sujets, un délégué de l'Amérique du Sud, pas toujours le même, prit la parole, afin de discuter la politique générale. On sentait très bien que chaque point avait été étudié, et que des délégués avaient vraisemblablement été désignés pour défendre un point de vue<sup>157</sup>. » Le *modus operandi* mis en place par les Sud-Américains, qui consiste à se réunir régulièrement pour traiter de sujets relatifs au football continental, confirme aux Européens la nécessité de continuer les démarches entreprises dès la fin mai en vue de se réunir plus souvent<sup>158</sup>.

Lors du congrès d'Helsinki, les délégués présents décident de lancer une nouvelle série de concertations sur la réforme des statuts de la FIFA. Ainsi, les associations nationales ont jusqu'au mois de septembre 1952 pour envoyer de nouvelles requêtes à ce sujet. 124 propositions sont finalement transmises au secrétariat de la FIFA. Certaines fédérations ont envoyé les mêmes doléances que deux ans plus tôt, d'autres ont fait de nouvelles demandes, ce qui témoigne du fait que de nombreuses fédérations nationales n'étaient pas satisfaites du projet initialement proposé par la commission de réorganisation.

Afin de faire le tri entre les nouvelles et anciennes propositions, mais aussi de les hiérarchiser, les membres du bureau de la commission, le président, Rodolphe Seeldrayers, le secrétaire général Kurt Gassmann et les deux secrétaires adjoints Ottorino Barassi et Stanley Rous se réunissent en novembre 1952 à Londres. Aucun Sud-Américain ne participe à ces discussions. De celles-ci, il ressort un document de synthèse accompagné d'un bref commentaire co-signé par les quatre dirigeants, qui doit permettre de préparer une nouvelle session de travail de la commission

<sup>156</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'Union belge du 9 août 1952, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 52-53).

<sup>157</sup> Rothenbuehler R., *Les 25 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 76.

<sup>158</sup> *Supra* 3.1.3.

de réorganisation<sup>159</sup>. Il y est en particulier indiqué que deux associations européennes, respectivement l'Allemagne et la Yougoslavie, ont envoyé des propositions – avec des divergences sur la forme – en vue de créer des entités continentales au sein de la FIFA. L'idée de régionaliser la FIFA, défendue par les dirigeants sud-américains, commence à être considérée comme une alternative par quelques fédérations européennes. Si les membres du bureau de la commission de réorganisation estiment aussi que la création d'entités régionales est désormais une possibilité à envisager dans un futur proche, ils pensent toutefois qu'il est encore trop tôt pour entamer ce processus. Dès lors, ils s'emploient à contrer les projets considérés comme « révolutionnaires » des fédérations allemandes et yougoslaves. Ils avancent notamment un argument géographique. En effet, selon eux, la vision de l'Europe proposée par l'association allemande et yougoslave est erronée, l'Europe étant composée de trente-deux associations<sup>160</sup>. Or, dans les deux projets, l'Europe reste divisée par le clivage de la Guerre froide. Cette vision de l'Europe qui s'établit sur les échanges footballistiques européens tels qu'ils existaient durant l'entre-deux-guerres<sup>161</sup> paraît un argument implacable. En effet, si à cette période des associations de football des deux côtés du Rideau de fer commencent à rejouer les unes contre les autres, il semble par contre difficilement envisageable que tous les pays européens puissent se réunir au sein d'un même organisme. Le bureau de la commission d'études propose donc de conserver le *statu quo* en confirmant néanmoins les dispositions de l'année précédente, à savoir de réserver des places fixes au sein du comité exécutif aux associations africaines et asiatiques. Au mois de mars 1953, une nouvelle réunion de la commission de réorganisation se déroule à Paris, qui a pour but d'examiner le document de synthèse établi par son bureau.

Les dirigeants présents entérinent l'augmentation de trois places au sein du comité exécutif, qui doit notamment permettre aux associations africaines et asiatiques de disposer de représentants. Par ailleurs, le nouveau texte prévoit que l'élite de la FIFA soit élue par une association nationale

<sup>159</sup> Seeldrayers R., Barassi O., Rous S., Gassmann K., « Note préliminaire à l'examen des 124 propositions que le congrès d'Helsinki a renvoyées devant la Commission de révision des statuts et règlements de la FIFA nommée en 1950 au congrès de Rio de Janeiro », 19 décembre 1952. FIFA, Réorganisation 1950-1953, 2. Commission d'étude et bureau, dossier : séance Paris.

<sup>160</sup> Respectivement (par ordre alphabétique) : Albanie, Allemagne de l'Est et Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Écosse, Espagne, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, la Sarre, Luxembourg, Norvège, Pays de Galles, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, « Turquie d'Europe », Union soviétique et Yougoslavie.

<sup>161</sup> *Supra* 1.1.2.

(pour le vice-président soviétique), par un groupe d'associations nationales (pour le vice-président britannique, le vice-président et le membre choisi par les Sud-Américains, les membres choisis par les associations d'Amérique centrale, d'Amérique du Nord, d'Afrique et d'Asie) ou « au congrès par le reste des autres associations nationales » (pour tous les autres dirigeants)<sup>162</sup>. C'est alors que, dans le but de confirmer la régionalisation de la FIFA, mais aussi de faire un pas en avant dans cette direction, les deux délégués sud-américains proposent que « le reste des autres associations nationales » soit remplacé par le terme « Europe ». Nous pouvons supposer que ce procédé recèle plusieurs avantages pour les associations sud-américaines. Premièrement, il permet de ne pas trop remettre en cause la domination européenne sur la FIFA et pourrait donc avoir comme effet de convaincre les associations du Vieux Continent de finalement accepter de créer des organismes régionaux au sein de la FIFA. Deuxièmement, en réservant des places à l'Europe, cela limiterait les places au sein du comité exécutif des autres pays extra-européens. L'influence de l'Amérique latine au sein de la FIFA serait dès lors renforcée. En effet, en conservant sa place de vice-président et en obtenant une place fixe de membre, ce continent sécurise sa position en tant que deuxième force au sein de la Fédération internationale après l'Europe, et ce d'autant plus que ses représentants pourront aisément former des alliances à l'échelle panaméricaine avec les deux places réservées aux associations d'Amérique centrale et du Nord. Ce souhait de ne pas donner trop de place dans le comité exécutif aux associations africaines et asiatiques est toujours partagé par les associations d'Europe de l'Ouest. Troisièmement, la proposition de réserver des places aux Européens oblige quasiment ceux-ci à créer un organisme continental. Or, en raison du contexte de Guerre froide, celui-ci risque d'avoir des difficultés à bien fonctionner, ce qui laisserait des possibilités d'action au sein de la FIFA aux Sud-Américains qui, comme le montre le congrès de 1952, arrivent souvent à défendre une position commune.

La proposition des Sud-Américains n'est pas suivie par la majorité des autres dirigeants présents. Ce manque de soutien en vue de leur requête ne doit pas se comprendre uniquement en raison de divergences sur la manière de conduire la réforme, mais aussi à cause de la difficulté des délégués sud-américains à créer des alliances avec leurs homologues européens. Cette situation s'explique peut-être par le fait que, contrairement aux

<sup>162</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du bureau de la commission d'étude pour la réorganisation des 24, 25 et 26 novembre, 9 décembre 1952. FIFA, Réorganisation 1950-1953, 1. Commission d'étude et bureau/révision, dossier : Procès-verbaux des séances.

autres membres de la commission, les délégués sud-américains sont novices et participent pour la première fois à une réunion de la commission de réorganisation. En effet, en 1952, Ernesto Alveal remplace Luis Valenzuela alors qu'Alvaro Ramirez succède à Juan Russo<sup>163</sup>. Ce manque de continuité est pénalisant et empêche sans doute la création d'un climat de confiance entre les deux Sud-Américains et les dirigeants du Vieux Continent.

Malgré le refus de la commission d'études de soutenir la proposition des deux délégués sud-américains, dans une lettre adressée au secrétaire général de la FIFA, Kurt Gassmann, quelques jours après la réunion, Rodolphe Seeldrayers reconnaît que celle-ci fait sens. De plus, il se permet de sortir de sa réserve habituelle et écrit : « Après tout c'est peut-être la meilleure méthode. Ainsi, l'Europe, du moment que le vice-président britannique vote avec ses délégués et que le président est européen, aura la majorité au sein du comité [exécutif de la FIFA] et, par le président, la voix prépondérante<sup>164</sup>. » À la fin du mois de mars, Seeldrayers indique à ses collègues du comité exécutif que les changements apportés aux statuts ne vont pas réformer l'architecture de la FIFA et que « les craintes qu'une Confédération européenne pourrait être formée comme contrepoids à la Confédération sud-américaine ont vite été dissipées »<sup>165</sup>. Il s'agit désormais de convaincre la majorité des associations nationales d'accepter le nouveau projet de statuts.

À cet effet, une nouvelle réunion du bureau de la commission est prévue à la fin juin pour finaliser le travail. Celle-ci se déroule au domicile d'Ernst Thommen<sup>166</sup>, avec la participation du représentant des pays scandinaves, Ebbe Schwartz. Ce dernier est justement présent à Bâle car l'équipe nationale danoise affronte la Suisse le soir même dans la cité rhénane. Sa présence est troublante puisqu'il ne fait pas partie du bureau de la commission. La participation du dirigeant danois semble montrer qu'avant de soumettre le projet, les membres du bureau de la commission de réorganisation tentent de recueillir le plus d'avis possible

<sup>163</sup> Lettre de E. Morreno Allendes et J. Pinto Duran à K. Gassmann, 1<sup>er</sup> juin 1953. FIFA, correspondance avec les associations nationales : Chili (1932-1972), dossier : 1.1.1951-31.12.1955.

<sup>164</sup> Lettre de R.W. Seeldrayers à K. Gassmann, 10 mars 1953. FIFA, réorganisation 1950-1953, 2. Commission d'étude et bureau, dossier : séance du 6/7.3.1953 à Paris.

<sup>165</sup> Gassmann, K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif des 27-28 mars 1953, 21 avril 1953. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>166</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du bureau de la commission d'étude pour la réorganisation de la FIFA du 27 juin 1953, 2 juillet 1953. FIFA, réorganisation de la FIFA, 2. Commission d'étude et bureau, dossier : 80. 6. Bureau de la Commission d'étude, Séance 27.6 1953 à Bâle.

sur la question, et en particulier ceux des associations européennes d'Europe de l'Ouest. À Bâle, Rous peut parler au nom des Britanniques, Barassi – et Thommen, qui participe sans doute aux discussions en dehors des réunions officielles – au nom de la vingtaine d'associations européennes qui se sont réunies en 1952<sup>167</sup> et Schwartz représente les intérêts des associations scandinaves. À noter encore que, dans une lettre datant du 10 juin, l'association suisse de football – dont Thommen est président – invite tout le bureau de la commission à assister au banquet qui suit la rencontre internationale. Il est fait également mention de la présence de Lotsy et de Rimet. En raison des pratiques qui existent au sein de la FIFA depuis l'entre-deux-guerres, nous pouvons en déduire que des discussions informelles s'engagent entre tous ces dirigeants. En juin 1953, ce sont donc les principaux leaders du football d'Europe de l'Ouest qui sont réunis à Bâle, de manière formelle ou non, pour discuter des ultimes étapes du projet de nouveaux statuts.

Parallèlement à ces démarches, d'autres discussions ont lieu dans les semaines qui suivent. Par exemple, l'association yougoslave organise une conférence à Split les 7 et 8 août 1953 dans le but de discuter de l'amélioration du « niveau du football européen »<sup>168</sup>, mais aussi de créer une compétition européenne pour les juniors. Les associations suivantes répondent à l'appel (par ordre alphabétique) : Autriche, Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Suisse, Grèce, Turquie et Yougoslavie. Rous et Thommen participent à l'événement<sup>169</sup>, et nous pouvons penser que celui-ci constitue une occasion supplémentaire pour ces dirigeants de discuter de la réforme de la FIFA, notamment de la demande de création de groupements continentaux transmise par l'association yougoslave. Ainsi, dans le courant de l'été, plusieurs discussions ont lieu entre les dirigeants de la vingtaine d'associations européennes qui ont co-signé, au printemps 1952, une proposition de réforme des statuts de la FIFA.

Dans le projet qui est finalement transmis aux associations nationales en vue d'une discussion lors d'un congrès extraordinaire fixé en novembre 1953 à Paris, il n'est pas fait mention de la proposition des dirigeants sud-américains. De plus, aucune place n'est formellement réservée à l'Europe dans le comité exécutif de la FIFA. En fait, le projet de nouveaux statuts ne

<sup>167</sup> *Supra* 3.1.3.

<sup>168</sup> Lettre de K. Popovic à K. Gassmann, 1<sup>er</sup> août 1953. FIFA, correspondance avec les associations nationales, Yougoslavie (1939-1974), dossier : 1.1.1951-31.12.1955.

<sup>169</sup> Lettre de S. Rous à K. Gassmann, 4 août 1953. FIFA, correspondance avec les associations nationales : Angleterre (1927-1955), dossier : 1.1.53-31.12.55.



proposé toujours pas vraiment une réforme de la structure de la Fédération internationale, mais plutôt une adaptation de ses statuts.

En novembre 1953, soit à la veille du congrès extraordinaire de la FIFA qui doit prendre une décision sur la future structure de l'organisation, dans quel état d'esprit sont les délégués qui convergent vers la capitale française ? Lors de la séance du comité exécutif qui doit préparer l'assemblée, Ernst Thommen mentionne à ses collègues qu'il n'est pas souhaitable de régionaliser la FIFA. Cependant, il indique aussi qu'il devrait être permis à des associations nationales d'un continent de se mettre ensemble afin « de créer un organisme leur permettant de sauvegarder leurs intérêts »<sup>170</sup>. Sa proposition témoigne de l'incertitude qui règne chez plusieurs dirigeants du football européen, ces derniers semblant se préparer à éventuellement devoir négocier une réforme plus conséquente de la FIFA. Thommen se permet d'exposer l'idée de la création d'une entité européenne à ses collègues du comité exécutif, démarche qu'il n'a jamais réalisée auparavant. Même si aucune proposition fondamentale contraire au projet de nouveaux statuts n'a été annoncée, la tension est palpable et, selon des journalistes français, « une joute oratoire Europe-Amérique latine »<sup>171</sup> est attendue lors du congrès extraordinaire. Dans le même temps, et afin d'aborder les travaux, la confédération sud-américaine se réunit préalablement dans le but de définir une ligne de conduite commune. De même, vingt-huit associations européennes tiennent une réunion la veille du congrès, nombre qui semble indiquer que, pour la première fois, des associations du bloc soviétique participent également aux discussions. Il ressort de celles-ci qu'une majorité d'associations européennes prône de ne rien changer car, si elles concèdent qu'il est nécessaire de réformer la structure de la FIFA, elles demandent de continuer à étudier le sujet et surtout ne souhaitent pas donner des places fixes au sein du comité exécutif aux associations d'Amérique du Nord, d'Afrique et d'Asie. Elles argumentent pour cela que le football n'est pas encore suffisamment développé dans ces régions.

La future formation du comité exécutif (article 17 du projet de réforme) constitue le point le plus important des séances du congrès extraordinaire qui s'ouvre le 12 novembre 1953<sup>172</sup>. Dès le début des discussions, le délégué uruguayen et nouveau secrétaire de la Confédération d'Amérique

---

<sup>170</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 12-13 novembre 1953, 14 décembre 1953. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>171</sup> « Mais dès aujourd'hui au congrès de la FIFA joute oratoire Europe-Amérique latine », *L'Équipe*, 14-15 novembre 1955.

<sup>172</sup> Dix des dix-huit pages du procès-verbal sont consacrés à ce point.

du Sud, Rotili, intervient : « Les associations [sud-américaines] désirent prendre part au congrès, conscientes de leur force et ayant donné de multiples preuves de leur puissante organisation et administration et de leur volonté de travailler pour le développement du football<sup>173</sup>. » Cette intervention annonce la couleur et confirme les ambitions des associations qui proviennent d'Amérique latine, à savoir d'obtenir davantage de places fixes au sein du comité exécutif de la FIFA. À sa suite, le président de l'Union belge, George Hermesse, prend la parole et – fait totalement nouveau – s'exprime au nom « d'un groupement d'associations européennes ». Il indique que les Européens souhaitent conserver le *statu quo* et qu'ils proposent de reporter la décision finale à un prochain congrès. Les associations européennes tentent donc de faire obstruction à une réorganisation de la FIFA, tactique qui leur permet en fait de jouer la montre. En effet, cette manière de procéder a pour avantage de jauger les réactions des dirigeants sud-américains et, le cas échéant, de rediscuter en dehors des sessions afin de trouver un possible terrain d'entente avec eux.

C'est en fait « dans la coulisse »<sup>174</sup> et en marge des réunions officielles que la réorganisation de la FIFA va se jouer lors d'une assemblée informelle organisée entre les dirigeants sud-américains et européens le premier soir du congrès.

### 3.2.2. Le « *compromis Thommen* »

La réunion entre Sud-Américains et Européens<sup>175</sup> se déroule dans la soirée du premier jour de l'assemblée générale et fait suite à une proposition de compromis soumise en fin d'après-midi par Ernst Thommen. Afin de sortir de l'impasse, le dirigeant helvétique propose d'aller dans le sens des associations sud-américaines et de réserver des places au sein du comité exécutif aux associations européennes. Ernst Thommen semble avoir préparé le terrain puisqu'il s'est préalablement entretenu à ce sujet avec Barassi et Seeldrayers ainsi qu'avec l'Uruguayen Rotili et le Brésilien Sotero Cosme. Dans cette recherche de consensus, il

<sup>173</sup> Gassmann K., Procès-verbal du congrès extraordinaire de la FIFA des 14-15 novembre 1953, 1<sup>er</sup> mai 1954. FIFA, XXIX-XXX congrès ordinaires (1953-1959, rapport d'activité).

<sup>174</sup> « Au congrès extraordinaire de la FIFA (Samedi et dimanche) », *L'Équipe*, 16 novembre 1953.

<sup>175</sup> D'après les déclarations faites par le délégué soviétique, Savin, le lendemain de cette réunion, il semble que des associations du bloc soviétique ont aussi participé à ces discussions.

peut aussi compter sur le soutien de l'Espagnol Munoz Calero, qui essaie d'établir un lien entre les Européens et les Sud-Américains. Alors qu'il est à la même période en train d'essayer d'organiser un match « Europe-Amérique du Sud » à Madrid en 1954 pour fêter le cinquantenaire de la FIFA<sup>176</sup>, Munoz Calero recommande de suivre la proposition de Thommen. Il rappelle que « les délégués de l'Amérique du Sud sont venus pour collaborer et ils se sont longuement préparés pour ce travail. Un pas en avant a été fait au congrès de Luxembourg [de 1946] en accordant une vice-présidence aux associations sud-américaines et il faut continuer à aller de l'avant<sup>177</sup>. »

Le lendemain, Ernst Thommen expose devant l'assemblée les conclusions de la réunion entre les dirigeants européens et sud-américains, qui a abouti à l'élaboration d'une nouvelle rédaction de l'article 17. Désormais, les associations européennes reconnaissent le droit à l'Afrique et à l'Asie de disposer d'un siège chacune au sein du comité exécutif de la FIFA. Par ailleurs, elles acceptent de s'y réserver deux places de vice-président et quatre places de membres. Thommen explique que l'abandon de l'élection directe du comité exécutif de la FIFA est, pour lui et plusieurs de ses collègues dirigeants des associations européennes, inévitable. La pression constante des dirigeants sud-américains qui risquent, à terme, de perpétuer les conflits au sein de la FIFA semble donc avoir pesé de tout son poids dans la balance et a finalement eu raison des dernières résistances des dirigeants européens. Par ailleurs, cette proposition correspond finalement également aux volontés d'adapter la structure de la FIFA au contexte du football international portées par la nouvelle génération de dirigeants du football européen, dont Thommen est, avec Barassi et Rous, le porte-parole. Il s'agit désormais pour lui de convaincre le reste de l'assemblée de se rallier à cette proposition. Cette décision n'est pas sans conséquence pour les associations européennes car, comme le rappelle le dirigeant suisse, elle implique que celles-ci devront prochainement se réunir afin de créer une organisation. Or cela signifie que les Européens de l'Ouest et le bloc soviétique devront se réunir, ce qui constitue alors une exception : à cette époque, seule la Commission économique pour le développement de l'Europe des

---

<sup>176</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 12-13 novembre 1953, 14 décembre 1953. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>177</sup> Gassmann K., Procès-verbal du congrès extraordinaire de la FIFA des 14-15 novembre 1953, 1<sup>er</sup> mai 1954. FIFA, XXIX-XXX congrès ordinaires (1953-1959, rapport d'activité).

Nations unies (UNECE) réunit ces pays. Au sujet de la géographie du futur regroupement, Thommen ajoute encore que l'invitation pour la réunion « sera également adressée aux associations du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord qui décideront si elles veulent y donner suite »<sup>178</sup>. Ces territoires restent encore largement sous domination coloniale, ce qui explique leur intégration éventuelle à l'espace footballistique européen. Alors qu'il était l'un des premiers congressistes à s'exprimer, George Hermesse reprend la parole en toute fin de congrès. Se faisant une nouvelle fois le porte-parole des associations européennes, il encourage les congressistes à accepter la proposition de son collègue suisse. Il souligne aussi que les fédérations nationales européennes (en tout cas de l'Europe de l'Ouest) acceptent de « faire un sacrifice » vis-à-vis de leurs homologues africaines et asiatiques en leur laissant des places au sein du comité exécutif de la FIFA. Le terme « sacrifice » nous interpelle puisque la solution préconisée favorise encore largement les fédérations du Vieux Continent qui vont disposer de deux vice-présidents et de quatre membres, soit la plus grande représentation au comité exécutif. Ce vocabulaire révèle l'eurocentrisme qui prédomine encore chez plusieurs dirigeants européens, qui considèrent que la FIFA doit avant tout être dirigée par les associations de leur continent. Mais les Européens ont décidé, fidèles à la politique de médiation des conflits qui existe au sein de la FIFA et afin d'éviter que des problèmes plus graves n'éclatent au sein de la Fédération internationale, d'accorder un peu de leur pouvoir aux dirigeants des associations extra-européennes. Dans cette optique, le terme « sacrifice » sert à souligner devant ces dirigeants que les Européens font un pas dans leur sens.

La proposition d'Ernst Thommen est bien accueillie par la majorité des associations et notamment par les représentants africains et asiatiques. Un délégué égyptien, dont l'intervention est vivement applaudie, indique qu'elle répond aux attentes des pays de son continent. Les statuts de la FIFA, ajoute-t-il, doivent être adaptés au contexte mondial et sauvegarder les intérêts de tous. Ce point de vue est soutenu par les délégués du Vietnam, Luong-Van-Hoa, et du Laos, Oudong Sananikone. Ces réactions montrent autant le succès de la tactique des dirigeants européens de l'Ouest que l'échec de la stratégie de séduction conduite par les Soviétiques vis-à-vis des associations extra-européennes. Par l'intermédiaire de cette alliance entre les Européens de l'Ouest et les Sud-Américains, la continentalisation de la FIFA semble en bonne voie. Le président Rimet met au vote la question de savoir si les associations

---

<sup>178</sup> *Ibid.*

souhaitent, oui ou non, la création d'organismes continentaux, dont la tâche principale serait d'élire les membres du comité exécutif de la FIFA (article 17 des nouveaux statuts). Le délégué sud-américain Rotili, en faveur de la réforme, et le Soviétique Savin, qui y est opposé, mettent alors une ultime pression sur les congressistes en demandant que le vote soit réalisé par appel nominal. Ce fait est rarissime et montre qu'une certaine tension est encore palpable et que les différents acteurs essaient par tous les moyens possibles de faire passer leurs idées. Ce procédé ne change pas la donne, le résultat final étant, sans équivoque, en faveur du « compromis Thommen ». La proposition sur le changement des statuts est largement ratifiée par 39 voix contre 6, ce qui montre qu'une coalition entre les associations d'Europe de l'Ouest, les pays d'Amérique latine et les autres pays extra-européens présents a été conclue. En fait, les refus proviennent uniquement des pays du bloc soviétique. Ainsi, leurs tentatives de créer des alliances avec les dirigeants des pays africains et asiatiques se soldent par un échec. Quant à la Yougoslavie, elle s'est abstenue.

Après trois ans de travail et de multiples discussions formelles et informelles, les congressistes s'accordent pour réformer l'élection des dirigeants du comité exécutif. Désormais, ses membres ne seront plus élus lors de l'assemblée générale, mais indirectement par des groupements continentaux. Conscient de l'importance de la décision qui vient d'être prise, Jules Rimet, qui vit son dernier congrès en tant que président, se permet de prendre la parole. Il souligne, une nouvelle fois, son attachement à l'unité de la FIFA, car il est conscient du risque pris avec la création de groupements continentaux, ces derniers pouvant à terme créer des divisions au sein de la Fédération internationale. Toutefois, il s'accorde avec la décision prise par ses collègues et, en bon joueur, mentionne que « tous ceux qui auront l'honneur d'être placés à la tête de la Fédération internationale, désigné chacun par leurs régions, y apporteront un sentiment d'unité, un sentiment d'harmonie, un sentiment d'équité qui permettra à votre Fédération, après avoir existé depuis cinquante années déjà, de vivre encore longtemps »<sup>179</sup>.

---

<sup>179</sup> *Ibid.*

**Tableau 13. Composition du comité exécutif selon  
le nouveau projet de statuts de la FIFA**

Fonctions au sein du comité	Nombre de dirigeants	Organe électeur
Président	1	Congrès
Vice-présidents	5	Groupe des associations européennes (2)*, Confédération d'Amérique du Sud (1), Associations britanniques (1)**, Union soviétique (1)**
Membres	8	Groupe des associations européennes (4)*, Confédération d'Amérique du Sud (1), Confédération centrale (1), Groupe des associations africaines (1)* ; Groupe des associations asiatiques (1)*

Légende : \* : groupe à constituer d'ici le prochain congrès de la FIFA de juin 1954. Si le groupe n'est pas constitué, le congrès élira les représentants de ces associations ; \*\* : ces associations ne prennent pas part aux élections des représentants du groupe des associations européennes au comité exécutif de la FIFA.

Ce vote ne signifie cependant pas la fin du congrès, beaucoup de sujets restant encore à aborder. Leur traitement ne pose pas de véritables problèmes et la vitesse à laquelle les travaux avancent étonne même certains délégués comme l'Argentin Carrioli, qui « est surpris par la rapidité des débats et par les marques d'impatience des délégués venus de pays peu éloignés alors que d'autres viennent de régions très éloignées »<sup>180</sup>. Les journalistes de *France football*, Max Urbini et Jean-Philippe Réthaker, précisent – sur un ton un peu sarcastique – que les 42 derniers articles ont été traités en deux heures, contrastant avec les neuf heures passées uniquement sur l'article 17<sup>181</sup>. Les discussions touchent finalement à leur terme et une commission de rédaction est nommée, composée de Seeldrayers, Gassmann, Rous – qui se chargera du texte en anglais –, Delaunay – qui révisera le texte en français – et l'Espagnol Ramirez – qui traduira le document en espagnol. Force est de constater que ce sont des Européens qui se chargent de finaliser le travail, confirmant ainsi qu'ils conservent la mainmise sur l'organisation.

Quelques jours après le congrès, l'un des principaux acteurs de celui-ci, le Belge George Hermesse, indique à ses collègues de l'Union belge qu'une

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> « Quand la FIFA passe un week-end à l'UNESCO ou l'article 17 revu, corrigé et... adopté », *France football*, 17 novembre 1953.

« formule de compromis présentée par les associations européennes a été admise en ce qui concerne la composition du comité exécutif »<sup>182</sup>. Par contre, il ne fait aucunement mention du groupement que les Européens doivent désormais fonder. Rodolphe Seeldrayers se montre plus enthousiaste et n'hésite pas à écrire à Kurt Gassmann que l'assemblée a été un « triomphe »<sup>183</sup>, soulignant que les propositions de modifier totalement l'architecture de la FIFA – en particulier l'idée de créer des groupements continentaux qui s'occuperaient de la gestion du football sur leur continent – n'ont finalement pas été acceptées.

En fait, plus qu'un simple changement de modalité d'élection des dirigeants du comité exécutif de la FIFA, les décisions prises à Paris ouvrent une ère nouvelle de son histoire. Comme nous allons le développer dans le chapitre suivant, elles vont mener à sa régionalisation, ce qui va entraîner un changement fondamental de son fonctionnement ainsi qu'à une nouvelle répartition des tâches en matière de gestion du football international. Cette décision ouvre donc en grand la porte à la création d'une entité européenne de football.

---

<sup>182</sup> Anonyme, Procès-verbal de la séance du comité exécutif de l'Union belge du 28 novembre 1953, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 53-54).

<sup>183</sup> Lettre de R.W. Seeldrayers à K. Gassmann, 25 novembre 1953. FIFA, membres du comité exécutif, dossier individuel : correspondance R.W. Seeldrayers (1939-1950), dossier : 1<sup>er</sup> janvier 1951-7 octobre 1955.





## CHAPITRE 4

# La création de l'UEFA (1954-1960)

### Introduction du chapitre

Ce chapitre va de 1954 à 1960 et traite spécifiquement de la formation et des premiers développements de l'UEFA. Durant ces six années, les bases en vue de conférer à l'Union le statut d'organe régulateur du football européen vont être posées.

Premièrement, nous décrivons les étapes qui s'opèrent du printemps 1954, moment où ont lieu les premières discussions sur la création d'un Groupement des associations européennes de football au sein de la FIFA, à la fin des années 1950, lorsque l'élite de l'Union envisage la création d'un siège propre et l'engagement d'un secrétaire fixe. Une fois ces jalons posés, nous nous interrogeons sur les frontières de l'organisation, et en ce sens nous focalisons sur le cas de la Turquie et d'Israël. Les décisions prises quant à ces deux fédérations sont importantes car elles déterminent ce qui est considéré comme le territoire européen du football (vision qui va rester en place jusqu'à la fin de la Guerre froide). Si, comme indiqué dans le chapitre précédent, le football européen entre dans une nouvelle phase de développement depuis le début des années 1950, la création de l'UEFA renforce très clairement cette dynamique. C'est en particulier la création de la Coupe des clubs champions européens – lancée lors de la saison 1955-1956 – puis de la Coupe d'Europe des nations – créée en 1958 – qu'il faut souligner ici, même si, pour cette dernière, des grandes associations européennes se montrent résistantes face au projet.

Deuxièmement, nous étudions les conséquences de la création de ce nouvel acteur continental sur la scène footballistique européenne. Tout d'abord, il est nécessaire de comprendre comment son élite dirigeante arrive à faire face au contexte de Guerre froide, car en dépit des tensions régulières qui existent entre l'Est et l'Ouest, l'UEFA se développe rapidement. Ici, son comité exécutif s'appuie sur certaines stratégies développées au sein de la FIFA – tout en les modifiant quelque peu – afin de neutraliser les conflits internes. En outre, durant ses premières années d'existence, l'UEFA se détache de la tutelle de la FIFA. Cette situation ne va pas sans poser des

problèmes, comme le montre l'exemple de la reprise de l'organisation du tournoi international des juniors par l'UEFA, et implique une médiation entre l'élite dirigeante des deux organisations, qui s'opère finalement à la fin des années 1950 : à l'UEFA la gestion du football européen, à la FIFA celle du football mondial. Cette monopolisation croissante de l'administration du football à l'échelle européenne par l'UEFA confronte rapidement l'organisation à d'autres acteurs qui se montrent intéressés à réaliser des projets continentaux. À l'intérieur du monde footballistique, c'est tout d'abord au Comité international de liaison des ligues, fondé en 1959, que l'UEFA doit faire face. À l'extérieur, l'Union entreprend des discussions avec l'Union européenne de radio qui, par l'entremise de son réseau Eurovision – lancé en 1954 –, souhaite retransmettre des rencontres de la Coupe des champions. Les négociations avec ces deux organismes renforcent la position de l'UEFA et la profilent comme l'organe régulateur du football continental. À noter que son action dépasse largement le cadre footballistique et que l'organisme peut être vu comme un acteur dynamique de la coopération européenne, au sens large du terme. En effet, au travers de ses compétitions, l'UEFA propose des échanges réguliers et officiels entre l'Est et l'Ouest qui lui confèrent assurément une place à part dans ce processus.

En quelques années, l'Union se profile comme la principale confédération continentale de la FIFA. C'est le troisième point que nous abordons dans ce chapitre. En effet, à la suite des décisions prises lors du congrès extraordinaire de 1953 à Paris, des organismes continentaux vont se créer en Europe, mais aussi en Afrique et en Asie. Dans ce cadre, les confédérations du continent américain (Amérique centrale, du Nord et surtout du Sud) sont prises comme modèles par les promoteurs de ces nouvelles entités. Mais le développement de ces organismes implique une redistribution des cartes entre eux et la FIFA. Sous cet angle, l'UEFA joue un rôle central puisqu'elle milite, dans les années 1955-1956, pour l'obtention d'une somme financière de la Fédération internationale sur la recette qu'elle prélève lors des matchs internationaux (requête qui doit permettre d'obtenir les mêmes droits que la Confédération sud-américaine). La décision en ce sens, finalement prise lors du congrès de la FIFA de 1956 – en raison notamment d'alliances tissées de manière informelle entre les élites des confédérations –, permet aux entités continentales de pérenniser leur existence. Dans les dernières années de la décennie, l'UEFA va commencer à se profiler comme la principale confédération continentale, notamment lorsqu'elle porte la requête novatrice de demander une rétrocession sur les recettes perçues par la FIFA lors de la Coupe du monde. En fait, si les autres organismes ne se

calquent pas forcément sur la même structure que l'UEFA, elles semblent néanmoins grandement influencées par les actions de cette dernière en vue de développer le football européen. Ainsi, en 1959, la Confédération sud-américaine va mettre en place une compétition continentale pour les clubs, qui s'inspire de celle qu'organise son homologue européenne.

## 4.1. Dynamiser le football européen

La seconde partie des années 1950 marque le début d'un tournant dans le développement du football européen. On constate un renouveau des matchs Est-Ouest, matérialisé par la Coupe du monde de 1954 en Suisse – avec une finale Allemagne de l'Ouest-Hongrie – ainsi que par l'édition, cette même année, du tournoi international des juniors, dont la participation se monte à 18 équipes qui proviennent des deux côtés du Rideau de fer. En parallèle émerge l'idée de compétitions pour les clubs convoquant la majorité des pays européens, telle celle lancée dans les colonnes du journal *L'Équipe* en décembre 1954. Enfin, et surtout, il y a la fondation d'une organisation européenne en football, qui va largement supporter cette nouvelle phase d'européanisation du jeu.

### 4.1.1. Un organe faitier pour le football européen

À la suite de la réorganisation de la FIFA qui a été décidée en novembre 1953 et qui entre formellement en vigueur avec les nouveaux statuts de l'organisation promulgués en février 1954<sup>1</sup>, les associations européennes sont obligées de mettre sur pied une nouvelle réunion entre elles. Le but principal de celle-ci consiste à choisir leurs six représentants (deux vice-présidents et quatre membres) au sein du comité exécutif de la FIFA. Mais il pourrait aussi s'agir de constituer une organisation plus formelle, comme le suggérait déjà Ottorino Barassi au printemps 1952<sup>2</sup>, au sein de laquelle les associations nationales pourraient discuter de différentes thématiques sur le football européen.

Les trois membres de la commission permanente – pour rappel nommés par les associations européennes en mai 1952 à Zurich –, à savoir Ottorino Barassi, José Crahay et Henri Delaunay, entament

<sup>1</sup> Rimet J., Gassmann K., Statuts de la FIFA [édition de 1953], 15 février 1954. FIFA, statuts, 1904-1981.

<sup>2</sup> *Supra* 3.1.3.

donc des démarches en vue d'organiser cette discussion<sup>3</sup>. En tant que secrétaire de cette commission, Delaunay prend contact avec la trentaine d'associations considérées comme européennes par la FIFA<sup>4</sup>. À ce titre, il se demande où s'arrêtent les frontières de l'Europe footballistique et transmet une requête au secrétaire de la Fédération internationale, Kurt Gassmann, en vue de savoir si la Turquie peut participer à la future réunion. En date du 19 mars 1954, le secrétaire général de la FIFA lui indique – après consultations auprès de l'élite de la FIFA – que ce pays est à placer dans le futur groupement de l'Asie, car la Fédération turque a son siège dans la capitale Ankara, ville qui se trouve sur le continent asiatique<sup>5</sup>. Delaunay n'invite donc pas la Turquie à la réunion entre les associations européennes qui est fixée, par les trois membres de la commission, au 12 avril 1954 à Paris, en marge d'un match entre la France et l'Italie.

Vingt-deux associations sont présentes à Paris<sup>6</sup>. Par ailleurs, les associations de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Irlande du Nord, de l'Islande, du Pays de Galles, de la Pologne, de la Roumanie et de l'Union soviétique se sont excusées. Si les dirigeants britanniques (des associations anglaise et écossaise) sont bel et bien présents, signe de leur ralliement progressif à l'idée de créer davantage de synergie entre les associations du Vieux Continent, *a contrario* les pays du bloc soviétique se montrent toujours globalement réticents à participer aux discussions. Seules la Hongrie et la Tchécoslovaquie participent à celles-ci. Si les deux associations supportent la candidature de Gustav Sebes pour un poste de vice-président de la FIFA, elles se montrent par contre, par la voix du délégué tchèque, Josef Vogl, opposées à la formation d'un groupe européen. Face à cette remarque, Henri Delaunay lui rappelle que cette question a

<sup>3</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'Union belge de football du 3 avril 1954, 10 avril 1954. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

<sup>4</sup> Delaunay H., Procès-verbal de la réunion des associations européennes de football du 12 avril 1954, n.d. Bundesarchiv (BA), DY 12 Deutscher Turn und Sportbund (DTSB), dossier : 2.081 Zusammenarbeit mit der FIFA, microfiche 03, n° 169-171. Contrairement à ce qu'annonçait Ernst Thommen durant le congrès extraordinaire de la FIFA de 1953, il ne semble pas que Delaunay prenne contact avec les associations d'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

<sup>5</sup> Lettre de K. Gassmann à H. Delaunay, 19 mars 1954. FIFA, correspondance avec les associations nationales : France (1937-1954), dossier : 1.1.1951-53.

<sup>6</sup> Par ordre alphabétique : Allemagne de l'Est, Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Écosse, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Sarre, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie et Yougoslavie.

déjà été tranchée dans les réunions initiales de Zurich, Paris et Helsinki. Cela n'est toutefois pas totalement correct, puisque, comme nous l'avons vu, les réunions précitées ont certes permis des discussions mais n'ont pas vraiment débouché sur la volonté de nommer des représentants communs au sein du comité exécutif de la FIFA. D'ailleurs, signe que la constitution d'un organisme est sujet à débat, la réunion de Paris ne débouche pas sur un accord en la matière, comme le confirme, quelques jours plus tard, Ernst Thommen dans une lettre à Jules Rimet<sup>7</sup>. En outre, les délégués n'arrivent pas non plus à se mettre d'accord sur les onze candidatures (issues de onze associations nationales différentes) qui ont été envoyées à Delaunay pour les postes à pourvoir au comité exécutif de la FIFA. Il faut dire que le sujet est délicat, car seules six places sont réservées aux Européens ; en conséquence, cinq candidats ne seront pas choisis. Afin de minimiser le possible impact négatif de cette situation sur les relations entre les associations nationales européennes, Stanley Rous propose de continuer à réfléchir sur la question et de fixer une nouvelle réunion à la veille du prochain congrès de la FIFA, qui doit se dérouler au mois de juin en Suisse. Cette proposition a pour avantage de laisser le temps de mener des discussions informelles sur le sujet, démarche qui pourrait permettre de créer des alliances, voire de trouver des compromis entre les associations nationales du continent, et qui rappelle les manières de faire des dirigeants européens au sein de la FIFA depuis l'entre-deux-guerres. Les délégués acceptent cette proposition.

De plus, en toute fin de réunion, ils acceptent également une autre proposition d'Ottorino Barassi. En effet, ce dernier propose de permettre, à lui-même et à ses deux collègues de la commission permanente José Crahay et Henri Delaunay, d'élaborer le projet de statuts d'une future entité européenne<sup>8</sup>. L'idée est de le discuter lors de la prochaine assemblée. Il s'agit d'un pas important puisque, par l'entremise de cette décision, les congressistes acceptent l'éventualité de créer dans un futur proche un organisme continental. Afin de déterminer les contours de celui-ci, Henri Delaunay envoie, en date du 24 avril, un questionnaire (voir ci-dessous) à toutes les fédérations européennes<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Lettre de E. Thommen à J. Rimet, 25 avril 1954. FIFA, membres du comité exécutif, dossier individuel : correspondance J. Rimet (1945-1950), dossier : 1951-1954.

<sup>8</sup> Delaunay H., Procès-verbal de la réunion des associations européennes de football du 12 avril 1954, n.d. BA, DY 12 DTSB, dossier : 2.081 Zusammenarbeit mit der FIFA, microfiche 03, n° 169-171

<sup>9</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'Union belge du 24 avril 1954, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

Figure 4. Questionnaire envoyé aux associations européennes en mai 1954

- 1) Le Groupe européen doit-il se réunir seulement tous les deux ou quatre ans, pour élire deux vice-présidents et quatre membres du comité exécutif de la FIFA ?
- 2) Le Groupe européen doit-il être une « Entente européenne » ayant un caractère consultatif, se réunissant une ou deux fois par an ?
- 3) Dans ce cas, les associations européennes doivent-elles élire un bureau comportant un président et un secrétaire ou plusieurs membres ?
- 4) Les associations doivent-elles fixer un siège social ou seulement se réunir alternativement dans différentes villes ?
- 5) Le Groupe européen doit-il se constituer sous une forme juridique, avoir des statuts, un budget ?
- 6) Le Groupe ainsi constitué doit-il élire un comité exécutif chaque année ou toutes les deux années ?
- 7) Le Groupe, qui pourrait être dénommé « Fédération européenne des associations de football », devrait-il résoudre les questions concernant particulièrement le football en Europe ?
- 8) Devrait-il étudier les ordres du jour des congrès de la FIFA en vue d'adopter une position collective sur les problèmes qui lui sont soumis ?
- 9) Dans le cas de la création d'une telle Fédération, seriez-vous d'accord pour demander à la FIFA de ristourner au Groupement 1 % des pourcentages qu'elle prélève sur les matchs internationaux, comme elle le fait pour la Confédération sud-américaine ?
- 10) Êtes-vous partisan d'une Coupe de l'Europe [des sélections nationales] qu'organiserait le Groupe ou Fédération européenne tous les quatre ans, dans l'intervalle de la Coupe du monde ?

Dans sa lettre d'accompagnement, le secrétaire de la commission permanente indique les trois options qui s'offrent aux dirigeants européens. Premièrement, les associations décident de créer un organisme dont le but principal serait l'élection des membres européens au comité exécutif de la FIFA, comme le préconise l'article 17 des nouveaux statuts de la Fédération internationale. Deuxièmement, les associations souhaitent se montrer plus ambitieuses en mettant sur pied une « entente » consultative ayant des réunions occasionnelles pour procéder à des échanges de vues et formuler des vœux »<sup>10</sup>. Troisièmement, les associations décident – il s'agirait de la forme la plus avancée de coopération – de créer un groupement ayant une forme juridique s'inspirant des autres entités continentales déjà existantes. Dans ce dernier cas, Delaunay fait explicitement référence à la

<sup>10</sup> Lettre de H. Delaunay au secrétaire général de la Section de football de la RDA, 20 avril 1954. BA, DY 12 DTSB, dossier : 2.081 Zusammenarbeit mit der FIFA, microfiche 03, n° 182-183.

Confédération sud-américaine. Quelle que soit l'option choisie, il rappelle néanmoins que toutes les actions entreprises devront rester subordonnées à la FIFA.

Constatons que le questionnaire est assidûment rempli puisque le secrétaire reçoit vingt-deux réponses sur ses trente et un envois. Quatre fédérations nationales indiquent qu'elles préfèrent encore attendre avant de donner leur réponse (Allemagne de l'Est, Bulgarie, Islande et Union soviétique) alors que cinq n'accusent tout simplement pas réception du document (Albanie, Hongrie, Pologne, Pays de Galles, Roumanie).

À la suite des réponses, un document de synthèse est établi par la commission permanente, qui doit permettre de dégager les principales tendances sur les différentes questions<sup>11</sup>. Il ressort de ce travail que la majorité des associations consultées se montrent finalement favorables à créer une entité formelle. Elles optent pour la voie médiane proposée par Delaunay, à savoir un organisme dont la tâche principale sera d'élire ses représentants au sein du comité exécutif de la FIFA et qui pourra également se réunir une fois par année pour discuter de thématiques relatives au football européen. Dans cette perspective, il est préconisé de nommer un organe exécutif et de créer un siège qui serait placé au domicile de son secrétaire général. Les rencontres du comité et les assemblées générales annuelles se dérouleraient alternativement dans différentes villes européennes, stratégie permettant d'impliquer le maximum d'associations. En ce printemps 1954, plusieurs associations nationales européennes décident donc de franchir le Rubicon et de former une entité continentale.

À partir des réponses au questionnaire, la commission permanente poursuit ses démarches et élabore un projet de statuts pour le futur groupement<sup>12</sup>. En date du 1<sup>er</sup> juin 1954, Henry Delaunay envoie une nouvelle lettre aux associations nationales contenant cette fois le procès-verbal de la réunion de Paris, une brève synthèse des réponses au questionnaire ainsi qu'un projet de statuts pour le futur Groupement européen. Celui-ci témoigne du caractère souple de la future entité. Ainsi, l'Entente européenne de football, telle qu'elle est nommée, « ne se prévaut

---

<sup>11</sup> Anonyme, « Groupe des associations européennes de football. Analyse des réponses au questionnaire relatif à la forme constitutionnelle du groupe ». BA, DY 12 DTSB, dossier : 2.081 Zusammenarbeit mit der FIFA, microfiche 03, n° 176.

<sup>12</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'Union belge de football du 29 mai 1954, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 51-52).

provisoirement d'aucun caractère officiel »<sup>13</sup> et reste subordonné à la FIFA. Dans l'en-tête du document se trouve d'ailleurs l'inscription « FIFA » et le document est envoyé pour information à son comité exécutif<sup>14</sup>. Ces démarches soulignent que la création d'une entité européenne ne se fait pas contre la Fédération internationale. La future entité s'assigne comme buts de :

- a) Résoudre toutes les questions concernant le football en Europe.
- b) Étudier les ordres du jour des congrès de la FIFA.
- c) Rapprocher les divers points de vue de ses membres au sujet des problèmes figurant à l'ordre du jour des congrès de la FIFA et arrêter, si possible, une attitude commune à leur égard.
- d) Procéder à la nomination des deux vice-présidents – sans la participation des associations britanniques ni de l'URSS – et des quatre membres du comité exécutif de la FIFA qui, en vertu de l'article 17 des statuts de cet organisme, sont éligibles par les associations européennes<sup>15</sup>.

Si le premier point montre que le futur groupement se donne le droit de traiter de plusieurs prérogatives du football européen, les trois autres restent très liés à la FIFA et rappellent que les actions des associations européennes s'opèrent avant tout en réaction aux changements de statuts de la Fédération internationale. Soulignons tout de même que l'éventualité de mettre sur pied un tournoi européen pour les équipes nationales est évoquée à l'article 4. C'est donc le projet d'un organisme aux prérogatives limitées qui est proposé aux associations nationales européennes.

Leur nouvelle assemblée se déroule le 15 juin 1954 à Bâle, avec cette fois la présence de vingt-cinq associations nationales<sup>16</sup>. Rapidement, les délégués s'accordent sur la création d'un Groupement européen des associations de football. Puis, ils discutent au sujet des élections des

<sup>13</sup> Anonyme, « Entente européenne de football, projet de règlement », n.d. BA, DY 12, DTSB, dossier : 2.081 Zusammenarbeit mit der FIFA, fiche 03, n° 173-175.

<sup>14</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 12-13 juin 1954, 7 juillet 1954. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>15</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'Union belge du 29 mai 1954, n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>16</sup> Par ordre alphabétique : Allemagne de l'Est, Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Écosse, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Sarre, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique et Yougoslavie.



dirigeants européens qui les représenteront dans le comité exécutif de la FIFA. Le délai demandé par Stanley Rous lors de la réunion du mois d'avril semble avoir porté ses fruits puisque les candidats sont choisis soit comme représentants au sein du comité exécutif de la FIFA, soit au sein de celui du groupement européen. Les dirigeants choisis pour composer ce dernier sont (par ordre alphabétique) : José Crahay, Henri Delaunay, Joseph Gerö, George Graham, Ebbe Schwartz et Gustav Sebes. L'assemblée bâloise, qui se déroule dans « une atmosphère plus satisfaisante que la réunion de Paris [du 12 avril] »<sup>17</sup>, *dixit* un dirigeant de l'Union belge de football, officialise donc la création d'une organisation européenne. Celle-ci est officiellement reconnue en date du 21 juin 1954 par le comité exécutif de la FIFA<sup>18</sup>.

Il s'agit désormais de pérenniser les décisions prises et en particulier que les associations nationales s'accordent sur le projet de statuts présenté par la commission permanente. À ce titre, durant la réunion, décharge a été faite au comité exécutif pour élaborer un projet définitif qui devra être approuvé lors de la première assemblée générale du Groupement européen qui se déroulera en 1955. Une réunion initiale du comité exécutif, qui est organisée dans la foulée du congrès, permet à l'élite de l'UEFA de nommer son président, Ebbe Schwartz, ainsi que son secrétaire général, Henri Delaunay<sup>19</sup>. De même, un calendrier est établi afin de mener à bien la nouvelle rédaction des statuts. Enfin, les dirigeants présents décident de fixer une future rencontre à la fin octobre 1954 à Copenhague dans le but de continuer les discussions. Durant l'été, Henri Delaunay échange plusieurs courriers avec les associations nationales européennes afin de poursuivre l'élaboration du projet de statuts<sup>20</sup>. À la suite de ces démarches, le comité exécutif se réunit effectivement les 29 et 30 octobre, dans la capitale danoise.

---

<sup>17</sup> Anonyme, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'Union belge du 2 juillet 1954 n.d. AGRB, URBSFA, dossier : comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>18</sup> Gassmann K., Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA du 21 juin 1954, décembre 1954. FIFA, dossier : XXIX-XXX congrès ordinaires (1953-1959, rapport d'activité).

<sup>19</sup> Delaunay H., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du Groupement des associations européennes de football du 22 juin 1954, n.d. Archives de l'Union des associations européennes de football (UEFA), RM00000749 (réunions du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959).

<sup>20</sup> Lettre de H. Delaunay au secrétaire général de la Section de football de la RDA, 19 juillet 1954. BA, DY 12 DTSB, dossier : 2.085 Zusammenarbeit mit der UEFA, fiche 05, n° 489.

À Copenhague, les dirigeants présents rediscutent du projet de statuts et arrêtent des décisions en vue de pérenniser l'existence de l'entité. Tout d'abord, ils lui donnent un nom. La dénomination retenue est celle d'Union des associations européennes de football, dont l'abrégié en anglais – celui choisi – donne : UEFA. À la suite de William Gasparini, insistons sur le terme convoqué<sup>21</sup>. Le terme d'Union confère deux avantages. Premièrement, par rapport à celui de Groupement, il est juridiquement plus contraignant et permet de renforcer les liens préalablement établis. Deuxièmement, il offre aussi l'opportunité de respecter le principe d'une entité reconnaissant les associations nationales et non d'une organisation dans laquelle les associations délégueraient leur pouvoir à l'autorité centrale. Ce dernier point est important, car il suit les dispositions prises au sein de la FIFA durant les années 1930, à savoir que l'organisme supranational n'intervient pas dans les affaires internes des fédérations nationales<sup>22</sup>. Toutefois, tous les dirigeants du football européens ainsi que les journalistes de l'époque ne sont pas forcément toujours rigoureux sur l'appellation de l'entité et il est possible de trouver des documents dans lesquels ils emploient le terme « Union européenne de football ». Puis, le comité exécutif ôte la phrase du projet de statuts qui indique que l'organisation « ne se prévaut provisoirement d'aucun caractère officiel » et décide que sa forme juridique sera réalisée « dans le pays où sera fixé le siège social du Groupement »<sup>23</sup>. Enfin, les dirigeants présents fixent une cotisation annuelle de 250 francs suisses – montant qui se calque sur les cotisations que les associations versent chaque année à la FIFA (260 francs suisses<sup>24</sup>) – et optent pour l'envoi d'un formulaire d'inscription aux associations. Toutes ces décisions, qui devront être discutées lors de l'assemblée générale de l'UEFA fixée en mars 1955 à Vienne, indiquent que son comité exécutif prend des décisions rapides en vue d'ancrer l'existence de l'entité.

Par ailleurs, l'élite de l'UEFA se montre également proactive et témoigne d'une volonté de développer le football européen. Le comité exécutif décide ainsi d'élaborer le projet d'une compétition européenne pour les équipes nationales. En effet, l'organisation de ce tournoi pourrait

<sup>21</sup> Gasparini W., « Un sport européen ? Genèse et enjeux d'une catégorie européenne », *Savoir/Agir*, vol. 15, 2011, p. 53.

<sup>22</sup> *Supra* 1.2.4.

<sup>23</sup> Delaunay H., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du Groupement des associations européennes de football des 29 et 30 octobre 1954, n.d. UEFA, RM00000749 (réunions du comité exécutif, 1954-1959), dossier : CE 29-6-1957. Copenhague.

<sup>24</sup> Rimet J., Gassmann K., Statuts de la FIFA [éditions 1953], article 30 [des statuts], 15 février 1954. FIFA, statuts, 1904-1981.

permettre de légitimer davantage l'existence de l'entité européenne. Par ailleurs, cela aurait aussi comme avantage de supporter les coûts relatifs aux réunions du comité exécutif, voire de participer au financement des voyages et séjours des délégués lors des assemblées générales du Groupement. L'UEFA prélèverait donc une petite somme sur la recette des matchs internationaux, comme le fait la FIFA avec la Coupe du monde.

Si, comme nous l'aborderons plus loin<sup>25</sup>, les congressistes présents lors de l'assemblée générale de l'UEFA de mars 1955 n'acceptent pas de lancer une compétition pour les équipes nationales, ils soutiennent par contre les volontés affichées par le comité de développer l'organisation. Ainsi, la nouvelle version des statuts proposée par le comité exécutif est acceptée à l'unanimité par les délégués et quasiment sans modification. Par ailleurs, ils décident également d'augmenter le nombre de dirigeants présents dans le comité exécutif, de six à huit. De même, ils acceptent que l'UEFA parraine, en été 1955, un match entre la Grande-Bretagne et le reste de l'Europe dans le but de célébrer les 75 ans de l'association d'Irlande du Nord. Durant les discussions, des sujets divers qui concernent les associations européennes de football – les concours de pronostics, la télédiffusion des matchs ou encore l'éventuel établissement d'un calendrier pour les rencontres internationales – sont également abordés. Le congrès de l'UEFA se profile donc comme un lieu propice de discussions sur différentes thématiques liées au jeu.

En mai 1955, le comité exécutif poursuit ses démarches en vue de structurer l'UEFA et décide d'ouvrir un compte bancaire à Paris ainsi que de créer un papier à lettres avec les abréviations « UEFA »<sup>26</sup>. Puis, il s'agit d'organiser la rencontre de l'été 1955. Ce match recèle plusieurs avantages pour l'Union. Premièrement, il lui offre un apport financier puisque l'entité européenne touche un petit pourcentage sur les recettes. Deuxièmement, la rencontre constitue un bon moyen pour renforcer les liens entre les associations nationales, car, sur le modèle des matchs de la FIFA de 1938, 1947 et 1953, il s'agit de mettre sur pied une sélection européenne – le « Reste de l'Europe » – contre une sélection britannique. La rencontre connaît un certain succès avec 58 000 spectateurs et est relayée par plusieurs quotidiens sportifs européens. Sur le terrain, si toutes les associations membres de l'UEFA ne sont pas représentées – sont présents (par ordre alphabétique) : Autriche, Danemark, Belgique,

<sup>25</sup> *Infra* 4.1.4.

<sup>26</sup> Delaunay P, Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de l'UEFA des 6-7 mai 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

France, Italie, Portugal, Suède, Yougoslavie et les quatre associations britanniques –, il semble néanmoins que cette situation ne soit pas due à la volonté du comité exécutif de l'UEFA mais à d'autres circonstances. En effet, un journaliste de *L'Équipe* écrit que les Britanniques ont été déçus des forfaits qui « se sont produits depuis un mois et regrettent l'absence des Hongrois, surtout des Russes, des Allemands et des Espagnols »<sup>27</sup>. En convoquant une nouvelle fois les membres de la communauté du football européen, la rencontre permet de continuer les rapprochements entre les pays européens, et la volonté affichée de créer une représentation large témoigne du caractère paneuropéen de l'organisme.

L'année 1956 voit la promulgation des statuts officiels de l'UEFA ainsi que le lancement d'un bulletin trimestriel qui contient, dans les trois langues officielles de l'Union (allemand, anglais et français), autant des résumés des décisions prises par le comité exécutif de l'Union que des résultats des rencontres organisées dans le cadre de compétitions de l'entité. En cette même année, il est également question de professionnaliser le secrétariat de l'UEFA. Suite au décès, en novembre 1955, du premier secrétaire de l'Union, Henri Delaunay<sup>28</sup>, l'intérim est assuré par son fils, Pierre. Lors de l'assemblée générale de 1956, qui se déroule en été à Lisbonne, les congressistes discutent du poste de secrétaire et, plus largement, de la possibilité de créer un secrétariat permanent. Il faut dire que, jusque-là, l'UEFA est hébergée dans des locaux mis à sa disposition par la Fédération française. Si la majorité des associations membres ne se montrent pas prêtes ni à créer un siège pour l'entité ni à engager un secrétaire rémunéré à plein temps, sur proposition du comité exécutif<sup>29</sup>, elles confirment Pierre Delaunay à la fonction de secrétaire général, néanmoins en ôtant de la fonction la possibilité de disposer d'un droit de vote au sein du comité exécutif. Ainsi, comme à la FIFA, le secrétaire général supervise le travail mais reste dans une fonction de type administratif. Lorsque nous l'avons interrogé au sujet de sa nomination, Pierre Delaunay s'est montré évasif et nous a simplement indiqué que son père avait « obtenu [qu'il] occupe sa place »<sup>30</sup>. Delaunay parle et écrit dans plusieurs langues (allemand, anglais et français) et est déjà doté d'une expérience certaine

<sup>27</sup> « À pied d'œuvre depuis la veille les "Continentalux" s'entraînent sous la direction de Pierre Pibarot », *L'Équipe*, 12 août 1955.

<sup>28</sup> Pour cause de maladie. « Henri Delaunay n'est plus... », *L'Équipe*, 10 novembre 1955.

<sup>29</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 8 juin 1956, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>30</sup> Entretien avec Pierre Delaunay réalisé le 18 septembre 2012 à Versailles.

en matière d'administration du football puisqu'il est entré au service du Groupement des clubs autorisés (GCA) – organisme qui s'occupe du football professionnel en France – après la Deuxième Guerre mondiale, puis a été embauché à la Fédération française de football. S'il suit les traces de son père en cumulant le poste à l'UEFA avec celui de secrétaire général de la FFF, Pierre Delaunay est toutefois moins reconnu dans les cercles du football européen de l'époque. Or, à l'orée des années 1958-1959, ce cumul de fonctions et la moindre autorité dont fait preuve Pierre Delaunay va amener à des questionnements sur sa place en tant que secrétaire général de l'Union.

Il faut souligner que l'organisation continue en effet sa croissance et compte désormais sept commissions permanentes (commission des finances, commission des juniors, commission d'études des problèmes de la télévision, commission d'organisation de la Coupe des clubs champions européens, commission de la Coupe d'Europe, commission des amateurs, commission d'appel de la Coupe des clubs champions européens)<sup>31</sup> auxquelles il faut ajouter le comité exécutif.

**Tableau 14. Commissions permanentes de l'UEFA (début 1959)**

Commissions	Date de création	Nombre de membres*
Exécutive	1954	9
Coupe des champions	1956	5
Appel	1956	3
Finance	1957	4
Juniors	1957	5
Coupe des nations**	1956	5
Télévision	1958	3

Légende : \* : secrétaire général non inclus ; \*\* : une commission provisoire existe déjà depuis 1955.

Le travail de ces commissions implique une tâche de coordination considérable pour le secrétaire général de l'UEFA, et ce d'autant plus qu'afin d'être tenus au courant de l'avancée des travaux, les dirigeants du comité exécutif exigent, à partir d'octobre 1958, qu'un exemplaire du procès-verbal

<sup>31</sup> Delaunay P., Rapport du secrétaire général de l'UEFA (1958-1959), n.d. UEFA, RM00000917 (publications : rapport du secrétaire général 1954-1985), p. 1.

de chaque commission leur soit envoyé<sup>32</sup>. S'ajoute à ce travail le traitement de divers sujets (projet de compétition, établissement d'un calendrier international, questions relatives à l'homogénéisation de l'arbitrage ou encore relations avec les autres confédérations continentales). En outre, le *Bulletin de l'UEFA* devient plus conséquent et comprend désormais des articles divers sur le football européen, ce qui amplifie encore les tâches du secrétariat. À la veille du congrès de 1958, les dirigeants du comité exécutif cherchent à trouver des solutions en vue de répondre à cette augmentation des tâches du secrétaire général. En l'absence de Delaunay – les dirigeants lui ayant demandé de ne pas assister à la séance<sup>33</sup> –, des solutions sont préconisées en particulier par José Crahay – lui-même secrétaire général de l'Union belge et du Comité olympique belge. Ce dernier se montre compréhensif envers la situation du secrétaire général et insiste sur le fait qu'il a besoin d'aide. Selon lui, il est nécessaire que Pierre Delaunay puisse davantage déléguer le travail à un secrétaire administratif qui serait lui-même « assisté du personnel subalterne indispensable à la bonne marche de l'UEFA »<sup>34</sup>. Durant le congrès qui suit ces discussions, des délégués estiment que le temps est venu d'établir un secrétariat fixe et d'engager un secrétaire employé à 100 % par l'UEFA. En ce sens, il est décidé qu'une discussion devra avoir lieu avec la Fédération française dans la perspective que celle-ci mette à la disposition de l'Union de nouveaux bureaux<sup>35</sup>. Suivant ces recommandations, le comité exécutif de l'UEFA adresse, dans le courant de l'automne, une demande à la FFF afin qu'elle lui réserve trois bureaux dans ses locaux. Si cette requête est acceptée par la Fédération française, la solution que cette dernière propose ne convient néanmoins pas à l'élite dirigeante de l'Union, car les travaux d'agrandissement des

<sup>32</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 28 octobre 1958, n.d. UEFA, RM00000749 (réunions du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>33</sup> Le sujet le touche de près et des reproches pourraient possiblement être adressés contre son travail. Des lettres échangées – conservées dans les archives la Fédération française – entre novembre 1955 et mars 1956 entre un dirigeant du Groupement des clubs autorisés, Jean Dennis et Stanley Rous, soulignent cet aspect. En effet, le premier aurait indiqué au second que son fils ne serait pas l'égal de son père et que sa succession aurait du mal à être acceptée au sein de la Fédération française. Nous remercions Kevin Tallec Marston pour cette information.

<sup>34</sup> Crahay J., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 3 juin 1958, n.d. UEFA, RM00000749 (réunions du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>35</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 4 juin 1958, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire, 1955-1957), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

locaux sont trop onéreux à son goût<sup>36</sup>. En date du 5 mars 1959, une sous-commission, composée des membres de la commission des finances de l'UEFA et de son président, Ebbe Schwartz, rencontre le président de la Fédération française, Pierre Pochonnet. Cette réunion est l'occasion pour les dirigeants de l'Union d'indiquer au président de la Fédération française que l'organisation souhaite finalement quitter Paris afin de s'installer dans un siège unique.

Le comité exécutif se met donc en quête d'un nouveau lieu de résidence pour l'UEFA et s'accorde finalement sur l'établissement du siège en Suisse. Ce pays recèle d'indéniables qualités au regard des activités de l'Union. Sa neutralité<sup>37</sup> offre des opportunités d'entretenir des relations avec la majeure partie des pays européens. De plus, grâce à son système bancaire développé, il sera possible de gérer au mieux les finances de l'Union. Il semble en effet que l'organisation européenne ait des difficultés avec son compte bancaire à Paris et, dès 1957, l'Union dispose déjà d'un compte en Suisse, situation qui semble faciliter les échanges financiers avec les associations nationales<sup>38</sup>. Enfin, nous pouvons supposer que la présence de la FIFA, mais aussi d'autres organisations comme l'Union européenne de radio<sup>39</sup>, sur le sol helvétique plaide également en faveur de ce choix<sup>40</sup>.

Le déménagement de l'UEFA en Suisse condamne le futur de Delaunay en tant que secrétaire général car, comme il nous l'a indiqué, il n'a pas envie de déménager, en particulier en raison de sa situation familiale (il a

<sup>36</sup> Traduction d'une lettre de E. Schwartz aux associations européennes, n.d. UEFA, RM00005987 (IV Congrès ordinaire, 1958. I Congrès extraordinaire, 1959), dossier : assemblée générale extraordinaire de l'UEFA.

<sup>37</sup> À cette période, la Suisse est toutefois plus proche du camp occidental, le communisme étant combattu par l'élite politique et économique du pays. Pour un propos général sur le positionnement du pays durant la Guerre froide, voir : Bott S. *et al.*, « Le rôle international de la Suisse dans la Guerre froide globale : un équilibre précaire », *Relations internationales*, vol. 163, n° 3, 2015, pp. 3-14.

<sup>38</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA des 7-8 novembre 1957, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>39</sup> *Infra* 4.2.4.

<sup>40</sup> Il ne semble pas que la Confédération helvétique joue un rôle dans l'établissement du siège de l'UEFA sur son territoire. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que le pays développera une véritable « diplomatie par le sport », avec notamment comme but l'accueil d'organisations internationales sportives. À ce sujet, nous attendons les conclusions de la thèse de doctorat que prépare actuellement Quentin Tonnerre sous la direction de Patrick Clastres et Janick Marina Schaufelbuehl à l'Université de Lausanne.

alors deux enfants en bas âge)<sup>41</sup>. Dans une discussion sur le sujet, Jacques Ferran nous a précisé que « Pierre Delaunay n'avait pas l'envergure ni le courage de laisser tomber le football français pour aller là-bas, donc on savait à l'avance qu'il dirait [non], qu'il [préférait] garder [son poste à] la Fédération française »<sup>42</sup>. Il semble que la nomination d'un nouveau secrétaire entre aussi dans la balance pour le choix de la Suisse. En effet, dès le printemps, le secrétaire adjoint de la FIFA, Hans Bangerter, paraît avoir la cote pour occuper le poste de secrétaire général de l'UEFA. Or ce dernier souhaite rester en Suisse<sup>43</sup>. Dans son autobiographie, l'influent dirigeant anglais Stanley Rous indique qu'il connaît Bangerter depuis plusieurs années et l'estime beaucoup. Certes, ce dernier souhaite plutôt succéder au secrétaire général de la FIFA, Kurt Gassmann, dont l'âge très avancé laisse présager une retraite prochaine (qui interviendra en 1961). Toutefois, selon Rous, ses chances d'obtenir ce poste sont minces<sup>44</sup> : le jeune âge de Bangerter lui cause du tort puisque la plupart de ses prédécesseurs n'ont obtenu ce genre de consécration qu'après une longue carrière dans les organes dirigeants du football. Par contre, Rous comprend que le dynamisme du Bernois peut constituer un sérieux atout pour la jeune UEFA. Du haut de sa trentaine, Bangerter est déjà un administrateur disposant d'une certaine expérience en matière d'administration du sport. Après des études dans une école technique de Berne dans laquelle il est formé à un travail dans l'administration, il a travaillé au centre fédéral de gymnastique de Macolin où il est notamment chargé d'accueillir les visiteurs étrangers ou les participants à des cours. C'est d'ailleurs sur les hauts de la ville de Bienna qu'il a rencontré Stanley Rous. Puis, à partir de 1953, il est engagé comme secrétaire adjoint de la FIFA où il collabore notamment avec l'expérimenté Kurt Gassmann et étoffe ses relations avec les plus influents dirigeants du football européen, tels Barassi ou Thommen. De plus, Hans Bangerter détient trois autres qualités indispensables pour le poste de secrétaire général d'une organisation internationale. Premièrement, sa nationalité suisse plaide pour lui. Faisant partie d'un pays neutre, il sera difficilement possible de le taxer d'avoir des sympathies politiques pour l'un ou l'autre camp. En outre, il ne lui sera pas trop compliqué de se déplacer dans les différents pays européens. Deuxièmement, il a un sens aigu de la diplomatie, disposition clé pour ce type de poste, qu'il a notamment cultivé lors de ses fonctions à Macolin et au sein de la FIFA. Troisièmement, il parle et écrit très aisément plusieurs

<sup>41</sup> Entretien avec Pierre Delaunay, réalisé le 18 septembre 2012 à Versailles.

<sup>42</sup> Entretien avec Jacques Ferran, réalisé le 19 septembre 2012 à Paris.

<sup>43</sup> Entretien avec Hans Bangerter, réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à Bollingen.

<sup>44</sup> Rous S., *Football worlds, op. cit.*, pp. 134-135.



langues et notamment les trois langues officielles de l'Union (allemand, anglais et français).

Durant l'été 1959, l'avenir de l'UEFA s'inscrit loin de Paris et l'engagement définitif de Bangerter au poste de secrétaire général semble s'effectuer à ce moment-là. Par ailleurs, il s'agit de trouver un siège pour l'Union. Après de nombreuses démarches<sup>45</sup>, Bangerter arrive, avec l'aide d'Ernst Thommen, à réserver une place pour l'UEFA dans la Maison des sports qui se construit dans la banlieue de Berne et qui doit héberger le nouveau siège de l'Association suisse de football.

Afin de ne pas froisser Pierre Delaunay et la Fédération française et d'assurer au mieux la transition avec le nouveau secrétaire, le comité exécutif de l'UEFA envisage d'augmenter d'une place le nombre de dirigeants en son sein, procédé qui donnera « la possibilité d'élire Pierre Delaunay au sein du comité exécutif en qualité de Membre »<sup>46</sup>. Cette vision est acceptée lors d'un congrès extraordinaire de l'UEFA qui se déroule en décembre 1959. En outre, les délégués acceptent d'établir le siège en Suisse par 16 voix contre 9 et 3 abstentions. Si le procès-verbal de l'assemblée générale ne donne pas davantage de détails sur le résultat du vote, Jacques Ferran précise, dans un article sur le sujet paru dans le journal *L'Équipe*, que les pays de l'Est, la Grèce et le Portugal ont soutenu le maintien du siège à Paris<sup>47</sup>. Les griefs contre la décision du comité exécutif sont explicités notamment par le Yougoslave Andrejevic, qui souligne que le sujet n'a pas formellement été débattu entre les associations nationales, mais qu'il est principalement le fruit d'une démarche du comité exécutif. Les décisions prises à Paris en matière d'administration pérennisent davantage l'existence de l'association. De plus, sous l'impulsion de Bangerter, le secrétariat connaît un rapide développement avec l'engagement de trois secrétaires administratives, respectivement Ilse Schmidlin, Suzanne Otth et Ursula Krayenbuehl, qui vont assister le secrétaire général dans ses tâches. Les documents officiels de l'UEFA reflètent cette professionnalisation du secrétariat : ils sont nettement plus formalisés (avec des rubriques précises et numérotées) et comportent désormais systématiquement des dates de rédaction et des signatures.

---

<sup>45</sup> La FIFA est même contactée à ce sujet mais refuse d'héberger le siège de l'UEFA. Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 24 avril 1959, 20 mai 1959. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1959).

<sup>46</sup> Delaunay P. Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 30 octobre 1959, n.d. Document numérisé que nous a transmis l'archiviste de l'UEFA, Nicolas Bouchet.

<sup>47</sup> « Incroyable mais vrai. La France n'a pas voté pour la France ! », *L'Équipe*, 15 décembre 1959.

Durant ces premières années, l'UEFA se profile donc comme une organisation permettant des échanges sur des thématiques relatives au football européen. Outre le lancement de plusieurs compétitions<sup>48</sup>, de nombreux sujets sont discutés lors des séances du comité exécutif et des assemblées générales de l'Union, par exemple (liste non exhaustive) :

- les concours de pronostics sur les matchs internationaux ;
- un calendrier des matchs internationaux ;
- un stage pour les entraîneurs ;
- la définition d'une catégorie de jeu pour les espoirs ;
- la télédiffusion des matchs.

En outre, les congrès annuels de l'Union constituent assurément une plateforme de rencontres pour la soixantaine de dirigeants qui proviennent en moyenne d'une trentaine de pays. Comme lors des congrès de la FIFA, ces assemblées sont le théâtre de moments de sociabilité qui doivent permettre de fortifier les liens entre les dirigeants présents. Par exemple, en mars 1955 à Vienne, tous les congressistes se déplacent sur la tombe du premier vice-président de l'Union, l'Autrichien Joseph Gerö, décédé à la fin de l'année 1954. En outre, il offre l'image d'une organisation européenne unie commémorant ses morts, ce qui ressort fortement de l'allocution faite sur la tombe du défunt<sup>49</sup>. Enfin, dès ses premières années, l'UEFA commence à avoir comme vocation d'aider les associations nationales à participer aux échanges internationaux. Cette aide peut prendre la forme d'un soutien financier dans le déplacement des équipes, en particulier pour le tournoi international des juniors ou d'un soutien à l'organisation même de la joute, l'Union acceptant de se porter garante en cas de déficit (comme c'est le cas en 1958 où la joute est organisée par le Luxembourg, une petite association qui dispose de ressources limitées)<sup>50</sup>. Par ailleurs, dans cette volonté de participer aux développements du football en Europe, en

<sup>48</sup> *Infra* 4.1.3. et 4.1.4.

<sup>49</sup> Dont le discours a été retrouvé dans les archives nationales allemandes. Par ailleurs, dans la salle de réunion du siège de la Fédération autrichienne dans laquelle se déroule le congrès – ce qui montre au passage que l'Union reste alors une entité modeste – trône une photo du dirigeant disparu. « Ils n'ont pas voulu du Championnat d'Europe!... », *France football*, 8 mars 1955.

<sup>50</sup> Anonyme, « 4<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UEFA à Stockholm. 10. Règlement du tournoi international juniors », n.d. UEFA, RM00005987 (IV Congrès ordinaire, 1958. I Congrès extraordinaire, 1959), dossier : assemblée générale de Stockholm 4/6/1958/ textes complets des délibérations.

mars 1960, les dirigeants du comité exécutif de l'UEFA imaginent la mise sur pied d'un cours pour entraîneurs et coachs, qui s'effectuerait sous la direction de Gustav Sebes, membre du comité et ancien sélectionneur de l'équipe nationale de Hongrie<sup>51</sup>.

Durant ses cinq premières années d'existence, l'UEFA s'affirme donc rapidement comme un acteur majeur du développement du football européen. Par ailleurs, dès ses premières années, elle renforce aussi la délimitation des frontières du territoire européen du jeu.

#### **4.1.2. Quelles sont les frontières du football européen ?**

Les qualifications de la Coupe du monde ont, depuis l'entre-deux-guerres, délimité le territoire du football européen. La création du Groupement européen entraîne de nouvelles discussions sur le sujet. La première question qui se pose aux dirigeants est celui du cas de la Turquie car, en 1955, l'Association turque fait part de son souhait d'être incorporée à l'entité européenne.

Cette volonté s'explique par le faible développement du football chez ses voisins asiatiques qui font montre d'un niveau footballistique plutôt faible. Aussi les dirigeants turcs estiment-ils préférable, pour la dynamisation de leur football, de se tourner vers les pays européens. En outre, ce souhait de faire partie de l'UEFA doit également se comprendre en raison des relations historiques que la Turquie entretient en matière de football avec plusieurs pays européens. Affiliée depuis 1923 à la FIFA, la Turquie rencontre régulièrement, durant l'entre-deux-guerres, les pays du Sud-Est du continent et participe à la Coupe des Balkans<sup>52</sup>. À partir du début des années 1950, l'équipe nationale élargit ses échanges et rencontre des pays plus à l'ouest de l'Europe, comme l'Allemagne de l'Ouest, l'Espagne, la Suède ou encore la Suisse, et participe aux qualifications pour la Coupe du monde de la zone Europe. Notons encore que la sélection turque junior prend en effet part aux tournois internationaux des jeunes de 1953 et 1954. En septembre 1955, Kurt Gassmann fait d'ailleurs le constat que l'équipe nationale turque joue « la plupart [de ses] matchs internationaux

---

<sup>51</sup> Schmidlin I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 10 mars 1960, 8 avril 1960. UEFA, RM00000750 (séances du comité exécutif, 10 mars-8 juillet 1960).

<sup>52</sup> Breuil X., Constantin P.N., « The Balkan cups as a vector of European integration », *op. cit.*

[...] contre des associations européennes »<sup>53</sup>. Enfin, la structure de l'association turque et les décisions prises par ses dirigeants, en particulier concernant la légalisation de la pratique du football professionnel en 1952, se rapprochent de celles de leurs homologues européennes.

À la vue de ces différents éléments, il est possible de considérer que la Turquie est intégrée dans l'« Europe du football ». Nous souscrivons donc aux propos de Özgehan Senyuva et Tunç Sevecen qui indiquent que faire partie de l'UEFA pour la Turquie paraît alors « une chose naturelle »<sup>54</sup>. Plus largement, cette participation aux activités footballistiques européennes s'inscrit dans la ligne du gouvernement turc, qui se tourne vers l'Europe en construction. Le pays est membre du Conseil de l'Europe depuis 1949 et vise à terme à participer au développement de l'Europe économique<sup>55</sup>. L'adhésion de la Turquie à l'entité européenne est formellement discutée lors de son premier congrès officiel qui se déroule à Vienne en 1955.

À la veille de l'assemblée générale, le comité exécutif de l'UEFA engage un débat au sujet de la requête transmise par les dirigeants turcs. Après discussions, l'élite de l'UEFA décide de faire voter la demande d'affiliation au congrès, avec un préavis favorable, « afin que l'Association turque soit provisoirement inscrite dans le Groupement européen, dans l'attente d'une homologation de la FIFA »<sup>56</sup>. Lors des discussions, l'Islande, la Grèce et la Pologne se joignent préalablement au cortège des associations déjà membres de l'UEFA. Trente et une fédérations sont désormais réunies au sein de l'organisme. Le cas de la Turquie est certes plus épineux mais est plutôt bien accueilli par les associations membres de l'UEFA, ce qui révèle que plusieurs dirigeants considèrent le pays comme étant effectivement intégré dans le territoire footballistique européen. À l'entame de la discussion sur la question de savoir si la Turquie peut être incorporée à l'Union, son président, Ebbe Schwartz, se permet d'appuyer la requête turque et lit une communication signée

<sup>53</sup> Gassmann K., Rapport relatif à l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 17-18 septembre 1955, 17 août 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>54</sup> Senyuva Ö., Tunç S., « Turkey and the European Football », *Sport in History*, vol. 35, n° 4, 2015, p. 575.

<sup>55</sup> Vaner S., « La Turquie et l'Union européenne. L'altérité commune », dans Dumoulin M., Duchenne G. (dir.), *L'Europe et la Méditerranée. Actes de la VI<sup>e</sup> Chaire Glaverbel d'études européennes 2000-2001*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2001, pp. 107-124.

<sup>56</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 1<sup>er</sup> mars 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

du Yougoslave Miahilo Andrejevic et du Grec Constantin Constantaras, qui plaident en faveur de l'adhésion de la Turquie. Ce support doit se comprendre en raison des liens footballistiques étroits qui unissent ces pays depuis les années 1920. De plus, le contexte géopolitique facilite ces rapprochements, la Turquie ayant signé une alliance politico-économico-militaire avec les deux pays en août 1954<sup>57</sup>. La note des deux délégués insiste sur le fait que l'activité sportive de l'association nationale turque « s'est toujours exercée dans le cadre du continent européen »<sup>58</sup>. Ce point est l'un des arguments majeurs des dirigeants turcs, qui ajoutent qu'ils n'ont d'ailleurs jamais participé aux activités du football asiatique. Toutes les associations membres de l'UEFA ne semblent toutefois pas être en total accord avec l'adhésion de la Turquie. Dans le livre commémoratif du vingt-cinquième anniversaire de l'UEFA, Sir Stanley Rous revient brièvement sur les débats à ce sujet<sup>59</sup>. Il est difficile de savoir exactement qui prend position contre la Turquie ainsi que la teneur de ces oppositions. Malgré tout, le cas turc reçoit finalement le soutien de la part de la majorité des dirigeants présents. En effet, le procès-verbal de la réunion indique que l'assemblée a tenu compte des recommandations du comité exécutif et demande donc à la FIFA de procéder à l'affiliation de l'association nationale turque. Quelques mois plus tard, le président de la Fédération turque, Hasan Polat, adresse une lettre à la FIFA pour appuyer la position de son association, soulignant que le congrès de l'UEFA a décidé que « la Fédération turque devrait être considérée comme une Association faisant partie de cette Union »<sup>60</sup>. C'est donc finalement à la FIFA de trancher sur cette décision. Laisser la décision finale à la FIFA semble un moyen pour les associations membres de UEFA de se délester d'un sujet encombrant, et ce d'autant plus que, parallèlement à la requête turque, une autre association demande à faire partie de l'organisation, la Fédération israélienne<sup>61</sup>.

<sup>57</sup> Oikonomidis P., *Le jeu mondial dans les Balkans. Les relations gréco-yougoslaves de la Seconde Guerre mondiale à la Guerre froide*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 506.

<sup>58</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 2 mars, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>59</sup> Rous S. « Quelques souvenirs », dans Rothenbuehler R., *Les 25 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 79.

<sup>60</sup> Lettre de H. Polat à R.W. Seeldrayers, 14 septembre 1955. FIFA, correspondance avec les associations nationales : Turquie (1932-1970), dossier : 1.1.1951-31.12.1955.

<sup>61</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 9 mai 1955, 13 mai 1955. FIFA, comité d'urgence (procès-verbaux 1951-1957).

Pour l'élite de l'UEFA, la situation de ce pays paraît néanmoins plus délicate à traiter que celle de la Turquie<sup>62</sup>. Pourtant, certains arguments des dirigeants israéliens sont les mêmes que ceux de leurs collègues turcs. Le cas israélien diverge toutefois sur trois points. Premièrement, la position d'Israël sur la scène internationale est problématique. En effet, suite à la guerre israélo-arabe de 1948-1949, qui débouche sur l'indépendance israélienne, Israël n'entretient aucune relation diplomatique avec ses voisins arabes et, au contraire, se trouve même en état d'alerte constant, comme le rappellera l'éclatement de la crise de Suez quelques semaines plus tard. Cette situation empêche le pays « d'avoir des relations de sport avec les associations asiatiques les plus proches »<sup>63</sup>. Ce n'est donc pas uniquement pour des raisons sportives qu'Israël souhaite entamer des échanges avec les pays européens, mais également parce qu'il ne trouve pas d'adversaires dans sa région en raison de problèmes politiques. De plus, des tensions existent aussi avec certains pays européens puisqu'Israël n'entretient aucune relation diplomatique avec certains d'entre eux, en particulier avec l'Allemagne. Par ailleurs, le fait que le pays soit soutenu par les États-Unis<sup>64</sup> l'oppose *de facto* aux pays du bloc de l'Est. C'est pourquoi, comme l'a étudié Haggai Harrif, les deux rencontres jouées dans le cadre des qualifications pour les Jeux olympiques de 1956 entre Israël et l'Union soviétique sont marquées par un fort investissement politique de l'État hébreu<sup>65</sup>. Dès lors, l'entrée de ce pays dans l'UEFA ne risquerait-elle pas de créer de graves problèmes à l'intérieur même de l'organisation ? Le fait qu'Israël est un pays jeune, créé seulement en 1948, constitue un deuxième élément en défaveur de son adhésion à l'Union. Malgré un positionnement rapide sur la scène internationale sportive<sup>66</sup>, le pays n'entretient pas de traditions footballistiques fortes avec les associations européennes. Dès lors,

<sup>62</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA des 6-7 mai 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>63</sup> Gassmann K., Rapport relatif à l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 17-18 septembre 1955, 17 août 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>64</sup> Claude G., « Israël-États-Unis, de la reconnaissance historique à l'alliance stratégique. Histoire des relations stratégiques et diplomatiques, 1948-2004 », *Revue historique des armées*, vol. 252, 2008, pp. 2-11.

<sup>65</sup> Harrif H., « "It is important that we beat the gentiles": the national significance of Israel's soccer matches against the USSR, Summer 1956 », *Sport in Society*, vol. 12, n° 8, 2009, pp. 1038-1053.

<sup>66</sup> C'est au début des années 1950 que le pays est officiellement reconnu au sein de la FIFA et du CIO : Alperovich, A., *Israel in der olympischen Bewegung*, Sank Augustin, Academia Verlag, 2012.

au contraire de la Turquie, il ne peut compter sur aucun soutien fort au sein de l'UEFA. Troisièmement, Israël peut-il être considéré comme faisant partie de l'Europe ? Certes, les frontières du continent sont discutables et découlent d'une conception formellement établie au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. Selon celle-ci, Israël n'est pas incorporé au sein du continent européen. Ce sont ces conceptions géographiques que retiennent les dirigeants du comité exécutif de l'UEFA. Par exemple, la Turquie peut être intégrée dans le continent européen puisqu'une (petite) partie de son territoire y est rattaché, à savoir la ville d'Istanbul. Au contraire, le territoire israélien n'a que peu d'attaches directes avec le Vieux Continent et doit donc être considéré comme un territoire du Proche-Orient. Le contexte politique, le peu de traditions footballistiques du pays avec les associations européennes ainsi que la représentation géographique du continent de l'élite de l'UEFA sont différents du cas de la Turquie et ont pour conséquence de limiter fortement la probabilité d'une adhésion d'Israël à l'Union.

Le 14 août 1955, le comité exécutif de l'UEFA statue finalement sur la question de ce pays et indique qu'il « n'est pas d'avis de retenir [la candidature d'Israël], mais décide, avant de se prononcer définitivement, de recueillir l'avis de la FIFA »<sup>68</sup>. Aucun argument n'est avancé dans le procès-verbal, mais les discussions qui s'opèrent, dans les mois qui suivent, entre la FIFA et l'UEFA, éclairent ce positionnement. C'est lors des sessions du comité exécutif de la FIFA, qui se déroulent les 17 et 18 septembre 1955, que les dirigeants de la Fédération internationale délibèrent sur les demandes d'Israël, de la Turquie (et aussi de Chypre qui a également posé sa candidature pour entrer dans l'UEFA). Dans son commentaire relatif à l'ordre du jour, Kurt Gassmann note qu'il est temps pour le comité exécutif de la FIFA de prendre une décision sur ces points. Pour lui, la question est sans équivoque, ces associations sont « géographiquement et politiquement parlant, des associations appartenant *de facto et de jure* au continent asiatique. Les deux fédérations ont leur siège dans la capitale de leur pays. Vouloir les considérer comme des associations européennes serait nier l'évidence<sup>69</sup>. »

<sup>67</sup> Sur cette question, voir en particulier le numéro spécial de la revue *Monde(s)*, « Invention des continents », coordonné par Isabelle Surun et Hughes Tertrais en 2013. Et pour un propos plus général : Grataloup C., *L'invention des continents : comment l'Europe a découpé le monde*, Paris, Larousse, 2009.

<sup>68</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 14 août 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>69</sup> Gassmann K. Rapport relatif à l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 17-18 septembre 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

Par « géographiquement », le secrétaire général veut souligner le fait que le siège de la fédération nationale se trouve en dehors du continent européen. À cette date, la Fédération turque est effectivement basée à Ankara, c'est-à-dire sur un territoire considéré comme asiatique. Par contre, qu'entend-il par « politiquement parlant » ? Un indice pourrait être qu'il considère que le gouvernement turc siégeant également à Ankara, donc sur territoire asiatique, le pays est « politiquement parlant » en Asie. C'est du moins ce que le secrétaire Gassmann avait déjà signalé en avril 1954 à Henri Delaunay, lorsque ce dernier lui avait demandé si la Turquie pouvait être invitée aux discussions sur la création du Groupement européen<sup>70</sup>. En outre, des arguments footballistiques, que Gassmann ne mentionne pas, peuvent expliquer sa position. En effet, une organisation asiatique existe désormais. De fait, la participation des associations turques et israéliennes, qui se montrent particulièrement dynamiques dans l'établissement d'échanges footballistiques internationaux, est peut-être perçue comme une aubaine par la FIFA en vue de développer les relations à l'intérieur de la Confédération asiatique. De fait, dépouiller cette dernière des fédérations turques et israéliennes paraît contraire à l'idée de dynamiser le jeu au Proche et au Moyen-Orient. Toutefois, la porte de l'UEFA ne leur est pas totalement fermée, le secrétaire général de la FIFA mentionnant que si l'Union le souhaite, elle pourra permettre aux associations turques et israéliennes de disputer ses compétitions. De plus, des autorisations exceptionnelles peuvent être délivrées par la FIFA, comme pour le tournoi international des juniors, vu qu'une telle épreuve n'existe pas sur le continent asiatique. Gassmann rappelle aussi que, concernant la Coupe du monde, la répartition des groupes de qualification ne dépend pas uniquement de l'aspect géographique mais aussi des considérations économiques et sportives, ce qui sous-entend qu'il pourrait arriver que ces pays soient intégrés dans les groupes de la zone européenne.

Le comité exécutif de la FIFA suit les principes développés par le secrétaire général Gassmann et décide ne pas « donner suite à ces demandes vu qu'indubitablement les pays de ces trois associations géographiquement-politiquement font partie du continent asiatique »<sup>71</sup>. En date du 20 septembre 1955, les trois associations concernées reçoivent

<sup>70</sup> Lettre de K. Gassmann à H. Delaunay, 19 mars 1954. FIFA, correspondance avec les associations nationales : France (1937-1954), dossier : 1.1.1951-53.

<sup>71</sup> Gassmann K., Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA du 17 septembre 1955, 22 novembre 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).



un courrier leur indiquant que, sans doute possible, leur fédération nationale appartient au continent asiatique<sup>72</sup>.

Réuni le 18 mars 1956, le comité exécutif de l'UEFA prend note de cette décision. Si l'élite dirigeante de l'Union se conforme à celle-ci pour ce qui est d'Israël, elle n'est par contre pas en accord avec la vision de la Fédération internationale vis-à-vis des requêtes chypriote et turque. Dès lors, elle souhaite donc porter cette question devant le prochain congrès de la FIFA afin que la Fédération internationale statue « clairement sur la situation de ces pays vis-à-vis de l'Union européenne »<sup>73</sup>. Cette requête confirme qu'au sein de l'UEFA, le cas turc est traité différemment du cas israélien. Lors du congrès de l'UEFA de 1956, le délégué portugais Figueira insiste – considération qui semble suivie par la grande majorité des autres dirigeants – sur la différenciation qui doit être faite entre la Turquie et les deux autres pays. Pour lui, l'association turque devrait pouvoir s'affilier à la confédération de son choix, car son territoire chevauche deux continents. Suivant ce raisonnement, le président et le secrétaire général de l'UEFA font « la proposition que soit confirmée la reconnaissance de l'Association nationale de la Turquie dans le cadre de l'Union européenne, étant entendu que l'attention de la FIFA sera fortement attirée en vue d'obtenir que cette fédération puisse jouir de tous ses droits comme membre affilié à l'UEFA »<sup>74</sup>. Malgré cette motion, la Fédération internationale décide de ne pas revoir sa politique sur le sujet.

Afin de la contourner, la Turquie va être, au fil des mois, de plus en plus intégrée aux actions de l'UEFA, l'association nationale turque prenant régulièrement part à ses assemblées générales et le vainqueur de son championnat national participant, dès l'année 1958-1959, à la Coupe des clubs champions créée en 1955. De même, l'équipe nationale turque fait partie des dix-sept équipes qui participent à la première édition de la Coupe d'Europe des nations qui est organisée en 1958. Enfin, une année plus tard, le comité exécutif de la FIFA accepte la requête de la Fédération turque d'être placée dans le groupe qualificatif de la zone Europe en vue de

<sup>72</sup> Lettre de K. Gassmann à H. Polat, 20 septembre 1955. FIFA, correspondance avec les associations nationales : Turquie (1932-1970), dossier : 1.1.1951-31.12.1955. Une lettre analogue et datant de la même période peut être retrouvée dans la correspondance de la fédération israélienne.

<sup>73</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 18 mars 1956, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>74</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 8 juin 1956 à Lisbonne, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

la Coupe du monde de 1962<sup>75</sup>. Au regard de ces différentes démarches, il est possible de considérer le pays comme un « membre virtuel » de l'UEFA, pour reprendre l'expression de Peter Beck sur la position des associations britanniques vis-à-vis de la FIFA dans les années 1930.

Selon Senyuva et Tunç, le principal lobbyiste contre l'adhésion de la Turquie au sein de l'UEFA est le secrétaire général de la FIFA, Kurt Gassmann<sup>76</sup>. Certes, ce dernier s'est effectivement montré réticent, toutefois, au regard de nos analyses, ce n'est pas un argument de type personnel qui semble être décisif mais plutôt celui qui a trait à la vision géographique du comité exécutif de la FIFA. En effet, la fédération turque est finalement autorisée à être incorporée au sein de l'UEFA lorsqu'elle déplace son siège d'Ankara à Istanbul en 1962<sup>77</sup>. En revanche, le cas israélien ne connaît pas d'avancement. En 1958, le comité exécutif de la FIFA refuse d'entrer en matière sur une nouvelle requête de la Fédération israélienne, la demande étant arrivée après le délai stipulé dans les statuts pour être traitée lors du congrès. Dès lors, le pays reste considéré comme faisant partie du continent asiatique. Deux ans plus tard, ce sont les dirigeants du comité exécutif de l'UEFA qui refusent la participation du champion israélien à la Coupe des champions, invoquant, à nouveau, la « situation géographique »<sup>78</sup> du pays pour motiver leur refus.

Les demandes d'Israël et de la Turquie<sup>79</sup> sont intéressantes à étudier car elles permettent de dessiner la conception du territoire européen chez les dirigeants de l'UEFA. Pour eux, les frontières de « l'Europe du football » correspondent au territoire géographique européen tel qu'il a été défini par les géographes dès le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>. Or, si la Turquie peut intégrer cet ensemble, il paraît nettement plus difficile pour eux d'imaginer qu'Israël puisse être véritablement considéré comme un pays européen. C'est donc dans le cadre de ce territoire que le football européen va se développer et

<sup>75</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 27 octobre 1959, 9 décembre 1959. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1959).

<sup>76</sup> Ces deux auteurs se basent essentiellement sur des sources provenant de la presse turque. Senyuva Ö., Tunç S., « Turkey and the European Football », *op. cit.*, p. 575.

<sup>77</sup> Käser K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 8-9 février 1962, 1<sup>er</sup> mars 1962 (version française). FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1962).

<sup>78</sup> Schmidlin I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 10 mars 1960, 8 avril 1960. UEFA, RM00000750 (séances du comité exécutif : 10 mars-8 juillet 1960).

<sup>79</sup> Auxquelles il faut ajouter le cas chypriote, qui se rapproche de celui de la Turquie. Finalement, l'association de Chypre est affiliée à l'UEFA en 1964.

<sup>80</sup> Pécout G., « Jusqu'où va l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle ? », dans Pécout G., *Penser les frontières de l'Europe*, *op. cit.*, pp. 97-117.

que l'UEFA va commencer à administrer des compétitions, et en premier lieu un tournoi pour les clubs : la Coupe des clubs champions européens.

#### 4.1.3. Le succès de l'Europe des clubs

Dans un texte paru en 1998, le secrétaire général adjoint de l'UEFA, Markus Studer, mentionnait que l'Union a été créée pour organiser des compétitions<sup>81</sup>. En fait, la mise sur pied d'une organisation internationale sportive n'implique pas forcément la création de compétitions. Rappelons que la FIFA a par exemple attendu près de vingt-cinq ans avant d'organiser la première édition de son propre tournoi. De même, dans le projet de statuts qui est présenté aux délégués présents lors de la première assemblée générale de l'UEFA à Vienne, sur les six buts de l'Union, un seul traite explicitement de l'aspect compétitif en indiquant qu'elle se réserve le droit « d'organiser à sa convenance et au moins tous les quatre ans un Championnat d'Europe dont elle sera seule compétente pour fixer les règlements et conditions »<sup>82</sup>. De plus, durant ce congrès, créer une compétition ne paraît pas être une priorité des congressistes puisqu'ils ne soutiennent pas le projet de Coupe d'Europe des nations qui leur est présenté. Pour autant, il faut concéder à Markus Studer que, très rapidement, l'organisation de compétitions va devenir la tâche principale de l'UEFA. Dès lors, comment expliquer ce retournement ?

Il faut tout d'abord mentionner que de nombreuses compétitions européennes sont imaginées pour différents sports dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, si, depuis l'entre-deux-guerres, des championnats européens d'athlétisme et de boxe existent déjà, au milieu des années 1950, de nouveaux projets de compétitions européennes sont évoqués comme celui d'une coupe intervilles de basket<sup>83</sup>. Dans le domaine footballistique, plusieurs acteurs du jeu (dirigeants des associations nationales, dirigeants de clubs ou encore journalistes) souhaitent désormais créer des compétitions d'envergure, notamment pour les clubs. Au milieu des années 1950, deux ambitieux projets sont ainsi lancés quasiment de manière parallèle.

<sup>81</sup> Studer M., « Le développement du football au sein de l'UEFA », dans Bizzini L., Hauert C.-A., Piffaretti M. (dir.), *Le football : éléments théoriques pour une meilleure compréhension*, Genève, Médecine et Hygiène, 1998, p. 98.

<sup>82</sup> Anonyme, « Union des associations européenne de football. Projet de statuts », 18 février 1955, FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>83</sup> « La Coupe d'Europe intervilles de jeu à sept verra le jour ce soir », *L'Équipe*, 19 octobre 1956.

Le premier émane du trio Barassi, Rous et Thommen et consiste en la création d'un tournoi joué entre des équipes de villes (« scratch team ») qui organisent de grandes foires internationales<sup>84</sup>. Par ce biais, il s'agirait de créer de nouvelles synergies entre des acteurs du football européen et des acteurs économiques. Dans ses mémoires, Stanley Rous note également que, dans ces décennies d'après-guerre, cette épreuve est aussi l'occasion de concrétiser un nouvel esprit de coopération au travers du football, médium permettant de dépasser les anciennes rivalités et de créer de nouvelles amitiés<sup>85</sup>. L'épreuve est officiellement lancée le 4 juin 1955 avec la première rencontre qui se joue entre Bâle XI et Londres XI. Les équipes suivantes s'inscrivent (par ordre alphabétique) : Bâle XI, FC Barcelone, Birmingham City, Cologne XI, Francfort XI, Leipzig XI, Londres XI, FC Lausanne-sport, Inter Milan, Staevnet, Vienne XI et Zagreb XI<sup>86</sup>. Malgré les difficultés pour fixer les matchs, la première épreuve se déroulant jusqu'en 1958, le tournoi connaît un certain succès<sup>87</sup>. Par ailleurs, signe de son importance, son assemblée générale annuelle réunit de nombreux dirigeants d'associations nationales ou de clubs influents dans le football européen. Connaissant bien l'organisation du football, les trois dirigeants ont pris le soin de ne pas affronter les organisations garantes du football européen, en premier lieu la FIFA mais aussi la jeune UEFA. En effet, les équipes de villes ne sont pas des entités officielles en tant que telles et n'ont donc pas à se référer aux organismes officiels du football (associations nationales et internationales). Cette précaution n'a pas été prise par les promoteurs d'un autre projet, beaucoup plus ambitieux au regard du nombre d'équipes envisagées : la Coupe d'Europe des journalistes de *L'Équipe*. Projet désormais bien étudié dans l'histoire du football<sup>88</sup>, cette idée est lancée par l'un des journalistes piliers de la rubrique football,

<sup>84</sup> La Coupe des villes de foires n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'études spécifiques. Quelques éléments peuvent être trouvés dans : Vonnard P., « How did UEFA govern the European turning point in football? », *op. cit.*

<sup>85</sup> Rous S., *Football worlds, op. cit.*, p. 145.

<sup>86</sup> Les villes de Cologne et Vienne annulent finalement leur participation. De même, nous constatons que contrairement aux vœux initiaux des organisateurs, quelques clubs – comme FC Barcelone et Lausanne-sport – participent au tournoi.

<sup>87</sup> Avec environ 20 000 spectateurs de moyenne par match selon le rapport du secrétaire général de l'UEFA 1954-1955. Delaunay P., Rapport du secrétaire de l'UEFA (1954-1955), n.d. UEFA, RM00000917 (publications : rapport du secrétaire général 1954-1985).

<sup>88</sup> Pour davantage de détails sur la création de l'épreuve, nous nous permettons de renvoyer à notre livre : Vonnard P., *La genèse de la Coupe des champions, op. cit.*

Gabriel Hanot, en date du 15 décembre 1954<sup>89</sup>. Il s'agirait de créer une coupe disputée à l'échelle européenne entre seize clubs issus de seize pays différents. Ce projet tient compte des nouvelles possibilités offertes par le transport aérien et par le début de l'éclairage dans les stades, qui permet une pratique hivernale du football les jours de semaine. Il tient également compte de la recherche constante de gains des dirigeants de clubs pour financer le football professionnel mais aussi des journaux sportifs toujours avides de nouvelles informations<sup>90</sup>. En ce sens, il obtient rapidement plusieurs supports de la part de présidents de grands clubs européens ainsi que de journaux sportifs influents (*Bola* au Portugal, *La Gazzetta dello Sport* en Italie, *Les Sports* en Belgique, *Marca* en Espagne).

Après l'élaboration d'un premier règlement, deux journalistes de *L'Équipe*, Jacques Ferran et Gabriel Hanot, viennent plaider la cause du projet lors de l'assemblée générale de l'UEFA de mars 1955. Cependant, comme pour la Coupe des nations, les délégués présents ne vont pas soutenir l'idée. Non découragés par ce refus, les journalistes convoquent une assemblée à Paris au mois d'avril à laquelle quinze grands clubs européens – qu'ils ont préalablement sélectionnés en raison de leur prestige – sont représentés<sup>91</sup>. Des deux jours de discussion il ressort l'élaboration d'un règlement pour une compétition inter-clubs qui se déroulera dès le mois de septembre ainsi que la nomination d'un comité exécutif de l'épreuve, avec à sa tête l'Espagnol Santiago Bernabeu (président du Real Madrid) et le Hongrois Gustav Sebes (représentant des deux clubs de Budapest : Honved et Voros Lobogós)<sup>92</sup>. Dans le but de concrétiser définitivement le lancement de l'épreuve, les délégués fixent les matchs du premier tour. Ainsi, l'UEFA se voit mise devant le fait accompli et, selon son secrétaire général, Henri Delaunay, va devoir réagir puisque, comme il le note dans une lettre au nouveau président de la FIFA, Rodolphe Seeldrayers :

<sup>89</sup> « Non, Wolverhampton n'est pas encore le "champion du monde des clubs" ! », *L'Équipe*, 15 décembre 1954.

<sup>90</sup> Montéréal G., « *L'Équipe* : médiateur et producteur de spectacle sportif (1946-1967) », *Le Temps des Médias*, vol. 9, n° 2, 2007, pp. 107-120.

<sup>91</sup> Anderlecht (Belgique), Partizan Belgrade (Yougoslavie), Chelsea (Angleterre), FC Copenhague (Danemark), Djugaarden (Suède), Rot Weiss Essen (Allemagne), Servette Genève (Suisse), Hibernian (Écosse), Holland Sport (Pays-Bas), Sporting Lisbonne (Portugal), Real Madrid (Espagne), AC Milan (Italie), Stade de Reims (France), Sarrebruck (Sarre), Stade de Reims (France), Rapid Vienne (Autriche) et Voros Lobogós (Hongrie).

<sup>92</sup> Anonyme, « Projet d'une Coupe d'Europe proposé par le journal *L'Équipe* et d'autres journaux européens », n.d. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

« Si des clubs, des journaux, éventuellement des Ligues nationales ou professionnelles peuvent ainsi passer outre au contrôle et à l'autorité des associations nationales, de la FIFA et éventuellement des groupes statutaires (Europe) qu'elle a institués, la vie même des associations nationales peut être mise en péril, surtout lorsqu'il s'agit d'un tel titre et d'une telle épreuve<sup>93</sup>. »

En mai 1955, le comité exécutif de l'Union transmet une motion à son homologue de la FIFA afin de pouvoir récupérer l'organisation de l'épreuve. De même, il lui demande que « le titre "Europe" soit réservé à l'UEFA »<sup>94</sup>. Cette requête constitue un geste fort en vue de l'affirmation du monopole de l'Union sur le football à l'échelle européenne puisque celle-ci souhaite se réapproprier, pour elle seule, le droit de nommer un tournoi portant le terme « Europe ». Le comité exécutif de la FIFA va suivre cette demande et émet trois conditions à respecter en vue de l'organisation de l'épreuve. Premièrement, les clubs engagés doivent avoir le consentement de leur association nationale. Deuxièmement, le nom « Europe » ne doit être utilisé que pour des joutes concernant les sélections nationales<sup>95</sup>. Troisièmement, il est décidé que la compétition doit être gérée par l'UEFA. Ce point est très important, car il ôte l'autorité de l'épreuve au comité d'organisation déjà constitué, et donc aux clubs et aux journalistes.

La passation de témoin entre le comité créé par les clubs et les journalistes et l'UEFA s'effectue au mois de juin 1955. Le comité exécutif de l'Union assoit de suite son autorité sur l'épreuve et décide de renommer le tournoi sous l'appellation de Coupe des clubs champions européens. En outre, si, pour la première édition, ce sont les clubs choisis par les journalistes de *L'Équipe* qui sont conservés – le court laps de temps avant le début de l'épreuve ne permettant pas de convoquer d'autres équipes –, il est décidé qu'à l'avenir l'épreuve opposera les champions de tous les championnats nationaux des associations membres de l'UEFA.

La création de cette épreuve, dont le premier match se déroule en septembre 1955, est cruciale dans le développement de l'UEFA. Premièrement, la Coupe des champions confère *de facto* une nouvelle prérogative à l'UEFA, avec l'organisation d'un premier tournoi européen. Lors de sa séance des 17 et 18 septembre 1955, le comité exécutif de

<sup>93</sup> Lettre de H. Delaunay à R.W. Seeldrayers, 28 avril. FFF, Euro 60, dossier : Coupe de l'Europe 1955.

<sup>94</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA des 6-7 mai 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>95</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 9[8] mai 1955, 13 mai 1955. FIFA, comité d'urgence (procès-verbaux 1951-1957).

la FIFA accepte le règlement de la Coupe des champions transmis par l'UEFA. L'élite dirigeante de la Fédération internationale confie aussi le soin à l'Union de s'occuper de la Coupe des villes de foires dont la première édition bat dorénavant son plein<sup>96</sup>. Cette décision montre que l'entité européenne devient progressivement la référence en ce qui concerne l'organisation de compétitions à l'échelle continentale. L'organisation de la Coupe des champions confère donc du poids aux dirigeants du comité exécutif de l'UEFA, comme José Crahay, Henri Delaunay ou Ebbe Schwartz, qui militent pour que l'Union organise des compétitions (et en particulier la Coupe d'Europe des nations). En outre, l'épreuve offre une légitimité supplémentaire à l'UEFA auprès de ses associations membres. Ainsi, des associations qui n'avaient pas été invitées par les journalistes parisiens initiateurs de la Coupe se manifestent très rapidement afin de participer à l'épreuve. C'est le cas du CDNA Sofia (Bulgarie), de Dudelange (Luxembourg), de Gwardia Varsovie (Pologne), du Dinamo Bucarest (Roumanie), du Spartak Sokolovo Prague (Tchécoslovaquie) et de la formation turque de Galatasaray Istanbul<sup>97</sup>.

Deuxièmement, le tournoi – dont le succès de la première édition assure sa reconduction l'année suivante – permet aussi de financer les activités de l'UEFA. En effet, dans le règlement de la Coupe, établi formellement pour la deuxième édition qui se déroule en 1956-1957, il est indiqué que l'Union reçoit 1 % de la recette brute de chaque match. Elle touche également 5 % de la recette sur la finale<sup>98</sup>. Dans son rapport pour les années 1954-1955, le secrétaire de l'UEFA indique avec satisfaction que plus de 800 000 spectateurs ont assisté aux vingt-neuf matchs de la Coupe des champions, soit une moyenne de 28 000 spectateurs par rencontre<sup>99</sup>. L'engouement pour les grands matchs dépasse largement la capacité des stades, comme le montre l'exemple de la rencontre qui oppose le CDNA Sofia à l'Étoile Rouge de Belgrade pour les quarts de finale de l'édition 1956-1957. En effet, 400 000 demandes de billets sont soumises au club

<sup>96</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 17 septembre 1955, 22 novembre 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>97</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 17 juillet 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>98</sup> Anonyme, Règlement de la Coupe des champions [saison 1956-57], art. 16, n.d. UEFA, RM00005391 (publications : commission de la Coupe des clubs champions européens, dossier : ECCC règlements 1956-1957).

<sup>99</sup> Delaunay P., Rapport du secrétaire général de l'UEFA (1954-1955), n.d. UEFA, RM00000917 (publications : rapport du secrétaire général 1954-1985).

de la capitale bulgare alors que son stade ne compte que 40 000 places<sup>100</sup>. Selon un article de *France football* du 5 juillet 1960, plus de deux millions de spectateurs se rendent dans les stades pour la saison 1959-1960, soit une moyenne de près de 41 000 personnes par match. L'auteur de l'article ajoute que seulement six matchs se sont déroulés devant moins de 10 000 spectateurs et indique que « partout, maintenant, [la Coupe des champions] est connue et convoitée. Partout, elle aime les foules »<sup>101</sup>. En conséquence, ces fonds supplémentaires vont permettre à l'UEFA de développer ses activités, notamment en organisant, à partir de la fin des années 1950, différents cours et formations (pour arbitres ou entraîneurs).

Troisièmement, le tournoi participe à la structuration de l'Union. En effet, après une première édition gérée par son comité exécutif, dès la deuxième édition de 1956-1957, une commission permanente est mise sur pied pour l'organisation de la Coupe des champions. C'est l'un des premiers organes permanents de l'UEFA à être créé. Il est intéressant de souligner que cette commission est composée de dirigeants très actifs en matière de développement de l'Union, à savoir José Crahay, Sir George Graham et Augustin Pujol. La commission joue un rôle avant tout technique et administratif, effectuant les tirages au sort, discutant du calendrier, des dates et lieux des finales ou encore répondant aux questions provenant des clubs. Parallèlement à la mise sur pied de cet organe, le règlement initial de l'épreuve est largement remodelé. Désormais, il compte 16 articles qui traitent des droits et obligations des participants, des bornes saisonnières de la compétition et qui donnent des indications concernant l'arbitrage des rencontres.

La création de la Coupe des champions conforte donc l'existence de l'UEFA, mais plus largement, marque un tournant dans l'histoire du football européen, car il s'agit de la première épreuve véritablement européenne pour les clubs. Certes des tournois supranationaux d'importance existent dès l'entre-deux-guerres, telle par exemple la Mitropa Cup. Mais trois différences majeures sont à relever entre cette épreuve et la Coupe des champions. En premier lieu, la Coupe des champions convoque beaucoup plus de pays. Si seize équipes provenant de seize pays différents prennent part à la première édition en 1955-1956, vingt-deux clubs – cette fois, tous des champions nationaux – participent à l'épreuve lors de la saison 1956-1957 et une trentaine de formations s'inscrivent au tournoi à la fin de la décennie.

<sup>100</sup> Finalement des aménagements seront faits et 50 000 personnes assisteront au match. Voir « Bojkov s'arrache les cheveux et pleure : Sofia ne jouera pas les demi-finales ! », *France football*, 26 février 1957.

<sup>101</sup> « La balle au bond. Pas sympathique », *France football*, 5 juillet 1960.



Cette participation implique un nombre de matchs conséquent et amorce de nouveaux échanges entre les associations de football en Europe. Alors qu'au pic de sa popularité, au milieu des années 1930, la Mitropa Cup était le théâtre de trente-deux matchs<sup>102</sup>, durant la saison 1958-1959, 55 matchs sont disputés dans le cadre de la Coupe des champions. En second lieu, la Coupe des champions se dispute tout au long de l'année footballistique, ce qui n'était pas le cas de la Mitropa Cup qui se jouait au plus durant quatre à cinq mois. Ainsi, le tournoi se superpose aux championnats nationaux, ce qui constitue assurément une nouveauté. De cette manière, la Coupe des champions permet de dynamiser les épreuves nationales puisque, désormais, la première place au championnat national équivaut à une qualification pour cette « Coupe d'Europe » dont les journaux sont de plus en plus friands. Au fil des années, des rubriques spéciales sont créées pour traiter de cette actualité et aussi aborder les matchs quelques semaines en amont. Il s'agit par exemple de jauger l'adversaire d'un des clubs du pays et les journalistes n'hésitent pas à considérer les matchs de championnat précédant l'affrontement européen comme des rencontres de préparation à la Coupe<sup>103</sup>. En troisième lieu, en convoquant uniquement les champions nationaux, ce sont rarement les mêmes équipes qui participent à la Coupe. Lors de la saison 1958-1959, seules 7 équipes sur les 26 engagées ont déjà pris part au tournoi préalablement. Cette hétérogénéité permet d'établir de nouveaux contacts entre tous les acteurs de la communauté footballistique européenne, et ce pour deux raisons principales. En premier lieu, lorsqu'une équipe se déplace, la délégation n'est pas seulement composée de joueurs, mais aussi de dirigeants du club, de membres de la fédération nationale et de journalistes de la presse locale et nationale. Par exemple, lors du crash aérien qui touche l'équipe de Manchester à son retour d'un match joué à Belgrade en février 1958, ce sont des joueurs et des dirigeants du club, mais aussi une dizaine de journalistes anglais (de la presse locale et nationale). En deuxième lieu, les voyages à l'étranger sont l'occasion pour les clubs de conclure des matchs internationaux supplémentaires. Par exemple, lorsque l'équipe hongroise de Voros Lobogós se déplace en France, en décembre 1955, pour jouer contre le Stade de Reims, ses dirigeants concluent trois matchs amicaux. Les deux premiers seront joués à Grenoble et Nice dans la foulée de la rencontre disputée contre l'équipe champenoise. La troisième se disputera au début janvier à Lyon et nécessitera donc un nouveau voyage d'une délégation

<sup>102</sup> Comme indiqué dans le chapitre 2, elle s'arrête en 1939. Le tournoi est malgré tout relancé en 1955 mais reste, jusqu'à sa disparition au début des années 1990, un tournoi secondaire qui se dispute en été.

<sup>103</sup> Comme le montre une lecture générale de *La Semaine sportive* des années 1950 aux années 1970.

hongroise dans l'Hexagone<sup>104</sup>. Au vu de tous ces éléments, la Coupe des champions fait rupture avec les tournois supranationaux organisés par le passé et engage une nouvelle phase de l'histoire des compétitions européennes. Par ailleurs, en offrant la possibilité aux clubs de disputer une compétition supplémentaire, elle dynamise encore plus la lutte pour le titre de champion national. Ainsi, l'échelle géographique européenne influe sur le développement du jeu à l'échelon national.

Inspirés par le succès de la Coupe des champions, des acteurs du football européen voient cette épreuve comme un premier pas vers l'établissement d'autres compétitions continentales. Le 18 mars 1956, le comité exécutif de l'UEFA « prend connaissance d'une proposition du Dr Frey, tendant à doubler la Coupe des champions européens par une épreuve similaire jouée entre les vainqueurs des Coupes nationales »<sup>105</sup>. Aucune décision n'est prise en la matière, mais cette proposition crée un débat sur la question. En marge du congrès annuel qui se déroule au mois de juin à Lisbonne, le journaliste français Gabriel Hanot s'enthousiasme pour l'idée et n'hésite pas à écrire que « *L'Équipe* » provoquera [les dirigeants de l'Union à ce sujet], comme elle l'a déjà fait pour la Coupe des clubs »<sup>106</sup>. Cette pression de *L'Équipe* en vue de la réalisation du projet n'est pas à négliger puisque ce journal a fortement contribué au développement de la Coupe des champions. De plus, en octobre de la même année, des journalistes de sa rubrique « Basket » participent activement à la création d'une compétition européenne de clubs pour ce sport<sup>107</sup>, ce qui révèle la volonté du journal de développer les échanges sportifs à l'échelle continentale mais aussi le réseau dont il dispose au sein du monde sportif.

Après un premier temps de latence, c'est la Fédération espagnole qui reprend le flambeau en vue de l'établissement d'une compétition pour les vainqueurs des coupes nationales. En novembre 1957, Augustin Pujol détaille devant ses collègues du comité exécutif de l'Union un projet de tournoi qui convoquerait les vainqueurs des coupes nationales. Selon

<sup>104</sup> « Voros Lobogós jouera à Grenoble le 19 décembre à Nice, le 22 », *L'Équipe*, 14 décembre 1955.

<sup>105</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 18 mars 1956, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959. Les coupes nationales sont des épreuves disputées en parallèle des championnats, en match à élimination directe. Elles mettent aux prises autant les clubs de l'élite que les clubs amateurs. À cette période, cette épreuve n'existe pas dans tous les pays européens.

<sup>106</sup> « À Lisbonne, UEFA et FIFA prêtes à siéger », *L'Équipe*, 8 juin 1956.

<sup>107</sup> « La Coupe d'Europe intervilles de jeu à sept verra le jour ce soir », *L'Équipe*, 19 octobre 1956.

lui, « cette épreuve pourrait intéresser dès cette année les vainqueurs de Coupe d'Angleterre, d'Espagne, de France et du Portugal »<sup>108</sup>. Quelques heures avant le début du congrès annuel de 1958, Pujol transmet un projet remanié au comité exécutif. Ceux-ci se montrent réceptifs et décident « de former une commission chargée d'élaborer le règlement, composée de MM. Crahay, Graham, Frey, Pujol, qui sera soumis, s'il y a lieu, au prochain Congrès, en vue d'une réalisation pour la saison 1959-1960 »<sup>109</sup>.

En raison du temps restreint, le projet n'est finalement pas présenté lors du congrès de l'UEFA en 1958 et les dirigeants du comité exécutif entament une autre démarche avec la consultation de toutes les associations membres de l'UEFA. Il est convenu « de donner suite à l'étude de cette question, si, au moins, dix d'entre elles se déclarent intéressées par ce projet »<sup>110</sup>. Les résultats de la consultation sont discutés en mars 1959 par les dirigeants du comité exécutif. Ils se présentent comme suit :

Associations qui refusent de participer : Albanie, Allemagne (Ouest), Angleterre, Danemark, Belgique, Espagne, Islande, Pays-Bas, Suède, Suisse et Union soviétique.

Associations qui réservent encore leur réponse : France, Italie, Irlande du Nord et Luxembourg.

Associations qui acceptent de participer : Allemagne (Est), Autriche, Écosse, Irlande, Roumanie et Turquie.

Sur les trente et une associations membres, vingt et une ont répondu, ce qui souligne que les communications transmises par l'UEFA sont prises au sérieux par la majorité des associations nationales européennes. Cependant, le soutien pour la compétition est en deçà des espérances de l'élite de l'Union puisque onze associations ne souhaitent pas inscrire d'équipes dans la future compétition. Comme il avait été décidé qu'il fallait *a minima* dix associations favorables pour concrétiser le projet, le comité exécutif ne donne pas suite à l'idée.

<sup>108</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA des 7-8 novembre 1957, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>109</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA des 2-3 juin 1958, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>110</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 28 octobre 1958, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

Le projet de la Coupe des coupes est intéressant à étudier puisqu'il souligne la croissance des activités de l'Union. Néanmoins, si son comité exécutif souhaite dynamiser les échanges footballistiques en Europe par le biais de la Coupe des champions, une partie des associations membres de l'UEFA se montrent encore résistantes face à une trop grande extension de ce processus. Cette posture se perçoit dans les difficultés qui entourent le projet de Coupe d'Europe des nations.

#### 4.1.4. La difficile émergence de l'Europe des nations

Dans un texte se focalisant sur le développement du football européen des années 1950, Fabien Archambault souligne que celui-ci est marqué par le sceau de la difficulté<sup>111</sup>. Les propos développés dans les lignes précédentes nous amènent à plus de nuances, car nous avons vu que l'UEFA développe rapidement de nombreuses activités. Cependant, l'argument d'Archambault s'accolle bien au projet de Coupe d'Europe des nations.

Suite au refus de l'assemblée générale de 1955 de soutenir le projet de compétition pour les équipes nationales européennes, de nouvelles discussions ont lieu sur le sujet au sein d'une commission spéciale du comité exécutif<sup>112</sup>. Malgré ces avancées, les délégués réunis lors de l'assemblée générale de l'UEFA à Lisbonne en 1956 rejettent la création d'une telle compétition<sup>113</sup>. Paul Dietschy résume bien les principaux griefs qui sont alors portés au projet, à savoir « les divergences de vue sur la dimension géographique que doit revêtir l'internationalisme du ballon rond [et] les turbulences de la géopolitique européenne [ainsi] que les rivalités divisant le cercle des dirigeants du football européen »<sup>114</sup>. Ses promoteurs réussissent néanmoins à préserver le travail de la commission d'étude sur le projet, qui est reconduite et même renforcée puisqu'elle passe de trois à cinq membres.

<sup>111</sup> Archambault F., « « La difficile gestation d'une Europe du football », *op. cit.*

<sup>112</sup> Une réunion a par exemple lieu à Bologne en février 1956. Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 22 février 1956, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>113</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 8 juin 1956 à Lisbonne, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>114</sup> Dietschy P., « L'Euro de l'euroéisme », *op. cit.*, p. 26.

Cet élargissement doit permettre de fédérer davantage les opinions des différentes forces existantes au sein de l'Union autour du projet et, à terme, de trouver des solutions de compromis permettant de créer la compétition. Parmi les nouveaux dirigeants qui y officient, il faut mentionner la présence du Polonais Lyzek Rylski. Ainsi, deux dirigeants du bloc soviétique – le Polonais rejoint le Hongrois Gustav Sebes – participent aux travaux. Cette situation témoigne du rapprochement Est-Ouest qui est en train de se produire. Sur la scène politique internationale, le rapport Khrouchtchev de février 1956, dans lequel le premier secrétaire du parti communiste soviétique reconnaît les crimes commis sous le règne de Staline<sup>115</sup>, permet d'entrevoir de nouvelles coopérations. Dans un texte d'un livre consacré à l'année 1956 qui serait, selon ses coordinateurs, « une date européenne », René Rémond note que le contexte est alors marqué par le début de discussions significatives entre des dirigeants politiques des deux camps<sup>116</sup>. Autre dirigeant coopté dans la commission d'étude pour l'organisation de la Coupe d'Europe, l'Espagnol Augustin Pujol. Ce dirigeant s'est montré favorable au développement de l'UEFA puisque, lors du congrès de 1956, il défend l'idée de la création d'un poste fixe de secrétaire<sup>117</sup> et que, comme signalé, il soutient le projet d'une Coupe des vainqueurs de coupes, démarche à laquelle a également participé l'Autrichien Alfred Frey, qui est lui aussi choisi pour siéger dans la commission. Enfin, la représentation est complétée par le Grec Constantin Constantaras.

Ainsi, les délégués présents ont choisi des représentants des différentes forces existant au sein de l'UEFA, et ce afin de pouvoir faire avancer au mieux les discussions. Mais ils ont aussi opté pour des dirigeants issus d'associations nationales favorables au développement de l'Union. Sous cet aspect, il est intéressant de relever que les pays dont ils proviennent sont globalement absents des organisations européennes qui ont émergé depuis le début des années 1950. Or Juan Antonio Simón a par exemple montré que, dès la seconde partie des années 1950, le régime franquiste

<sup>115</sup> Sur cette période, voir : Carrère d'Encausse H., *La deuxième mort de Staline*, Bruxelles, Complexe, 2006.

<sup>116</sup> Rémond R., « La rencontre des deux Europe, octobre 1956 », dans Mink G., Lazar M., Sielksi M.-J. (dir.), *1956 : une date européenne*, Lausanne, Éditions Noir sur Blanc, p. 351. Ce contexte général favorable permet notamment une « réunion officieuse » à Helsinki, du 6 au 9 février 1957, entre les délégués techniques de l'Union européenne de radio et télévision (Est) et leurs homologues de l'Union internationale de radio (Ouest). Anonyme, « Activités de l'UER », *Bulletin de l'UER*, vol. 42, mars-avril 1957.

<sup>117</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 8 juin 1956 à Lisbonne », n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

déploie un activisme grandissant sur la scène internationale, en investissant en particulier le basket-ball et le football<sup>118</sup>. Sous cet angle, le football peut-il constituer un moyen pour les gouvernements franquistes et soviétiques de ne pas être totalement exclus des entreprises de coopération européennes<sup>119</sup> ?

À côté de ces décisions prises au sein de l'UEFA, des acteurs influents du football continental militent désormais activement en faveur de la création d'un tournoi pour les équipes nationales européennes et tentent désormais de mettre une certaine pression sur l'élite de l'UEFA afin qu'elle statue définitivement sur la question. Nous retrouvons ici notamment les journalistes de *L'Équipe*. Ainsi, Gabriel Hanot, envoyé spécial au congrès de Lisbonne de 1956, écrit que l'assemblée a décidé de créer une Coupe d'Europe des nations<sup>120</sup>, alors que, comme nous l'avons indiqué, les congressistes n'ont en fait pas pris de décision à ce sujet. Quelques mois plus tard, c'est Jacques Ferran qui prend la plume – il écrit depuis plusieurs mois sur le sujet en espérant que les choses bougent<sup>121</sup> – et n'hésite pas à marteler que l'absence d'une épreuve européenne regroupant les nations nuit au prestige du football européen. Il ajoute que « les idées les plus simples, les plus évidentes, se heurtent à mille obstacles inattendus lorsqu'elles sont confrontées avec les hommes chargés de les mettre en pratique. Depuis 1954, l'Union européenne a louvoyé, tergiversé, tourné autour du pot<sup>122</sup>. » Ce commentaire est bien entendu intéressé, une compétition supplémentaire signifiant pour le journal davantage d'informations et donc potentiellement plus de ventes. Mais les propos de Ferran doivent sans doute aussi servir à appuyer les actions de Pierre Delaunay qui, au sein de l'UEFA, a repris le flambeau de son père et se

<sup>118</sup> Simón J.A., « La diplomacia del Balón. Deporte y relaciones internacionales durante el franquismo », *História e Cultura*, vol. 4, n°1, 2012, pp. 165-189,

<sup>119</sup> La question mérite d'être posée car, comme l'a montré Johanness Grossmann, des représentants de l'Espagne franquiste jouent des rôles dans des organisations européennes pouvant être considérées comme de second plan, tel le Centre européen de documentation et d'information (CEDI) : Grossmann J., « Élités conservatrices et politique extérieure privée en Europe de l'Ouest après la Seconde Guerre mondiale », dans Osmont M. et al. (dir.), *Européanisation au XX<sup>e</sup> siècle. Un regard historique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2012, pp. 47-58. Pour le régime soviétique, voir les nombreux travaux de Marie-Pierre Rey, en particulier : Rey M.-P., « Le retour à l'Europe ? Les décideurs soviétiques face à l'intégration européenne, 1957-1991 », *Journal of European Integration History*, vol. 11, n°1, 2005, pp. 7-27.

<sup>120</sup> « Lisbonne, confluent du football européen et mondial », *L'Équipe*, 9-10 juin 1956.

<sup>121</sup> Déjà en mars 1955, au sujet du rejet du projet lors de la première Assemblée générale de l'Union, il n'avait pas hésité à écrire (en comparant le cas européen à celui de l'Amérique du Sud) : « Pauvre vieille Europe, comme tu retardes ! », « Ils n'ont pas voulu du Championnat d'Europe !... », *France football*, 8 mars 1955.

<sup>122</sup> « L'Allemagne contre l'Europe », *L'Équipe*, 3 mars 1957.

démène pour réaliser le tournoi. En date du 25 avril 1957, après de nouvelles discussions au sein de la commission d'étude, une nouvelle mouture du projet de tournoi est envoyée aux associations nationales. Dans sa lettre d'accompagnement, le secrétaire général explique que les membres de la commission ont tenté de répondre aux éventuelles critiques, notamment en réduisant « au maximum le nombre de matchs susceptibles d'être joués par les pays engagés, afin de ne pas nuire à l'établissement de leur propre calendrier international »<sup>123</sup>. Par ailleurs, le projet comprend aussi davantage de détails sur la répartition financière des gains de la compétition.

Calendrier limité, répartition des recettes entre les différentes instances du jeu (UEFA, FIFA, associations nationales) et indépendance de l'épreuve vis-à-vis de la Coupe du monde ; la commission a donc répondu aux principaux griefs qui leur étaient adressés depuis deux ans. En outre, quelques heures avant l'ouverture du congrès de l'UEFA de 1957, le comité exécutif de l'Union ajoute à l'article 1 du projet de compétition un amendement stipulant que celle-ci se disputera « sous réserve d'approbation du comité exécutif de la FIFA »<sup>124</sup> afin de répondre à une ultime remarque des dirigeants européens de la Fédération internationale<sup>125</sup>. Les promoteurs du tournoi ont donc fait preuve de mesure et, comme de coutume, recherchent le compromis et le dialogue. Malgré ces avancées, des résistances persistent, en particulier de la part des membres du comité exécutif de la FIFA, notamment Barassi et Rous, qui émettent de sérieuses réserves et soulignent soit que l'UEFA souhaite aller trop rapidement en besogne, soit qu'il y a déjà trop de compétitions existantes et que la Coupe des nations est de trop. Ils affirment même qu'elle pourrait risquer de nuire aux rencontres amicales, alors très importantes pour les finances des fédérations nationales<sup>126</sup>.

Malgré ces réticences, le projet de tournoi européen est finalement accepté : quinze associations s'expriment en faveur du projet, sept s'y

---

<sup>123</sup> Lettre de P. Delaunay aux associations nationales affiliées à l'UEFA, 25 avril 1957. UEFA, RM00000749 (réunions du comité exécutif, 1954-1959), dossier : 1957.06.26-27.

<sup>124</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA des 26-27 juin 1957 à Copenhague, n.d. UEFA, RM00000749 (réunions du comité exécutif, 1954-1959), dossier : 1957.06.26-27.

<sup>125</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA 15 mars 1957, 31 mars 1957. FIFA, comité d'urgence (procès-verbaux, 1951-1957).

<sup>126</sup> Un document avec toutes les prises de parole a été conservé aux archives de l'UEFA. Anonyme, « Projet de création d'une Coupe d'Europe des Nations (présenté par MM. Augustin Pujol et Pierre Delaunay) », n.d., UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire, 1955-1957), dossier : Coupe d'Europe des Nations).

opposent et quatre s'abstiennent<sup>127</sup>. Une majorité de fédérations souhaite donc que l'étude en vue de l'organisation du tournoi se poursuive et soit rediscutée à la prochaine assemblée générale, en vue, cette fois, d'une acceptation définitive. Dans l'année qui suit, si les promoteurs du tournoi continuent à réfléchir au projet, leur but principal est d'essayer de convaincre un maximum d'associations de participer à la future épreuve. Ainsi, le congrès de 1958 s'apparente pour eux à une heure de vérité : soit le projet est accepté par une majorité d'associations et, dans la foulée, la compétition peut démarrer, soit il est rejeté et l'idée du tournoi sera abandonnée.

Les discussions de 1958 sur la question sont âpres, mais vont finalement déboucher sur la création de l'organisation, d'autant que grâce aux actions des membres de la commission d'étude dix-sept associations indiquent désormais qu'elles sont prêtes à participer à la future épreuve. Toutefois, les plus farouches opposants à la création de l'épreuve, et en premier lieu le trio Barassi, Rous, Thommen, continuent dans leur tactique visant à, une nouvelle fois, la repousser, argumentant qu'il est nécessaire de continuer à réfléchir sur la question. En ce sens, ils n'hésitent pas à souligner que l'UEFA s'approprie un droit détenu par les associations nationales, celui de pouvoir choisir son adversaire pour les matchs internationaux. Ces tentatives d'obstruction n'aboutissent pas et le projet de tournoi européen est finalement accepté par l'assemblée de l'UEFA. Il faut dire que le bloc soviétique s'est désormais totalement rallié à l'idée de cette compétition. La doctrine défendue par l'Union soviétique sur la scène internationale, la « coexistence pacifique », semble se refléter dans le football. En effet, sa nouvelle politique ne consiste plus à faire chuter de manière frontale le capitalisme, mais à le dépasser dans tous les domaines. Sous cet angle, une participation active aux grandes joutes sportives et aux travaux des organisations internationales sportives est dorénavant activement promue par les dirigeants de l'URSS. Sous cet angle, Jenifer Parks souligne que, désormais, les délégués soviétiques qui officient dans les organisations internationales sportives doivent étudier les langues étrangères afin de participer plus activement aux débats<sup>128</sup>. La Coupe d'Europe des nations s'offre comme une opportunité pour conduire cette politique, car elle permettrait de rencontrer des pays du bloc capitaliste. Désormais sûr de

<sup>127</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA des 28-29 juin 1957 à Copenhague », n.d. UEFA, RM00005984 (Congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>128</sup> Parks J., *Red Sport, Red Tape: the Olympic Games, the Soviet Sports Bureaucracy, and the Cold War, 1952-1980*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Donald Raleigh, University of North Carolina, 2009, p. 141.



la valeur footballistique de son équipe – l'équipe soviétique est médaille d'or au tournoi de football des Jeux olympiques de 1956 et atteint les quarts de finale de la Coupe du monde de 1958 –, le régime soviétique pourrait, par l'entremise des rencontres de l'équipe nationale organisées dans le cadre du tournoi, montrer la vigueur du système communiste<sup>129</sup>.

Alors que le congrès accepte finalement le lancement de l'épreuve, le tirage au sort est organisé déjà quelques heures après la fin du congrès. Cette rapidité d'exécution s'explique autant au regard des délais impartis, la compétition devant débiter dès le mois suivant, que pour éviter un possible retour en arrière, voire de nouvelles tensions au sein de l'UEFA. Dix-sept pays prennent part à la première épreuve (par ordre alphabétique) : Allemagne de l'Est, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie, Union soviétique, Yougoslavie. Constatons que les fédérations anglaises, ouest-allemandes et italiennes, qui se sont farouchement opposées à la mise en place de la compétition, manquent donc à l'appel. De même, de petites nations influentes dans le domaine du ballon rond européen comme la Belgique, le Pays de Galles, la Suède et la Suisse refusent d'y participer. Par contre, l'Espagne, qui a fortement soutenu le projet, la France – d'où vient le secrétaire de l'UEFA – et le Danemark – d'où provient le président – s'engagent dans l'épreuve. Dès lors, sans l'inscription de tous les pays du bloc soviétique (ils sont huit en comptant la Yougoslavie), le tournoi n'aurait pas vu le jour.

L'épreuve va permettre de continuer l'accroissement des échanges à l'échelle européenne depuis l'entre-deux-guerres. En effet, les premiers tours de l'édition inaugurale de la Coupe d'Europe des nations proposent des confrontations tout à fait inédites. Ainsi, l'Espagne rencontre notamment la Pologne. Outre le fait que cette rencontre oppose deux régimes politiquement divisés, à savoir le régime franquiste et un pays sous obédience communiste, c'est aussi une nouveauté sur le plan footballistique, car les deux associations nationales ne se sont jamais rencontrées par le passé. Un constat analogue peut être fait au sujet de la partie entre l'Allemagne de l'Est et le Portugal. Par ailleurs, la Tchécoslovaquie est opposée à l'Irlande, contre laquelle elle n'a joué qu'une seule fois jusqu'alors. Cette remarque est aussi valable pour le match Autriche-Norvège.

Le tournoi final (demi-finale et finale), organisé en France, ne connaît toutefois qu'un engouement relatif. Il a lieu au début juillet, sous l'insistance, semble-t-il, des pays du bloc soviétique, c'est-à-dire au même

---

<sup>129</sup> Des études sont à mener sur cet aspect.

moment qu'une autre compétition extrêmement populaire, le Tour de France. Par ailleurs, la date n'est que peu favorable, car elle fait suite à la saison de plus en plus longue des championnats nationaux, qui se terminent à la mi-juin et qui est encore suivie de matchs amicaux de clubs. Cette situation perturbe la préparation des équipes dont certaines ne peuvent pas compter sur leurs meilleurs joueurs<sup>130</sup>. Ces deux éléments pénalisent indéniablement le succès populaire de la joute. Ainsi, si respectivement 30 000 et 28 000 spectateurs assistent aux demi-finales, seulement 18 000 personnes bravent la pluie pour assister à la finale entre l'Union soviétique et la Yougoslavie qui se déroule au Parc des Princes à Paris<sup>131</sup>. Constatons néanmoins qu'au début des années 1960, l'organisation de compétitions à l'échelle européenne paraît de plus en plus acceptée par les membres de la communauté footballistique européenne, et en particulier par les dirigeants des associations nationales qui s'étaient opposées à leur développement. Ainsi s'ajoute à l'indéniable succès de la Coupe des champions la création d'une Coupe des vainqueurs de coupes européennes en 1961. De même, pour la seconde édition de la Coupe d'Europe des nations, la très grande majorité des associations membres de l'UEFA prennent part à l'épreuve. Enfin, la Coupe des villes de foires – qui reste encore en dehors du giron de l'Union – voit son nombre de participants largement augmenter et des discussions commencent au sein de l'UEFA pour savoir si l'organisation ne devrait pas reprendre son organisation<sup>132</sup>.

Ces compétitions permettent donc de fortifier l'existence de l'UEFA et renforcent les échanges au sein de la communauté du football européen. Elles confortent également ses dirigeants du comité exécutif dans leur volonté de développer un cadre footballistique continental.

## 4.2. Un nouvel acteur européen

Lors de notre entretien avec Hans Bangerter, celui-ci nous a indiqué que, dans les années 1960, il dut faire face à de gros problèmes qui

<sup>130</sup> C'est en particulier le cas de l'équipe nationale française qui ne peut, en outre, disposer de ses meilleurs éléments (en particulier Raymond Kopa qui est blessé et doit renoncer au tournoi). « France football répond aux questions que vous vous posez à propos de la Coupe d'Europe des nations », *France football*, 5 juillet 1960.

<sup>131</sup> La rencontre est télévisée en direct, ce qui peut aussi avoir un impact sur ce chiffre plutôt faible, le Parc des Princes pouvant accueillir jusqu'à 45 000 spectateurs. « La Coupe d'Europe sous tous ses aspects », *France football*, 12 juillet 1960.

<sup>132</sup> Décision prise en 1966 et qui sera effective en 1971, la Coupe étant renommé Coupe UEFA.

découlaient de la Guerre froide, en insistant en particulier sur l'obtention de visas pour les joueurs de l'Allemagne de l'Est<sup>133</sup>. L'UEFA, composée de pays issus des deux blocs, paraît en effet particulièrement exposée à ce que le contexte politique international rejaillisse en son sein. Pour éviter cela, les promoteurs de l'Union vont reprendre, mais aussi adapter, les stratégies créées au sein de la FIFA durant les années 1930.

#### 4.2.1. L'ombre de la Guerre froide

Lors du congrès constitutif de l'UEFA – entité qui, pour rappel, s'appelle alors, le Groupement européen –, le 15 juin 1954 à Bâle, l'assemblée est composée d'associations qui proviennent des deux côtés du Rideau de fer, comme le montre la carte ci-dessous.

*Figure 5. Pays présents lors de l'assemblée constitutive du Groupement européen*



Légende : en gris, associations nationales présentes.

<sup>133</sup> Entretien avec Hans Bangarter, réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à Bollingen

Ces associations s'accordent rapidement sur la création d'un organisme paneuropéen, ce qui contraste avec la majorité des organisations européennes créés dans d'autres domaines dès le début des années 1950, aux niveaux économique – la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)<sup>134</sup> et l'Association européenne de libre échange (AELE)<sup>135</sup> –, culturel – le Centre européen de la culture établi à Genève, la Communauté européenne des écrivains (COMES)<sup>136</sup> ou encore la Société européenne de culture (SEC)<sup>137</sup> –, technique – l'Union européenne de radio (UER)<sup>138</sup>, la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT)<sup>139</sup> – et scientifique – la Communauté européenne de recherche nucléaire (CERN)<sup>140</sup>. Or ce processus, que l'historien Robert Frank a nommé « l'Europe-organisation »<sup>141</sup>, concerne avant tout le bloc de l'Ouest et ne transcende jamais le Rideau de fer.

Cette coexistence Est-Ouest au sein de l'UEFA, qui témoigne d'une ambition portée par plusieurs dirigeants du football européens de trouver une entente commune en vue de développer le football continental, ne va toutefois pas sans poser problème. Tout d'abord, elle met aux prises des délégués qui défendent des conceptions du football différentes<sup>142</sup> ainsi que des associations nationales qui proviennent de pays farouchement opposés sur la scène internationale et qui, parfois, n'entretiennent aucune relation footballistique. C'est notamment le cas entre l'Espagne, le Portugal et les pays du bloc soviétique ; de même que des deux Allemagne. Pour faire face à cette situation, des dirigeants expérimentés qui participent à la réunion

<sup>134</sup> Bitsch M.-T., *La construction européenne, op. cit.*

<sup>135</sup> Kaiser K., « A Better Europe? EFTA, the EFTA Secretariat, and the European Identities of the "Outer Seven", 1958-1972 », dans Bitsch M.-T., Loth W., Poidevin R. (dir.), *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, Bruylant, 1998, pp. 165-183.

<sup>136</sup> Racine N., « La COMES (1958-1969). Une association d'écrivains dans la Guerre froide », dans Sirinelli J.-F., Soutou G.-H. (dir.), *Culture et Guerre froide*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2008, pp. 139-151.

<sup>137</sup> Guinnard S., « La Société européenne de culture et le dialogue Est-Ouest jusqu'en 1956 », dans Fleury A., Jilek L., *Une Europe malgré tout, op. cit.*, pp. 125-137.

<sup>138</sup> Alvès P., « L'Union européenne de radiodiffusion (1950-1969) », dans Lévy M.-F., Sicard M.-N. (dir.), *Les lucarnes de l'Europe. Télévisions, cultures, identités, 1945-2000*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, pp. 47-69.

<sup>139</sup> Laborie L., *L'Europe mise en réseaux, op. cit.*, pp. 347-390.

<sup>140</sup> Strasser B., Joye F., « "Une science "neutre" dans la Guerre froide ? La Suisse et la coopération scientifique européenne (1951-1969) », *Revue suisse d'histoire*, vol. 55, n° 1, 2005, pp. 95-112.

<sup>141</sup> Frank R., « Les débats sur l'élargissement de l'Europe », *op. cit.*, pp. 180-181.

<sup>142</sup> Par exemple vis-à-vis du professionnalisme, du football des jeunes, du rapport aux médias, etc.

constitutive du groupement européen, tels Ottorino Barassi, José Crahay, Henri Delaunay, Karel Lotsy, Stanley Rous, Ebbe Schwartz ou Ernst Thommen, vont essayer de pallier les difficultés liées à cette situation. Tout d'abord, des discours visent à célébrer l'« Europe unie »<sup>143</sup>, comme dans l'allocation du Suisse Ernst Thommen qui ouvre les débats du congrès. De même, il s'agit de tenir compte de la particularité de l'assemblée, comme le suggère Ottorino Barassi – qui préside les débats – lors de la discussion sur la représentation des associations nationales absentes par une autre fédération.

N'ayant pu venir en raison de la non-attribution des visas à ses représentants par la légation suisse présente à Bucarest, l'association roumaine demande officiellement à l'assemblée d'être représentée par la Tchécoslovaquie. Barassi rappelle que, selon les statuts de la FIFA, une telle représentation n'est pas possible. Il se déclare néanmoins personnellement favorable à la demande, sans toutefois accorder le droit d'un report des votes de la délégation roumaine en faveur d'une autre association pour les élections des membres européens au comité exécutif de la FIFA. Après une assez longue discussion, la représentation de la Roumanie par la Tchécoslovaquie est mise au vote. Par 14 voix contre 10 et 2 abstentions, les délégués acceptent de suivre la proposition du président de séance. Le vote est serré et il est difficile de connaître la position de chaque pays puisque nous n'avons pas le détail du scrutin. Nous pouvons cependant penser que les suffrages suivent les lignes de fracture imposées par la Guerre froide. Les discussions sur un autre cas traité dans la foulée, celui de la représentation du Pays de Galles, tendent à confirmer cette hypothèse. En effet, Stanley Rous mentionne que cette association, également absente, lui a demandé de la représenter. Cette requête est appuyée par Ernst Thommen et Ottorino Barassi, qui la considèrent comme analogue à celle de la Roumanie. Ils sentent que le sujet peut être une source de conflit et essaient dès lors de limiter son impact. Les dirigeants du bloc de l'Est objectent toutefois contre cette proposition. Sans doute s'agit-il ici d'une réponse aux dix associations qui ont rejeté l'idée de conférer une représentation à la Roumanie. Selon le représentant soviétique, les deux cas ne sont pas analogues, le Pays de Galles n'ayant pas fait parvenir – au contraire de l'association roumaine – une demande officielle en la matière. Malgré cette requête et sans doute pour respecter une certaine égalité de traitement qui permet d'éviter que le conflit ne s'étende, Barassi décide

<sup>143</sup> Delaunay H., Procès-verbal de l'assemblée constitutive du Groupement européen du 15 juin 1954 à Bâle, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

de faire également voter la proposition. Celle-ci est acceptée par 12 voix contre 9 et 4 abstentions. Là encore, le résultat du vote témoigne bien des rapports de force Est-Ouest qui existent au sein de l'assemblée et qui risquent de compliquer la bonne entente au sein du Groupement. Face à cette situation, des dirigeants expérimentés comme Barassi, Rous ou encore Thommen se rendent sans doute compte qu'il est nécessaire de prendre quelques libertés face aux règlements de la FIFA et de les adapter au regard du contexte politique particulier dans lequel se trouve le continent européen.

Cet aspect se perçoit également dans la discussion concernant les élections au comité exécutif de la FIFA, qui constituent l'une des principales tâches du nouvel organisme et donc un des moments forts de l'assemblée. Tout d'abord, les congressistes décident d'élire Ernst Thommen et Karel Lotsy aux postes de vice-présidents de la Fédération internationale. Dans ce cas, les délégués ont privilégié la continuité puisque Lotsy et Thommen occupaient déjà ce poste depuis plusieurs années – depuis 1934 pour le premier et 1950 pour le second – et sont, en outre, très bien insérés dans l'élite qui dirige la FIFA. En ce sens, ils sont perçus comme étant les mieux à même de porter les intérêts du Groupement européen sur la scène internationale. De plus, pour ces postes importants, les représentants du congrès ont choisi des dirigeants provenant de petits pays. Ce procédé a l'avantage de neutraliser le possible poids des plus fortes associations footballistiques et est une tactique souvent utilisée sur la scène internationale. En effet, comme l'a souligné Antoine Fleury, les petits États européens comme la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas ont souvent servi de tampon pour modérer les ambitions des grandes puissances<sup>144</sup>. En ce qui concerne les quatre membres du comité exécutif, sont élus : le Yougoslave Andrejevic (20 voix), l'Italien Barassi (18 voix), le Suédois Lange (15 voix). Le Français Lafarge vient compléter l'effectif après un second tour de scrutin remporté au détriment du Hongrois Sebes. Comme pour les deux postes de vice-présidents, les congressistes optent pour la continuité puisque Barassi est déjà membre du comité exécutif de la FIFA depuis 1952 et qu'Andrejevic a déjà occupé ce poste par le passé entre 1938 à 1948. Par ailleurs, les représentations régionales ont été respectées puisqu'un

<sup>144</sup> Fleury A., « Les petits États dans la politique européenne au XX<sup>e</sup> siècle », dans Dumoulin M., Duchenne G. (dir.), *Les petits États et la construction européenne. Actes de la VII<sup>e</sup> Chaire Glavertel d'études européennes 2000-2001*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2002, pp. 15-46.

Scandinave, un représentant des pays latins et un délégué pouvant être considéré comme proche des pays du bloc balkaniques sont élus<sup>145</sup>.

S'ajoutent à cette délégation du Groupement européen les deux vice-présidents désignés respectivement par les quatre associations britanniques et par l'organe central du sport soviétique. S'ils sont élus de manière différente, ces deux dirigeants, en l'occurrence Arthur Drewry et Valentin Granatkine, entretiennent toutefois des liens étroits – surtout pour le premier nommé – avec leurs collègues européens. Dès lors, il est possible que, sur certains sujets, ils pourront s'accorder avec leurs collègues élus par le Groupement européen et ainsi porter également la voix de l'Europe au sein de la FIFA.

**Tableau 15. Représentants du Groupement européen élus à la FIFA**

Dirigeants	Pays	Fonction	Entrée au Comité exécutif de la FIFA	Représentation
Drewry	Angleterre	vice-président	1946	Britannique*
Granatkine	Union soviétique	vice-président	1948	Union soviétique*
Thommen	Suisse	vice-président	1950-	Aucun**
Lotsy	Pays-Bas	vice-président	1934-	Aucun**
Andrejevic	Yougoslavie	membre	1938-1948 /1954-	Balkans
Barassi	Italie	membre	1952-	Latins
Lafarge	France	membre	1954-	Aucun
Lange	Suède	membre	1954-	Scandinave

Légende : \* dirigeant non élu par le Groupement européen (Drewry est choisi par les quatre associations britanniques ; Granatkine est désigné par l'organe central qui dirige le sport en URSS) ; \* dirigeant d'un pays ne faisant pas partie d'un bloc régional.

Mais un problème se pose à la suite de ces élections, à savoir que la non-élection des quatre autres candidats qui s'étaient aussi présentés aux élections crée des tensions entre les associations nationales européennes. C'est pourquoi Stanley Rous défend une solution de compromis qui

<sup>145</sup> Pour rappel, ces dirigeants s'ajoutent aux deux vice-présidents nommés par les associations britanniques et soviétiques, qui n'avaient pas de droit de vote sur ce scrutin.

pourrait permettre de les minimiser. Il propose à l'assemblée de ne pas procéder à des élections, mais de nommer les quatre dirigeants non élus aux places du comité exécutif de la FIFA, à savoir l'Allemand Bauwens, l'Autrichien Gerö, l'Espagnol Munoz Calero et le Hongrois Sebes, dans le comité exécutif du Groupement européen. Pour les accompagner dans cette tâche, Rous ajoute les noms des deux autres membres de la commission permanente, à savoir le Belge José Crahay et le Français Henri Delaunay, présence qui paraît logique vu leur important travail préliminaire. Pour finir, il mentionne le Danois Ebbe Schwartz et l'Écossais George Graham<sup>146</sup>, deux dirigeants ayant participé aux travaux de réforme de la FIFA. Composée de dirigeants expérimentés qui ont leur entrée au sein de la FIFA et qui entretiennent des liens autant avec les représentants européens qui viennent d'être choisis au sein de son comité exécutif qu'avec des dirigeants sud-américains, cette représentation permettra de défendre au mieux les intérêts du Groupement. En outre, là encore, les différentes forces du football européen sont convoquées. La désignation de ces dirigeants peut donc servir à neutraliser les possibles conflits au sein du Groupement européen, contexte d'autant plus nécessaire que l'entité est très jeune et donc peu solide. En ce sens, les dirigeants ont suivi les pratiques existant au sein de la FIFA depuis l'entre-deux-guerres.

La proposition de l'Anglais convient aux autres congressistes. Toutefois pour que celle-ci soit effective, il est nécessaire de s'arrêter sur une modification dans le projet de statut. En effet, celui-ci prévoit que le comité exécutif de l'organisation continentale soit composé uniquement de six membres<sup>147</sup>, or le dirigeant anglais en a proposé huit. Ce changement n'est toutefois pas nécessaire, Bauwens et Munoz Calero déclarant ne pas être candidats. Nous pouvons supposer que leur refus s'explique par leur déception de ne pas avoir été élus comme représentants dans le comité exécutif de la FIFA, considérant sans doute que la meilleure manière de défendre les intérêts de leur association était d'être nommés au sein du comité exécutif de la Fédération internationale et non pas au Groupement européen<sup>148</sup>.

<sup>146</sup> Si les associations britanniques ne peuvent pas prendre part à la nomination des délégués du Groupement européen au sein du comité exécutif de la FIFA, elles peuvent par contre participer à la gestion de l'entité continentale. Cette remarque vaut également pour l'URSS.

<sup>147</sup> Anonyme, « Entente européenne de football, Projet de règlement », Article 11, n.d. BA, DY 12 DTSS, dossier : 2.081 Zusammenarbeit mit der FIFA, fiche 03, n° 173-175.

<sup>148</sup> Dans une lettre écrite quelques mois plus tard à Jules Rimet, Peco Bauwens mentionne explicitement que son but est que l'Allemagne retrouve sa place au sein du comité exécutif de la FIFA, « comme cela a toujours été le cas ». Lettre de P. Bauwens à J. Rimet, 10 février 1955. DFB, Korrespondenz P. Bauwens, dossier : Korrespondenzen [28].



Réunis le lendemain du congrès, les membres du comité exécutif du Groupement européen choisissent d'élire Ebbe Schwartz comme président. Nous avons interrogé Hans Bangerter – secrétaire de l'UEFA de 1969 à 1989 – sur les raisons de la nomination du dirigeant danois. Il nous a tout d'abord donné un argument de type social, à savoir qu'Ebbe Schwartz était quelqu'un d'agréable qui était bien accepté par ses collègues. Mais, dans la suite de l'entretien, Hans Bangerter a ajouté un autre point qui nous paraît crucial dans ce choix : « Il y avait aussi peut-être, je ne sais pas, entre les grandes personnalités que nous avons citées tout à l'heure [Barassi, Rous et Thommen en particulier], ils ne voulaient pas qu'un pays puisse avoir trop d'influence [...]. C'est la raison pour laquelle, je pense, ils ont choisi un président d'un petit pays<sup>149</sup>. » Provenant d'un pays modérément influent sur la scène footballistique et qui oscille politiquement parlant entre neutralisme et proximité avec le camp capitaliste – un « Western neutral » selon le concept développé par Jussi Hännimäki<sup>150</sup> –, la nomination de Schwartz offre la possibilité de minimiser les conflits à l'intérieur du Groupement européen. Les dirigeants ont donc choisi un dirigeant qui symbolise le consensus. Autre élément plaidant pour le Danois : les connexions qu'il entretient avec d'autres acteurs influents du football européen, et en particulier Sir Stanley Rous<sup>151</sup>. Enfin, Schwartz a activement participé à la récente réforme de la FIFA et a donc eu de nombreux échanges avec les acteurs majeurs du comité exécutif de la Fédération internationale, mais aussi avec les dirigeants sud-américains. Sous cet angle, il apparaît donc comme un interlocuteur précieux pour l'entité continentale sur la scène footballistique internationale. Par ailleurs, les six dirigeants décident de confier la responsabilité du secrétariat à Henri Delaunay<sup>152</sup>. Cette nomination paraît logique, car c'est lui qui tenait déjà ce poste au sein de la commission permanente. De plus, Delaunay est aguerri au rôle d'administrateur, car il officie en tant que secrétaire de

<sup>149</sup> Entretien réalisé avec Hans Bangerter le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à Bollingen.

<sup>150</sup> Le Danemark fait par exemple partie de l'OTAN depuis sa création en 1949. Hännimäki J., « Non-aligned to what? European neutrality and the Cold War », dans Bott S. et al. (eds.), *Neutrality and neutralism in the global war. Between or within the blocs?*, London, Routledge, 2015, pp. 17-32.

<sup>151</sup> Rous S., *Football worlds, op. cit.*, p. 115. D'ailleurs, anecdote qui pourrait corroborer cette proximité, lors du premier congrès de l'UEFA qui se déroule à Vienne en mars 1955, dans l'hôtel qu'ils occupent, les deux dirigeants disposent d'une porte reliant leurs deux chambres.

<sup>152</sup> Delaunay H., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du Groupement des associations européennes du 22 juin 1954, n.d., UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

la Fédération française depuis 1919 ainsi que de la commission des Lois du jeu de la FIFA. C'est donc un acteur reconnu et expérimenté et qui connaît la majeure partie des principaux dirigeants du football continental en raison des démarches de consultation des associations européennes préalablement entamées depuis 1952.

Dans les années qui suivent, la représentation des différentes forces au sein du comité exécutif de ce qui est désormais appelé l'UEFA va être consolidée. En 1955, l'organe est élargi avec l'entrée de l'Allemand Bauwens et du Grec Constantaras. Cette élection, qui s'effectue lors de la première assemblée générale de l'Union au mois de mars 1955, permet de compter sur un représentant des pays balkaniques au sein du comité exécutif et de confier une tâche à la grande fédération d'Allemagne de l'Ouest. De plus, l'Autrichien Frey remplace son compatriote, Gerö, décédé quelques semaines plus tôt. Lors de ces élections complémentaires, les candidatures de l'Espagnol Pujol et du Tchèque Vogl sont par contre rejetées. Sebes étant déjà membre du comité exécutif, les pays de l'Est auraient disposé de deux membres sur cinq si Vogl avait été élu, et auraient ainsi été surreprésentés par rapport aux autres forces régionales au sein de l'Union. De même, les congressistes ont cherché à consolider l'entente de l'organisation et, à ce titre, la présence de l'Espagnol Pujol, en raison de la position encore délicate du franquisme sur la scène internationale, aurait pu être une source de tensions au sein de la jeune UEFA.

En 1958, une nouvelle réorganisation du comité exécutif est nécessaire en raison de l'augmentation progressive des tâches de l'Union. L'organe est désormais composé de neuf dirigeants représentant toujours les différentes forces au sein de l'Union (bloc britannique, bloc scandinave et bloc soviétique ainsi que des représentants des pays du Benelux et des pays latins) qui accompagnent le secrétaire général. Cette fois, le dirigeant espagnol, Pujol, est choisi, avec toutefois une contrebalance puisqu'un deuxième représentant du bloc soviétique est également élu.

**Tableau 16. Membres du comité exécutif de l'UEFA en 1958**

Nom	Pays	Représentation (bloc)	Fonction	Entrée au comité
Schwartz	Danemark	Scandinavie	Président	1954
Sebes	Hongrie	Soviétique	Vice-président	1954
Crahay	Belgique	Benelux	Membre	1954
Frey	Autriche	Aucun	Membre	1955

Nom	Pays	Représentation (bloc)	Fonction	Entrée au comité
Bauwens	Allemagne	Aucun	Membre	1955
Constantaras	Grèce	Balkans	Membre	1955
Rylski	Pologne	Soviétique	Membre	1956
Pujol	Espagne	Latin	Membre	1956
Rous	Anglais	Britannique	Membre	1958
Delaunay	France	Aucun	Secrétaire général	1956

Cette volonté de minimiser l'impact du conflit Est-Ouest sur l'UEFA se révèle aussi au travers des lieux choisis pour les congrès annuels de l'organisation. Sur les six assemblées générales qui se déroulent entre 1955 et 1960, trois (1956, 1958 et 1960) sont organisées dans les mêmes villes que les congrès de la FIFA, ce qui a pour avantage que les associations nationales de l'UEFA n'ont pas à discuter du choix du lieu. De plus, ce type de procédé devrait garantir aux ressortissants des pays de l'Est, et en particulier de la RDA<sup>153</sup>, d'obtenir plus facilement des visas. En outre, la réunion de 1955 est organisée à Vienne. Cité phare du football européen de l'entre-deux-guerres<sup>154</sup>, la capitale autrichienne a l'avantage d'être géographiquement au centre de l'Europe du continent, mais aussi d'occuper une place à part puisqu'elle est à cette époque un reliquat de la « grande alliance » qui a prévalu durant la Deuxième Guerre mondiale<sup>155</sup>. Deux ans plus tard, c'est le pays du président de l'UEFA, en l'occurrence le Danemark, qui accueille la manifestation tandis que le congrès extraordinaire de 1959 est organisé dans le pays du secrétaire, à savoir la France.

Le souci de permettre un dialogue entre les blocs de l'Est et de l'Ouest est illustré non seulement par le choix des pays d'accueil des congrès mais également par l'élection à l'interne de personnalités à même de favoriser

<sup>153</sup> À la fin des années 1950, la RDA n'est toujours pas officiellement reconnue par plusieurs pays européens.

<sup>154</sup> Sur cet « âge d'or » du football viennois, voir : Horak R., Maderthaner W., *Mehr als ein Spiel. Fussball und populäre Kulturen im Wien der Moderne*, Wien, Löcker Verlag, 1997.

<sup>155</sup> En effet, elle est toujours divisée en quatre zones administrées par les forces américaines, anglaises, françaises et soviétiques. Ainsi, que ce soit d'un point de vue politique, géographique ou footballistique, Vienne est un lieu qui rassemble l'Est et l'Ouest de l'Europe.

un tel dialogue. Au début des années 1960, le Bulgare Michel Daphinov est ainsi engagé au poste de secrétaire adjoint. De même, une des toutes premières secrétaires, Ursula Krayenbuehl, est capable de dialoguer dans différentes langues slaves<sup>156</sup>.

Trois autres éléments témoignent de cette volonté de l'élite de l'UEFA de faire face au mieux au contexte de la Guerre froide. Premièrement, comme nous l'avons explicité dans une recherche conduite en compagnie de Jürgen Mittag, les rapports annuels tenus par le secrétaire général ainsi que les articles du *Bulletin de l'UEFA* insistent non seulement sur les réalisations de l'organisation, mais aussi sur l'harmonie entre ses associations membres tout en passant sous silence, ou en minimisant, les possibles conflits en son sein<sup>157</sup>. Cette manière de faire a l'avantage de montrer à ses associations membres mais aussi aux autres acteurs du football européen (en particulier la presse) le visage d'une organisation unie, qui se soucie de créer une harmonie entre ses membres. Deuxièmement, l'UEFA va appliquer une règle informelle qui existe au sein de la FIFA depuis l'entre-deux-guerres : ne pas intervenir dans les affaires des associations nationales. C'est notamment le cas lors de la Révolution hongroise de 1956 qui se déroule au début de l'existence de l'UEFA. Cet événement implique le départ de Hongrie de nouveaux joueurs, cas qui sont dénoncés par la Fédération hongroise auprès de la FIFA dès janvier 1956<sup>158</sup>. Si les Hongrois se tournent vers la Fédération internationale, le sujet est également discuté au sein du comité exécutif de l'UEFA. Celui-ci prend une décision à la veille du congrès de l'UEFA de 1956 et indique se déclarer incompétent en la matière. De fait, il transmet « l'étude de cette affaire à la FIFA en la priant de bien vouloir apporter toute son attention sur l'attitude de ce joueur, afin de répondre utilement à la question posée »<sup>159</sup>. Lors de l'assemblée générale de l'Union, suite à une demande de clarification d'un délégué norvégien, la parole est donnée au Yougoslave Andrejevic qui, en tant que représentant de la FIFA, donne des précisions sur le sujet<sup>160</sup>.

<sup>156</sup> Information qui nous a été donnée par Gerhard Aigner.

<sup>157</sup> Mittag J., Vonnard P., « The role of societal actors in shaping a pan-European consciousness », *op. cit.*

<sup>158</sup> Lettre de la G. Honti à la FIFA, 21 janvier 1956. FIFA, correspondance avec les associations nationales : Hongrie (1937-1965), dossier : 1.1.1951-31.12.57

<sup>159</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA des 6 et 7 juin 1956, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>160</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 8 juin 1956, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire, 1955-1957), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

Ainsi, les dirigeants de l'UEFA estiment ne pas être compétents pour traiter de cette affaire, une manière pour eux d'éviter une question d'ordre politique. À ce titre, renvoyer la question à la Fédération internationale semble être une solution adéquate pour éviter le déclenchement d'un problème interne. Mais les événements de Hongrie valent également au pays d'être mis au ban de la scène internationale par plusieurs pays européens qui condamnent l'intervention soviétique et le nouveau régime politique hongrois et acceptent sur leur territoire des milliers de réfugiés. Dans le domaine sportif, des échanges avec la Hongrie sont remis en question, comme le montre le boycott des Jeux olympiques de Melbourne en novembre 1956. Ainsi, l'Espagne franquiste refuse de se rendre en Australie pour protester sur la situation en Hongrie tandis que la Suisse, après de multiples tergiversations au sein des différentes associations sportives pour savoir s'il faut, ou non, participer à ces Jeux, ne peut finalement y prendre part<sup>161</sup>. Suivant la position de leur gouvernement, des équipes nationales refusent de jouer contre la Hongrie. Le délégué hongrois du comité exécutif de l'UEFA, Gustav Sebes, demande donc à ses collègues si l'UEFA peut intervenir face à cette situation. Cependant, ceux-ci ne s'estiment, là encore, pas compétents pour juger du cas et suggèrent que la Fédération hongroise transmette la requête à la FIFA<sup>162</sup>.

Troisièmement, les dirigeants du comité exécutif de l'UEFA vont s'atteler à faire respecter leurs statuts lorsque la Guerre froide perturbe le bon déroulement des activités de l'organisation. Ce procédé leur permet de se baser sur des arguments qui ne peuvent être considérés comme arbitraires par les parties lésées. C'est notamment le cas lors de la Coupe d'Europe des nations de 1960, quand l'Espagne décide de renoncer à affronter l'Union soviétique lors des quarts de finale. En effet, les deux pays n'entretiennent toujours pas de relations diplomatiques sur la scène internationale. Or, deux ans auparavant, le régime franquiste avait interdit à la section de basket-ball du Real Madrid de faire le déplacement de Riga dans le cadre de la Coupe d'Europe des clubs. Pour les autorités franquistes, la seule possibilité de rencontrer les Soviétiques consiste à disputer le

<sup>161</sup> Lorsque la décision est prise, il est finalement trop tard pour affréter des avions en vue du déplacement. Quin G., Tonnerre Q., « "Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable". Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956) », *Revue suisse d'histoire*, vol. 17, n° 2, pp. 343-360.

<sup>162</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 28 février 1957, n.d., UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

match sur terrain neutre, une requête rejetée par ces derniers<sup>163</sup>. Conscient des difficultés inhérentes à l'organisation de cette opposition, le comité exécutif de l'UEFA prend des mesures quelques semaines avant la partie. Il est décidé que le président de l'Union, Ebbe Schwartz, la représentera officiellement durant le premier match qui doit se dérouler à Moscou<sup>164</sup>. Cette présence doit favoriser le bon déroulement de la rencontre et empêcher de possibles attitudes négatives de la part des dirigeants espagnols et soviétiques. En outre, c'est un geste fort qui doit permettre de montrer que l'UEFA réussit là où d'autres organisations échouent, à savoir dans le rapprochement Est-Ouest. Mais en dépit de ces tentatives d'apaisement, le match est finalement annulé, l'Espagne franquiste refusant de se rendre, au dernier moment, en Union soviétique. Face à cette décision, le comité exécutif de l'Union joue la voie de l'apolitisme sportif. Après avoir entendu des responsables espagnols et soviétiques, l'UEFA applique à la lettre le règlement de l'épreuve et décide que la Fédération espagnole est fautive, car elle s'est retirée de la compétition sans motif valable. Dès lors, elle devra verser un dédommagement financier à son homologue soviétique afin de combler le préjudice subi. Par ailleurs, l'Union demande que les deux équipes jouent prochainement un match amical « pour démontrer leur bonne volonté »<sup>165</sup>.

Face au contexte de la Guerre froide, les principaux dirigeants du comité exécutif de l'UEFA, en particulier Schwartz, Crahay et le secrétaire Delaunay, poursuivent une politique de l'apolitisme en reprenant, modifiant ou adaptant les stratégies employées au sein de la FIFA pour ce qui est de la gestion des conflits. Parfois, lorsque le cas semble trop compliqué, ils n'hésitent pas à le transmettre à la Fédération internationale. Cependant, l'harmonie n'est pas totale entre les deux entités et le rapide développement de l'UEFA suscite certaines oppositions, notamment de la part des représentants élus par l'Union dans le comité exécutif de la FIFA.

<sup>163</sup> Simón J.A., « L'homme de l'ombre Raimundo Saporta et le basket espagnol et européen », dans Archambault F., Artiaga L., Bosc G. (dir.), *Le continent basket*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>164</sup> Schmidlin I., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du jeudi 10 mars 1960, 8 avril 1960. UEFA, RM00000750 (Séances du comité exécutif, 10 mars-8 juillet 1960), dossier : ExKo 10.03.1960.

<sup>165</sup> Bangerter H., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 3 octobre 1962, 18 octobre 1962. UEFA, RM00000754 (séance du comité exécutif, 3 octobre 1962), dossier : 03.10.1962. F.

#### 4.2.2. « Accord et désaccord »<sup>166</sup> avec la FIFA

Entre 1955 et 1960, l'élite de l'UEFA prend différentes décisions qui permettent de dynamiser le football européen. Progressivement, l'Union se profile comme l'organe principal du football européen, ce qui crée des tensions avec les dirigeants européens du comité exécutif de la Fédération internationale de football. En effet, si ceux-ci ont œuvré à la création de l'entité européenne, ils estiment que si elle peut se développer, l'organisation doit néanmoins rester subordonnée à la FIFA. Or, dans les années 1956 et 1957, des décisions prises par le comité exécutif de l'UEFA remettent en cause ce statut supérieur de la Fédération internationale, ce qui attise les tensions entre l'élite dirigeante des deux organisations.

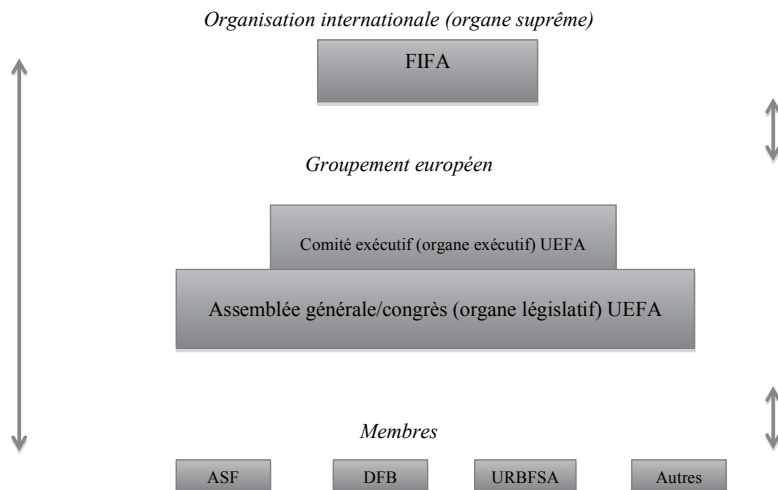
Dès la création du groupement européen, ses dirigeants prennent une décision qui peut créer, à terme, une distance entre cette organisation et la FIFA : ils introduisent une clause dans les statuts qui stipule que les dirigeants élus au comité exécutif de la FIFA ne peuvent siéger au bureau du Groupement européen<sup>167</sup>. En conséquence, deux groupes de dirigeants représentent désormais les intérêts du football continental, comme le montre le schéma ci-dessous. D'une part, ceux élus par le Groupement au comité exécutif de la FIFA, dont la tâche principale est de représenter les intérêts de l'Europe dans la Fédération internationale ; d'autre part, les dirigeants du comité exécutif de l'organisation européenne qui auront pour but de développer l'organisation et surtout de s'occuper du football européen. Comme nous l'avons vu dans le cas de la création de la Coupe des champions ou avec la question de la délimitation du territoire géographique de l'UEFA<sup>168</sup>, tous ces dirigeants arrivent à s'accorder.

<sup>166</sup> Titre d'un film de Woody Allen sorti en 1999 sur un jazzman imaginaire des années 1930, Emmet Ray, qui s'inspire de celui qu'il estime être le plus grand guitariste de jazz de l'époque, Django Reinhardt, et se mesure régulièrement à lui.

<sup>167</sup> Delaunay H., Procès-verbal de l'assemblée constitutive du Groupement des associations européennes du 15 juin, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire), 1955-1957, document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>168</sup> *Supra* 4.1.2. et 4.1.3.

Figure 6. Instances footballistiques du football européen en juin 1954



Légende : ASF (Association suisse de football), DFB (Deutsche Fussball Bund), URBSFSA (Union royale belge des sociétés de football association)

Des premiers désaccords surgissent néanmoins à partir de 1955, qui concernent, en premier lieu, la reprise de l'organisation du tournoi international des juniors par l'UEFA, gérée par la FIFA depuis 1949. Au milieu des années 1950, l'idée est émise de confier la responsabilité de cette joute aux entités continentales. Plusieurs raisons expliquent cette volonté. En raison du fait qu'aucune commission spécifique aux tournois juniors n'existe au sein de la Fédération internationale, c'est le secrétariat qui doit s'occuper de la gestion du tournoi, en coopération avec le comité d'organisation du pays qui accueille la manifestation. Outre le travail fastidieux que cela représente, des difficultés se font sentir dans le suivi de l'épreuve, ce qui agace le secrétaire Gassmann. Ainsi, en septembre 1955, il écrit : « Une fois de plus, nous avons dû rappeler à plusieurs reprises aux associations de nous adresser leurs remarques et suggestions. Douze des dix-neuf ont donné suite à notre invitation. C'est avec regret que nous constatons cette carence et ce manque de collaboration<sup>169</sup>. » Au regard du contexte politique tendu entre l'Est et l'Ouest en Europe, la mise en

<sup>169</sup> Gassmann K., Rapport relatif à l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 17-18 septembre 1955, 17 août 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).



place du tournoi nécessite un fort engagement de la part de la FIFA, que son secrétariat n'a ni le temps ni l'énergie d'investir. Par exemple, pour l'édition de 1955, la Fédération internationale est prise à partie quant au forfait de l'association d'Allemagne de l'Est, qui n'a pu obtenir les visas à temps de la part du gouvernement italien. Cette intrusion de la politique dans les affaires footballistiques soulève un véritable tollé, le secrétariat de la FIFA accusant réception de près de quatre-vingts télégrammes et lettres de protestation de la part de divers acteurs du football européen. Enfin, le souhait des dirigeants sud-américains de développer leur propre tournoi renforce la nécessité de confier l'épreuve aux nouvelles organisations continentales<sup>170</sup>.

En raison de ces différents éléments, dès septembre de la même année, il est acté que l'organisation des tournois internationaux des juniors sera donnée aux confédérations continentales concernées. Toutefois, pour la Fédération internationale, la transmission de cette tâche ne s'apparente pas à une perte d'autorité totale sur les tournois juniors. En effet, le comité exécutif de la FIFA précise :

« Ces tournois devront être mis sur pied conformément aux décisions prises et aux dispositions générales édictées par le comité exécutif et contenues dans un règlement, valables pour tous les tournois des juniors. Le comité exécutif exercera la haute surveillance et le contrôle sur ces tournois et délèguera, selon les nécessités, un ou plusieurs membres pour surveiller l'application des dispositions réglementaires générales<sup>171</sup>. »

Le 5 janvier 1956, Kurt Gassmann contacte le secrétaire général de l'UEFA, Pierre Delaunay, pour lui demander si l'Union serait disposée à se charger dès 1957 de l'organisation de la joute en Europe. Dans le courrier, il précise qu'il ne s'agirait que d'une délégation de la Fédération internationale à l'UEFA. En conséquence, « le comité exécutif [de l'UEFA] ne s'occuperait dans ce cas que du règlement général régissant ce tournoi et qui en constituerait la base. Il devra être le même pour tous les tournois de juniors, n'importe où ils auront lieu<sup>172</sup>. » Delaunay lui répond rapidement

<sup>170</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 18 novembre 1954, 29 novembre 1954. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>171</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 17 septembre 1955, 22 novembre 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>172</sup> Lettre de K. Gassmann à P. Delaunay, 5 janvier 1956. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

et lui indique qu'il portera la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité exécutif de l'UEFA, prévue au mois de mars<sup>173</sup>.

La reprise de l'épreuve par l'UEFA se précise au printemps 1956. En effet, dans son rapport pour les années 1954-1955, qui paraît au mois de mars 1956, le secrétaire général de la FIFA mentionne qu'« à l'avenir – c'est-à-dire à partir de 1957 – le tournoi en Europe devra être mis sur pied par l'Union des associations européennes de football »<sup>174</sup>. Il rappelle toutefois qu'il faudra que l'UEFA respecte le règlement établi par la Fédération internationale et précise que le tournoi reste sous le contrôle du comité exécutif de la FIFA. En date du 18 mars 1956, l'affaire semble conclue puisque son homologue de l'UEFA décide de donner son approbation à cette proposition<sup>175</sup>, provoquant la satisfaction de l'élite de la FIFA.

Si, pour les dirigeants de la Fédération internationale, la reprise de l'organisation du tournoi par l'Union est considérée comme un simple passage de témoin, pour leurs homologues de l'UEFA, elle implique au contraire de rediscuter le règlement de l'épreuve. Le comité exécutif de l'entité européenne souhaite en particulier revenir sur le manque d'esprit compétitif. En effet, depuis l'édition de 1955 qui s'était déroulée en Italie, le tournoi ne désigne plus de vainqueur. Cette décision avait été prise sous l'impulsion d'Ottorino Barassi, président du comité d'organisation de l'épreuve. Il faut souligner qu'une année plus tôt, le Néerlandais Karel Lotsy s'était montré très critique face au développement du tournoi, l'esprit de fraternité de la joute étant, selon lui, sur le déclin<sup>176</sup>. En conséquence, la décision de ne plus désigner de vainqueur a été prise afin de renforcer l'aspect de convivialité de la manifestation qui, par ailleurs, compte dans son programme d'autres activités culturelles que le tournoi de football. La proposition des dirigeants de l'UEFA, qui vise à réinstaurer la désignation d'un vainqueur, est donc mal reçue par les dirigeants du comité exécutif de la FIFA et surtout par ceux élus par l'UEFA qui ont, dans un passé récent, œuvré aux modifications du règlement de la joute.

<sup>173</sup> Lettre de P. Delaunay à K. Gassmann, 7 janvier 1956. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>174</sup> Gassmann K., Rapport du secrétaire général de la FIFA (1954 et 1955), mars 1956. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>175</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 18 mars 1956, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>176</sup> Marston K.T., « "Sincère camaraderie" », *op. cit.* p. 144.

Afin d'assurer au mieux cette transmission, lors de l'assemblée générale de l'UEFA de 1956, les congressistes acceptent la création d'une commission pour discuter du football des juniors, qui soit composée de dirigeants expérimentés dans ce domaine. Ainsi, il est envisagé que le futur organe compte dans ses rangs<sup>177</sup> : l'Anglais Stanley Rous, initiateur du premier tournoi de 1948 et grand défenseur du football junior ; l'Allemand Karl Zimmermann, qui a été particulièrement actif lors de l'édition du tournoi de 1953 en Allemagne ; le Français Louis Pelletier, qui dirige la commission des juniors de la Fédération française ; le Tchèque Joseph Vogl, également actif dans le football junior dans son pays. Le représentant du comité exécutif de l'UEFA dans cette commission est José Crahay, un fervent partisan du développement des compétitions au sein de l'Union. La commission est donc composée de dirigeants expérimentés et souhaitant développer le football chez les jeunes. De plus, elle a l'avantage de représenter les différentes forces actives au sein de l'Union. Si nous exceptons les associations scandinaves, les blocs britanniques et soviétiques ainsi que les pays du Benelux et les pays latins (avec la présence du Français Pelletier) sont en effet tous représentés. La création de cette commission va permettre de rendre effective la reprise de l'organisation du tournoi par l'UEFA. Dès l'été 1956, des correspondances ont lieu sur le sujet entre les secrétariats de la FIFA et de l'UEFA. Le 6 juillet, Gassmann se permet de rappeler à Delaunay dans quelle perspective le comité exécutif de la Fédération internationale a confié l'organisation du tournoi en Europe à l'Union<sup>178</sup>. Afin de le guider, il lui fait parvenir de la documentation et se montre même disponible pour un éventuel entretien. Cette démarche constitue autant une aide qu'un moyen de contrôle du secrétaire de la FIFA sur celui de l'UEFA. En réponse, Pierre Delaunay indique à Gassmann que toutes les dispositions ont été prévues par le Comité exécutif de l'Union<sup>179</sup>. Quelques semaines plus tard, Delaunay informe par courrier Gassmann de l'avancée de l'organisation du tournoi. Il lui indique que la commission de l'UEFA, créée pour gérer le tournoi, se réunira les 28 et 29 septembre et que cette réunion sera suivie d'une discussion au

---

<sup>177</sup> Delaunay P., « Union des associations européennes de football. Comité exécutif restreint. Réunion du 13 juin 1956 à Paris », n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>178</sup> Lettre de K. Gassmann à P. Delaunay, 6 juillet 1956. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>179</sup> Lettre de P. Delaunay à K. Gassmann, 11 juillet 1956. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

sein du comité d'urgence de l'Union sur la compétition. En outre, il ajoute que des changements de règlement sont à envisager puisque les dirigeants s'occupant de la question au sein de l'UEFA n'ont globalement pas « la même opinion sur les conditions d'organisation du tournoi junior »<sup>180</sup> que leurs collègues de la FIFA. Il s'agit ici d'un premier tournant, face auquel Gassmann réagit rapidement. En effet, quelques jours plus tard, il rappelle à son homologue de l'UEFA que « le tournoi doit être organisé selon les lignes directrices établies par le comité exécutif de la FIFA »<sup>181</sup>. De fait, l'organisation européenne n'a pas pour mission de modifier les règles du tournoi. Sentant que la FIFA est en train de perdre de l'influence vis-à-vis des actions de l'Union, Gassmann écrit parallèlement au nouveau président de la Fédération internationale, Arthur Drewry – élu lors du congrès de 1956 en remplacement de Rodolphe Seeldrayers, décédé en cours de mandat – pour lui faire part de la situation. Ce dernier espère contrer les possibles réformes grâce à la présence de Stanley Rous, qui partage des idées proches des dirigeants européens du comité exécutif de la FIFA, dans la commission des juniors de l'UEFA. Cette tentative s'avère cependant infructueuse, Rous étant minoritaire au sein de la commission<sup>182</sup>.

Constatant que l'UEFA organise la compétition sans tenir compte des décisions et des recommandations de la Fédération internationale, son comité exécutif comprend qu'il ne pourra plus faire plier les dirigeants de l'organisation européenne. Afin de marquer sa désapprobation sur la nouvelle manière de gérer l'épreuve par l'UEFA, la FIFA refuse la requête de l'Union de pouvoir utiliser le trophée des tournois précédents. L'argument avancé se base certes sur un aspect géographique, la Coupe « n'étant pas destinée pour le tournoi des juniors d'un seul continent »<sup>183</sup>. Cependant, ce refus doit être perçu comme un symbole du mécontentement des dirigeants du comité exécutif de la Fédération internationale vis-à-vis de leurs collègues de l'UEFA.

<sup>180</sup> Lettre de P. Delaunay à K. Gassmann, 12 septembre 1956. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>181</sup> Lettre de K. Gassmann à P. Delaunay, 19 septembre 1956. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>182</sup> Lettre de A. Drewry à K. Gassmann, 5 octobre 1956. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>183</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 15 mars 1957, 31 mars 1957. FIFA, comité d'urgence (procès-verbaux 1951-1957).

En avril 1957, soit quelques semaines après la première édition de l'épreuve sous l'égide de l'UEFA, José Crahay souligne que les modifications apportées au règlement de l'épreuve ont été réalisées en vue d'« augmenter le succès [du tournoi] tant au point de vue du sport que du spectacle »<sup>184</sup>. Le principal changement tient dans le renforcement de l'aspect compétitif avec la réinstauration d'un vainqueur de l'épreuve. En effet, même si les membres de la commission pour le tournoi considèrent que l'idée de minimiser l'esprit de compétition était une bonne initiative de la FIFA, ils constatent que, dans les faits, les équipes cherchent tout de même à jouer les premières places. L'épisode de la reprise du tournoi des juniors se clôt finalement en juin 1957, le comité exécutif de la FIFA prenant définitivement acte « du fait que l'organisation de ce tournoi a entièrement passé dans les mains de l'Union des associations européennes de football »<sup>185</sup>. Outre la prise d'indépendance progressive de l'UEFA vis-à-vis de la tutelle de la FIFA, la manière dont s'opère la transition de l'organisation du tournoi des juniors entre la FIFA et l'UEFA souligne la différence de conception dans la gestion des affaires footballistiques qui existent entre leurs dirigeants européens du comité exécutif de la Fédération internationale, Barassi, Lotsy ou encore Thommen, et leurs homologues de l'UEFA. Cette différence ne constitue pas une rupture totale mais plutôt, comme le note Kevin Marston, un hybride entre une poursuite des objectifs plus fraternels du football souhaitée par les dirigeants de la FIFA et une accentuation de l'aspect compétitif du jeu du côté de l'UEFA<sup>186</sup>. Pourtant, au premier abord, le profil sociologique des dirigeants du comité exécutif de l'UEFA ne semble pas très différent de celui de leurs collègues européens qui officient à la FIFA<sup>187</sup>. S'il a été difficile d'obtenir des informations à leur sujet, nous pouvons néanmoins remarquer qu'ils ont eux aussi une longue trajectoire dans les arcanes footballistiques, tout d'abord à l'échelle nationale. De plus, les nombreux congrès de la FIFA auxquels ils ont participé leur offrent l'opportunité d'être aguerris à l'échelle internationale ainsi que la possibilité de découvrir plusieurs villes du Vieux Continent. De même, ils disposent d'un capital cosmopolite développé car, en raison de leurs fonctions préalables dans le football, ils voyagent énormément depuis de nombreuses années. Souvent, en qualité de secrétaire ou de président de leur fédération nationale, ils ont

---

<sup>184</sup> Crahay J., « Le tournoi international de juniors 1957 », *Bulletin de l'UEFA*, n° 4, avril 1957.

<sup>185</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 20-21 juin 1957, 22 juillet 1957. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>186</sup> Marston K.T., « Sincère camaraderie », *op. cit.* p. 152.

<sup>187</sup> *Supra* 1.2.2.

accompagné les équipes nationales dans leurs voyages à l'étranger. Enfin, la plupart officient dans des professions de type libéral et semblent venir de la petite et moyenne bourgeoisie. Nous ne pouvons pas connaître avec certitude leurs niveaux d'études, mais nous pouvons supposer, au regard de leurs activités professionnelles respectives, qu'ils disposent, pour la plupart, d'une formation d'études supérieures. Leur capital culturel n'est donc pas très différent de celui de leurs collègues de la FIFA. La majorité d'entre eux sont capables de parler ou d'écrire dans deux ou trois langues européennes. Certains ont aussi vécu dans un pays étranger par le passé. C'est le cas de Delaunay qui a vécu à Londres lorsqu'il était âgé d'une vingtaine d'années. De même, Sebes a séjourné plusieurs années en France pendant les années 1930.

Si le profil et le parcours des dirigeants du Groupement européen et de la FIFA sont similaires sur certains aspects, des différences de taille existent néanmoins. En effet, les individus à la tête de l'UEFA incarnent une nouvelle tendance chez les dirigeants du football européen avec le fait de n'avoir pas forcément été joueurs ou arbitres de haut niveau – sauf quelques exceptions comme Gustav Sebes qui a eu une brève carrière de joueur en France<sup>188</sup> et a entraîné l'équipe de Hongrie lors de la Coupe du monde de 1954, et comme Henry Delaunay qui est un ancien arbitre de niveau national. *A contrario*, les autres dirigeants ont joué au football dans leur jeunesse mais n'ont jamais pratiqué ce sport à un haut niveau. Sans doute que cette situation change quelque peu leur rapport au jeu. Autre distinction, trois des six membres du comité exécutif de l'UEFA, à savoir Crahay, Delaunay et Graham (puis, dès 1958, Stanley Rous qui peut être perçu comme le remplaçant de Graham), officient comme secrétaires de leur association nationale. Or les statuts de la Fédération internationale n'autorisent pas la présence de dirigeants rémunérés pour leurs activités dans le football au sein de son comité exécutif<sup>189</sup>. Ainsi, la nomination de ces acteurs montre que, dès la création de l'UEFA, les dirigeants du football européen souhaitent se détacher quelque peu des *us* et *coutumes* de la FIFA et créer leur propre *Sonderweg*. La présence de secrétaires d'associations nationales dans l'élite de l'UEFA est importante, car leurs profils d'administrateur du jeu les placent plus du côté technocratique que du côté des idéaux, défendus en général par les présidents. En ce

<sup>188</sup> Hadas M., « Stratégie politique et tactique sportive », *op. cit.*

<sup>189</sup> L'article 17, alinéa 14, des statuts de la FIFA stipule : « Les fonctionnaires rémunérés ne sont pas autorisés à faire partie du Comité Exécutif ». Rimet J., Gassmann K., Statuts de la FIFA [éditions 1953], article 17 [des statuts], 15 février 1954. FIFA, statuts, 1904-1981.

sens, ils peuvent être amenés à favoriser davantage le développement du football, et en particulier du football professionnel, au détriment d'idéaux plus généraux – comme l'utilité sociale du football – qui concernent plutôt le football amateur. Cette présence des secrétaires témoigne de la professionnalisation progressive du football sur le Vieux Continent. En effet, l'intensification des échanges et l'accroissement des tâches en matière de football à l'échelle européenne nécessitent d'avoir des dirigeants capables de répondre de manière administrative à ces développements.

Parallèlement aux discussions sur le mode d'organisation du tournoi des juniors, l'UEFA adresse également une requête financière à la FIFA en vue de récupérer un pourcentage sur la recette brute des matchs internationaux disputés entre les équipes nationales européennes. Pour le comité exécutif de l'Union, il s'agit ici de suivre le modèle de la Confédération sud-américaine. Cette action, qui se concrétise finalement en 1956<sup>190</sup>, marque un nouveau pas dans la distinction qui se crée entre les dirigeants du comité exécutif de la FIFA et le comité exécutif de l'UEFA. Deux ans plus tard, une nouvelle demande financière, qui touche les rencontres disputées dans le cadre de la Coupe du monde, amplifie encore les tensions. L'apport financier finalement octroyé à l'UEFA par la FIFA est très important pour l'Union, car il lui permet de continuer à développer ses activités ainsi que de se réserver une autonomie sur la scène internationale. Enfin, il confirme que l'entité se détache de la tutelle de la FIFA, comme le confirme la décision prise, en octobre 1958, par les dirigeants de son comité exécutif d'ôter de leur en-tête de correspondance la mention « FIFA » encore présente dans l'imprimé des statuts de l'Union<sup>191</sup>.

Mais, à terme, cette situation risque de porter préjudice aux Européens, qui en raison de l'internationalisation continue de la FIFA se retrouvent désormais en position minoritaire. Ainsi, au début de l'année 1959, les dirigeants européens du comité exécutif et l'élite de la FIFA souhaitent recréer un climat plus favorable. Peut-être que l'élection de Stanley Rous, proche de Barassi et Thommen, au comité exécutif de l'UEFA permet-elle de favoriser ce dialogue. En tout cas, le 5 mars 1959, le président de l'Union Ebbe Schwartz note avec satisfaction que les rapports entre les deux organisations s'améliorent<sup>192</sup>. Dans le but de créer une meilleure

<sup>190</sup> *Infra* 4.3.1.

<sup>191</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 28 octobre 1958, n.d. UEFA, RM00000749 (comité exécutif 1954-1959), dossier : 1958.10.28.

<sup>192</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 5 mars 1959, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

synergie entre les dirigeants du comité exécutif de la FIFA d'une part et celui de l'UEFA d'autre part, Ernst Thommen propose, en décembre de la même année, la création d'une commission consultative FIFA-UEFA. Après la première réunion de cette commission, qui a lieu à Paris, le dirigeant helvétique se montre très satisfait de cette manière de procéder et indique, dans une lettre adressée au comité exécutif de l'UEFA, qu'il s'agit d'un pas important en vue d'une bonne entente entre la FIFA et l'UEFA<sup>193</sup>. Signe de ce rapprochement, et surtout d'une meilleure acceptation des tâches respectives de chaque entité, le comité d'urgence de la FIFA indique à l'association d'Union soviétique, en mai 1960, qu'il ne rentre pas en matière sur le forfait de l'équipe d'Espagne dans le cadre de la Coupe d'Europe des nations. Pour cet organe, il s'agit d'un match d'une compétition organisée par l'Union et « par conséquent le comité exécutif de l'UEFA est compétent pour décider du litige »<sup>194</sup>.

Les premières années de l'Union sont donc marquées par une prise d'indépendance vis-à-vis de la FIFA, qui lui permet de se réserver progressivement un monopole en matière d'organisation du football européen. Parallèlement, l'UEFA se montre également attentive aux actions d'autres acteurs du domaine footballistique qui pourraient éventuellement remettre en question ce monopole naissant.

### 4.2.3. Neutraliser les concurrences

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans cet ouvrage, de multiples acteurs souhaitent développer les échanges footballistiques européens, notamment en créant des compétitions continentales. C'est notamment le cas des journalistes de *L'Équipe* avec le projet de compétition inter-clubs qu'ils développent dans la première partie de l'année 1954<sup>195</sup>. Les dirigeants du comité exécutif de l'UEFA vont devoir s'atteler à neutraliser ces possibles concurrences, démarche qui va *in fine* renforcer le monopole de l'Union en matière d'administration du jeu à l'échelle européenne.

Tout d'abord, il faut bien souligner à nouveau le tournant qu'implique la création de la Coupe des champions ainsi que de la Coupe des villes de foires sur le football européen. En effet, ces épreuves concurrencent

<sup>193</sup> Lettre de E. Thommen au comité exécutif de l'UEFA, 27 juillet 1960. UEFA, RM0000949 (Séances du comité de consultatif UEFA-FIFA 1959-1962), dossier : 1960.08.17.

<sup>194</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 7 juillet 1960, 12 juillet 1960, comité exécutif (procès-verbaux 1960).

<sup>195</sup> *Supra* 4.1.3.



les tournois régionaux comme la Coupe des Grasshopper, la Coupe latine ou la Mitropa Cup – relancée en 1955. Si la dernière subsiste, les deux premières sont finalement abandonnées en 1957<sup>196</sup>. Malgré cette situation, qui tend à renforcer l'attractivité de la Coupe des champions, l'UEFA n'a pas le monopole en matière d'organisation de compétitions continentales. En effet, même si le comité exécutif de la FIFA émet le souhait, dès septembre 1955, que l'UEFA s'empare de l'organisation de la Coupe des villes de foires<sup>197</sup>, celle-ci reste gérée par un comité privé. En 1958, une deuxième édition de l'épreuve est lancée. L'épreuve se veut désormais plus ambitieuse et voit s'opposer seize équipes sous la forme d'une coupe en match aller et retour. Les formations qui participent à ce second tournoi sont :

Bâle XI (Suisse), FC Barcelone (Espagne) ; Belgrade XI (Yougoslavie) ; Birmingham City (Angleterre) ; Cologne XI (Allemagne) ; Copenhague XI (Danemark), Chelsea (Angleterre) ; Ujpesti Dozsa (Hongrie) ; Hanovre 96 (Allemagne) ; Lausanne-sports (Suisse) ; Leipzig XI (Allemagne) ; Olympique Lyonnais (France) ; Inter Milan (Italie) ; AS Roma (Italie) ; Union St-Gilloise (Belgique) ; Zagreb XI (Yougoslavie).

Le format de l'épreuve est donc modifié afin de la dynamiser et se calque désormais sur celui de la Coupe des champions. Avec cette nouvelle formule, la compétition devient plus attractive et se profile comme une sérieuse concurrence à l'épreuve phare de l'UEFA, et ce d'autant qu'une différenciation entre les deux tournois n'est pas forcément établie. Par exemple lors de la saison 1959-1960, le FC Barcelone dispute simultanément la Coupe des champions et la Coupe des foires. Dans sa volonté de s'approprier davantage de prérogatives en matière de football européen, le comité exécutif de l'UEFA émet le souhait de contrôler davantage la Coupe des foires et, plus largement, les tournois se disputant à l'échelle européenne.

<sup>196</sup> Au sujet de la disparition de la Coupe latine, Stéphane Mourlane note que l'épreuve « n'a pas résisté à la dynamique propre du football, véhiculée par ses dirigeants au sein de la FIFA ou de l'UEFA et ses commentateurs médiatiques, fondée sur une double logique d'expansion géographique et de rentabilité financière ». Mourlane S., « La Coupe latine : aspects sportifs, culturels et politiques (1949-1957) », dans Rey D. (dir.), *Football en Méditerranée occidentale de 1900 à 1975*, Ajaccio, Alain Piazzola, 2010, pp. 53-66.

<sup>197</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 17 septembre 1955, 22 novembre 1955. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

En date du 4 juin 1958, l'élite de l'organisation européenne décide d'introduire « dans [ses] statuts un alinéa identique en tous points à celui figurant dans les règlements de la FIFA, rendant nécessaire l'approbation de l'UEFA pour les tournois de plus de trois équipes »<sup>198</sup>. Toutefois, après discussions lors du congrès annuel qui se déroule quelques heures plus tard, cette idée est abandonnée. En effet, pour une majorité des dirigeants présents, une telle mesure paraît trop contraignante pour les associations nationales. Le comité exécutif poursuit néanmoins ses démarches en vue d'avoir davantage de contrôle sur l'organisation des compétitions européennes et, quelques mois plus tard, soumet une requête aux fédérations membres de l'UEFA dans le but d'établir un formulaire de demande d'autorisation pour l'organisation de compétitions européennes. La procédure serait la suivante. Les organisateurs de telles compétitions devraient transmettre au secrétariat de l'UEFA « les noms des membres de leur Comité, la liste des équipes prenant part à la compétition, ainsi que le règlement de cette dernière »<sup>199</sup>. Les demandes seraient ensuite étudiées par le comité exécutif qui donnerait son aval, ou non, à l'organisation du tournoi. Selon l'élite de l'UEFA, cette disposition permettrait de coordonner les différentes actions entreprises à l'échelle européenne et de limiter ainsi le nombre de matchs. De nombreux projets de compétition sont effectivement en latence, le journaliste Jacques Ferran n'hésitant pas à titrer dans *France football* « Il pleut des idées »<sup>200</sup>, en évoquant différents projets de compétitions européennes en cours. Nous pouvons faire l'hypothèse que cette mesure permettrait également au comité exécutif de l'UEFA d'avoir plus de contrôle sur le football continental et d'éviter de possibles concurrences.

Quelques mois plus tard, le comité exécutif de l'UEFA émet un autre souhait, à savoir qu'un questionnaire soit envoyé aux associations nationales avec pour objectif « d'établir un tableau complet des compétitions »<sup>201</sup> prévues en Europe. Cette demande n'émane pas uniquement de l'élite de l'UEFA mais aussi de quelques associations membres de l'Union,

<sup>198</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 4 juin 1958, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire, 1955-1957), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>199</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 28 octobre, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>200</sup> « Il pleut des idées », *France football*, 26 février 1957.

<sup>201</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 5 mars 1959, n.d., UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

qui demandent à ce que l'entité intervienne afin de régulariser certaines situations. Par exemple, en mars 1959, Stanley Rous transmet au comité exécutif une lettre de la Fédération espagnole au sujet de la Coupe des villes de foires. Le courrier dénonce en particulier le côté arbitraire de la sélection des équipes participantes et le fait qu'aucun représentant espagnol ne figure au sein du comité d'organisation. Enfin, la Fédération espagnole souligne que, pour elle, les rencontres de la compétition relèvent d'un caractère amical puisque, pour être officielle, « cette coupe devrait de toute nécessité être organisée sous l'égide de l'UEFA et non pas par un Comité échappant à l'autorité et à la discipline de cette dernière »<sup>202</sup>. Le comité exécutif de l'Union se montre en accord avec les remarques de la Fédération ibérique. S'il ne s'agit pas de reprendre formellement l'organisation de la compétition, l'UEFA souhaite que, dorénavant, les engagements des clubs dans la Coupe des villes de foires devront recevoir l'accord de leur fédération nationale. Cette décision n'est pas anodine car elle relie davantage les participants du tournoi aux associations nationales et permet *in fine* un meilleur contrôle de l'UEFA sur le déroulement de l'épreuve.

À la fin des années 1950, l'Union commence donc à s'enquérir des compétitions organisées, ou en projet, à l'échelle européenne. Dans les années qui suivent, elle va prendre d'autres mesures, d'une part en s'octroyant le seul droit d'organiser des épreuves englobant tous les pays européens, d'autre part en n'autorisant pas les clubs participant à ses épreuves à disputer, en parallèle, des compétitions non administrées par l'UEFA.

Leurs réactions face à la création d'un Comité international de liaison des ligues confirment la volonté de l'élite de l'UEFA d'affirmer leur monopole sur la gestion du football à l'échelle européenne. En avril 1959, le procès-verbal d'une réunion du comité exécutif de la FIFA fait état de l'organisation prochaine d'une conférence entre des dirigeants provenant de plusieurs ligues nationales<sup>203</sup>. Celle-ci se déroule effectivement en date du 4 mai dans la capitale française et concerne des représentants des ligues professionnelles de football anglaise, française et italienne. Si ces entités, dont certaines ont été créées durant l'entre-deux-guerres, reconnaissent la suprématie de leur fédération nationale sur le football

---

<sup>202</sup> Lettre de A. de la Fuente à la Coupe internationale des Villes de Foires, 19 janvier 1959. UEFA, RM0000749 (séances du comité exécutif, 1954-1959), dossier : comité exécutif de l'UEFA. Séance du 11Xbre 1959 à Paris.

<sup>203</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 24 avril 1959, 20 mai 1959. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1959).

de leur pays, elles ont néanmoins l'autonomie nécessaire pour gérer les catégories professionnelles du championnat national. Dorénavant, les ligues professionnelles projettent de créer des tournois supranationaux, comme en témoigne l'organisation, dès 1958, de la Coupe d'amitié franco-italienne. Cette épreuve réunit une quinzaine de clubs de première et deuxième division qui s'affrontent sur trois dimanches au mois de juin dans une rencontre aller et retour. À la fin de tous les matchs, un classement est établi<sup>204</sup> et le pays qui totalise le plus de points est désigné vainqueur. Il semble qu'après la deuxième édition, des discussions ont lieu entre les organismes français et italiens pour ouvrir l'épreuve aux équipes anglaises et suisses<sup>205</sup>. C'est dans ce même esprit de créer davantage de synergies à l'échelle européenne que les représentants de ligues professionnelles se rencontrent. Deux buts principaux sont recherchés par les promoteurs de ces échanges. Premièrement, il s'agit de défendre davantage leurs intérêts, notamment face aux fédérations nationales. En effet, certains clubs voient d'un mauvais œil la multiplication des rencontres des équipes nationales, car ils mettent gratuitement leurs joueurs à la disposition des fédérations avec le risque que ceux-ci reviennent fatigués, voire blessés<sup>206</sup>. Deuxièmement, l'idée est de créer de nouvelles compétitions entre clubs de manière à augmenter le nombre de rencontres internationales afin de réaliser un gain supplémentaire leur permettant de financer un professionnalisme qui coûte de plus en plus cher. Ces perspectives peuvent donc constituer une sérieuse menace contre le pouvoir des associations nationales et, *in fine*, de l'UEFA.

À la suite de la première réunion des ligues professionnelles en mai 1959, un secrétaire est désigné en la personne de l'Italien Luigi Scarambone, déjà secrétaire de la Ligue italienne de football. Celui-ci contacte plusieurs fédérations qui n'ont pas participé à la première réunion afin de les convier à une nouvelle assemblée. Il semble qu'à cette période, les échanges soient établis uniquement avec les pays disposant de ligues professionnelles ou semi-professionnelles, ce qui exclut de fait les pays scandinaves et soviétiques, où le football est officiellement considéré comme amateur<sup>207</sup>. Dans certains cas, comme celui de l'Espagne où il n'existe pas

<sup>204</sup> Selon le barème suivant : une victoire équivaut à deux points, un match nul à un point et une défaite à zéro point.

<sup>205</sup> « La balle au bond. Saison à rallonge », *France football*, 7 juin 1960.

<sup>206</sup> « Le Comité et l'Union », *France football*, 3 novembre 1959.

<sup>207</sup> Si cette affirmation semble correcte pour les pays scandinaves, en revanche elle est infondée pour ceux du bloc soviétique. En effet, les joueurs d'élite de football qui évoluent dans ces pays ont certes un statut d'« employés », de « travailleurs », des fonctions dans l'armée, mais dans les faits ils consacrent leur temps principalement à

d'organisme spécifique gérant le football professionnel, Scarambone prend directement contact avec la Fédération nationale<sup>208</sup>, car c'est elle qui gère le championnat d'élite. Cela permet à l'UEFA d'être tenue au courant des actions du comité des ligues, la Fédération espagnole faisant part au secrétaire, Pierre Delaunay, des actions entreprises par Scarambone. Les Espagnols en profitent aussi pour indiquer au secrétaire général de l'UEFA leur non-participation aux discussions car ils estiment que celui-ci va à l'encontre des actions de l'UEFA. Si la Fédération espagnole refuse de s'engager dans le mouvement, le Comité des ligues poursuit ses démarches initiales et une nouvelle réunion est finalement agencée à Londres, le 26 octobre 1959.

Lors de cette réunion, le Comité international de liaisons des ligues est fondé officiellement. Signe de l'élargissement envisagé envers des ligues semi-professionnelles, des dirigeants autrichiens et suisses participent également aux débats, mais en qualité d'observateurs. Selon Jacques Ferran, ce changement de cap s'explique par le fait que ces démarches sont suivies avec « attention par des pays comme la Grèce, la Suède, la Hollande, la Belgique, voire l'Espagne où pourtant les clubs professionnels ne disposent d'aucune organisation autonome. Il semble même que les pays de l'Est regardent avec intérêt du côté de ce nouvel organisme<sup>209</sup>. » Ce commentaire souligne bien l'hétérogénéité des acteurs qui agissent dans le football européen, car même en Espagne des dirigeants de grands clubs, tels ceux du Real Madrid ou du FC Barcelone, peuvent se montrer intéressés par ce type de démarche. Quelques jours après la réunion de Londres, le secrétaire de l'UEFA reçoit les statuts du Comité des ligues de la part de son secrétaire, Luigi Scarambone<sup>210</sup>. Cet organisme se donne trois buts. Il s'agit premièrement d'étudier les problèmes relatifs aux ligues professionnelles ; deuxièmement, « de faciliter les relations entre les Ligues et les Clubs qui en font partie dans le cadre de leur fédération respective

---

la pratique du football. De plus, ils bénéficient de privilèges (financiers et en nature) réservés aux élites du régime et, pour les meilleurs d'entre eux, ont l'opportunité de pouvoir voyager (notamment en Occident).

<sup>208</sup> Lettre de A. de la Fuente à L. Scarambone, 23 mars 1959. UEFA, RM0000749 (Séances du comité exécutif, 1954-1959), dossier : comité exécutif de l'UEFA. Séance du 11Xbre 1959 à Paris.

<sup>209</sup> « Le Comité et l'Union », *France football*, 3 novembre 1959.

<sup>210</sup> Lettre de L. Scarambone à P. Delaunay, 23 novembre 1959. UEFA, RM0000749 (séances du comité exécutif, 1954-1959), dossier : Comité exécutif de l'UEFA. Séance du 11Xbre 1959 à Paris.

et de la FIFA »<sup>211</sup>; troisièmement, de soutenir activement et de défendre les accords pris en son sein. Les objectifs du nouvel organisme restent donc modestes et il n'est pas fait mention dans ses statuts de créer des compétitions.

En automne 1959, c'est donc un nouvel organisme du football qui est créé à l'échelle européenne. Celui-ci est par ailleurs déjà relativement bien structuré : il dispose d'un bureau – formé du Français Jean-Bernard Dancausse, de l'Anglais Joseph Richard, de l'Italien Giuseppe Pasquale et d'un dirigeant écossais qui n'est pas encore désigné à cette période –, organise une assemblée générale annuelle et dispose d'un petit budget composé, dans un premier temps, des cotisations de ses membres. Dès lors, si le Comité des ligues indique qu'il agit en conformité avec les règlements de la FIFA, de l'UEFA et des fédérations nationales qui y sont affiliées, cet organisme constitue tout de même une possible menace pour le monopole que s'est récemment construit et réservé l'UEFA en matière de gestion du football européen. Dans un premier temps, son comité exécutif accepte l'existence du Comité des ligues et ce tant qu'il « ne contrariera d'aucune manière l'autorité et la compétence de l'UEFA »<sup>212</sup>. Cette position d'attente correspond à celle prise préalablement par la FIFA. En effet, son « comité exécutif a pris connaissance du projet de statuts des Ligues et estime qu'aussi longtemps qu'elles respectent leurs associations nationales respectives comme étant la seule et suprême autorité pour les relations internationales et aussi longtemps qu'elles observent les statuts et règlements de leurs associations nationales ainsi que ceux de la FIFA, il n'est pas nécessaire d'intervenir »<sup>213</sup>.

Le Comité des ligues va toutefois se montrer rapidement actif, notamment en créant des compétitions, telle la Coupe des Alpes qui réunit, dès l'été 1960, des sélections de joueurs nationaux suisses et italiennes. Cette activité va entraîner une réaction des dirigeants de l'UEFA. Au mois d'août, son comité exécutif discute du fait « que certaines ligues nationales, membres du Comité international de liaison des ligues de football essayent

<sup>211</sup> Relevons que le Comité des ligues ne fait pas mention de l'UEFA, ce qui à la vue du développement récent et croissant de l'Union paraît tout de même curieux. Anonyme, Statuts du Comité internationale de liaison des ligues de football [édition de 1959], Article 4, 26 octobre 1959. UEFA, RM0000749 (séances du comité exécutif, 1954-1959), dossier : Comité exécutif de l'UEFA. Séance du 11Xbre 1959 à Paris.

<sup>212</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 11 décembre 1959. Document numérisé que nous a transmis l'archiviste de l'UEFA, Nicolas Bouchet.

<sup>213</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 27 octobre 1959, 9 décembre 1959. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1959).

de s'emparer des devoirs et droits des associations nationales »<sup>214</sup>. Afin de faire la lumière sur cette affaire, les dirigeants présents décident de créer une commission composée de Bauwens, Crahay, Schwartz et Pujol (suppléant) dans le but d'obtenir des éclairages sur la question. En fait, à partir de cette période, l'UEFA commence à surveiller étroitement les actions du Comité des ligues. Après une nouvelle discussion au sein du comité exécutif de la FIFA, Ernst Thommen souligne aussi qu'il a pris contact avec le nouvel organisme, « l'invitant à se mettre en rapport avec l'UEFA et de ne pas aller trop loin en ne respectant pas les intérêts des fédérations internationales »<sup>215</sup>. Finalement, à la suite de nouvelles discussions, l'UEFA intervient et il sera même décidé d'incorporer le Comité des ligues au sein de l'Union<sup>216</sup>.

Au début des années 1960, l'UEFA prend progressivement la place de garante organisationnelle du football à l'échelle continentale en Europe et limite, voire annihile, les actions d'autres acteurs du football. Mais l'intérêt pour le jeu ne provient pas uniquement d'acteurs du domaine footballistique. En effet, en raison de sa popularité, le football intéresse également d'autres organisations européennes, dont les prérogatives se développent en même temps que celles de l'UEFA. C'est en particulier le cas de l'Union européenne de radio, qui s'intéresse rapidement au football.

#### 4.2.4. Interagir avec d'autres organisations européennes

Créée au début des années 1950 sur les ruines de l'Union internationale de radio (UIR), l'Union européenne de radio (UER) se veut une organisation de défense des intérêts des chaînes de télévision nationales ainsi qu'un forum de discussion sur les problèmes ou enjeux liés à la télévision<sup>217</sup>. Avec l'accroissement constant du nombre de ventes

<sup>214</sup> Bangerter H., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 19 août 1960, 10 octobre 1960. UEFA, RM00000751 (séances du comité exécutif, 1960-1961), dossier : ExKo 19.08.1960.

<sup>215</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 19 août 1960, 5 octobre 1960. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1960).

<sup>216</sup> Cette décision est effective en 1963 avec la création de commission du football professionnel et non amateur, qui lors de sa première législature est formée pour moitié de dirigeants représentant l'UEFA et pour l'autre moitié d'anciens dirigeants du Comité des ligues.

<sup>217</sup> Heinrich-Franke C., « Creating transnationality through an international organization? The European broadcasting union's (EBU) television programme activities », dans Fickers A., Johnson C. (eds.), *Transnational television history. A comparative approach*, London, Routledge, 2012, p. 35.

de récepteurs, la télévision, qui a fait ses premiers pas dans les années 1930, se profile comme un média important<sup>218</sup>. Pour la développer, ses promoteurs ont l'ambition de s'emparer de nombreux sujets sociétaux, dont le football, qui recèle plusieurs avantages. Outre sa popularité et le contenu relativement limité de son message politique<sup>219</sup>, le jeu est bien adapté à une diffusion télévisuelle. En effet, contrairement à d'autres sports (comme le base-ball par exemple), le terrain peut aisément être capté avec une ou deux caméras postées en haut du stade. Par ailleurs, par rapport au basket-ball ou au hockey sur glace, le football est moins rapide et plus facile à filmer. Enfin, la régularité des rencontres et les nombreux échanges internationaux offrent un terreau favorable pour réaliser le miracle de la télédiffusion. Dès 1953, les téléspectateurs britanniques – plus de deux millions de récepteurs sont alors en circulation au Royaume-Uni – ont l'occasion d'assister en direct à la première finale de la Coupe d'Angleterre<sup>220</sup>. Au niveau international, la rencontre entre la France et l'Allemagne de 1952 peut également être vue en direct. Ce premier match entre les deux pays depuis la fin de la guerre suscita un grand intérêt du public. Il semble même qu'il permit la vente de plusieurs milliers de récepteurs de télévision peu avant la rencontre.

En matière d'échanges de programmes internationaux de télévision – idée émise dès 1951 par l'un des promoteurs de l'UER, le Suisse Marcel Bezençon –, une avancée se produit avec le couronnement de la reine Élisabeth II au printemps 1953, retransmis simultanément en Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Suisse. À la suite de ce premier test, l'UER envisage, dès juillet de la même année, la mise sur pied d'un programme de coopération pour l'été 1954. Dans le cadre du lancement de ce qui sera renommé *a posteriori* Eurovision, la Coupe du monde de 1954 apparaît comme une thématique phare de ces échanges<sup>221</sup>. Ce positionnement est confirmé quelques mois plus tard puisque la toute nouvelle commission des programmes de l'UER confère une place importante au tournoi dans

<sup>218</sup> Sur le développement des télévisions nationales en Europe, voir : Bignell J., Fickers A. (eds.), *A European Television History*, Maiden, Wiley-Blackwell, 2008.

<sup>219</sup> Ce qui en fait un produit de divertissement tout à fait acceptable pour les télévisions dont la grande majorité reste sous la coupe étatique ainsi qu'un programme de divertissement particulièrement apprécié d'une grande partie du public.

<sup>220</sup> Haynes R., « A pageant of sound and vision: Football's relationship with television, 1936-60 », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 15, n° 1, 2008, pp. 211-226.

<sup>221</sup> « Activités de l'UER », *Bulletin de documentation et d'information*, vol. 4, n° 20, juillet 1953, p. 503.



une « Saison d'été d'échanges européens de télévision »<sup>222</sup>. Sept pays choisissent de diffuser dix rencontres et en particulier les demi-finales et les finales de la compétition<sup>223</sup>, ce qui implique que près d'un tiers des matchs sont retransmis en direct. Notons que le football n'est pas le seul sport à connaître un tel engouement télévisuel international. Le cyclisme, par exemple, fait l'objet de programmes en Eurovision durant l'été 1954, avec des reportages durant le Tour de France<sup>224</sup>. Au sortir de la Coupe du monde de 1954, le président de la commission des programmes de l'UER, Marcel Bezençon, insiste cependant sur l'importance de l'événement footballistique dans le cadre des échanges télévisuels internationaux. Il indique en effet que si le mois « de juin fut choisi, ce fut [en] raison des matchs de la Coupe du monde de football qui se jouaient alors en Suisse, et qui constituaient, on le devine, des spectacles populaires du plus vif intérêt »<sup>225</sup>. Mais Bezençon souligne aussi les difficultés rencontrées dans l'entreprise : les problèmes techniques liés à la transmission de l'information et du son ou encore les différences d'expériences entre les télévisions nationales participant à l'aventure. En outre, il s'est avéré que les négociations entre l'UER et la FIFA étaient également délicates.

En effet, les organes footballistiques se montrent alors réticents à une trop grande télédiffusion des matchs et portent deux griefs principaux au petit écran. Premièrement, la télévision risque de provoquer une désaffection du public et notamment en cas de mauvais temps ou de période d'hiver, les amateurs de football pouvant préférer regarder le match chez eux plutôt que de se rendre au stade. Deuxièmement, elle risque de créer « une fâcheuse concurrence pour les matchs de compétitions nationales, lorsqu'il s'agit de la retransmission d'une rencontre internationale dans un autre pays, ou de la finale d'une Coupe nationale »<sup>226</sup>. C'est pourquoi les dirigeants du football n'hésitent pas à interdire, ou du moins à limiter fortement, les retransmissions des rencontres. Un autre aspect peut également être ajouté : la télévision pourrait inciter les jeunes à devenir

<sup>222</sup> « Activités de l'UER », *Bulletin de documentation et d'information*, vol. 5, n° 24, mars-avril 1954, p. 285.

<sup>223</sup> Dietschy P., *Histoire du football*, op. cit., p. 540.

<sup>224</sup> « Le tour en Eurovision », *Télé-Magazine*, n° 24, 8-24 avril 1955.

<sup>225</sup> Bezençon M., « L'Eurovision est-elle un mythe ? », *Bulletin de documentation et d'information*, vol. 5, n° 27, septembre-octobre 1954, p. 590.

<sup>226</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 2 mars 1955, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

plus spectateurs qu'acteurs du sport<sup>227</sup>. Cette inquiétude est notamment formulée par Ottorino Barrasi et confirme que certains acteurs du football recherchent aussi, par l'entremise de cette pratique, à promouvoir des objectifs moraux. Ce sont donc des aspects commerciaux mais aussi moraux qui sont évoqués par les dirigeants pour limiter, en partie, les retransmissions des matchs à la télévision. Lors de l'assemblée générale de l'UEFA de 1955, le cas de la télévision retient fortement l'attention des congressistes. Après une assez longue discussion, un consensus est trouvé parmi les délégués dans le but de limiter la concurrence induite par la télévision. Les trois principes suivants sont édictés au sujet de la retransmission des matchs par la télévision :

- Une association nationale ne pourra permettre la [retransmission] d'un match international que si elle a l'autorisation de l'association qu'elle reçoit.
- L'association nationale organisatrice devra s'assurer que la retransmission de la rencontre n'est [diffusée] qu'à l'intérieur des frontières de son pays.
- Elle ne pourra notamment permettre la [retransmission] du match dans un autre pays qu'avec le consentement de l'association nationale de ce dernier<sup>228</sup>.

Ces décisions, nommées par le comité exécutif de l'UEFA les « Accords de Vienne », confirment que l'organisation est bien un forum de discussion entre les associations nationales. Toutefois, l'une des limites de l'Union réside dans le fait qu'elle n'a pas la possibilité de contraindre ses associations membres à appliquer les dispositions prises et les décisions que prend son comité exécutif ne font office que de recommandations<sup>229</sup>. Malgré cela, il semble que les mesures préconisées par l'UEFA au sujet de la télévision sont globalement suivies par les associations nationales. En effet, le président de l'Union peut se féliciter durant l'assemblée générale de 1956 des « grands services rendus par la bonne application [des décisions prises]

<sup>227</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA des 28-29 juin 1957, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>228</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 2 mars 1955, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>229</sup> L'article 4, alinéa C, des statuts indique que le but est d'« arrêter si possible une attitude commune à leur égard ». Anonyme, Statuts de l'UEFA [édition 1956], article 4, n.d. UEFA, RM00005779 (Statuts de UEFA, 1954-1976).

à Vienne »<sup>230</sup>. Cette remarque signale que l'UEFA jouit d'une certaine reconnaissance auprès de ses associations membres.

Jusqu'à l'hiver 1956, la thématique de la télévision concerne surtout le rapport entre les associations nationales et les organismes de télévision de leur pays. Mais, à partir de cette même année, une nouvelle problématique en matière de télévision interpelle les dirigeants de l'UEFA, qui sont contactés par les dirigeants de l'UER et de la télévision. En effet, ces derniers souhaitent pouvoir retransmettre des matchs de la Coupe des champions européens. Il faut souligner ici la rapidité d'action de l'UER, signe que les membres de sa commission des programmes sont attentifs au développement du football. Trois enjeux expliquent la démarche entreprise par l'UER. Premièrement, ses dirigeants souhaitent poursuivre, et pérenniser, le développement du réseau Eurovision. En effet, ce type d'échanges a comme avantage de pouvoir proposer des programmes aux télévisions qui disposent de peu de moyens et donc de limiter les coûts. Sous cet angle, les promoteurs de ces échanges envisagent de retransmettre des programmes sportifs<sup>231</sup>, comme les parties de la Coupe des champions, qui en raison de leur popularité constituent indéniablement une possibilité de toucher un grand public. Deuxièmement, il s'agit aussi pour les dirigeants de l'UER de défendre les intérêts de leur organisme. En effet, l'édition de janvier et février 1956 du *Bulletin de l'UER* souligne la nécessité de s'intéresser « aux tentatives que semblent vouloir développer certains organismes privés pour s'assurer l'exclusivité des droits de télévision de certaines manifestations sportives de caractère international »<sup>232</sup>. En d'autres termes, l'organe directeur de l'UER souhaite consolider le droit de retransmission sur les joutes sportives à l'échelle européenne. Pour répondre à ce défi, il s'agit pour eux de prendre contact avec les organismes sportifs internationaux. Troisièmement, les principaux dirigeants de la commission des programmes de l'Union de radio, et en premier lieu son président, le Suisse Marcel Bezençon, ne sont pas insensibles à l'idée d'établir des liens plus fermes entre les peuples au travers des échanges télévisuels internationaux. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que

<sup>230</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 8 juin 1956, n.d. UEFA, RM00005984 (congrès de l'UEFA, procès-verbaux 1954-1994), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>231</sup> Dans le volume 35 du *Bulletin de l'UER*, un article indique qu'il faut que l'organisme se concentre « sur les possibilités d'exploitation "maximum" de grandes manifestations d'intérêt international comme les Jeux olympiques, les Championnats du monde ou d'Europe de divers sports, etc. » Anonyme, « Les activités de l'UER », *Bulletin de l'UER*, vol. 35, janvier-février 1956.

<sup>232</sup> Anonyme, « Les activités de l'UER », *Bulletin de l'UER*, vol. 35, janvier-février 1956.

retransmettre des parties de la Coupe des champions est un bon vecteur de cette ambition politique de leur point de vue.

En date du 19 mars 1956, une délégation composée de dirigeants importants de l'organisme de télévision – en particulier Bezençon et le conseiller technique du réseau Eurovision, Georges Straschnov – rencontre le comité exécutif de l'UEFA. Après discussions, les dirigeants présents s'entendent sur l'idée d'une collaboration entre les deux entités « compte tenu de leurs intérêts respectifs »<sup>233</sup>. Il est notamment décidé que l'Union de football tiendra au courant l'UER au sujet des rencontres des équipes nationales qui pourraient l'intéresser, mais que sur ce point celle-ci devra ensuite s'entendre directement avec les associations nationales concernées. En outre, le sujet sur lequel les deux organisations semblent pouvoir engager une véritable collaboration est la Coupe des champions. Une procédure est arrêtée, l'UER s'engageant à informer l'Union de football de l'intérêt sur les rencontres et c'est l'UEFA, en sa qualité d'organisatrice, qui traitera ensuite de la question avec les associations-membres concernées. La mise en œuvre de cet accord de principe semble néanmoins délicate. Dans le *Bulletin de l'UER* des mois de mai et juin, Marcel Bezençon note que l'Eurovision a encore passablement de soucis, en particulier dans les discussions avec les dirigeants du football « avec [lesquels] on peut arriver petit à petit à une bonne entente. Cela sera lent. Mais pourquoi vouloir brûler les étapes ? »<sup>234</sup>. En outre, lors du congrès de l'UEFA de 1956 certains délégués présents indiquent que le petit écran est assurément un bon moyen de publicité, et les accords de Vienne sont reconduits<sup>235</sup>. En ce qui concerne la Coupe des champions, il est alors décidé que les organismes de télévision devront payer un dédommagement en raison de l'éventuel manque à gagner dû à la perte de spectateurs. Une répartition est arrêtée : deux tiers du montant versés par la télévision seront répartis entre les clubs participant au match et un tiers ira dans les caisses de l'UEFA. En ce sens, les dirigeants de l'Union prennent conscience que la télédiffusion des rencontres peut aussi servir à soutenir les activités de leur organisme.

Quelques jours après le congrès de l'UEFA, la retransmission de la finale de la première édition de la Coupe des champions, qui se dispute

<sup>233</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 19 mars 1956, n.d., UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>234</sup> « L'Eurovision à l'auscultation », *Bulletin de l'UER*, vol. 7, n° 37, mai-juin 1956, p. 361

<sup>235</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 8 juin 1956, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire, 1955-1957), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

à Paris entre Reims et Real Madrid, donne un bon aperçu du rôle que pourrait jouer la télévision dans les années suivantes. L'événement est en effet retransmis par le réseau Eurovision dans plusieurs pays (en intégralité en France, la seconde mi-temps en Allemagne et en Suisse). Dans l'Hexagone, près de deux millions de téléspectateurs assistent à la diffusion de la rencontre<sup>236</sup>, ce qui enthousiasme des journalistes comme Marcel Leclerc, directeur de *Télé-programme magazine*, qui écrit : « En un mot, la télévision a eu ce soir-là droit de cité. Répétons-le : plusieurs millions de personnes ont applaudi à la fois aux vainqueurs et, inconsciemment peut-être, à l'incroyable magie, à la puissance démesurée de la télévision<sup>237</sup>. » Malgré cet engouement et cette première diffusion à succès, la proposition de dédommagement financier présentée par l'UEFA n'est pas acceptée par l'UER, son *Bulletin* des mois de juillet-août 1956 indiquant qu'aucun accord n'a été trouvé avec l'Union de football. En fait, s'ajoutent à ces considérations financières, des problèmes techniques dans la télédiffusion des matchs. Pendant plusieurs mois, les deux organisations n'entretiennent plus véritablement d'échanges. Cette distance ne signifie toutefois pas la non-diffusion des rencontres de la Coupe des champions sur les télévisions nationales puisque jusqu'à la finale, les clubs peuvent – en accord avec leur fédération nationale – conclure des contrats avec la télévision. C'est pourquoi le règlement du tournoi pour l'année 1957-1958 prend en compte la possible télédiffusion des rencontres dans sa partie financière et suit les dispositions prises à Lisbonne quelques mois plus tôt<sup>238</sup>.

Comme en 1954, c'est la Coupe du monde qui va donner une nouvelle impulsion à la thématique de la télévision. En effet, après d'âpres négociations FIFA-UER, l'épreuve de 1958 qui se joue en Suède est retransmise sur le réseau Eurovision. Cette retransmission n'est pas sans poser des problèmes, car un relais est placé au Danemark, pays qui n'est pas qualifié pour l'épreuve finale. Sa fédération de football a dès lors refusé que des matchs de la compétition soient retransmis sur son territoire afin de ne pas concurrencer les parties amicales disputées à la même période par son équipe nationale. Le cas de la télédiffusion des matchs de football est réexaminé durant l'assemblée générale de l'UEFA qui est organisée à Stockholm pendant le tournoi mondial. Après une longue discussion sur la question, les dirigeants prennent deux décisions majeures. Premièrement,

<sup>236</sup> « Apothéose de la première Coupe d'Europe des clubs », *L'Équipe*, 13 juin 1956.

<sup>237</sup> Leclerc M., « Une fenêtre ouverte sur le monde ! », *Télévision programme magazine*, n° 35, 24-30 juin 1956.

<sup>238</sup> Anonyme, Règlement de la Coupe des clubs champion [saison 1957-58], n.d. UEFA, RM00000749 (réunions du comité exécutif, 1954-1959), dossier : CE 08 04 1958.

estimant que les éventuels fonds issus de la télévision peuvent soutenir les activités de l'Union, ils décident de créer un fond financier pour supporter les déplacements des équipes lors du tournoi international des juniors organisés annuellement par l'UEFA<sup>239</sup>. Deuxièmement, ils décident d'officialiser la mise sur pied d'une « commission d'étude pour les problèmes de la télévision »<sup>240</sup>. Celle-ci est composée de dirigeants expérimentés, à savoir le Belge José Crahay, l'Anglais Stanley Rous, accompagnés du secrétaire général, Pierre Delaunay. L'organe est créé afin de représenter au mieux les intérêts de l'UEFA auprès des organisations de télévision. Cette situation s'inscrit elle-même dans la volonté générale de structurer l'UEFA. Ces dispositions non seulement favorisent le suivi de possibles négociations avec les organes de télévision, mais montrent également que l'Union se profile comme le référent du football européen vis-à-vis d'acteurs extérieurs à ce sport.

Dans le même temps, les dirigeants de l'UER font également des démarches visant à améliorer les liens avec les organismes sportifs. À cet effet, des juristes sont interrogés sur la question d'offrir une rémunération financière aux organismes sportifs pour les retransmissions des compétitions dont elles sont les dépositaires. Selon ceux-ci, il semblerait qu'une telle compensation, lorsque l'événement est organisé dans un endroit fermé et avec le paiement d'un ticket pour assister au spectacle, se justifie<sup>241</sup>. De plus, en 1959, la commission des programmes demande au Britannique Peter Dimmock, qui œuvre au sein de l'UER quasiment depuis ses débuts, de bien vouloir endosser le costume de « conseiller sportif »<sup>242</sup>. Alors que le réseau Eurovision est désormais bien établi avec un peu moins de 300 programmes pour l'année 1959<sup>243</sup>, l'UER paraît mieux armée pour discuter avec l'élite de l'UEFA.

<sup>239</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 4 juin 1958, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire, 1955-1957), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

<sup>240</sup> Cette commission a déjà tenue séance, notamment en octobre 1957, suivant en cela l'idée émise par l'Italien Barassi – lors du congrès de l'UEFA organisé quelques mois plus tôt à Copenhague – de créer une commission au sujet de la télévision. Cependant, c'est la décision prise lors du congrès de 1958 qui permet de lancer véritablement ses activités.

<sup>241</sup> « L'Eurovision et ses problèmes juridiques », *Revue de l'UER. Cahier B*, vol. 55, juin 1959, pp. 25-28.

<sup>242</sup> Dimmock P., « Le sport télévisé à l'UER – passé, présent et avenir. Et notes sur la télévision sportive en Grande-Bretagne », *Revue de l'UER. Cahier B*, vol. 110, juillet 1968, p. 13.

<sup>243</sup> Le réseau bénéficie de l'augmentation croissante du nombre de récepteurs de télévision en service dans les pays affiliés à l'UER (environ 3 200 000 en 1954 contre 14 200 000 en 1959).

En cette fin des années 1950, les deux entités semblent désormais prêtes à trouver un terrain d'entente sur la télédiffusion des rencontres européennes de football. À ce titre, l'édition 1959-1960 de la Coupe des champions témoigne de cette situation puisque douze matchs sur les cinquante-deux du tournoi sont retransmis en direct<sup>244</sup>. Après la télédiffusion à succès de la finale du tournoi de 1960, notamment en Allemagne, en Belgique et en France<sup>245</sup>, un premier accord UEFA-UER est finalement signé en 1961 en vue de la retransmission des finales<sup>246</sup>.

Comme l'avaient déjà suggéré Jürgen Mittag et Jörg-Uwe Nieland dans un article retraçant les grandes étapes de la collaboration l'entre l'UEFA et l'UER des années 1950 aux années 1990<sup>247</sup>, les discussions entre les deux organisations soulignent que les actions de l'Union dépassent le cadre footballistique et s'inscrivent plus globalement dans le cadre de la coopération européenne. En administrant un domaine très populaire, marqué par des échanges réguliers et étendus géographiquement – notamment transcendant le Rideau de fer –, l'UEFA se profile rapidement comme un acteur des relations entre les pays européens.

#### **4.2.5. Un acteur « atypique » de la coopération européenne**

Dans un texte paru en 2010 et qui résume les apports de sa thèse de doctorat, Gabriel Bernasconi souligne que, depuis 1945, le Comité international olympique est devenu un acteur « atypique »<sup>248</sup> des relations internationales, notamment parce qu'il a la capacité de susciter des discussions avec les États et de créer des conditions de rencontre entre des pays politiquement divisés. Dans les lignes qui suivent, nous souhaitons reprendre à notre compte cette idée et l'accoler au cas de l'UEFA. Nous affirmons que l'Union, en particulier par l'entremise de la Coupe des champions, a aussi pu tenir ce rôle et se profiler ainsi comme un acteur atypique de la coopération européenne.

<sup>244</sup> « La balle au bond. Pas sympathique », *France football*, 5 juillet 1960.

<sup>245</sup> Information donnée dans le n° 238 de *Télé-Magazine*.

<sup>246</sup> Bangerter H., Rapport sur la deuxième Conférence des secrétaires généraux des 9-10 septembre 1965 à Hambourg, septembre 1965. UEFA, RM00010067 (rapport de la conférence des secrétaires généraux de 1965), pp. 8-9.

<sup>247</sup> Mittag J., Nieland J.-U., « Auf der Suche nach Gesamteuropa », *op. cit.*

<sup>248</sup> Bernasconi G., « De l'universalisme au transnational : le Comité international olympique, acteur atypique des relations internationales », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 31, n° 1, 2010, pp. 151-159.

Dès son lancement par les journalistes de *L'Équipe*, la Coupe des champions est pensée comme une épreuve devant dépasser les clivages Est-Ouest. En effet, outre les objectifs économiques (cette nouvelle information devant permettre une augmentation du nombre de ventes) et footballistiques (en particulier l'amélioration du niveau du football français grâce aux confrontations avec des clubs étrangers) visés par les journalistes, nous pouvons aussi émettre l'hypothèse qu'ils ne sont pas dénués d'intérêts plus politiques. Le football pourrait ainsi permettre de rapprocher les peuples européens divisés. Mentionnons qu'*a posteriori*, Jacques Goddet et Jacques de Ryswick reviennent, dans leur autobiographie respective, sur cet aspect<sup>249</sup>. De plus, lors des différents échanges que nous avons eus avec lui, Jacques Ferran a également insisté sur ce point. Cette hypothèse est également émise par Antoine Maumon de Longevialle, qui a eu l'occasion de rencontrer Jacques Ferran<sup>250</sup>. Dans le premier projet de statuts de la Coupe datant de février 1955, des pays issus des quatre coins de l'Europe et des deux blocs se côtoient<sup>251</sup>.

Cette volonté de dépasser le clivage Est-Ouest au travers de la compétition est poursuivie par le comité exécutif de l'UEFA qui, comme nous l'avons indiqué, reprend l'organisation de l'épreuve dès le mois de juin 1955<sup>252</sup>. En effet, les participants présélectionnés par le journal parisien sont reconduits, avec seulement quelques changements dus principalement à des forfaits de dernière minute.

Le tout premier match de l'épreuve, qui se joue en septembre 1955, témoigne de cette possibilité offerte par le tournoi de créer des

<sup>249</sup> De Ryswick J., *100 000 heures de football*, Paris, La Table Ronde ; Goddet J., *L'Équipée belle*, Paris, Robert Lafont-Stock, 1962 ; Ferran J., *Le football. Aventure d'hommes*, Paris, La Table Ronde.

<sup>250</sup> « L'étonnement dont a témoigné Jacques Ferran lorsque nous lui avons demandé si la présence de fédérations de l'Est à la Coupe des champions avait toujours été évidente est révélatrice de cette volonté naturelle d'ouverture à l'Est », écrit-il dans son travail. Maumon de Longevialle A., *La construction de l'Europe du football*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>251</sup> Les équipes sélectionnées sont les suivantes : Allemagne de l'Ouest (Rot Weiss Essen) ; Angleterre (Chelsea) ; Autriche (Rapid Vienne) ; Belgique (Anderlecht) ; Danemark (Copenhague) ; Écosse (Hibernian) ; Espagne (Real Madrid) ; France (Stade de Reims) ; Hongrie (Hondved) ; Italie (AC Milan) ; Portugal (Sporting Lisbonne) ; Pays-Bas (Holland Sport) ; Sarre (Sarrebruck) ; Suède (Malmö) ; Suisse (Servette FC) ; Tchécoslovaquie (Sparta Prague) ; Union soviétique (Dynamo Moscou) ; Yougoslavie (Partizan Belgrade). FIFA, « Projet d'une Coupe d'Europe proposé par le journal *L'Équipe* et d'autres journaux européens », n.d. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), dossier : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>252</sup> *Supra* 4.1.1.



connexions entre des pays européens divisés sur la scène internationale puisqu'il oppose Partizan Belgrade au Sporting du Portugal. Or le Portugal, dirigé par le dictateur Salazar, prône traditionnellement une politique résolument anticommuniste<sup>253</sup>, et la Yougoslavie du maréchal Tito considère les régimes ibériques espagnols et portugais comme fascistes. Au premier abord, l'organisation de la rencontre risque de s'avérer délicate. Toutefois, en ce milieu des années 1950, un accord entre les deux pays ne semble pas impossible. Déjà en janvier 1951, lorsque le délégué yougoslave Andrejevic n'avait pu se rendre à la réunion de la commission de réorganisation de la FIFA qui devait se dérouler à Madrid – en raison d'une interdiction de son gouvernement de séjourner en Espagne –, il avait suggéré que le lieu de la rencontre soit déplacé à Lisbonne<sup>254</sup>. Il faut dire que le Portugal salazariste n'est pas isolé internationalement parlant et prend une part active aux travaux des organisations internationales et européennes (il intègre l'OTAN puis, en 1958, fait partie des membres fondateurs de l'AELE). De plus, sous un angle footballistique, Yves Léonard indique que l'essor du football n'est pas un véritable enjeu pour Salazar et qu'il se réalise à contrecœur des volontés du régime<sup>255</sup>. Dès lors, si une victoire est toujours bonne à prendre en termes de propagande politique, le club du Sporting Lisbonne ne peut toutefois pas être considéré par le régime salazariste comme un porte-parole ni comme un emblème représentant la force du régime<sup>256</sup>. Signe de ce contexte, cette première confrontation n'a pas été décidée par tirage au sort, mais par consentement entre les représentants des deux équipes lors de la réunion d'avril 1955 organisée à Paris entre les journalistes de *L'Équipe* dans le but de créer l'épreuve<sup>257</sup>. Cette double

<sup>253</sup> Pour des propos de synthèse sur le salazarisme et en particulier une comparaison avec d'autres régimes fascistes, voir : Pinto, A.C., « Le salazarisme et le fascisme européen », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 62, 1999, pp. 15-25.

<sup>254</sup> Indication donnée par Seeldrayers dans un courrier au secrétaire Gassmann. Le dirigeant belge montre néanmoins son étonnement face à cette requête : « Personnellement, je ne vois pas comment, dans ces conditions, la Yougoslavie pourrait lui permettre d'aller au Portugal où il y a aussi, du point de vue soviétique, le Gouvernement d'un dictateur. » Lettre de R.W. Seeldrayers à K. Gassmann, 30 janvier 1951. FIFA, réorganisation 50-53, 1. Commission d'étude et bureau, dossier : réorganisation séance des 29/30.03.

<sup>255</sup> Léonard Y., « Le sport dans le Portugal de Salazar, "instructeur social" plus qu'un outil de propagande », dans Bensoussan G. *et al.*, *Sport, corps et sociétés de masse, op. cit.*, p. 251.

<sup>256</sup> Pereira V., « La Selecção portugaise, entre dictature, propagande coloniale et horizon européen », dans Archambault F., Beaud S., Gasparini W., *Le football des nations, op. cit.*, pp. 51-74.

<sup>257</sup> Vonnard P., *La genèse de la Coupe des champions, op. cit.*, p. 119.

confrontation permet donc à l'Union de confirmer son statut de forum entre les associations nationales de football européennes, voire de se poser en véritable promotrice du rapprochement Est-Ouest.

Ce positionnement se confirme quelques semaines plus tard, et de manière beaucoup plus nette, car cette fois le Partizan doit affronter le Real Madrid dans le cadre des quarts de finale. Cette opposition met aux prises l'équipe phare du régime de Tito à une formation madrilène pouvant être considérée comme l'emblème du franquisme<sup>258</sup>. Jacques Ferran, qui a effectué le tirage au sort, n'hésite pas à écrire qu'il s'agit là « d'un match explosif et un peu inquiétant »<sup>259</sup>. En effet, le football est utilisé par le régime franquiste comme un lieu symbolique pour mener la lutte contre le communisme car, comme nous l'avons déjà indiqué, plusieurs joueurs ayant fui les régimes communistes au début des années 1950 ont trouvé refuge en Espagne. Signe de la position du gouvernement ibérique vis-à-vis des pays du bloc soviétique, l'équipe nationale espagnole n'a encore jamais affronté une équipe provenant de l'autre côté du Rideau de fer. En ce milieu des années 1950, le climat entre l'Espagne et la Yougoslavie n'est donc que peu propice à la réalisation d'échanges footballistiques et les deux pays n'entretiennent aucune relation diplomatique sur la scène internationale. Au moment du tirage au sort, il n'est donc pas possible de savoir si la partie va se dérouler correctement. Afin que la partie puisse s'organiser, l'Union s'active auprès des deux associations nationales. Le secrétaire général de l'UEFA, Pierre Delaunay, propose notamment aux délégués du Real de venir à Paris lors du match France-Yougoslavie qui doit se disputer le 11 novembre 1955 afin qu'ils entrent en relation avec Andrejevic<sup>260</sup>. Cette rencontre sert autant à déterminer les dates des deux parties – il n'y avait pas assez de dirigeants présents lors du tirage au sort du 4 novembre à Paris pour entamer des discussions à ce sujet – que de discuter du bon déroulement de la rencontre. Finalement – les sources nous manquent pour étayer le propos –, un terrain d'entente semble être trouvé entre les dirigeants des deux pays.

<sup>258</sup> Gonzalez Calleja E., « Le Real Madrid, "équipe du régime" ? Football et enjeux politiques pendant la dictature de Franco », dans Mourlane S., Gastaud Y. (dir.), *Le football dans nos sociétés, op. cit.*, pp. 66-82.

<sup>259</sup> « J'ai tiré un France Hongrie des clubs (Reims-Voros Lobogo) et un match explosif et un peu inquiétant : Real Madrid-Partizan de Belgrade », *L'Équipe*, 5-6 novembre 1955. Jacques Ferran insiste sur ces difficultés, arguant que la Yougoslavie a, dans un passé récent, toujours refusé de jouer contre des équipes espagnoles, notamment dans les compétitions de basket.

<sup>260</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de l'UEFA du 4 novembre 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

L'un des principaux problèmes consiste dans l'obtention des visas pour les membres des deux clubs. Finalement, une solution est trouvée : il s'agira de passer par les légations des deux pays à Paris. Suite à cet accord, le journaliste de *L'Équipe*, Jean-Philippe Réthacker n'hésite pas à écrire : « On se réjouira, dans le monde entier, d'apprendre que le sport a réussi là où tout le monde avait échoué<sup>261</sup>. » La double confrontation se déroule sans encombre et permet même à des dirigeants politiques des deux pays de se rencontrer. Un journaliste de *France football* relate ainsi, à la suite du premier match : « Dans l'euphorie de la discussion, le président yougoslave alla même jusqu'à dire au représentant espagnol : "Je crois même qu'il y a un consulat de Yougoslavie à Madrid, mais depuis le temps qu'il est inutilisé il faudra bien prévoir sa réfection"<sup>262</sup>. » Si ce commentaire est à prendre avec des précautions, il confirme, comme l'ont déjà montré de nombreux auteurs, que l'arène sportive est un endroit propice aux discussions d'ordre politique<sup>263</sup>. Le match retour à Belgrade est l'occasion de poursuivre ces échanges. En effet, après négociations, les autorités yougoslaves acceptent de recevoir l'importante délégation espagnole qui est composée des joueurs et d'une soixante de membres du Real présentés par la presse sportive française comme des supporters du onze madrilène<sup>264</sup>.

Dans les années qui suivent, plusieurs autres confrontations Est-Ouest vont se dérouler lors des épreuves continentales de clubs. Le tournoi confirme la large étendue du territoire des échanges footballistiques, comme le montre la carte ci-dessous relative aux clubs participant à sa deuxième édition. De 1955 à 1960, soixante-sept matchs sur un total de deux cent vingt-huit opposent des équipes de l'Est et de l'Ouest, soit un peu moins d'un tiers des rencontres. Une véritable habitude est donc prise de jouer contre des équipes de l'autre bloc. En outre, des lieux paraissent particulièrement à la pointe de ces échanges Est-Ouest, comme Belgrade ou Budapest, qui accueillent respectivement neuf et six rencontres. Ces deux villes disposent de plusieurs clubs de haut niveau qui se relaient d'une année à l'autre dans ces premières années de compétitions.

<sup>261</sup> « Real Madrid-Partizan conclu le 11 décembre. Le match retour ayant lieu à Belgrade le 8 ou le 15 ou le 25 janvier », *L'Équipe*, 11-12 novembre 1956.

<sup>262</sup> « Quand Tito rime avec Franco », *France football*, 27 décembre 1955.

<sup>263</sup> Sur ce sujet, voir en particulier : Gounot A., Jallat D., Carithey B. (dir.), *Les politiques au stade : étude comparée des manifestations sportives du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

<sup>264</sup> Il serait toutefois intéressant de connaître plus précisément l'identité de ces individus et en particulier leur fonction dans le régime franquiste.

Dans un texte sur le trésorier du Real Madrid et pilier de la Fédération internationale de basket-ball Raimundo Saporta, Juan Antonio Simón indique que lors du premier match de l'histoire du Real Madrid à Moscou en 1962 – ce qui constitue alors la première visite officielle d'une délégation espagnole en Union soviétique –, Saporta écrit un rapport au gouvernement franquiste sur les conditions de vie en Union soviétique<sup>265</sup>. Nous pouvons supposer que, dans le cadre des nombreux échanges Est-Ouest qui s'opèrent au travers de la Coupe des champions, d'autres démarches de ce type ont été conduites.

Figure 7. Clubs participant à la deuxième édition de la Coupe des champions<sup>266</sup>



<sup>265</sup> Simón J.A., « L'homme de l'ombre. Raimundo Saporta et le basket espagnol et européen », dans Archambault F., Artiaga L., Bosc G., *Le continent basket*, op. cit., p. 26.

<sup>266</sup> Au passage, soulignons que la frontière de l'Allemagne de l'Est n'est pas dessinée sur cette photo. Erreur ou représentation de l'époque de la part du secrétaire de l'Union ?

En outre, ces nombreux échanges permettent d'offrir des lieux officiels de rencontre à des pays n'ayant pas de relations diplomatiques sur la scène internationale. Autour de ces matches, des discussions informelles se déroulent durant les festivités (visites, dîner) qui sont organisées autour des rencontres. En ce sens, la Coupe des champions doit être évaluée à l'aune du renouvellement de l'historiographie de la Guerre froide qui s'opère depuis quelques années et tend à montrer que les « deux blocs étaient certes divisés, mais pas déconnectés »<sup>267</sup>. En d'autres termes, il s'agit de scruter les coopérations (encore largement sous-estimées) qui ont existé entre les deux blocs tout au long de la Guerre froide. À l'échelle européenne, l'UEFA semble être à la pointe de ces échanges. En effet, la Coupe des champions – suivie ensuite par les autres compétitions de l'UEFA – offre un terrain d'échanges régulier entre l'Est et l'Ouest.

Durant ces cinq premières années d'existence, l'UEFA connaît un élargissement croissant de ses tâches, dont la rapidité n'avait sans doute pas été imaginée au départ par ses principaux promoteurs. En ce sens, elle va rapidement se profiler comme un modèle à suivre pour les autres confédérations continentales de la FIFA.

### 4.3 Un modèle pour les autres groupements continentaux ?

À la suite des décisions prises en matière de décentralisation de la FIFA lors du congrès extraordinaire de Paris en novembre 1953, les associations nationales des continents africain et asiatique entreprennent – comme les associations européennes – des démarches en vue de créer une organisation continentale. Ainsi, dans la seconde partie des années 1950, ce que nous pouvons nommer la continentalisation de la FIFA devient effective. Cette situation n'est pas sans conséquence pour le comité exécutif de la Fédération internationale car elle influe sur sa manière de gérer l'organisation. En effet, les confédérations continentales vont présenter des demandes afin que la FIFA soutienne leur développement, démarche qui remet *in fine* en cause la position dominante de cette entité sur le football mondial.

---

Delaunay P., « L'Union européenne au travail ». UEFA, *Bulletin de l'UEFA*, n° 6, novembre 1957.

<sup>267</sup> Voir par exemple : Hochscherf T., Laucht C., Plowman A. (eds.), *Divided, but not Disconnected: German Experiences of the Cold War*. New York, Berghahn Book, 2010.

### 4.3.1. La continentalisation effective de la FIFA

À la veille du congrès de 1954, l'élite de la FIFA fait le point sur la réforme de l'organisation. Si, lors du congrès extraordinaire de Paris de novembre 1953, sa recomposition a été discutée, les actions entreprises par les associations asiatiques et européennes donnent à penser que, sur ces deux continents, des confédérations continentales vont être créées. Ainsi, elles viendraient compléter celles déjà existantes dans les Amériques (Confédération d'Amérique centrale, du Nord et du Sud).

En ce qui concerne l'Europe, le comité exécutif de la FIFA estime qu'il existe désormais un groupe des associations européennes, se basant « sur la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril à Paris de cet organisme »<sup>268</sup>. Pourtant, comme nous l'avons indiqué<sup>269</sup>, aucun groupement européen n'existe encore formellement, même s'il est vrai qu'un projet de statuts est en cours d'élaboration et qu'une nouvelle réunion est agendée deux jours plus tard, soit le 15 juin 1954. Par contre, au sujet des démarches entreprises par des associations asiatiques, l'élite de la FIFA se montre plus réservée. Selon les informations reçues par son secrétariat, une réunion a en effet eu lieu à Manille en mai 1955 entre 12 des 24 associations asiatiques affiliées à la FIFA. Cependant, l'assemblée qui s'est tenue dans la capitale des Philippines n'a pas concerné toutes les associations du continent membres de la FIFA. Par ailleurs, le comité exécutif note qu'aucune action ne semble avoir été entreprise par les associations africaines. En fait, la discussion reflète plus globalement des réserves chez les dirigeants du comité exécutif quant aux places à attribuer aux associations asiatiques et africaines dans l'élite de la FIFA et témoigne encore et toujours de leur vision eurocentrée<sup>270</sup>. De plus, il semble que les associations de l'Amérique du Sud remettent en question la manière dont les discussions du congrès extraordinaire de Paris ont été relatées dans le procès-verbal, en particulier « par rapport à la nomination des membres du comité exécutif pour l'Afrique et pour l'Asie »<sup>271</sup>, comme le note le secrétaire général dans son commentaire relatif à l'ordre du jour de la réunion.

<sup>268</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 12-13 juin 1954, 7 juillet 1954. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

<sup>269</sup> *Supra* 4.1.1.

<sup>270</sup> Encore composé en grande majorité de dirigeants européens puisque la nouvelle composition inscrite dans les statuts de la FIFA n'entre en vigueur que lors du congrès de 1954.

<sup>271</sup> Gassmann K., Commentaire relatif à l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 12-13 juin 1954, 3 juin 1954, FIFA : comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954).

Les discussions sur le nouvel agencement du comité exécutif de la FIFA vont alimenter les débats lors de son congrès qui se déroule le 21 juin 1954. Tout d'abord, à l'occasion de la dernière allocution de sa carrière en tant que président de la FIFA, le président Rimet met, une dernière fois, ses collègues en garde en indiquant qu'il est indispensable de conserver l'unité de la FIFA afin d'assurer son développement, et que la briser serait une grave erreur. À la suite de ce discours, une discussion s'engage sur la tonalité à donner aux décisions prises lors du congrès extraordinaire de 1953. Seeldrayers tente de s'expliquer sur ce fait. Effectivement, il concède qu'après coup, le comité exécutif a décidé d'interpréter le compromis proposé par Thommen un peu différemment de ce qui avait été décidé à Paris. Sans véritablement le dire comme tel, il indique que pour bénéficier de places au sein du comité exécutif, il faut dorénavant disposer d'une organisation continentale. En conséquence, il s'agit pour le congrès de 1954 de statuer sur l'existence, ou non, d'une organisation continentale en Afrique et en Asie. Dans l'esprit du comité exécutif de la FIFA, tant que ce ne sera pas le cas, ce sera toujours l'assemblée générale qui élira leurs deux membres. La discussion en reste là mais reprend au moment des élections. En fait, le seul poste pour lequel les congressistes doivent voter est celui de président. Ils font le choix de la continuité puisqu'ils élisent Rodolphe Seeldarayers, qui officie depuis les années 1920 au sein du comité exécutif, en remplacement de Jules Rimet. Puis, l'assemblée enregistre le choix des représentants proposés pour les postes de vice-présidents par les associations britanniques (1 représentant), l'Union soviétique (1), la Confédération sud-américaine (1) et les associations européennes (2 représentants). Pour les membres, les Confédérations d'Amérique du Nord, centrale et du Sud proposent chacune un représentant, de même que les associations européennes, qui ont élu leurs quatre membres lors du congrès constitutif du Groupement européen tenu quelques jours plus tôt. C'est à ce moment que le débat sur les places attribuées aux associations africaines et asiatiques reprend de plus belle. Le délégué du Soudan, Halim, reconnaît qu'aucune organisation n'existe en Afrique, mais il affirme que « le moment est venu pour que les associations africaines et asiatiques désignent elles-mêmes leurs propres représentants »<sup>272</sup>. Ses propos sont appuyés par son collègue égyptien, Salem, ainsi que par le Yougoslave Andrejevic. Il y a très clairement un clivage qui se dessine entre d'une part les Européens (du bloc de l'Ouest) et les Sud-Américains, qui soulignent qu'au regard des statuts, les associations africaines et asiatiques doivent d'abord constituer

<sup>272</sup> Gassmann K., Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA du 21 juin 1954. FIFA, XXIX-XXX congrès ordinaires (1953-1959, rapport d'activité)

des organisations avant d'obtenir leur place au sein du comité exécutif ; d'autre part les délégués de ces deux continents, appuyés par ceux du bloc soviétique, qui militent en faveur de davantage de reconnaissance au sein de l'organisation. Pour sortir de l'impasse, un vote est finalement organisé.

Les congressistes décident de ne pas suivre les recommandations du comité exécutif et se prononcent affirmativement, par 23 voix contre 17, en faveur de la requête des délégués africains. Ceux-ci sont donc aptes à choisir leur représentant. Dans la foulée, l'organisme créé en mai à Manille en avril 1954 est officiellement reconnu et un représentant asiatique entre également au comité exécutif. Un délégué chinois proteste, estimant que l'organisation asiatique ne concerne pas toutes les associations de ce continent, sa propre fédération n'ayant pas participé aux débats. Rimet clôt la discussion, indiquant que cette affaire n'est pas du ressort de la FIFA, mais doit être discutée au sein même de la Confédération asiatique. Il s'aligne ainsi sur la stratégie qui consiste dans la non-intervention de la Fédération internationale dans les affaires internes des associations.

Les décisions prises par le congrès de 1954 confirment donc l'internationalisation croissante de l'organisation. En effet, sur les cinquante-deux associations présentes, près de la moitié ne proviennent pas d'Europe. Cette situation est perçue lors du vote, où les associations européennes du bloc de l'Ouest ont été placées en minorité. Ainsi, l'hégémonie du Vieux Continent commence à être véritablement remise en question au sein de la Fédération internationale, et ce malgré le fait que les associations européennes disposent encore du plus grand nombre de représentants dans le comité exécutif.

**Tableau 17. Nouvelle composition du comité exécutif de la FIFA selon les statuts de 1954**

<b>Fonctions</b>	<b>Organe électeur</b>
Président	Congrès
Vice-président	URSS
Vice-président	4 associations britanniques
Vice-président (2)	Associations européennes
Vice-président (1)	Confédération sud-américaine
Membre (4)	Associations européennes
Membre (1)	Confédération sud-américaine
Membre (1)	Confédération d'Amérique centrale



Fonctions	Organe électeur
Membre (1)	Confédération d'Amérique du Nord
Membre (1)	Associations africaines
Membre (1)	Associations asiatiques

Dans les mois qui suivent, les associations nationales africaines, asiatiques et européennes entreprennent des démarches en vue de créer formellement leurs organismes continentaux et transmettent des statuts provisoires à la FIFA<sup>273</sup>. À partir de 1956, les congrès de la Fédération internationale sont donc aussi le théâtre de réunions préliminaires entre ces différentes organisations continentales. Ces assemblées permettent de discuter autant des questions relatives à l'organisation que de préparer l'ordre du jour du congrès de la FIFA. La structure de ces organismes continentaux se calque à la fois sur celle de la FIFA et sur celle de la Confédération sud-américaine. À noter que, comme cette dernière, les nouvelles entités imaginent rapidement la création d'une compétition pour les nations. Sur le continent africain, un premier tournoi est d'ailleurs organisé au Soudan en février 1957<sup>274</sup>.

Issus de pays récemment décolonisés et gouvernés par des dirigeants souhaitant discuter la géopolitique mondiale, les leaders des associations nationales de ces continents sont très souvent politisés. En conséquence, ces confédérations continentales vont placer le curseur sur des questions d'ordre politique au sein de la FIFA. Un cas révèle bien cette posture : celui de l'Afrique du Sud. En effet, la Fédération sud-africaine exclut les joueurs noirs de son association et, en conséquence, deux fédérations coexistent dans le pays. Face à cette situation, les dirigeants asiatiques et africains demandent à la FIFA d'agir en excluant l'Afrique du Sud tant qu'elle n'accepte pas d'incorporer les joueurs de couleur. Contrairement aux Européens, il ne s'agit pas de botter en touche, en attendant que la

<sup>273</sup> Dans la boîte de la correspondance FIFA-Confédération africaine de football (1954-1967), il est possible de trouver le projet de statuts, non daté mais qui porte un accusé de réception du secrétariat de la FIFA du 15 février 1956. Au sujet de la Confédération asiatique, la correspondance ne commence qu'à partir des années 1960. Cependant, dans sa séance du 15 mars 1957, le comité exécutif discute de la réception d'un projet de statuts.

<sup>274</sup> Mohamed Y., Rapport du secrétaire général de la Confédération africaine de football (1956-1958), 27 mai 1958 [date de réception du document]. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales, CAF (1954-1967) dossier : correspondance générale. 1954-1958.

situation interne se règle. Au contraire, il s'agit que la FIFA pèse de tout son poids sur l'association sud-africaine afin que la situation évolue en faveur de l'égalité entre Blancs et Noirs. À la fin des années 1950, aucune décision n'est toutefois prise par l'élite de la FIFA sur le sujet<sup>275</sup>.

Mais les organismes continentaux se profilent également comme des acteurs pouvant dynamiser le football dans leur région. À ce titre, elles demandent du soutien logistique et financier à la FIFA. Par exemple, en octobre 1957, le délégué asiatique au sein du comité exécutif de la Fédération, Skinner, fait part de son souhait d'organiser un cours d'arbitrage lors des 3<sup>es</sup> Jeux asiatiques organisés du 20 mai au 1<sup>er</sup> juin 1958 à Tokyo. Ses collègues acceptent la requête en allouant un crédit pour les frais de voyage et pour le séjour de Stanley Rous, qui officiera comme directeur du cours<sup>276</sup>. Requête plus importante, celle portée sur la rétrocession d'une partie des pourcentages que touche la FIFA sur la recette brute des rencontres internationales de football. Cette demande se calque sur le statut privilégié dont dispose la Confédération sud-américaine. En effet, l'article 31, alinéa 5, des statuts de la FIFA stipule que les associations affiliées à la Confédération sud-américaine « ne paient que 1 % [sur la recette brute du match] à la FIFA pour les matchs joués entre elles tandis que l'autre 1 % revient à [leur entité continentale] »<sup>277</sup>. Ce vœu est en particulier ardemment porté par l'élite de l'UEFA et, dès 1955, celle-ci envisage de « demander à la Fédération internationale de Football Association de porter à l'ordre du jour de son prochain Congrès une proposition tendant à obtenir qu'il ne soit versé à la FIFA qu'un pourcentage de 1 % sur la recette brute des matchs internationaux joués entre pays européens ; l'autre 1 % étant versé à l'Union européenne »<sup>278</sup>. Toutefois, les principaux dirigeants européens du comité exécutif de la Fédération internationale, en premier lieu Barassi et Thommen, ne se montrent guère enchantés par la requête de leurs homologues européens de l'UEFA. Lors de la réunion du 3 décembre

<sup>275</sup> Dans la décennie suivante, ce cas va opposer de plus en plus les dirigeants extra-européens à leurs collègues européens, voir Darby P., « Stanley Rous "own goal" : football politics, South Africa and the contest for the FIFA presidency in 1974 », *Soccer and Society*, vol. 9, n° 2, 2008, pp. 259-272.

<sup>276</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 13 octobre, 18 octobre 1957. FIFA (comité d'urgence : 1951-1957).

<sup>277</sup> Rimet, J., Gassmann K., Statuts de la FIFA [éditions 1953], article 31 [des statuts], 15 février 1954. FIFA, statuts, 1904-1981.

<sup>278</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 14 août 1955, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

1955 du comité d'urgence de la FIFA – composé de Drewry, Lotsy et Thommen –, il est signalé qu'« une diminution de ce pourcentage serait d'un effet désastreux pour la situation financière de la FIFA »<sup>279</sup>. Il faut effectivement souligner que, pour l'année 1954, les pourcentages reçus s'élèvent à 158 878,28 francs suisses, soit près de 71 % des recettes totales de la FIFA (sans compter les recettes de la Coupe du monde)<sup>280</sup>. Si le détail des paiements ne nous est pas connu, nous pouvons tout de même indiquer que les rencontres entre les associations nationales européennes représentent une grande partie de ce pourcentage. Dès lors, le fait de rétrocéder une partie du pourcentage perçu sur la recette des matchs internationaux risque de largement impacter les finances de la Fédération internationale. Conscients néanmoins qu'il est nécessaire de soutenir l'UEFA – et plus largement les confédérations continentales – d'un point de vue financier, les trois membres du comité d'urgence envisagent quelques solutions (comme celle d'abolir le privilège des associations britanniques qui, depuis leur retour à la FIFA en 1946, sont exonérées du paiement des pourcentages sur les rencontres annuelles des championnats britannique), toutefois sans succès. Cette position d'attente ne fait pas reculer le comité exécutif de l'UEFA dans ses démarches, et ce d'autant plus qu'il semble que sa volonté soit désormais également officiellement soutenue par d'autres confédérations continentales. En effet, dans son projet de statuts qui est envoyé à la FIFA au début de l'année 1956, la Confédération africaine de football (CAF) envisage pour se financer « de partager avec la FIFA la recette des matchs internationaux joués entre les membres de la Confédération africaine de football »<sup>281</sup>. Par ailleurs, nous pouvons supposer que l'élite de l'UEFA estime que la FIFA peut produire un effort financier car elle connaît une situation comptable de plus en plus favorable, comme l'illustre la création de son siège sur les hauteurs de Zurich, qui ne correspond pas avec l'image d'une organisation ayant des difficultés financières. Enfin, les dirigeants de l'UEFA sont sans doute déçus du peu de soutien de la part des dirigeants européens du comité exécutif de la FIFA qui sont censés représenter, voire défendre, les intérêts de l'UEFA au sein de celui-ci. C'est pourquoi, au mois de

---

<sup>279</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 3 décembre 1955, 15 décembre 1955. FIFA (comité d'urgence : 1951-1957).

<sup>280</sup> Thommen E., « Tableau récapitulatif des recettes de la FIFA [1946-1954] », 13 septembre 1955. FIFA, commission des finances, dossier : 1955-1962.

<sup>281</sup> Anonyme, « Constitution and By-Laws of the African Football Confederation », 15 février 1956 [date de réception du document par la FIFA]. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : CAF (1954-1967) dossier : correspondance générale. 1954-1958.

mars 1956, l'élite de l'Union décide de maintenir ses propositions en vue d'une discussion lors du prochain congrès de la FIFA<sup>282</sup>.

Dans les semaines qui suivent, plusieurs démarches sont entreprises afin de régler le problème. José Crahay et Pierre Delaunay font une visite officielle au secrétaire de la FIFA afin de discuter avec lui de plusieurs points de l'ordre du jour du futur congrès de la FIFA, et donc en particulier de la requête supportée par l'UEFA en vue d'une rétrocession d'une partie du pourcentage sur les rencontres internationales<sup>283</sup>. En outre, Ernst Thommen propose une médiation. Lors d'une séance du comité exécutif de la FIFA qui se déroule à Lisbonne quelques jours avant le congrès de la FIFA de 1956, durant lequel doit avoir lieu une discussion sur le sujet, le dirigeant suisse propose d'augmenter d'une manière générale le pourcentage des recettes perçues par la FIFA à 2 %. Sur ce pourcentage, 1,5 % lui reviendrait et 0,5 % irait à la confédération continentale concernée par la rencontre. Afin de convaincre les entités continentales d'accepter cette proposition, il recommande que les dirigeants du comité exécutif soient actifs et entreprennent des pourparlers avec chacune d'entre elles. Mais cette proposition ne fait pas l'unanimité au sein de l'élite de la FIFA puisque les représentants africains, asiatiques et sud-américains se rallient à la proposition de l'UEFA. Durant les discussions, Jack Skinner, le membre élu par la Confédération asiatique, souligne que son entité continentale soutient la demande de l'organisme européen<sup>284</sup>. Parallèlement, lors de la réunion préparatoire qui précède le congrès de l'UEFA de 1956 – qui doit se dérouler quelques jours avant celui de la FIFA –, le comité exécutif de l'Union reçoit la visite du nouveau président de la Confédération sud-américaine, Carlos Dittborn. Ce dernier vient apporter l'appui de l'Amérique du Sud sur différents sujets, notamment la question des pourcentages sur les matchs internationaux. Quelques heures plus tard, le congrès de l'UEFA décide à l'unanimité de maintenir la proposition préalablement faite par la Fédération française – déposée au nom de l'UEFA – au congrès de la FIFA sur cette question<sup>285</sup>. Lors

<sup>282</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 18 mars 1956, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>283</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 10 mai 1956, 18 mai 1956. FIFA, classeur : Emergency Committee Meeting, Agenda Minutes, 1951-1957.

<sup>284</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 6-7 juin 1956, 18 juillet 1956. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>285</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 8 juin 1956 à Lisbonne, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire,

de l'assemblée générale de la Fédération internationale, le soutien à la requête de l'UEFA de la part des autres confédérations continentales est confirmé par la décision des congressistes, à « une grande majorité »<sup>286</sup>, d'opter pour la proposition qui consiste à modifier les articles des statuts de la Fédération internationale au sujet des pourcentages prélevés par la FIFA. Désormais, les confédérations continentales toucheront la moitié du pourcentage perçu par la FIFA (soit 2 %) sur les rencontres internationales qui concernent leur continent. À noter que les matchs qui se jouent dans le cadre de la Coupe du monde ne sont pas touchés par cette mesure. Les décisions prises dans la capitale portugaise constituent une étape en vue d'une indépendance des confédérations continentales vis-à-vis de l'autorité de la FIFA. Tout en leur assurant une assise financière, ces décisions montrent que les confédérations sont capables de porter des sujets au sein de la FIFA, voire de créer des alliances entre elles.

Tous ces éléments rendent la gestion de la FIFA plus délicate et compliquent, en particulier, les relations entre les dirigeantes qui officient au sein de son comité exécutif. En effet, ces derniers risquent de faire passer les intérêts de leurs continents avant ceux de la FIFA et de remettre ainsi en question la collégialité à la tête de l'organisation, si importante pour les plus anciens dirigeants qui officient dans l'élite de la FIFA. En date du 22 juillet 1957, Karel Losty, membre très expérimenté du comité exécutif dans lequel il est actif depuis les années 1930, rappelle que, lors des congrès, les dirigeants doivent parler au nom du comité exécutif et donc tenir une position commune<sup>287</sup>. Cependant, sans doute conscients que trop de divergences existent sur certains sujets, il est finalement décidé de réaliser un compromis en acceptant, quelques mois plus tard, que « le président pourra [autoriser un dirigeant] du comité exécutif de parler au nom de la minorité »<sup>288</sup>.

Cette prise d'importance des confédérations donne l'idée à leur élite dirigeante qu'il faudrait demander qu'elles puissent être considérées comme des membres à part entière de la FIFA. Ce procédé aurait pour avantage

---

1955-1957), document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959. Les confédérations continentales n'étant pas reconnues comme membres de la FIFA, elles ne peuvent soumettre directement des requêtes devant le congrès de la FIFA et sont donc obligées de passer par leurs associations membres.

<sup>286</sup> Gassmann K., Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA des 9-10 juin, juillet 1956. FIFA, XXIX-XXX congrès ordinaires (1953-1959, rapport d'activité).

<sup>287</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA des 20-21 juin 1957, 22 juillet 1957. FIFA, FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

<sup>288</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 2 juin 1958, 12 juin 1958, FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1955-1957).

qu'elles pourraient présenter elles-mêmes des modifications de statuts de la Fédération internationale. Une première idée de ce type est discutée au sein du comité exécutif de l'UEFA à la veille du congrès de la FIFA de 1956, sans toutefois que la proposition soit portée devant l'assemblée. À la fin de la décennie, c'est cette fois le président de la Confédération sud-américaine de football, Ramon De Freitas, qui se fait le porte-parole de plusieurs de ses collègues sud-américains<sup>289</sup>. Afin de traiter ce sujet qui risque de revenir à l'avenir, le comité exécutif de la FIFA décide finalement de créer une commission spéciale qui traitera de la question qui sera traitée lors d'un nouveau congrès extraordinaire de la FIFA en 1961.

Les confédérations continentales prennent donc rapidement d'importantes prérogatives. Si, jusqu'au milieu de la décennie, c'était surtout la Confédération sud-américaine qui faisait office de modèle à suivre, le dynamisme de l'UEFA fait d'elle la principale confédération continentale à la fin des années 1950. Désormais, ce sont également les Sud-Américains qui peuvent s'inspirer, voire copier, les Européens.

#### **4.3.2. Un « effet retour » sur la Confédération sud-américaine**

Jusqu'au milieu des années 1950, la Confédération sud-américaine constitue un modèle pour les entités continentales existantes et celles en construction. En effet, les Européens s'inspirent de son organisation lors des discussions préliminaires à la création du Groupement européen, puis se calquent sur l'exemple sud-américain en demandant à la FIFA de rétrocéder à l'UEFA une partie des pourcentages sur les matchs internationaux. Par ailleurs, les Sud-Américains peuvent également être perçus comme modèle en matière d'organisation de compétitions continentales, avec la Copa America créée en 1915, le tournoi des juniors sud-américains, organisé pour la première fois en 1954 ou encore le Championnat panaméricain qui est organisé par la Confédération panaméricaine dès 1952<sup>290</sup>. Avec le rapide développement de l'UEFA, un nouveau modèle commence à émerger, qui va influencer les autres confédérations et même l'entité sud-américaine.

<sup>289</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 24 avril 1959, 20 mai 1959. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1959).

<sup>290</sup> Au stade de nos recherches, il est difficile de véritablement comprendre le rôle de la Confédération panaméricaine qui, comme nous l'avons vu, a été créée en 1948. Si elle organise ce championnat – auquel peu d'équipes du continent participent – et édite un bulletin officiel, elle ne semble toutefois pas avoir une très grande influence.

Dans un texte publié en 2003, qui traite de la thématique de l'histoire croisée, Michael Werner et Bénédicte Zimmermann notaient : « Quand on étudie des sociétés en contact, on constate fréquemment que les objets et les pratiques sont non seulement en situation d'interrelation, mais encore se modifient réciproquement sous l'effet de leur mise en relation<sup>291</sup>. » En nous inspirant de cette réflexion, nous pouvons supposer que des interrelations s'opèrent au sein de la FIFA entre les dirigeants des différentes confédérations, qui ont pu jouer en faveur de leur structuration. À ce titre, en raison de son rapide développement et du fait qu'elle est composée des associations nationales les plus structurées, on peut imaginer que l'UEFA exerce une influence sur les actions des dirigeants extra-européens, en particulier ceux de la Confédération sud-américaine.

Un premier exemple de cette influence concerne, à nouveau, une question financière. En effet, avec l'accroissement de ses activités, les charges de l'UEFA ne cessent d'augmenter. De plus, l'Union n'hésite pas à se porter garante de l'organisation du tournoi international des juniors<sup>292</sup> – compétition confiée par la FIFA, faut-il le rappeler. En conséquence, le comité exécutif de l'UEFA, outre des mesures d'économies, s'attelle aussi à chercher des fonds supplémentaires. Dans cette perspective, il s'adresse à nouveau à la FIFA. Il s'agit cette fois d'obtenir une partie du pourcentage que la Fédération internationale perçoit sur les rencontres disputées entre les associations européennes dans le cadre des matchs éliminatoires de la Coupe du monde. Ce sujet, qui va être débattu en 1957-1958 au sein du comité exécutif de la FIFA, révèle le leadership que commence à prendre l'UEFA dans la Fédération internationale. En effet, la requête portée préalablement sur la rétrocession d'un pourcentage sur la recette des rencontres internationales entre les équipes nationales européennes se fondait sur l'exemple de la Confédération sud-américaine. Or, ici, il s'agit d'une nouvelle demande dont ne bénéficie aucune autre confédération continentale. Cette action confirme l'activité du comité exécutif de l'UEFA et aussi le fait que l'organisation européenne devient assez solide pour porter de nouvelles questions au sein de la FIFA. En date du 28 février 1957, une lettre est adressée à la FIFA dans le but de sonder le comité exécutif de la FIFA. Premièrement, il est demandé s'il

<sup>291</sup> Werner M., Zimmermann B., « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 58, n° 1, 2003, p. 12.

<sup>292</sup> C'est notamment le cas en 1958, le tournoi étant organisé par le Luxembourg, une fédération ayant peu de moyens. UEFA, « 4<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UEFA à Stockholm. 10. Règlement du tournoi international juniors », n.d. UEFA, RM00005987 (IV Congrès ordinaire, 1958. I Congrès extraordinaire, 1959), dossier : assemblée générale extraordinaire de l'UEFA, le vendredi 11 décembre 1959 à 14 h 30 à Paris.

est envisageable de recevoir 1 % des 5 % de recettes brutes perçues par celle-ci sur les matchs du Championnat du monde<sup>293</sup>. Deuxièmement, si des confédérations disposent déjà d'un tel privilège. Par la voix de son secrétaire général, Kurt Gassmann, la Fédération internationale répond à l'UEFA que « les 5 % des recettes brutes des matchs préliminaires du Championnat du monde – Coupe Jules Rimet 1958 reviennent entièrement à la FIFA »<sup>294</sup> et que cette disposition n'existe pas pour d'autres confédérations continentales et n'est pas envisagée par le comité exécutif. Non découragée par cette réponse, l'élite de l'UEFA décide alors de passer à l'offensive et de porter l'inscription de la question au prochain congrès de la Fédération internationale<sup>295</sup>, portant ainsi une nouvelle charge contre l'autorité du comité exécutif de la FIFA.

Si l'élite de l'UEFA transmet cette requête à la FIFA, c'est aussi que la situation financière de cette dernière lui paraît favorable pour soutenir la proposition de l'organisation européenne. En effet, en 1956, la FIFA a réalisé un excédent de 21 171,86 francs suisses. Certes, le chiffre peut paraître peu élevé, mais ce bénéfice est encore un fait rare à cette époque (notamment lors d'une année sans Coupe du monde) et il révèle la bonne santé des finances de l'organisation qui compte tout de même déjà sur un avoir de plus de deux millions en réserve<sup>296</sup>. Une année plus tard, l'excédent augmente – il s'élève à 74 671 francs suisses<sup>297</sup> – et confirme ainsi la bonne santé financière de la Fédération internationale. Malgré ce contexte *a priori* favorable, la FIFA ne se montre que peu coopérative vis-à-vis de la demande de l'UEFA. Dans son rapport d'activité pour les années 1956 et 1957, son secrétaire général indique que le comité exécutif ne partage pas le point de vue de certaines associations qui estiment que 1 % des 5 % des recettes des rencontres de la Coupe du monde devrait

<sup>293</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 28 février 1957, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>294</sup> Lettre de K. Gassmann à P. Delaunay, 24 avril 1957. FIFA, correspondance avec les confédérations continentales : UEFA (1955-1958), pochette : correspondance générale 01.01.1955-31.12.1958.

<sup>295</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'UEFA des 26 et 27 juin, n.d. UEFA, RM00005974 (réunion du comité exécutif, 1954-1959), document relié : procès-verbaux des comités exécutifs et comités d'urgence 1954-1959.

<sup>296</sup> Gassmann K., Procès-verbal de la réunion du comité d'urgence de la FIFA du 15 mars 1957, 31 mars 1957. FIFA, classeur : Emergency Committee Meeting, Agenda Minutes, 1951-1957.

<sup>297</sup> Gassmann K., Rapport financier de la FIFA (1957), 21 janvier 1958. FIFA, Commission des finances, 1955-1962.



être retourné à la confédération continentale concernée<sup>298</sup> – il ne fait pas référence aux vœux des entités continentales, qui ne sont toujours pas considérées comme associations membres de la Fédération internationale. Sans doute dans le but d'éviter de nouveaux conflits, il est malgré tout envisagé de discuter lors du prochain congrès de la FIFA<sup>299</sup>.

Alors que des échanges ont lieu entre les deux organisations dans les premiers mois de l'année 1958<sup>300</sup>, une médiation est tentée par Thommen et Barassi. À la suite des discussions entre les deux dirigeants et une délégation de la commission des finances de l'UEFA, un compromis est trouvé : il s'agirait de laisser les dispositions existantes pour la compétition de 1958 et de les modifier dans le sens de la requête de l'UEFA pour celle de 1962.

Comment expliquer ce changement d'attitude de l'élite dirigeante de la FIFA et en particulier de Barassi et Thommen ? En fait, la requête portée par l'UEFA a reçu le soutien d'autres confédérations continentales, et en particulier de celle d'Amérique du Sud. En effet, l'association brésilienne développe une requête qui va dans le même sens, déposée vraisemblablement après celle de l'UEFA, car les dirigeants du comité exécutif de la FIFA n'en ont jamais fait mention. De même, nous pouvons supposer qu'une alliance se met en place entre les confédérations continentales en marge du congrès de la FIFA. Il ne s'agit que d'hypothèses. En tous les cas, durant le congrès annuel de l'UEFA de 1958, le président de la commission des finances de l'UEFA, Peco Bauwens, « se félicite qu'un accord avec la FIFA semble intervenir sur ce point »<sup>301</sup>. Ce souhait semble partagé par les associations nationales membres de l'UEFA puisque les congressistes acceptent la proposition. Quelques jours plus tard, c'est au tour de l'assemblée générale de la FIFA de décider, « à une grande

<sup>298</sup> Il faut souligner qu'au même moment la FIFA essaie de négocier une décision (qualifiée d'inattendue par son secrétaire général) de l'Office cantonal des impôts de Zurich, qui exige que la Fédération internationale paie des impôts cantonaux et communaux dont elle était pourtant exonérée depuis plus de vingt-cinq ans. Malgré différentes négociations, la requête de la FIFA n'est pas prise en compte par les autorités.

<sup>299</sup> Gassmann K., Rapport du secrétaire général de la FIFA (1956-1957), janvier 1958. FIFA, comité exécutif (procès-verbaux 1958).

<sup>300</sup> Delaunay P., Procès-verbal de la réunion de la commission des finances du 28 février, n.d. UEFA, RM0000990 (séances de la commission des finances, 1957-1978), document relié : commission des finances 1957-1959.

<sup>301</sup> Delaunay P., Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 4 juin 1958, n.d. UEFA, RM00005986 (congrès fondateur, 1954. I-III congrès ordinaire, 1955-1957), dossier : document relié : procès-verbaux des assemblées générales 1954-1959.

majorité »<sup>302</sup>, que les confédérations obtiendront désormais 1 % des 5 % des recettes brutes des rencontres de la Coupe du monde. Le règlement de cette question permet non seulement de renforcer la base financière de l'UEFA et des autres confédérations, mais offre aussi aux acteurs principaux de l'Union de se profiler comme des acteurs particulièrement actifs dans le développement de leur confédération. Dès lors, les Européens commencent à devenir une source de questionnement, voire d'inspiration, pour les autres entités continentales.

Relevons par exemple que, quelques semaines après le congrès de 1958, le secrétaire de la FIFA, Kurt Gassmann, reçoit une lettre du nouveau président de la Confédération sud-américaine, José Ramos de Freitas. Ce dernier demande de lui remettre des documents relatifs aux activités de l'UEFA et ce dans « l'intérêt du sport sud-américain »<sup>303</sup>. Il s'agit des documents suivants :

- les statuts de l'UEFA,
- le règlement de la Coupe des champions,
- le règlement de la commission d'arbitrage continentale,
- le règlement du tournoi international des juniors.

Cette lettre est intéressante sur deux points au moins. Premièrement, pourquoi les dirigeants sud-américains s'adressent-ils à la FIFA plutôt qu'à l'UEFA ? Estiment-ils que l'Union reste subordonnée à la FIFA et, en conséquence, que c'est cette dernière qu'il s'agit de contacter en premier lieu ? Deuxièmement, pourquoi la Confédération sud-américaine a-t-elle besoin de ces documents ? Y a-t-il des discussions, au même moment, en son sein au sujet d'une possible réforme de sa structure ? Dans la correspondance FIFA-Confédération sud-américaine nous n'avons rien trouvé qui puisse nous permettre à l'heure actuelle de véritablement répondre à ces questions.

En ce qui concerne la Coupe des champions, la situation est plus claire : les Sud-Américains sont à la recherche d'un modèle puisque, à la même période, des discussions ont lieu au sein de leur Confédération à ce sujet. En raison du succès croissant de la Coupe des clubs champions,

<sup>302</sup> Gassmann K., Procès-verbal de l'assemblée générale de la FIFA du 5 juin 1958, juillet 1958. FIFA, XXXI-XXXII congrès ordinaires (1958-1961, rapport d'activité).

<sup>303</sup> Lettre de J. Ramos de Freitas à Kurt Gassmann, 28 juillet 1958. FIFA : correspondance avec les confédérations continentales : CONMEBOL (1941-1961), pochette : 1.1.1951-31.12.58.

des dirigeants sud-américains semblent en effet vouloir transposer cette compétition sur leur continent. Durant l'été 1959, le journal *L'Équipe* indique que des discussions ont lieu en Amérique du Sud dans le but d'imiter l'Europe<sup>304</sup>. Le premier tournoi, intitulé Copa Libertadores, est finalement organisé dès la saison 1959-1960, les rencontres se déroulant principalement au printemps. Certes, le format de la Copa Libertadores ne va pas forcément se calquer sur celui de la Coupe des champions<sup>305</sup>. Cependant, dans l'idée, les Sud-Américains semblent s'inspirer de ce qui se fait en Europe.

Au vu de ces éléments, qui nécessiteraient assurément d'être étoffés, nous postulons que, à partir des années 1958-1959, le développement de l'UEFA commence à être une source d'inspiration non seulement pour les dirigeants sud-américains, mais aussi pour ceux d'autres confédérations puisque, dans la décennie suivante, celles-ci mettent également en place des compétitions continentales pour les clubs.

---

<sup>304</sup> « 1960 : An I de la Coupe du monde des clubs car l'Amérique du Sud va imiter l'Europe », *L'Équipe*, 19 août 1959.

<sup>305</sup> Il existe de petites différences entre les deux coupes. Par exemple, afin de garder le suspense, les Sud-Américains décident de ne pas tenir compte du *goal-average* et ainsi en cas de victoire des deux équipes, un troisième match d'appui est automatiquement organisé. Puis, à partir de 1962, une phase de groupe doit déterminer les places en demi-finale, ce qui contraste avec l'épreuve européenne, disputée sous la forme d'une coupe à élimination directe.



## Conclusion de la partie

Dans cette partie, nous avons d'abord étudié la formation de l'UEFA. Nous avons vu que les actions de ses promoteurs s'insèrent dans un contexte propice aux développements de rencontres entre les clubs et les équipes nationales européennes. Plus largement, ces actions correspondent aux volontés de certains dirigeants d'associations nationales de créer un groupement s'attellant à discuter de sujets relatifs au football continental mais aussi de poursuivre et d'amplifier cette dynamique d'échanges européens en football (en particulier par le biais de l'établissement de compétitions continentales). Par ailleurs, s'ils ne remettent pas en cause le pouvoir de la FIFA, des acteurs importants du football européen, comme Ottorino Barassi, Ernst Thommen et Stanley Rous, estiment que la structure de la Fédération internationale doit évoluer et que des groupements continentaux doivent émerger en son sein.

L'entité européenne de football est donc une émanation de la FIFA, puisqu'un groupe européen est créé suite à sa réorganisation dans la première moitié de 1954. Nous avons souligné que les dirigeants sud-américains jouent un rôle non négligeable dans la création de ce groupement continental. Premièrement, tout au long de la réforme de la Fédération internationale, ils défendent des positions visant à continentaliser la FIFA. Deuxièmement, dès que le groupement européen est créé, en juin 1954, la Confédération sud-américaine apparaît comme une sorte de modèle à suivre.

Au départ, les prérogatives du groupement européen – renommé UEFA en octobre 1954 – sont très modestes. Par exemple, l'entité ne dispose ni de budget ni de siège propre. Toutefois, l'UEFA va rapidement se développer, en particulier par la reprise du projet de Coupe d'Europe porté par les journalistes français de *L'Équipe*. La Coupe des clubs champions – comme elle est renommée – va, en effet, apporter à l'UEFA des fonds financiers supplémentaires et donner du poids à son comité exécutif, qui souhaite notamment créer une épreuve pour les nations. En cinq ans, l'organisation connaît un rapide développement et s'autonomise rapidement de la tutelle de la FIFA. Ce processus ne va pas sans poser des problèmes avec la FIFA et souligne des différences dans la manière de gérer le développement du football entre l'élite de l'UEFA et les dirigeants européens qui officient dans le comité exécutif de la FIFA.

Ce développement rapide est remarquable car, dès sa fondation, l'Union est composée de la majorité des pays européens. Ainsi, fait unique dans le cadre de la construction de l'Europe, elle transcende la Guerre froide. Afin de négocier au mieux cette situation, ses dirigeants reprennent les stratégies de gouvernance établies dans les années 1930 au sein de la FIFA. Durant les cinq premières années, l'UEFA renforce sa position et se construit progressivement un monopole en matière d'administration du football à l'échelle continentale. Elle prend des mesures vis-à-vis de possibles concurrents (comme le Comité international de liaison des ligues professionnelles). Elle entame des négociations avec des acteurs externes au domaine du football, comme l'Union internationale de radio au sujet de la télédiffusion des matchs de la Coupe des champions. Elle peut également faire infléchir des États car des régimes divisés sur la scène internationale sont obligés de trouver un compromis s'ils veulent que leurs clubs ou leurs équipes nationales participent aux épreuves de l'UEFA. En conséquence, il est possible de considérer l'Union comme un acteur de la coopération européenne, et ce d'autant plus que ses compétitions engagent des échanges réguliers entre les pays européens et connaissent un fort engouement populaire.

Enfin, nous avons vu que si la Confédération sud-américaine constitue une source d'inspiration pour les promoteurs de l'UEFA dans l'établissement de leur entité, les rôles peuvent, sur certains sujets, s'inverser vers la fin des années 1950. L'UEFA se profile alors comme le leader des confédérations continentales, s'attellant à demander que la FIFA octroie des ressources financières supplémentaires aux organismes continentaux, ce qui occasionne la création d'alliances entre eux. À la fin de la décennie, les dirigeants sud-américains s'inspirent des démarches des dirigeants de l'UEFA, en particulier lorsqu'ils créent leur propre compétition continentale de clubs, la Copa Libertadores. En moins de cinq années, l'UEFA est donc devenue la principale confédération continentale et une entité à part entière qui non seulement a pour tâche de réguler le football européen, mais joue également un rôle sur la scène internationale.